



ANALYSES

1
2018

RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE

L'ÉTAT SOCIAL ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SOCIÉTÉ
LUXEMBOURGEOISE

STATEC

IMPRESSUM

Responsable de la publication

Dr Serge Allegrezza

© Photos: Luc Kohnen et Freepik

La reproduction totale ou partielle est autorisée à condition d'en citer la source.

Rédaction

Fofo Senyo Ametepe

Armande Frising

Jérôme Hury

Guillaume Osier

Paul Reiff

Ioana Christina Salagean

Marco Schockmel

Joachim Schork

Véronique Sinner

Date de clôture statistique:

Octobre 2018

ISSN: 2658-9648

STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner

13, rue Erasme

L - 1468 Luxembourg-Kirchberg

+352 247 - 84219

info@statec.etat.lu

www.statec.lu

statec.lu

Table des matières

Préface	9
PARTIE I Le marché du travail	15
1. Le travail, un facteur de cohésion sociale	16
1.1. La cohésion sociale demeure une notion floue	16
1.2. Et le travail dans tout ça?	17
2. Le moteur de l'emploi tourne à plein régime	18
2.1. Le bassin d'emploi luxembourgeois le plus dynamique de la Grande Région	21
2.2. L'emploi frontalier, fusible en cas de crise	24
2.3. Des branches plus robustes que d'autres	28
2.4. Taux d'emploi: des divergences méthodologiques enfin expliquées	32
3. Travailler c'est bien, dans de bonnes conditions c'est mieux!	42
3.1. On travaille en moyenne plus au Luxembourg qu'en Europe, tout en limitant les cas extrêmes	43
3.2. Sécurité de l'emploi: l'emploi précaire reste l'exception	46
3.3. Le travail dans tous ses états	49
4. Le chômage engagé sur la bonne voie au Luxembourg	64
4.1. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne face au chômage	68
4.2. Le halo du chômage	74
4.3. Les transitions entre chômage, emploi et inactivité: des voies à double sens	78
5. La pauvreté au travail au Luxembourg	82
5.1. Qui sont les travailleurs pauvres?	83
5.2. L'intensité de la pauvreté des travailleurs	90
5.3. Le bien-être subjectif des travailleurs pauvres est inférieur à celui de l'ensemble des travailleurs	92
5.4. Politiques publiques agissant sur la pauvreté au travail	92
6. Glossaire	95

Liste des tableaux

Tableau 1	Vue d'ensemble du marché du travail au Luxembourg	18
Tableau 2	Taux de croissance annuels moyens en %	22
Tableau 3	Nombre de personnes employées par branche	29
Tableau 4	Table de réconciliation	34
Tableau 5	Le travail à temps partiel augmente lentement au Luxembourg	49
Tableau 6	La raison principale pour l'emploi à temps partiel reste la famille, sauf en France	51
Tableau 7	Les secteurs de la santé et de l'enseignement constituent les principaux réservoirs d'emplois à temps partiel	52
Tableau 8	Les résidents luxembourgeois travaillent davantage à temps partiel que les résidents étrangers	53
Tableau 9	Au Luxembourg, la tendance à la hausse des CDD semble brisée	54
Tableau 10	Au Grand-Duché, 6% des hommes et 4% des femmes travaillant habituellement pendant la nuit	60
Tableau 11	Le travail du soir diminue en moyenne européenne mais reste stable au Luxembourg	61
Tableau 12	Au Luxembourg, beaucoup moins de personnes doivent travailler les samedis que dans les pays voisins	61
Tableau 13	Le travail du dimanche est également moins fréquent au Luxembourg que dans les pays limitrophes	62

Tableau 14	Une personne sur 5 indique travailler dans un système organisé par équipes successives	62
Tableau 15	Le travail temporaire et le travail organisé par postes affichent la progression la plus nette	63
Tableau 16	Le "halo du chômage" représente plus de 20 000 personnes au Luxembourg	75
Tableau 17	En prenant en compte le "halo du chômage", le taux de chômage serait plus que doublé au Luxembourg	76
Tableau 18	Au Luxembourg, 46% des chômeurs du 3 ^e trimestre 2017 sont en emploi au 4 ^e trimestre, contre 20% seulement dans l'Union européenne	80

Liste des graphiques

Graphique 1	Une évolution de l'emploi pour le moins dynamique au Luxembourg	19
Graphique 2	L'emploi au Luxembourg a connu une bonne sortie de crise	19
Graphique 3	L'évolution de l'emploi au Luxembourg suit la tendance européenne mais est toujours supérieure	20
Graphique 4	Depuis 2003, au sein de la Grande-Région, c'est au Luxembourg que l'emploi a le plus augmenté	21
Graphique 5	L'emploi au Luxembourg boosté par les frontaliers	24
Graphique 6	La Grande Récession de 2008 porte un sérieux coup de frein à la croissance de l'emploi	25
Graphique 7	L'emploi frontalier, variable d'ajustement en cas de crise	26
Graphique 8	La part de l'emploi frontalier stagne depuis une dizaine d'années	26
Graphique 9	Les frontaliers français largement en tête	27
Graphique 10	Les services dominent nettement le tissu économique du Grand-Duché	29
Graphique 11	Les services, les services publics au sens large et la restauration tirent l'emploi depuis la crise	30
Graphique 12	Baisse ou augmentation du taux d'emploi?	32
Graphique 13	Les personnes "travaillant peu" et les résidents sortants ont fortement augmenté l'emploi EFT	33
Graphique 14	Divergence expliquée	34
Graphique 15	Divergence inexpliquée	35
Graphique 16	Le taux d'emploi des 20-64 ans corrigé baisse	35
Graphique 17	Taux d'emploi et d'activité des 20-64 ans - Total	37
Graphique 18	Taux d'emploi et d'activité des 20-64 ans - Femmes et hommes	38
Graphique 19	Taux d'emploi par catégories d'âge	38
Graphique 20	Contributions au taux d'emploi des 20-64 ans	39
Graphique 21	Taux d'emploi des 20-34 ans et des 35-64 ans	39
Graphique 22	La structure d'âge de la population en âge de travailler a changé	40
Graphique 23	Taux d'emploi avec et sans vieillissement	40
Graphique 24	Taux d'emploi avec et sans congé parental	41
Graphique 25	Synthèse des impacts sur le taux global des 20 à 64 ans	42
Graphique 26	Le temps de travail effectif a diminué ces dernières années au Luxembourg et dans les pays voisins	43
Graphique 27	Au Luxembourg, un temps plein travaille en moyenne 40.8 heures par semaine, soit un peu plus qu'en moyenne européenne	44
Graphique 28	Une personne sur 20 au Luxembourg et une personne sur 10 en Europe travaille de longues heures	45
Graphique 29	Quatre travailleurs sur cent cumulent plusieurs emplois	46
Graphique 30	L'emploi précaire reste l'exception au Grand-Duché	47
Graphique 31	Au Luxembourg, 40% des travailleurs sont dans leur emploi actuel depuis 10 ans ou plus	48
Graphique 32	Le travail à temps partiel assez bien développé au Luxembourg pour les femmes, mais à la traîne pour les hommes	50
Graphique 33	Plus le niveau d'éducation des personnes est élevé, moins ils travaillent à temps partiel	53
Graphique 34	Les CDD restent plus marginaux à Luxembourg que dans la zone euro	55
Graphique 35	La part de CDD au Luxembourg s'est rapprochée de celle de l'UE-28 mais s'est tassée depuis 2015	56
Graphique 36	Plus de la moitié des travailleurs ayant un emploi temporaire n'ont pas trouvé de travail permanent	56
Graphique 37	Au Luxembourg, les personnes de niveau d'éducation moyen sont les moins touchées par les CDD	57
Graphique 38	Les jeunes plus concernés par les CDD que leurs aînés	58
Graphique 39	Les résidents étrangers plus touchés par les CDD que les résidents nationaux	58
Graphique 40	Une personne sur 3 travaille selon des horaires atypiques au Luxembourg	59

Graphique 41	Le taux de chômage a baissé en 2017 selon les deux sources	66
Graphique 42	Le Luxembourg conforte sa position enviable en Europe en matière de faible chômage	67
Graphique 43	Contrairement à la Belgique et l'Allemagne, le Grand-Duché n'a pas encore retrouvé son taux de chômage d'avant la crise	67
Graphique 44	Le taux de chômage des femmes rejoint celui des hommes	68
Graphique 45	Le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes diminue presque partout dans l'Union européenne	69
Graphique 46	Le taux de chômage des jeunes est plus volatil que celui des travailleurs plus âgés	70
Graphique 47	En matière de chômage des jeunes, le Luxembourg se place juste en-dessous de la moyenne européenne en 2017	70
Graphique 48	Les étrangers hors UE affichent le taux de chômage le plus élevé au Luxembourg	71
Graphique 49	Les Luxembourgeois représentent moins d'un tiers de l'ensemble des chômeurs en 2017	71
Graphique 50	Le risque de chômage diminue avec le niveau d'éducation, aussi en 2017	72
Graphique 51	Par rapport à 2010, le chômage a augmenté dans les cantons de Wiltz, Diekirch et Redange	72
Graphique 52	Le chômage de longue durée touche 45% des chômeurs	73
Graphique 53	Sous-emploi et force de travail potentielle sont des phénomènes d'importance différente selon les pays	77
Graphique 54	Derrière l'évolution nette du nombre de chômeurs se cachent des flux beaucoup plus importants entre les statuts	80
Graphique 55	En 2017, les travailleurs indépendants, ceux à temps partiel et ceux en emploi temporaire sont plus exposés au risque de pauvreté	84
Graphique 56	En 2017, les travailleurs pauvres sont majoritairement des salariés, ils travaillent plus souvent à temps plein et dans des emplois permanents	85
Graphique 57	En 2017, près de deux tiers des salariés à bas salaire ne sont pas en risque de pauvreté	85
Graphique 58	En 2017, le risque de pauvreté au travail est plus important dans les branches de l'hébergement et de la restauration, des services domestiques, de la construction et des activités administratives et de soutien	86
Graphique 59	En 2017, le risque de pauvreté au travail est plus élevé pour les travailleurs n'ayant pas fini d'études secondaires et pour ceux dont la santé est mauvaise	87
Graphique 60	En 2017, le risque de pauvreté au travail est plus important pour les ménages comprenant un seul travailleur	88
Graphique 61	En 2017, près de deux tiers des ménages des travailleurs pauvres ont un seul travailleur en leur sein	89
Graphique 62	En 2017, la moitié des travailleurs pauvres sont locataires	90
Graphique 63	En 2017, la pauvreté des travailleurs est moins intense que celle de l'ensemble de la population pauvre	91
Graphique 64	En 2017, l'intensité de la pauvreté des travailleurs isolés est similaire à celle des familles monoparentales	91

Liste des figures

Figure 1	Le "halo du chômage" se compose des "personnes en sous-emploi" et de la "force de travail potentielle"	75
Figure 2	Entre le 3 ^e et le 4 ^e trimestre 2017, 40% seulement des chômeurs sont restés les mêmes, alors que 60% sont de nouveaux chômeurs	79

PARTIE II Revenus et conditions de vie

97

1. Les revenus et les inégalités	98
1.1. Le revenu brut	99
1.2. Le revenu disponible par ménage	103
1.3. Le niveau de vie des ménages	104
1.4. Les inégalités de revenus	111
2. Pauvreté et exclusion sociale	117
2.1. Le taux de risque de pauvreté	118
2.2. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020"	129
2.3. Les transferts sociaux réduisent la pauvreté	132
2.4. Le Luxembourg dans la comparaison internationale	140
2.5. La situation financière des ménages	145
2.6. La charge financière du logement, une question centrale	151
2.7. Coûts de logement et inégalités	156
2.8. L'approche des budgets de référence, "Having a life instead of staying alive"	161
2.9. Revenus, consommation et patrimoine: des interactions ayant des effets sur la pauvreté	173
3. Glossaire	176
Annexe 1	178
Annexe 2	179

Liste des tableaux

Tableau 1	Le revenu brut annuel et mensuel par ménage [en EUR] augmente en 2017 par rapport à 2016	101
Tableau 2	En 2017, le revenu brut des ménages provient surtout du revenu du travail	101
Tableau 3	Dégradation de l'indicateur "Europe 2020" pour le Luxembourg en 2017	130
Tableau 4	Les indicateurs de pauvreté et d'inégalités sont plus favorables après prise en compte des CSA	136
Tableau 5	Le taux de risque de pauvreté des enfants baisse si les CSA sont assimilés à des transferts aux ménages	137
Tableau 6	Les ménages les moins aisés n'utilisent pas le plus de CSA	138
Tableau 7	Les enfants vivant dans des ménages dont les deux parents travaillent recourent le plus aux services d'accueil professionnel	139
Tableau 8	Sélection des indicateurs sur l'inclusion sociale: Le taux de personnes en emploi est plus important au Luxembourg qu'au niveau européen	141
Tableau 9	Capacité des ménages à joindre les deux bouts [en %]: Légère augmentation des ménages qui arrivent difficilement à joindre les deux bouts	146
Tableau 10	Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile: Cette opportunité dépend fortement de leur capacité à joindre les deux bouts	150
Tableau 11	Pourcentage de ménages pouvant s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson [ou équivalent végétarien]: il dépend moins de leur capacité à joindre les deux bouts	150
Tableau 12	Pourcentage de ménages pouvant faire face à des dépenses financières imprévues: Les ménages qui ont des difficultés à joindre les deux bouts peuvent difficilement faire face aux dépenses imprévues	150
Tableau 13	Distribution des ménages [en %] selon la perception de la charge financière du logement: Elle est perçue comme importante pour le tiers des ménages en 2017	151
Tableau 14	Distribution [en %] des ménages selon la perception de la charge financière du logement: Les familles monoparentales perçoivent la charge financière de logement comme importante en 2017	152
Tableau 15	Plus du tiers des personnes en risque de pauvreté sont concernés par la surcharge des coûts du logement	154
Tableau 16	Budgets de référence qui tiennent compte de l'inflation entre 2016 et 2018	163
Tableau 17	Mécanisme théorique de calcul du REVIS brut et du RMG brut	168
Tableau 18	Comparaison de revenus mensuels nets au budget de référence par type de ménages	170
Tableau 19	Le seuil de risque de pauvreté est trop bas pour vivre décemment sauf pour les couples sans enfants	172

Tableau 20	Pour tous les types de ménages, le budget de référence ne représente qu'une fraction de la consommation réelle moyenne	173
Tableau 21	La désépargne est de loin la principale source de revenus supplémentaires lorsque les ménages ont dépensé plus que leur revenu	174

Liste des graphiques

Graphique 1	La part relative des revenus de compensation augmente légèrement en 2017	102
Graphique 2	En 2017, une concentration plus forte de la distribution du revenu mensuel des ménages à gauche (en % du nombre total des ménages)	103
Graphique 3	En 2017, la répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie par mois (en % du nombre total des individus) se concentre à gauche	105
Graphique 4	En 2017, le niveau de vie des cadres est le double de celui des travailleurs manuels	106
Graphique 5	Stagnation du niveau de vie depuis plusieurs années	107
Graphique 6	Accroissement des écarts de niveau de vie entre les plus aisés et les plus modestes depuis la crise de 2008	108
Graphique 7	Entre 2005 et 2017, La croissance a davantage bénéficié aux plus aisés	109
Graphique 8	Le coefficient de Gini est stable entre 2016 et 2017	112
Graphique 9	En 2017, l'écart du niveau de vie moyen des individus par décile est important	112
Graphique 10	La moitié la plus aisée de la population gagne près de 70% de l'ensemble des revenus des ménages	113
Graphique 11	Les indicateurs d'inégalités augmentent	114
Graphique 12	Coefficient de Gini et pourcentage de la masse totale des revenus possédée par les déciles D6-D10: les inégalités sont très sensibles aux variations dans les revenus élevés	114
Graphique 13	Pourcentage de personnes qui ont changé de décile de revenu en 2017 par rapport à 2013: la dynamique de revenus est très importante au Luxembourg	115
Graphique 14	Les transferts sociaux contribuent fortement à la réduction des inégalités	116
Graphique 15	Constante augmentation du taux de risque de pauvreté	118
Graphique 16	Taux de risque de pauvreté (en %): Forte augmentation du taux de risque de pauvreté parmi les personnes au chômage	120
Graphique 17	Augmentation du taux de risque de pauvreté en % dans toutes les typologies de ménages	120
Graphique 18	Surreprésentation des isolés et des familles monoparentales parmi les pauvres	122
Graphique 19	Un risque de pauvreté plus accru pour les personnes de nationalité portugaise	123
Graphique 20	Plus on est jeune et plus on est pauvre	123
Graphique 21	Les chômeurs et les inactifs plus exposés au risque de pauvreté	124
Graphique 22	Les travailleurs manuels plus nombreux parmi les pauvres que dans la population totale	124
Graphique 23	Répartition (en %) des personnes en situation de risque de pauvreté selon leur niveau de vie mensuel: En 2017, le niveau de vie des pauvres s'éloigne de plus en plus du seuil de pauvreté	126
Graphique 24	Écart médian relatif à la pauvreté (en %): L'intensité de la pauvreté des femmes est plus forte que celle des hommes	127
Graphique 25	Distribution (en %) de la population selon le nombre d'années de pauvreté: Stagnation de la part des personnes jamais pauvres	128
Graphique 26	Taux de persistance à la pauvreté: La pauvreté est plus persistante chez les plus jeunes	128
Graphique 27	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020): La pauvreté ou le risque d'exclusion sociale augmente	131
Graphique 28	Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020) est plus important chez les femmes	132
Graphique 29	Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux: Les transferts sociaux réduisent le risque de pauvreté	133
Graphique 30	Le seuil de risque de pauvreté annuel du Luxembourg exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) est le plus élevé de l'UE	142
Graphique 31	Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg se rapproche de la moyenne européenne	143
Graphique 32	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020" en 2016	144
Graphique 33	Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts: Les familles monoparentales déclarent plus avoir des difficultés à joindre les deux bouts	146
Graphique 34	Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts: Stagnation de la part des pauvres qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts	148
Graphique 35	Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts: Les travailleurs manuels déclarent avoir plus des difficultés à joindre les deux bouts	148
Graphique 36	Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction de la perception de la charge financière du logement: Corrélation forte entre coûts du logement et perception de la charge financière du logement	152
Graphique 37	Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage: Les coûts de logement augmentent dans les ménages monoparentaux	154

Graphique 38	Part [en %] des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage: En 2017, légère augmentation des coûts de logement quel que soit le statut d'occupation du ménage	154
Graphique 39	Distribution des ménages [en %] selon la perception de la charge financière du logement et la capacité du ménage à joindre les deux bouts: Corrélation entre la capacité à joindre les deux bouts et la perception financière du logement.	155
Graphique 40	Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois: Baisse de la proportion des ménages qui se déclarent dans cette situation	155
Graphique 41	Évolution du statut d'occupation [en %] en fonction du décile de niveau de vie: Être propriétaire reste très ancré au Luxembourg	156
Graphique 42	Taux d'effort net [charges comprises en %] de l'ensemble des ménages en fonction du statut d'occupation	158
Graphique 43	Taux d'effort net [charges comprises en %] des ménages modestes [déciles 1 à 3] en fonction du statut d'occupation	158
Graphique 44	Taux d'effort net [charges comprises en %] des ménages aisés [déciles 9 et 10] est plus faible	159
Graphique 45	Part du revenu résiduel dans le revenu disponible des ménages	160
Graphique 46	Le logement et l'alimentation totalisent 60% du budget de référence d'une famille de 2 adultes et 2 enfants	164
Graphique 47	Les aides étatiques ne permettent pas toujours de mener une vie décente avec le SSM	166
Graphique 48	Dans la plupart des cas le budget de référence est supérieur au seuil de risque de pauvreté	171
Graphique 49	Le niveau de vie moyen est nettement au-dessus du budget de référence	172
Graphique 50	Le taux de risque de pauvreté baisse sensiblement si l'on tient compte du comportement de consommation ou du patrimoine des ménages	175

Liste de figures

Figure 1	Une typologie des revenus des ménages	100
Figure 2	Composition de l'indicateur "Europe 2020" de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg en 2017	130

PARTIE III Le PIBien-être au Luxembourg

181

1.	Entrée en matière	182
1.1.	Le PIB n'est pas une mesure du bien-être	182
1.2.	Qu'est que le bien-être et comment le mesurer	183
1.3.	Le Luxembourg a aussi son PIBien-être!	184
2.	Un regard synoptique sur quelques indicateurs	186
2.1.	Domaine 1: Revenu et patrimoine	189
2.2.	Domaine 2: Emploi	193
2.3.	Domaine 3: Logement	196
2.4.	Domaine 4: Santé	198
2.5.	Domaine 5: Équilibre vie professionnelle – vie privée	200
2.6.	Domaine 6: Éducation et compétences	202
2.7.	Domaine 7: Liens sociaux	204
2.8.	Domaine 8: Gouvernance et citoyenneté	206
2.9.	Domaine 9: Environnement	207
2.10.	Domaine 10: Sécurité physique	210
2.11.	Domaine 11: Bien-être subjectif	212
2.12.	Le diagnostic en termes de bien-être	213
3.	Un regard critique et pistes d'amélioration	214

Liste des graphiques

Graphique 1	Les ménages luxembourgeois de plus en plus riches....	189
Graphique 2	... mais les inégalités persistent	190
Graphique 3	Stagnation de l'écart de salaires entre les hommes et les femmes	191
Graphique 4	Aggravation du sentiment de précarité	192
Graphique 5	Le chômage continue de baisser...	193
Graphique 6	...mais il y a toujours des personnes qui n'arrivent pas à travailler autant qu'elles le désirent	194
Graphique 7	Davantage d'inquiétude sur le maintien de l'emploi occupé	195
Graphique 8	Hausse de la part des personnes en logements surpeuplés	196
Graphique 9	Forte hausse des coûts du logement jusqu'en 2016	197
Graphique 10	Pas d'évolution majeure dans la consommation des psychotropes	198
Graphique 11	Une nette tendance à la baisse des suicides	199
Graphique 12	Augmentation de la durée du trajet domicile-travail	200
Graphique 13	Un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie familiale	201
Graphique 14	La part des personnes atteignant un niveau d'éducation d'études tertiaires plafonne	202
Graphique 15	En 2017, 7.3% des jeunes ont quitté prématurément l'éducation et la formation	203
Graphique 16	Fort soutien du réseau social via des rencontres fréquentes avec les proches	204
Graphique 17	Plus de personnes participent à des activités culturelles et associatives alors que celles qui font du bénévolat stagnent	205
Graphique 18	Score moyen de confiance au système légal et au système politique stables	206
Graphique 19	La concentration des particules à laquelle la population urbaine est potentiellement exposée diminue en tendance	207
Graphique 20	Baisse des déchets produits et augmentation du recyclage des déchets électriques et électroniques	208
Graphique 21	La part de l'électricité renouvelable dans le mix national a fortement augmenté	209
Graphique 22	Le nombre d'infractions répertoriées continue de baisser	210
Graphique 23	Les résidents se sentent de plus en plus en sécurité	211
Graphique 24	La satisfaction globale est stable	212

Préface

Le Rapport travail et cohésion sociale (TCS) est devenu le Rapport de référence sur l'état social du Luxembourg.

On ne peut que se réjouir qu'il ait fait des émules, comme l'Almanach social de la Caritas ou le Panorama social de la Chambre des Salariés Luxembourg (CSL). Tous se basent sur les données récoltées par le STATEC et fournies à Eurostat, ce qui permet des comparaisons fructueuses pleines d'enseignements.

Le contrat social qui prévaut dans la société luxembourgeoise peut être caractérisé par la recherche d'un compromis entre liberté, égalité et solidarité. Ces dernières années, d'autres thèmes se sont superposés aux questions sociales, comme celles "d'identité(s)", terme polysémique et à forte charge affective, lorsqu'il s'applique au niveau du pays tout entier. Cette nouvelle dimension a sa place dans la quête de la cohésion du tissu social, quand il touche le vivre-ensemble d'une forte proportion de citoyens résidents de nationalités différentes. L'identité, qu'elle emprunte les métaphores¹ verticales (les "racines") ou bien horizontales ("affluent-fleuve"), souvent accordée au pluriel ("identités"), ne peut cependant pas voiler les dimensions fondamentales du travail et de l'inégalité de ressources.

La présente édition du TCS fait une série d'avancées nouvelles dans la compréhension du marché du travail – notamment une révision de la proportion des personnes ayant un emploi – et du "risque de pauvreté" lorsqu'on prend en compte le seuil de revenu "décent", le niveau de consommation et le patrimoine. Dans ce Rapport TCS, sont mis à jour les indicateurs du "PIBien-être", ce qui permet de dresser un portrait d'ensemble de la société et du bien-être de ses membres.



Dr Serge Allegrezza

¹
Maurizio Bettini, "Contre les racines", Champs actuel, Inédit, Flammarion, 2017

Dynamique des revenus et de la pauvreté

La vision diachronique de la société est essentielle: les individus bougent, changent d'emplois et de carrières. Ils s'apparient ou se quittent pour se remarier, ont des enfants, changent de mode de vie, tombent malade..., bref, ils ont des parcours de vie plus ou moins accidentés ou troublés. Il est donc essentiel de se placer dans une perspective longitudinale, dynamique.

Au cours des années 2005 à 2017, la croissance économique a été globalement favorable aux plus aisés en termes de revenus distribués. C'est surtout au cours de la "Grande Récession" provoquée par la crise bancaire et financière dès 2008 que l'évolution des revenus disponibles réels des ménages les plus modestes a ralenti par rapport à la moyenne de tous les revenus et à celle des revenus les plus élevés. Le "trickle down", la percolation des revenus du haut vers le bas ne s'est donc pas opérée comme avant la "Grande Récession", et la situation ne semble que lentement se rétablir en termes de rattrapage des plus défavorisés.

Les données du présent Rapport TCS montrent la forte mobilité des revenus au cours des années 2014 à 2017, 2/3 des individus [appartenant à la classe médiane des revenus] ont changé de position sur l'échelle des revenus [37% à la baisse et 31% à la hausse]. Il y a une fluidité...

Au cours de la période 2014 à 2017, 28% des personnes ont eu un passage par la case "en risque de pauvreté" (gagnant moins de 60% du revenu disponible médian), mais seulement 5% étaient dans cette situation difficile pendant 4 années consécutives. Le taux de risque de pauvreté persistante, qui donne une vue sur quatre années, s'élève à 10%.

Vie décente et revenu minimum

Il ne peut y avoir de cohésion que si les personnes qui doivent se sortir de la pauvreté disposent des ressources nécessaires pour vivre décemment. En déterminant un niveau de revenu minimum ("budget de référence") permettant de bénéficier de biens et de services jugés indispensables par un panel de citoyens, aux prix les plus modestes observés sur le marché, le STATEC – à la demande des autorités publiques – a fixé un seuil national absolu de pauvreté. Il est intéressant que cette nouvelle démarche exhibe un niveau de revenu au-dessus du seuil de "risque de pauvreté" communautaire [relatif aux 60% du revenu disponible médian], suggérant que ce dernier sous-estimait la proportion des personnes en difficulté.

Le présent Rapport TCS a adapté le seuil absolu de pauvreté ["budget de référence"] aux prix à la consommation, ce qui permet des comparaisons actualisées avec les minima sociaux [RMG/REVIS] qui reflètent le seuil d'intervention que la collectivité luxembourgeoise accepte comme seuil d'intervention solidaire pour venir au secours des plus défavorisés. Les seuils [statistiques] et les seuils du REVIS sont remarquablement bien alignés! Cette étude sur le budget minimum décent [ou digne] n'aura pas été inutile! En effet, selon notre étude, le futur REVIS [REvenu d'Insertion Sociale], qui va remplacer l'ancien Revenu Minimum Garanti [RMG], est supérieur au seuil absolu de pauvreté ["budget de référence"] et même supérieur au RMG, pour autant que les membres du ménage aient un emploi.

Les inégalités, même multidimensionnelles, ne sont pas des inégalités problématiques en soi dans une société forcément hétérogène, mais peuvent être considérées comme injustes, si elles ne permettent pas à tout un chacun, à commencer par les plus jeunes, de saisir et de réaliser des opportunités, des rêves et projets légitimes, chéris par les uns et les autres, et de matérialiser l'égalité des chances. C'est une piste qu'il faudra encore explorer et pour laquelle ce sont justement les données longitudinales qui sont les plus pertinentes.

La catégorie des *working poor* revisitée

Les "travailleurs pauvres" interpellent l'opinion, car il est admis que le travail doit nourrir son homme. Trimer pour être pauvre est une indignité. Il faut avouer que l'appellation "working poor" renferme une kyrielle de cas assez hétérogènes en termes d'éducation, de contrat de travail, de nombre de personnes à charge, de santé, de bien-être subjectif,...

Le Rapport TCS montre que les 2/3 des travailleurs à bas salaire [salaire horaire inférieur aux deux tiers du salaire médian] ne sont pas en risque de pauvreté parce que le ménage dispose d'autres sources de revenus!

Une politique qui veut réduire la part des personnes au travail et classées en risque de pauvreté, doit offrir aux ménages des emplois adéquatement rémunérés, à durée indéterminée. En plus, si le ménage a des enfants, il faut qu'il y ait des crèches abordables, afin que les parents puissent prêter un nombre adéquat d'heures de travail. Une simple augmentation du salaire minimum ne changera pas grand-chose à l'affaire, surtout que cette mesure peut, si elle est trop incisive, détruire des emplois à faible productivité.

Le Rapport TCS simule également l'impact des chèques-services, qui réduit le taux de risque de pauvreté de l'ensemble de la population de manière non négligeable.

Le taux d'emploi baisse

Alors que l'emploi total a littéralement explosé, en particulier l'emploi national, qui a augmenté de près de 30% au cours de la période de 2005 à 2017, la proportion des personnes employées (par rapport aux personnes potentiellement employables) a diminué. Ce Rapport TCS analyse les évolutions du taux d'emploi se basant sur des statistiques de l'IGSS et de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), l'une étant une source administrative et l'autre une enquête trimestrielle auprès des résidents. Les données administratives sont exhaustives et précises, mais pauvres en information, alors que l'enquête est tributaire des inévitables biais d'échantillonnage, mais riche en information.

C'est cette enquête (EFT) qui est utilisée dans la comparaison européenne et qui sert à ce niveau comme étalon des performances des politiques de l'emploi. Ce Rapport TCS réconcilie les deux sources après un travail conceptuel et un traitement concordant des données. Les statistiques luxembourgeoises sur le taux d'emploi devraient être corrigées dans la comparaison européenne.

Le constat d'une baisse du taux d'emploi est alarmant lorsqu'il concerne la tranche d'âge 35-44 ans ("prime age workers"), et positif lorsqu'il s'agit des catégories de jeunes âgés de 25 à 34 ans qui ont prolongé leurs études. La diminution du premier groupe risque d'obérer le potentiel de croissance, alors que le deuxième groupe devrait renforcer le potentiel à terme.

On a pris le pli de se référer au seul taux de chômage dit "officiel", celui publié avec force détails par l'ADEM. Comme le rappelle le Rapport TCS, en se référant aux enquêtes, le chômage est entouré d'un halo de personnes qui sont plus ou moins intégrées au marché du travail. Si l'on prend en compte les personnes involontairement limitées par un contrat à temps partiel, on peut facilement doubler le taux de chômage, mettant en évidence le "sous-emploi" latent.

PIB Bien-être: une mise à jour

Le sujet de la croissance "excessive", qui a pris une place considérable dans le débat public, peut très bien être objectivé si l'on analyse la foison d'indicateurs complémentaires au PIB: il y a en premier lieu l'inégalité et le risque de pauvreté, l'emploi, mais aussi la santé, l'environnement, la sécurité physique, le bien-être ressenti,...

Le Produit Intérieur Brut (PIB) a pour ambition de mesurer la valeur ajoutée par les différents agents économiques, ce qui relève de la gageure dans une petite économie ouverte, dominée par des entités multinationales. Il n'a pas pour mission de rendre compte du bien-être.

L'angle aveugle: le patrimoine net

Il n'est pas possible de parler de revenus et de travail si on n'aborde pas les questions de patrimoine, qui y sont reliées par l'accumulation de l'épargne, l'héritage et le développement démographique et économique du pays.

Les inégalités patrimoniales sont infiniment plus importantes que celles du revenu disponible des ménages, utilisées le plus souvent pour commenter l'état des inégalités dans la société. Une étude récente de l'OCDE, qui exploite les données existantes sur le patrimoine des ménages (actifs immobiliers et financiers moins les dettes), montre que les 10% des ménages les plus aisés possèdent près de la moitié du patrimoine net (année disponible: 2015). La propriété immobilière constitue la majeure partie du patrimoine des ménages.

Le poids global des dépenses de logement des ménages a augmenté pour les locataires modestes et les ménages accédant à la propriété au cours des années 2012 à 2017, malgré la baisse des taux d'intérêt et des subventions diverses allouées, pressurant le revenu disponible qui peut être affecté à d'autres services et biens de consommation.

La prise en compte du crédit à la consommation, d'une part, et du patrimoine liquide des ménages, d'autre part, tous deux souvent négligés, réduisent le taux de risque de pauvreté [relatif] à 5.7% [au lieu de 18.7%].

Tout en rendant grâce au système européen des banques centrales (comprenant la BCL), qui réalise tous les 3 ans une enquête sur le patrimoine des ménages, les données dans ce domaine restent insuffisantes et d'une fiabilité limitée, surtout aux extrémités de la distribution, comme l'ont amplement montré les pays qui ont le privilège de disposer des deux sources que sont enquêtes et fichiers fiscaux. Gageons que les données administratives de l'Administration des contributions directes (ACD) seraient certainement d'un grand secours.





PARTIE I

Le marché du travail

1. Le travail, un facteur de cohésion sociale

1.1. La cohésion sociale demeure une notion floue

La littérature associe l'expression de "cohésion sociale" à de nombreux concepts, tels que la pauvreté, la migration, l'identité, l'intégration, l'aménagement du territoire, l'éducation, l'emploi, l'inégalité ou encore la violence. La cohésion sociale est dès lors difficile à appréhender. Il faut constater qu'aucune définition n'a pu faire l'objet d'un véritable consensus. La cohésion sociale fait néanmoins appel à un sentiment d'appartenance et à une volonté ou une capacité de vivre ensemble.

En conséquence de cette absence de consensus dans la définition du concept de cohésion sociale, on remarque qu'il devient alors plus naturel de décrire ce qu'elle n'est pas plutôt que ce qu'elle est, c'est-à-dire à la percevoir à travers des dysfonctionnements et/ou des manques sociaux tels que l'exclusion sociale, l'inégalité, la pauvreté, ou le manque d'accès aux soins publics. Cette approche de la cohésion par ce qui la détériore conditionne aussi le choix et la portée des indicateurs. En d'autres termes, le choix d'un indicateur de mesure de la cohésion sociale dépend de la définition employée. Certaines de ces dimensions sont analysées et commentées dans les pages du présent rapport.

Une formulation volontairement élargie de la définition de la cohésion sociale serait:

"un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les individus". Autrement dit, "La cohésion sociale est donc la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres".¹

Cette définition élargie de la cohésion sociale sera appréhendée dans la troisième partie du rapport à travers le prisme du tableau de bord du PIBien-être.



**POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LA COHÉSION SOCIALE²**

¹ Source: STATEC, Cahier économique N° 99 Rapport Travail et Cohésion sociale 2005
<https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2005/99-cohesion-sociale/index.html>

² STATEC, Cahier économique N° 109 Travail et cohésion sociale au Luxembourg, Rapport 2009
<https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2009/109-cohesion-sociale/index.html>

1.2. Et le travail dans tout ça?

La notion de travail a fortement évolué au cours du temps pour devenir de nos jours une notion centrale de la société. Si le travail au sens large fait référence à une activité productive, dans notre société moderne, il fait principalement appel à une activité rémunérée, à un emploi. Le travail est source de revenus conditionnant l'accès au logement, aux loisirs, à la culture et à la protection sociale.

Les emplois influencent qui nous sommes et nos relations avec les autres. Dans la plupart des sociétés, l'emploi est une source fondamentale d'estime de soi et d'identité sociale. Il génère l'identité sociale et le sentiment d'appartenance à travers les liens sociaux noués.

L'emploi connecte les personnes avec les autres à travers des réseaux. L'environnement professionnel est un lieu de rencontre, de créativité, d'échange de nouvelles idées et informations et d'interaction avec des personnes de différentes cultures et horizons. Le type d'emploi, les opportunités d'emploi et la manière dont les emplois mettent les personnes en relation, sont pertinents d'un point de vue cohésion sociale.

La situation sur le marché du travail et les perspectives d'emploi dans une société façonnent les attentes et les aspirations d'une personne pour l'avenir, son sentiment d'être utile pour la société et ses perceptions de l'équité. Ces influences sur l'individu de l'emploi ont des conséquences collectives. Avoir ou non un emploi peut affecter des éléments clés de la vie sociale et de sa cohésion. Par exemple, un manque chronique et persistant d'emplois peut être une source de troubles sociaux. Dans le chapitre I.5 nous verrons que les travailleurs en situation de pauvreté sont principalement ceux qui ne parviennent pas à travailler autant qu'ils le souhaitent. Par ailleurs, le travail a joué et continue de jouer un rôle intégrateur déterminant pour les femmes et les immigrés.

La relation entre emploi et cohésion sociale n'est pas simple, immédiate ou directe. La relation est plutôt contextuelle et façonnée par les individus, leurs valeurs, leurs attitudes et comportements ainsi que les institutions qui les entourent. La relation va dans les deux sens, en effet la cohésion sociale peut également influencer l'emploi en influençant les décisions d'investissement des entrepreneurs.

La littérature relative au chômage, à la confiance et à l'engagement civique suggèrent que perdre un emploi signifie plus que perdre un revenu. La perte d'emploi peut miner le sentiment d'estime de soi et nuire aux relations familiales et sociales. Le chômage peut rompre les liens économiques et sociaux, engendrer la méfiance et nuire au sens de la communauté et à l'espoir pour l'avenir. Ne pas avoir d'emploi peut signifier perdre son statut social et ne pas être en mesure de fournir un revenu à sa famille. Le chapitre I.4 se penche sur la thématique du chômage et met aussi en évidence que le chômage n'est pas obligatoirement une voie sans issue. C'est ce qui ressort d'une nouvelle analyse des transitions entre emploi et chômage.

Les emplois précaires ou les emplois perçus par les personnes comme étant de mauvaise qualité peuvent avoir des effets similaires à ceux du chômage.

La qualité de l'emploi est une notion multidimensionnelle qui ne se limite pas seulement aux salaires mais inclut des aspects qui concernent la sécurité de l'emploi, le type de contrat [contrat à durée déterminée ou temporaire], le temps partiel [volontaire ou involontaire], l'accès à la formation, les conditions de travail [les horaires, la pénibilité, l'environnement, les risques], ainsi que la conciliation de la vie professionnelle et privée. Un travail de mauvaise qualité peut, à l'instar du chômage, amener les travailleurs concernés à se sentir impuissants et sans espoir face à l'avenir et les conduire à cesser de participer à la vie sociale. Le chapitre I.3 propose une analyse statistique des différentes formes de travail au Luxembourg.

2. Le moteur de l'emploi tourne à plein régime

En 2017, 432 400 personnes occupent un emploi au Luxembourg. Rien qu'en 2017, 14 000 emplois supplémentaires ont été créés. En moyenne depuis 2000, 10 100 emplois sont créés chaque année. Il y a des années exceptionnelles comme 2001, 2007 et 2008 avec près de 15 000 nouveaux emplois par an. L'année 2017 fait partie de ce groupe.

Sans surprise, l'année de crise 2009 est la plus mauvaise année depuis 1995 avec "seulement" 3 600 postes créés. Néanmoins, le Luxembourg s'en est bien sorti, car dans presque tous les autres pays de l'Union européenne des emplois ont été détruits cette année-là.

Tableau 1 **Vue d'ensemble du marché du travail au Luxembourg³**

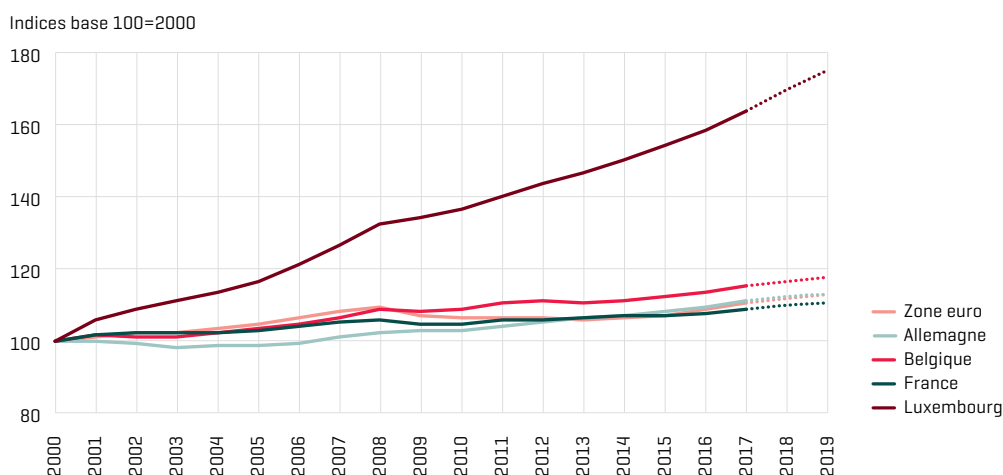
Année	2000	2005	2010	2015	2016	2017
1. Emploi intérieur	264.0	307.7	359.6	406.1	418.4	432.4
Salariés	245.7	287.2	337.4	381.0	392.7	406.1
Non-salariés	18.3	20.5	22.1	25.1	25.8	26.3
2. Frontaliers nets [a] - [b]	79.3	109.7	141.2	161.4	168.2	175.2
a. Frontaliers non résidents	88.1	119.7	152.4	173.6	180.7	188.1
Non-salariés	1.1	1.9	3.1	4.1	4.3	4.6
Salariés	87.0	117.8	149.3	169.5	176.4	183.5
en provenance de: France	46.5	60.5	74.1	84.3	88.6	92.9
Allemagne	16.4	25.8	37.5	42.8	44.1	45.5
Belgique	24.2	31.4	37.8	42.4	43.8	45.1
b. Frontaliers résidents	8.8	10.1	11.2	12.2	12.5	12.9
dont: Agents internationaux	7.8	9.1	10.1	10.6	11.0	11.0
3. Emploi national [1] - [2]	184.7	198.0	218.4	244.7	250.2	257.2
Taux de croissance de l'emploi intérieur	na	16.6	16.9	12.9	3.0	3.3
Taux de croissance de l'emploi national	na	7.2	10.3	12.0	2.2	2.8
Taux de croissance de l'emploi frontalier	na	38.3	28.7	14.3	4.2	4.2
Taux de croissance de l'emploi frontalier non résident	na	35.9	27.3	13.9	4.1	4.1

Notes de lecture: en milliers de personnes pour les rubriques 1 à 3 et en % pour les taux de croissance. Pour les années 2000 à 2015, taux de croissance sur 5 ans, pour 2016 et 2017 taux de croissance annuels.

Source: STATEC, Comptes nationaux

³ Pour des explications sur les concepts statistiques, veuillez vous référer au glossaire à la fin de cette partie

Graphique 1 **Une évolution de l'emploi pour le moins dynamique au Luxembourg**

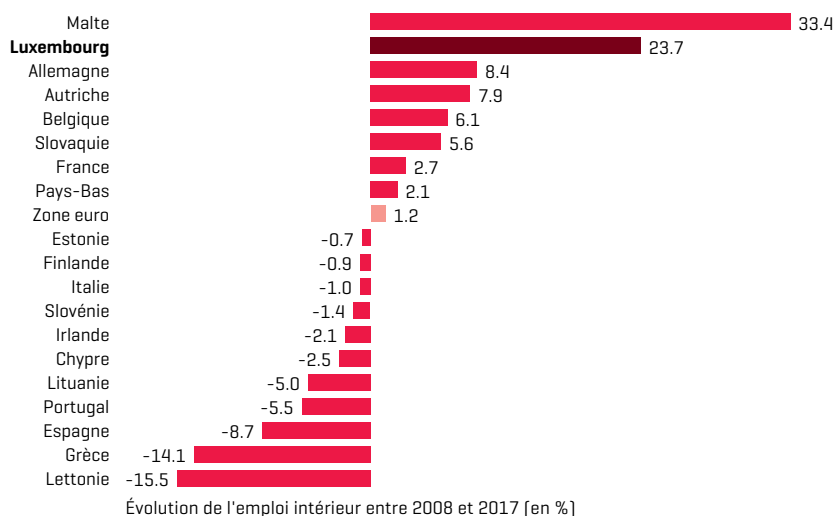


Sources: STATEC, AMECO (Annual macro-economic database of the European Commission),
2018-2019 = prévisions

La croissance de l'emploi luxembourgeois à moyen et à long terme dépasse très largement celle de l'Union européenne en général et celle des pays voisins en particulier. De 2000 à 2017, l'emploi intérieur a augmenté de 63.7% au Luxembourg. Pour la Belgique, on constate une augmentation de 15.0% de 2000 à 2017 et pour l'Allemagne un plus de 11%. En France, l'emploi n'a augmenté que de 8.6% sur la même période [→ Graphique 1].

De 2000 à 2017, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi est de 2.9% au Luxembourg. Dans la zone euro, l'emploi ne croît qu'à un rythme moyen de 0.6% par an. La France et l'Allemagne se situent dans la moyenne de la zone euro, avec respectivement 0.5% et 0.6% de croissance de l'emploi par an. En Belgique, l'emploi croît à un rythme modéré de 0.8% par an sur la période 2000 à 2017.

Graphique 2 **L'emploi au Luxembourg a connu une bonne sortie de crise**

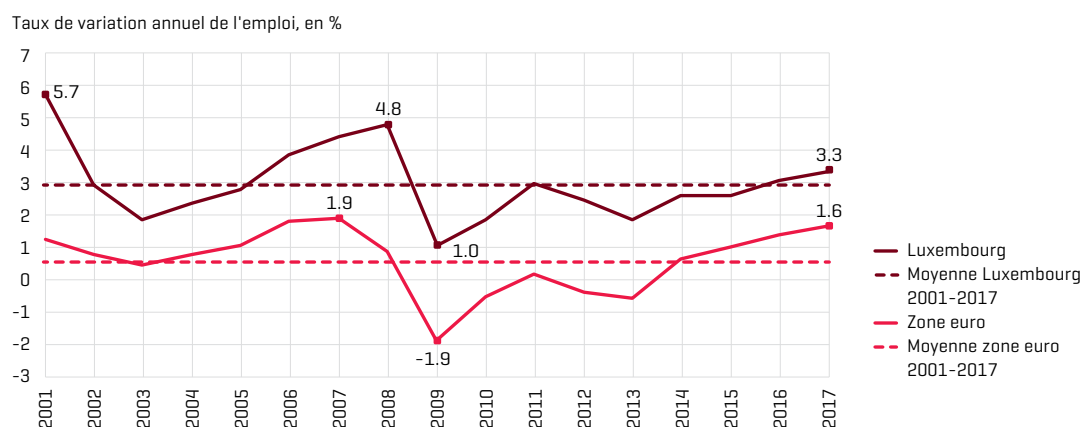


Sources: STATEC et AMECO

La crise de 2009 a eu des effets dévastateurs sur le marché de l'emploi européen. Dans les pays les plus touchés, l'emploi s'est littéralement effondré. Dans un certain nombre de pays l'emploi peine à se redresser. Les économies lettones et grecques sont celles qui ont le plus souffert avec environ 15.0% de leurs emplois détruits entre 2008 et 2017. Parmi les pays les plus touchés de la zone euro on compte aussi l'Espagne, le Portugal et la Lituanie. Dans tous ces pays, en 2017 le nombre d'emplois est inférieur au niveau d'avant-crise. C'était également le cas de la zone euro, où jusqu'en 2016 l'emploi avait diminué de près de 0.4% comparé à 2008, ce qui représentait 664 000 emplois. Ce n'est qu'à partir de 2017 que l'emploi dans la zone euro renoue avec ses valeurs d'avant-crise [→ Graphique 2].

D'autres économies ont, par contre, continué à créer de l'emploi durant la crise, c'est notamment le cas du Luxembourg, de Malte, de l'Allemagne, et de l'Autriche. Après avoir subi des pertes d'emploi au plus haut de la crise, des pays comme la Belgique et la France ont réussi à se redresser depuis. Dans tous ces pays, l'emploi en 2017 dépasse son niveau d'avant-crise.

Graphique 3 **L'évolution de l'emploi au Luxembourg suit la tendance européenne mais est toujours supérieure**



Sources: STATEC et AMECO

Pour résumer, la variation de l'emploi au Grand-Duché suit globalement la tendance de la zone euro bien qu'au Luxembourg la croissance soit toujours supérieure à celle de la zone euro. Un autre constat est que l'économie luxembourgeoise a toujours été en mesure de créer des emplois, et ce malgré la crise, chose qui est loin d'être vraie pour l'ensemble de la zone euro [→ Graphique 3].

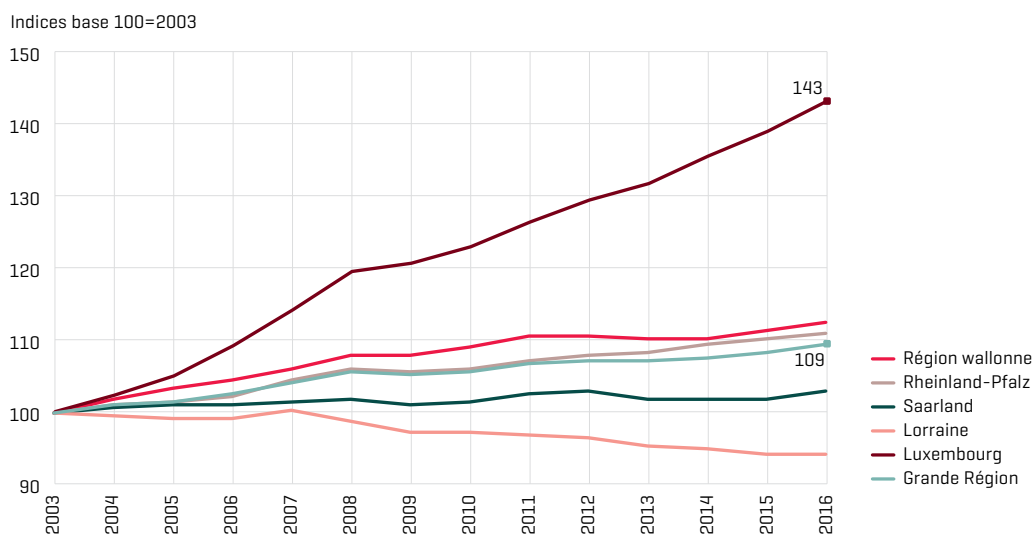
Pour 2018, les prévisions de la Commission européenne disponibles au moment de la rédaction du présent rapport tablent sur une progression du taux de croissance de l'emploi au Luxembourg de presque 4%, alors que dans la zone euro la tendance repartirait à la baisse [+1.3%]. L'économie luxembourgeoise gagnerait ainsi 15 750 emplois supplémentaires en 2018.

2.1. Le bassin d'emploi luxembourgeois le plus dynamique de la Grande Région

Le moteur de la croissance de l'emploi luxembourgeois se démarque clairement de ses voisins.

De 2003 à 2016, l'emploi au Grand-Duché a augmenté de quelque 43.1%, alors que, dans l'ensemble de la Grande Région, on n'enregistre qu'une augmentation de 9.4% de l'emploi [→ Graphique 4].

Graphique 4 **Depuis 2003, au sein de la Grande Région, c'est au Luxembourg que l'emploi a le plus augmenté**



Sources: STATEC, Eurostat

En 2016, un peu plus de 5 millions de personnes travaillaient dans la Grande Région. Depuis 2003, près de 430 000 postes supplémentaires ont vu le jour, dont 126 000 au Luxembourg. En d'autres termes, près de 30% de l'augmentation de l'emploi au cours de cette période dans la Grande Région est imputable au Grand-Duché. Sans l'apport du Luxembourg, la croissance de l'emploi dans la Grande Région chute de 9.4% à 7.1% sur la période 2003 à 2016.

Le poids du Luxembourg dans la Grande Région s'est accru au fil du temps. La part du Grand-Duché dans l'emploi de la Grande Région était de +6.4% en 2003, elle grimpe à +8.4% en 2016.

La Sarre et la Lorraine sont les entités les moins dynamiques en matière de création nette d'emplois. En 2016, en Lorraine, l'emploi se situe même en dessous de son niveau de 2003, alors qu'en Sarre (*Saarland*) il n'y a qu'une très légère embellie. Le marché de l'emploi en Lorraine est le moins performant de toute la Grande Région et d'ailleurs, avec -0.5%, le seul à afficher une croissance annuelle moyenne négative sur la période 2003-2016. La situation de l'emploi en Lorraine est aussi moins favorable que celle de la France en général. C'est aussi en Lorraine que l'emploi est le plus affecté par la crise: en 2007, on comptait encore 868 900 personnes employées en Lorraine; en 2016, leur nombre n'était plus que 819 600, avec la destruction de quelque 49 300 emplois à la clé. Le moteur de la croissance de l'emploi est en berne et le nombre absolu de postes en déclin depuis Grande Récession de 2008. Entre 2015 et 2016, c'est la première année où la casse est contenue et que l'emploi stagne en Lorraine. Comme nous le verrons plus tard, la situation morose dans le bassin d'emploi lorrain a des répercussions directes sur le marché du travail luxembourgeois. La progression de l'emploi frontalier français est plus forte que celle des autres pays voisins. Les Français représentent la moitié de l'emploi frontalier au Luxembourg.

Dans la Région wallonne, la croissance de l'emploi est relativement dynamique de 2003 à 2016, bien que loin derrière celle affichée par le Luxembourg. La dynamique de l'emploi dans cette région de Belgique est supérieure en termes relatifs à l'augmentation globale de l'emploi dans la Grande Région.

Avec des créations nettes de postes de 11.1% de 2003 à 2016, la Rhénanie-Palatinat (*Rheinland-Pfalz*) peut faire état d'une progression de l'emploi similaire à celle de la Région wallonne. Le *Bundesland* allemand se situe également au-dessus de la moyenne de la Grande Région et à un niveau similaire du rythme de croisière de l'Allemagne dans son ensemble [+11.3% de 2003 à 2016].

Tableau 2 **Taux de croissance annuels moyens en %**

	avant crise 2003-2008	après crise 2009-2016	ensemble de la période 2003-2016
Belgique	1.4	0.6	0.9
Région wallonne	1.6	0.5	1.0
Allemagne	0.5	0.8	0.7
Rheinland-Pfalz	0.8	0.6	0.7
Saarland	0.2	0.2	0.2
France	0.6	0.2	0.4
Lorraine	-0.1	-0.7	-0.4
Luxembourg	3.3	2.3	2.7
Grande Région	0.9	0.4	0.6
Grande Région sans Luxembourg	0.7	0.3	0.5

Sources: STATEC, Eurostat

Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi au Luxembourg dépasse largement celui de la Grande Région dans son ensemble et également celui de toutes les autres entités régionales prises individuellement et ce avant et après la crise amorcée en 2008 (→ [Tableau 2](#)).

La crise porte un sérieux coup de frein à l'emploi dans la Grande Région. Sur la période 2003 à 2008, l'emploi progressait à un rythme annuel moyen bien plus soutenu, +0.9% contre +0.4% après l'effondrement économique. Ce constat est valable pour toutes les divisions territoriales de la Grande Région. La seule exception est l'Allemagne qui performe mieux en termes de création annuelle moyenne d'emploi après la crise qu'avant ce grand bouleversement économique.

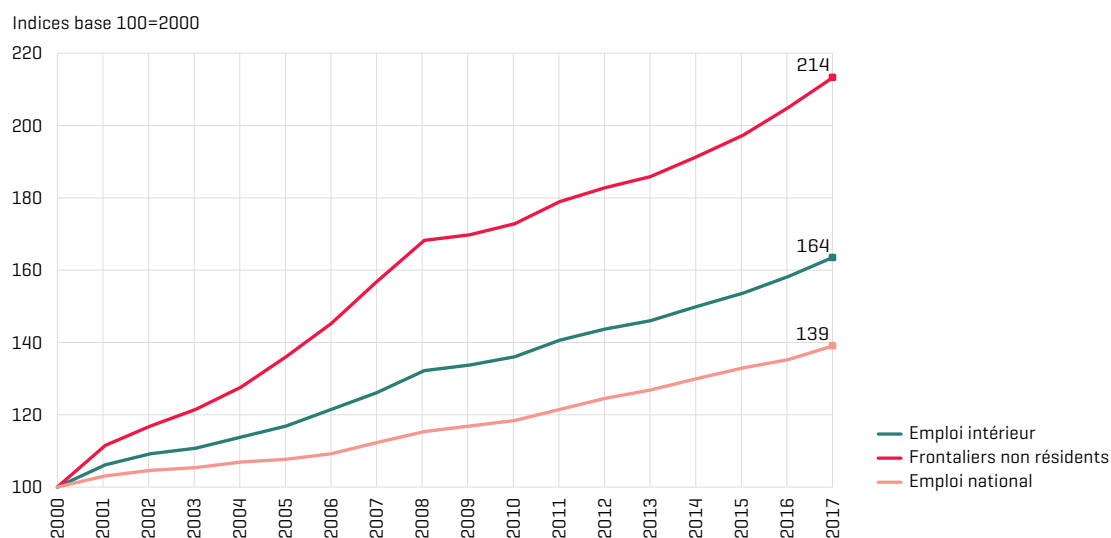
La Lorraine se distingue par le fait que ses taux de croissance annuels moyens sont négatifs aussi bien avant qu'après la crise. Cette dernière provoque même une détérioration du rythme moyen de création de nouveaux postes. Depuis la crise, l'économie lorraine détruit des emplois à une cadence de -0.7% par an.

La Région wallonne encaisse aussi un net contrecoup dû à la crise: le taux de création d'emploi annuel passe de +1.6% à +0.5%. Pour les deux régions allemandes, l'affaissement est moins franc, mais leur taux moyen de création d'emploi se situait à un niveau déjà bien inférieur à celui de la Région wallonne avant la crise. La tendance est tout autre en Allemagne qui crée plus d'emploi sur la période 2009 à 2016 que sur celle d'avant-crise.

2.2. L'emploi frontalier, fusible en cas de crise

Au Luxembourg, l'emploi intérieur total a évolué de 264 000 personnes en 2000 à 432 400 en 2017. Sur cette augmentation totale de 168 400 unités, 60% sont imputables aux frontaliers. Le nombre de frontaliers (non résidents) passe de 88 100 en 2000 à 188 100 en 2016. En d'autres mots, l'emploi intérieur total a augmenté de 64%, alors que l'emploi frontalier (non résidents) a augmenté de 114% et l'emploi national de "seulement" 39% [→ Graphique 5].

Graphique 5 **L'emploi au Luxembourg boosté par les frontaliers**



Sources: STATEC

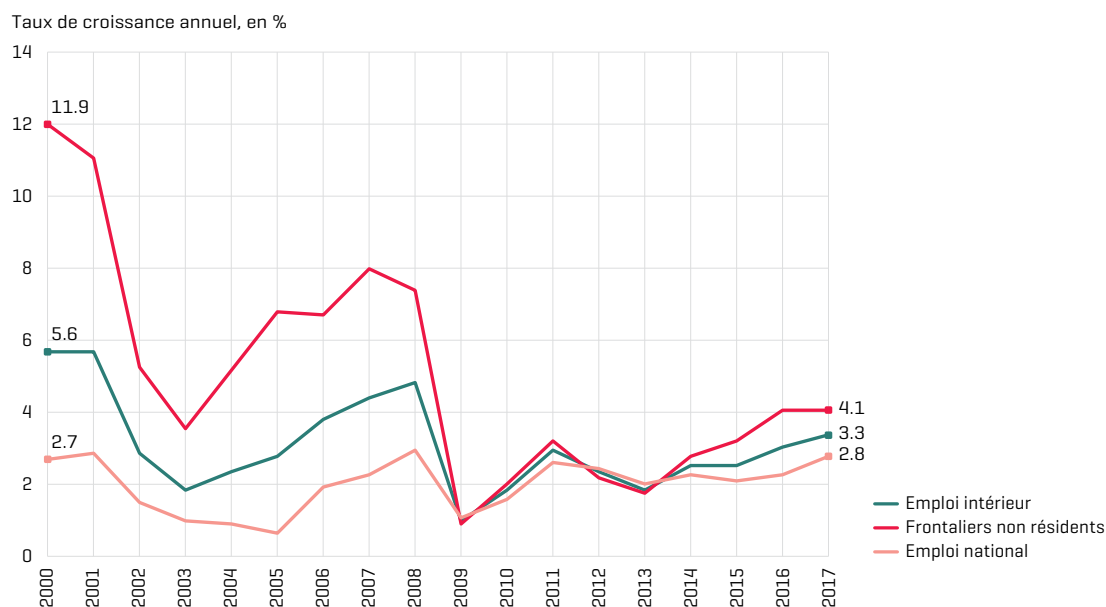
C'est en période de forte croissance économique que l'emploi frontalier connaît également ses variations les plus positives et que l'écart entre la progression de l'emploi frontalier et la progression de l'emploi national augmente. En 2000, le taux de croissance de l'emploi frontalier était de +11.9%, contre +2.7% pour l'emploi national, soit un écart de près de 10 points de %. De 2003 à 2007, on observe un phénomène similaire. À l'inverse, en période de décélération économique, le recul du taux de croissance de l'emploi frontalier est plus spectaculaire que celui de l'emploi national. En d'autres mots, l'écart des taux de croissance de l'emploi entre frontaliers et résidents se resserre dans les périodes de faible croissance économique. C'est vrai en 2002-2003, mais également en 2009. Pour cette année de crise économique, le taux de croissance de l'emploi national [+1.1%] est supérieur à celui de l'emploi frontalier [+0.9%]. Ce constat est assez exceptionnel, car en général le taux de croissance de l'emploi frontalier est supérieur à celui de l'emploi national [→ Graphique 6].

À partir de l'année 2009, le taux de croissance de l'emploi intérieur affiche un déclin notable. Depuis lors, les écarts entre les taux de croissance de l'emploi national et frontalier sont nettement moins prononcés qu'avant la crise. Ces derniers évoluent de façon quasi parallèle : l'accélération de la création nette d'emplois en 2011 va de pair avec un recours accru aux frontaliers et une augmentation de l'emploi national. L'année 2013 est marquée par un coup de frein avec des taux de création d'emploi national et frontalier qui chutent. À partir de cette année, l'écart entre les taux de croissance de l'emploi frontalier et national se creuse de nouveau, avec une dynamique plus favorable pour l'emploi frontalier. En 2017, le taux de création d'emploi frontalier se chiffre à +4.1% alors que ce taux pour l'emploi national n'atteint que +2.8%.

En outre, deux autres éléments sautent aux yeux :

- 1) Malgré les hauts et les bas, la croissance de l'emploi semble diminuer en tendance depuis une petite vingtaine d'années, et ce particulièrement pour l'emploi frontalier ;
- 2) L'emploi frontalier ne semble pas franchement décoller après la crise de 2009 comme dans la deuxième moitié des années 1990. Mais évidemment, il faudra regarder quel sera l'effet sur l'emploi de la forte hausse de la croissance économique actuelle. En effet, la croissance de l'emploi frontalier a commencé à redécoller depuis 2013 mais reste encore loin de son heure de gloire.

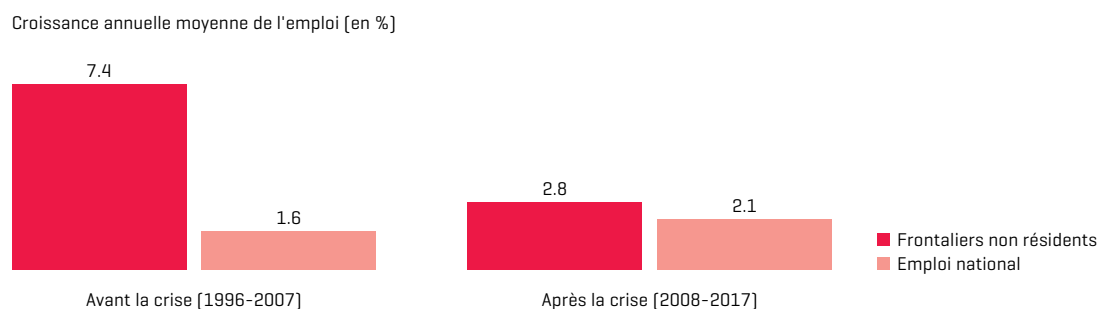
Graphique 6 **La Grande Récession de 2008 porte un sérieux coup de frein à la croissance de l'emploi**



Source: STATEC

L'analyse de la croissance moyenne de l'emploi est aussi porteuse du message de rupture provoquée par la Grande Récession. De 2008 à 2017, l'emploi national s'accroît à un rythme de +2.1% en moyenne annuelle, c'est-à-dire un taux qui dépasse la moyenne d'avant-crise [+1.6% de 1996 à 2007]. Ce n'est pas du tout le cas pour l'emploi frontalier qui, de 2008 à 2016, croît à un rythme nettement inférieur à l'avant-crise [+2.8% par an de 2008 à 2017, contre +7.4% de 1996 à 2007] (→ Graphique 7).

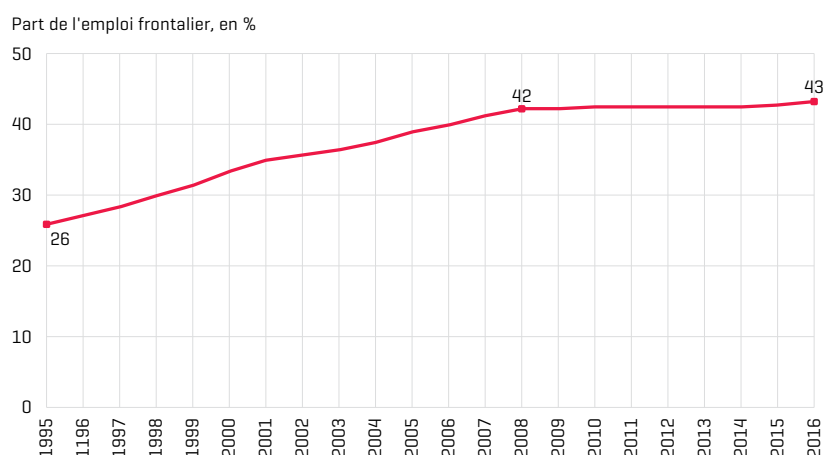
Graphique 7 **L'emploi frontalier, variable d'ajustement en cas de crise**



Source: STATEC

La part de l'emploi frontalier se stabilise depuis une dizaine d'années (→ Graphique 8). Jusqu'en 2008, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total n'a cessé de croître en passant de 26% de l'emploi total en 1995 à plus de 42% en 2008. Depuis, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total semble avoir atteint un palier, étant donné qu'elle reste pratiquement stable à quelque 42-43%.

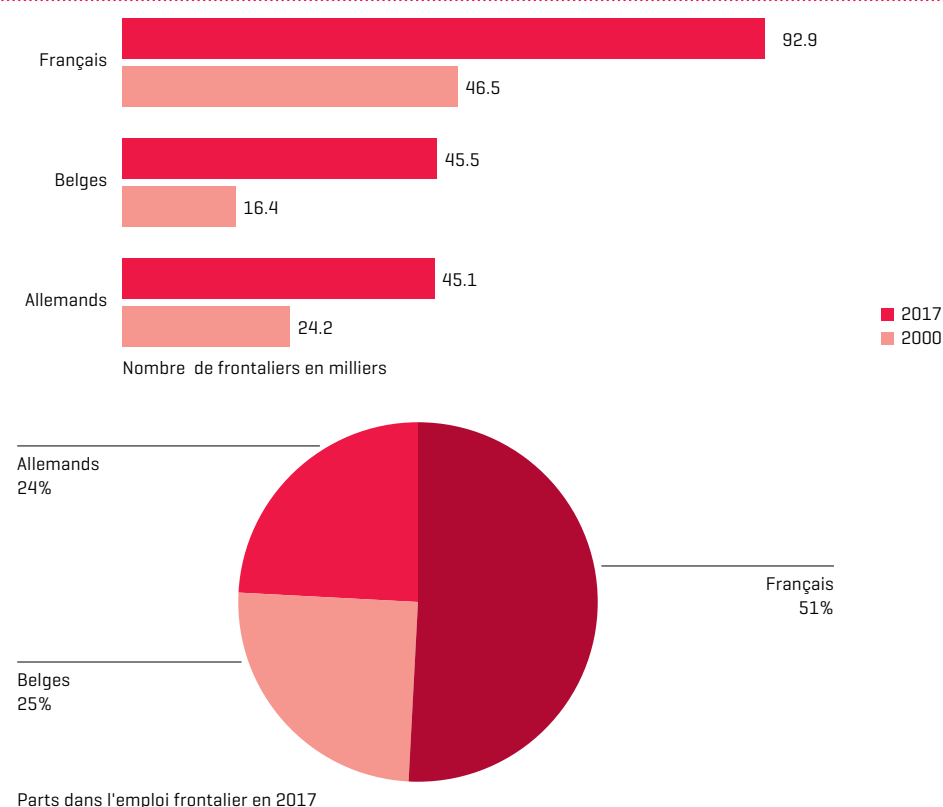
Graphique 8 **La part de l'emploi frontalier stagne depuis une dizaine d'années**



Source: STATEC

La structure de l'emploi frontalier selon le pays de provenance reste constante depuis quelques années [→ Graphique 9]. Le nombre absolu de salariés frontaliers a augmenté depuis 2000 pour les trois pays voisins. Les frontaliers résidant en France sont les plus nombreux à traverser la frontière chaque jour. Leur nombre passe de 46 500 en 2000 à 92 900 en 2017 et représente la moitié des frontaliers actifs au Grand-Duché. Leur part est grosso modo constante depuis 1995 alors que la part des frontaliers en provenance de Belgique a cédé du terrain en faveur des voisins allemands. Cependant, depuis 2009, ce mouvement à la hausse pour les frontaliers allemands s'est tassé, ce qui doit également être mis en relation avec l'évolution positive du marché du travail dans les régions frontalières allemandes, ainsi qu'au vieillissement de la population provoquant un manque de main-d'œuvre grandissant. Les parts des différents pays d'origine dans l'emploi salarié frontalier total ne varient guère depuis 2009: les Belges et les Allemands représentent chacun 25% de l'emploi salarié frontalier total et les Français l'autre moitié. Actuellement ce sont toutefois surtout les frontaliers français qui participent à l'évolution de l'emploi, avec une croissance de 5% en 2017, contre +3% environ pour les frontaliers originaires de l'Allemagne et de la Belgique.

Graphique 9 **Les frontaliers français largement en tête**



Source: STATEC

2.3. Des branches plus robustes que d'autres

Pour bien comprendre:

Dans ce chapitre, les branches suivantes ont été regroupées sous la rubrique "Finances, services aux entreprises, information et communication et R&D":

- "Information et communication";
- "Activités financières et d'assurance";
- "Activités immobilières";
- "Activités spécialisées, scientifiques et techniques" (activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion; activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques; publicité et études de marché; recherche et développement scientifique; autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires);
- "Activités de services administratifs et de soutien" (enquêtes et sécurité; services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager; activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises).

Sous la dénomination "Services publics au sens large" ont été regroupées les branches listées ci-dessous, ce regroupement correspond à ce que l'on peut qualifier de secteur "protégé":

- "Administration publique";
- "Enseignement";
- "Santé humaine et action sociale".

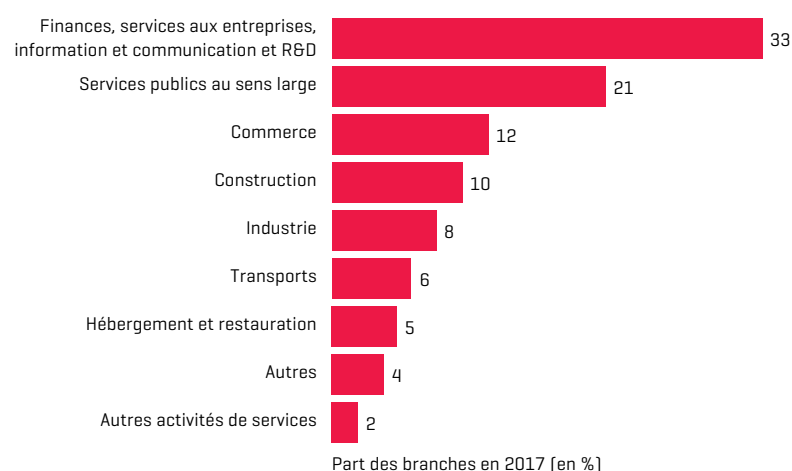
Tableau 3 **Nombre de personnes employées par branche
(en milliers de personnes)**

Branche économique	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Agriculture	4.3	4.0	4.0	3.7	3.7	3.7
Industrie	34.3	34.4	33.0	32.0	32.5	32.9
Production et distribution d'électricité	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6
Production et distribution d'eau	2.1	2.3	2.6	2.6	2.7	2.7
Construction	28.6	34.4	39.0	41.6	42.8	44.1
Commerce	37.2	41.0	44.7	50.6	50.9	52.1
Transports	17.5	20.8	24.2	24.7	25.4	26.2
Hébergement et restauration	12.9	14.6	16.5	19.3	19.7	20.4
Information et communication	8.8	10.4	14.1	16.7	17.3	18.3
Activités financières et d'assurance	30.1	34.3	40.9	44.5	46.0	47.3
Activités immobilières	1.4	2.2	2.9	3.9	4.0	4.2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15.4	20.4	29.7	37.4	39.8	42.1
Activités de services administratifs et de soutien	14.7	18.0	22.4	26.1	28.0	29.6
Administration publique	15.0	18.4	20.1	23.4	23.8	24.5
Enseignement	11.7	14.1	16.5	18.6	19.0	19.6
Santé humaine et action sociale	17.6	24.3	32.1	41.9	43.3	44.7
Activités récréatives	2.1	2.7	3.4	4.1	4.1	4.2
Autres activités de services	5.2	6.0	7.1	8.0	8.1	8.5
Activités des ménages en tant qu'employeurs	3.9	4.1	4.8	5.5	5.6	5.8
Total des branches	264.0	307.7	359.6	406.1	418.4	432.6

Note de lecture: Industrie = industries + industries extractives
Source: STATEC

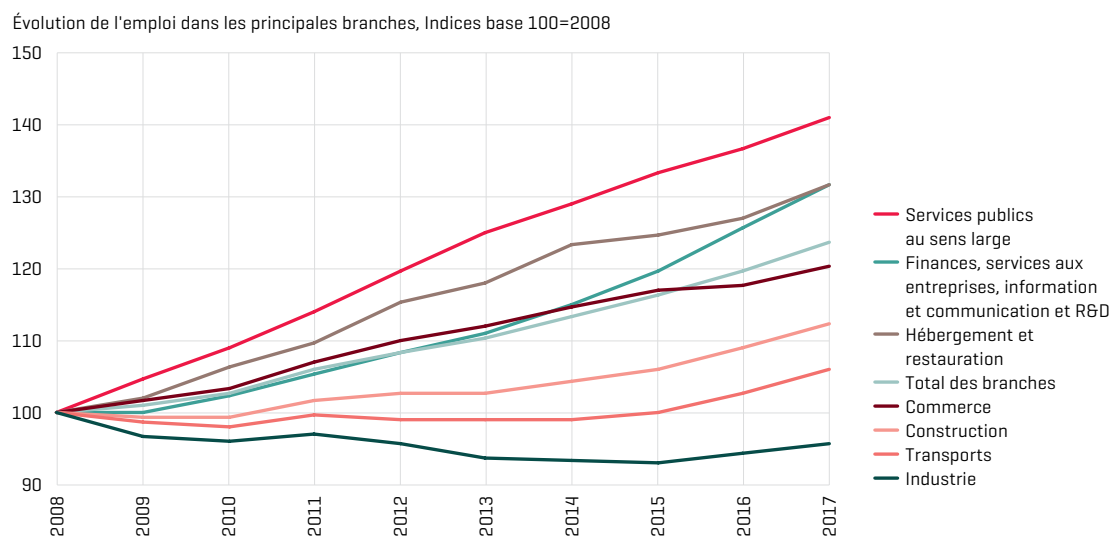
Les activités regroupées sous "Finances, services aux entreprises, information et communication et R&D" dominent l'emploi au Luxembourg [→ [Graphique 10](#)]. Un tiers de toutes les personnes sont occupées dans ce secteur. En deuxième position, on retrouve les activités rassemblées sous la dénomination "Services publics au sens large" qui en 2017 occupent plus de 85 000 personnes, soit plus de 20% de la force de travail. Suivent les branches du commerce, de la construction et de l'industrie.

Graphique 10 **Les services dominent nettement le tissu économique du Grand-Duché**



Note de lecture: "Autres" regroupe "Activités des ménages en tant qu'employeurs";
"Arts, spectacles et activités récréatives"; "Agriculture; Production et distribution d'eau";
"Production et distribution d'électricité"
Source: STATEC

Graphique 11 **Les services, les services publics au sens large et la restauration tirent l'emploi depuis la crise**



Source: STATEC

De 2008 à 2017, l'augmentation totale de l'emploi est de 23.7%. Seul l'emploi regroupé dans les branches "Finances, services aux entreprises, information et communication et R&D" et "Services publics au sens large" ainsi que "Hébergement et restauration" a été plus dynamique que l'emploi total. Sur cette même période c'est l'industrie qui affiche la plus mauvaise performance. Dans cette branche, l'emploi a diminué de près de 5%. De 2008 à 2017 quelque 1 500 postes y ont été détruits. Depuis 2016, l'emploi dans l'industrie se redresse légèrement. Il reste à voir si cette tendance se confirmera et si cette branche profitera de l'embellie économique. L'emploi industriel reste néanmoins inférieur à son niveau d'avant-crise.

Au sein du regroupement "Finances, services aux entreprises, information et communication et R&D", c'est l'emploi relatif aux activités immobilières qui connaît le développement le plus marquant avec une croissance de l'emploi de 56% depuis l'année 2008. Par contre, ce type d'activité ne représente que 3% de l'emploi total du regroupement "Finances, services aux entreprises, information et communication et R&D" en 2017 et reste donc très marginal. Dans ce même regroupement, c'est l'emploi en lien avec les activités financières et d'assurance qui enregistre la progression la moins soutenue avec 15%. Ce taux est inférieur à la progression de l'emploi total sur la période analysée ici.

L'emploi dans les activités financières et d'assurance au Luxembourg a été fortement touché par la dernière crise économique dont les effets s'y sont fait ressentir à partir de 2009. Même si des emplois sont toujours créés dans cette branche ces dernières années, le moteur de création d'emploi tourne au ralenti. Sur la période 2000 à 2008, l'emploi dans cette branche progressait à une cadence de 4.7% en moyenne chaque année, alors que sur la période 2009 à 2017 la création annuelle d'emploi se limite à 1.5% en moyenne. Entre 2000 et 2008, l'emploi total dans la finance et les assurances avait augmenté de plus de 37% alors que sur la période 2009 à 2017 la création nette de postes s'est contractée à 14.8%. Néanmoins, 6 100 postes supplémentaires ont été créés durant les 8 dernières années. De plus, l'évolution de l'emploi dans cette branche a été largement affectée par des mutations structurelles (transferts d'activités vers d'autres branches p.ex.).

Quoi qu'il en soit, la branche "Activités financières et d'assurance" reste un poids lourd de l'économie luxembourgeoise avec ses 47 300 personnes employées.

Au sein du regroupement "Services publics au sens large", ce sont les professions en lien avec la santé et l'action sociale qui connaissent l'essor le plus marqué depuis l'an 2008. Le nombre d'emplois passe de 28 500 à 44 700 unités, ce qui représente une augmentation de 57%. Dans la branche de l'enseignement on recense 19 600 actifs en 2017.

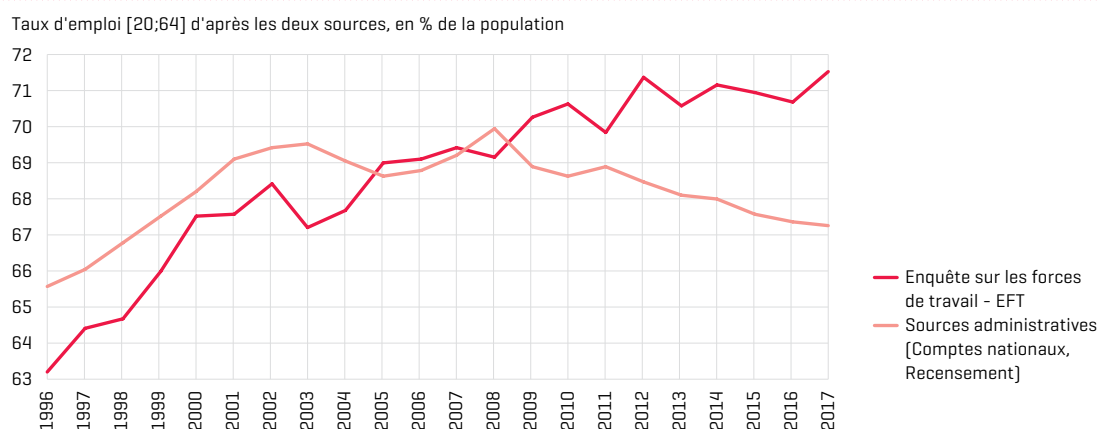
La branche "Hébergement et restauration" a aussi connu une belle sortie de crise avec une dynamique de l'emploi supérieure à la moyenne. Cette branche emploie quelque 20 400 salariés en 2017.

D'autres branches ont été plus sérieusement touchées par la crise de 2008, ceci concerne les branches "Transports" et "Construction". Avant la crise, la dynamique de l'emploi dans ces deux branches était supérieure à celle de la moyenne pour toutes les branches. Or, la crise de 2008 porte un sérieux coup de frein sur les créations d'emploi dans ces deux branches. Depuis, la création d'emploi se situe sous la moyenne, les activités liées aux transports étant le plus fortement impactées. Depuis 2015, dans les transports le moteur de l'emploi semble néanmoins repartir. Dans la construction, l'emploi se remet graduellement depuis la crise et connaît aussi un coup d'accélérateur depuis 2015. Ces deux branches font vivre 70 300 personnes.

2.4. Taux d'emploi: des divergences méthodologiques enfin expliquées

Le taux d'emploi, c'est-à-dire la part de la population en âge de travailler qui est en emploi, peut être calculé à partir de deux sources différentes: l'Enquête sur les forces de travail (EFT) et les données administratives. Le taux d'emploi - données administratives - ou aussi appelé dans ce qui suit - comptes nationaux (CN) -, se fonde sur l'emploi national des comptes nationaux rapporté à la population, chiffre officiel issu du recensement de la population. L'emploi national des comptes nationaux est basé principalement sur les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) et il est calculé selon des règles harmonisées au niveau européen. Sur les dernières années, l'évolution du taux d'emploi diverge fortement entre ces deux sources, la première indiquant une hausse, la seconde une baisse [→ Graphique 12]. L'analyse montre que la hausse du taux d'emploi - source EFT - est surtout due à des changements méthodologiques visant à améliorer l'enquête (meilleur taux de réponse, meilleure couverture des personnes qui travaillent, etc.), tandis que la baisse du taux d'emploi - sources administratives - s'explique par le prolongement de la durée des études, l'introduction du congé parental et le vieillissement de la population.

Graphique 12 Baisse ou augmentation du taux d'emploi?



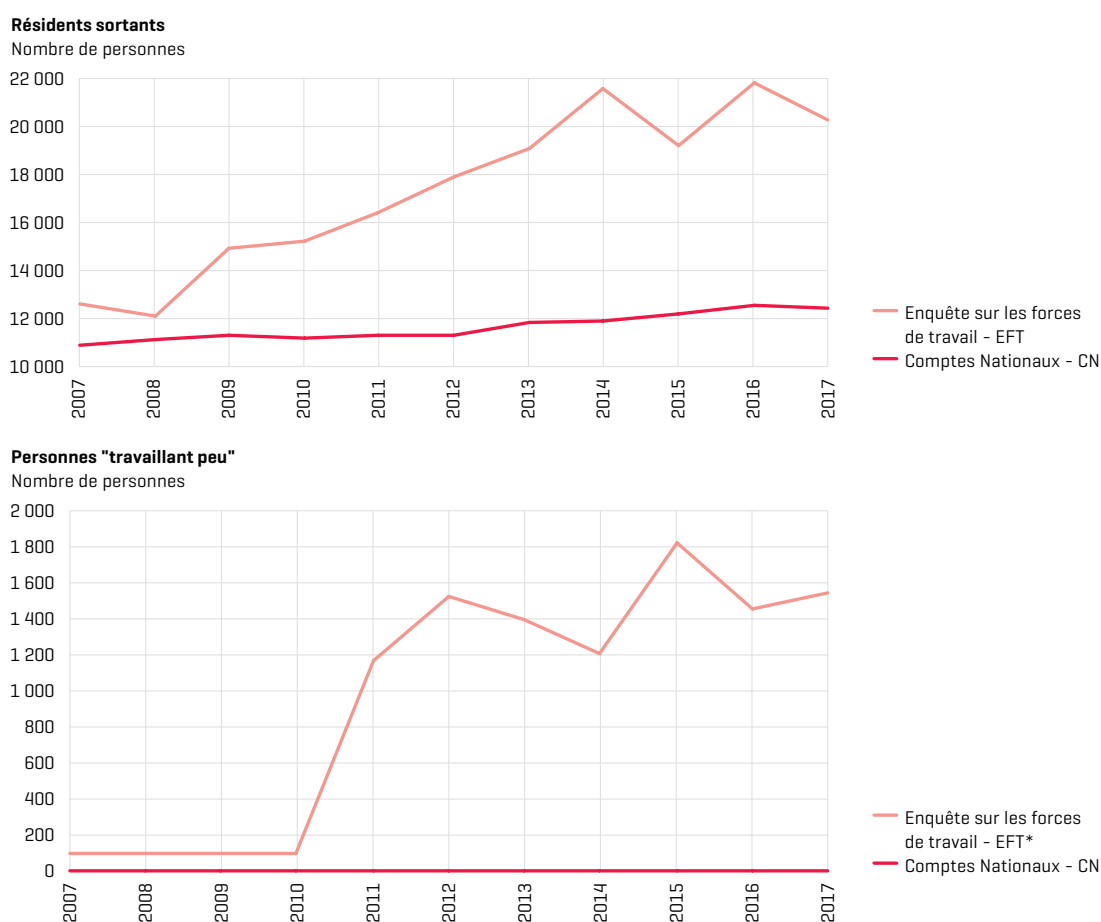
Source: STATEC

À l'origine de ces divergences il y a des concepts méthodologiques différents, notamment en ce qui concerne les personnes "travaillant peu" et les résidents sortants, deux séries qui ont fortement augmenté l'emploi EFT sur les dernières années [→ Graphique 13] suite aux améliorations de l'enquête [cf. encart méthodologique ci-après].

- Dans l'EFT, toute personne déclarant avoir travaillé à l'étranger pendant la semaine de référence est considérée comme résident sortant, alors que dans les données de la comptabilité nationale seules les personnes résidentes, enregistrées auprès de la sécurité sociale d'un autre pays (DE, BE, FR) sont considérées comme telles. Un résident, enregistré à la sécurité sociale luxembourgeoise, qui fait p.ex. un voyage de service à Londres pendant la semaine de référence de l'enquête est ainsi considéré comme résident sortant dans l'EFT mais reste dans l'emploi intérieur dans les comptes nationaux. Les résidents sortants font partie de l'emploi national pour les deux sources de données. C'est la forte hausse de cette catégorie dans l'EFT qui fait diverger l'emploi et donc le taux d'emploi.

- De plus, l'EFT considère chaque personne ayant travaillé au moins 1 heure lors de la semaine de référence comme étant en emploi, alors que la comptabilité nationale entend par emploi "toutes les activités exercées contre rémunération pendant une durée déterminée ou indéterminée en vertu de contrats explicites ou implicites passés entre des personnes et des unités institutionnelles résidentes."⁴ Un étudiant qui fait du babysitting ou donne des cours de rattrapage au courant de la semaine de référence est donc compris dans l'emploi EFT mais non dans l'emploi des comptes nationaux.

Graphique 13 **Les personnes "travaillant peu" et les résidents sortants ont fortement augmenté l'emploi EFT**



Source: STATEC
*personnes travaillant moins de 10 heures par semaine

- L'EFT est une enquête qui couvre la population vivant dans des ménages privés au Luxembourg. Les personnes habitant un ménage collectif [foyer, prison, maison de retraite...] ne sont donc pas couvertes par ce sondage.

⁴ Système européen des comptes - SEC 2010, Eurostat, p. 348.
<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5925793/KS-02-13-269-FR.PDF/cfd0cb42-e51a-47ce-85da-1fbf1de5c86c>

Une meilleure couverture des personnes qui travaillent, notamment des résidents sortants, des personnes travaillant peu (surtout des jeunes) et des indépendants, a fait augmenter davantage l'emploi selon l'EFT (→ Graphique 14). En neutralisant l'évolution de l'emploi EFT de ces différences, la divergence avec l'emploi basé sur les données administratives [CN] se réduit presque à zéro (→ Graphique 15). Ainsi, en calculant un taux d'emploi EFT avec un emploi EFT corrigé des divergences expliquées (personnes travaillant peu, non-salariés et résidents sortants), on obtient un taux d'emploi EFT corrigé, qui baisse également sur la décennie passée (→ Graphique 16).

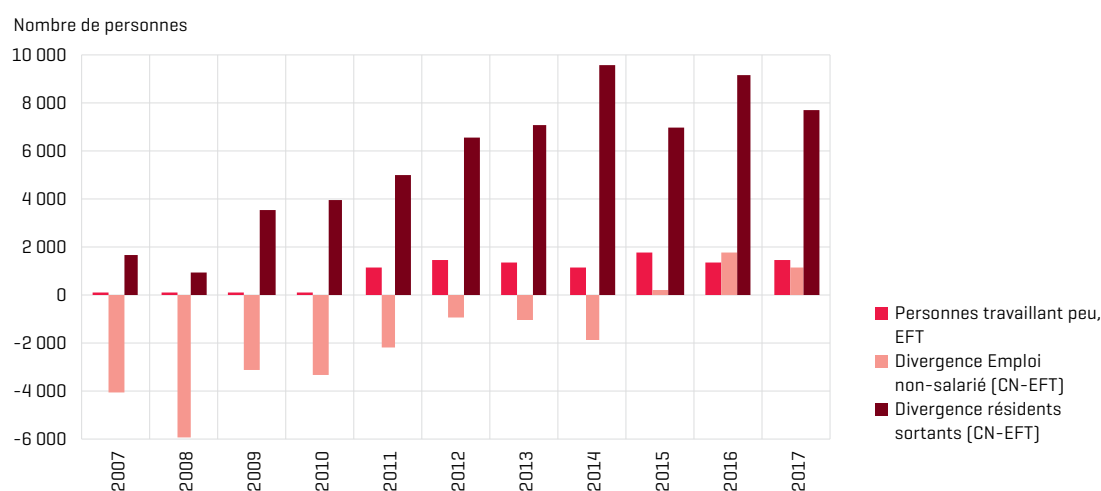
Tableau 4 **Table de réconciliation**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
(1) Emploi national total - EFT [20;64]	202 147	205 227	213 419	219 071	221 147	233 343	236 597	245 007	250 972	256 590	266 229
- (2) Personnes travaillant peu, EFT**	100	100	100	100	1 174	1 525	1 392	1 204	1 818	1 458	1 541
+ (3) Salariés habitant un ménage collectif, CN	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
- (4) Divergence Emploi non-salarié [CN-EFT]	-4 054	-5 925	-3 113	-3 320	-2 142	-945	-994	-1 876	242	1 790	1 159
- (5) Divergence résidents sortants [CN-EFT]	1 755	969	3 652	4 054	5 102	6 634	7 232	9 669	7 031	9 292	7 846
= (6) <i>Emploi EFT corrigé selon la définition CN [20;64]</i>	<i>204 346</i>	<i>210 084</i>	<i>212 780</i>	<i>218 237</i>	<i>217 013</i>	<i>226 129</i>	<i>228 968</i>	<i>236 010</i>	<i>241 881</i>	<i>244 050</i>	<i>255 683</i>
(7) Emploi national total - CN [20;64]*	203 684	209 545	211 344	214 923	220 689	225 964	230 632	236 139	241 134	246 656	253 752
(8) <i>Divergence EFT-CN [Total] [1]-[7]</i>	<i>-1 537</i>	<i>-4 318</i>	<i>2 075</i>	<i>4 148</i>	<i>458</i>	<i>7 379</i>	<i>5 965</i>	<i>8 868</i>	<i>9 838</i>	<i>9 934</i>	<i>12 477</i>
(9) <i>Divergence inexpliquée [6]-[7]</i>	662	539	1 436	3 315	-3 676	165	-1 665	-129	748	-2 607	1 931
(10) <i>Divergence expliquée [2]+[4]+[5]</i>	<i>-2 199</i>	<i>-4 857</i>	<i>639</i>	<i>834</i>	<i>4 134</i>	<i>7 214</i>	<i>7 629</i>	<i>8 997</i>	<i>9 091</i>	<i>12 540</i>	<i>10 546</i>

Source: STATEC [CN-Comptes nationaux, EFT-Enquête sur les forces de travail]

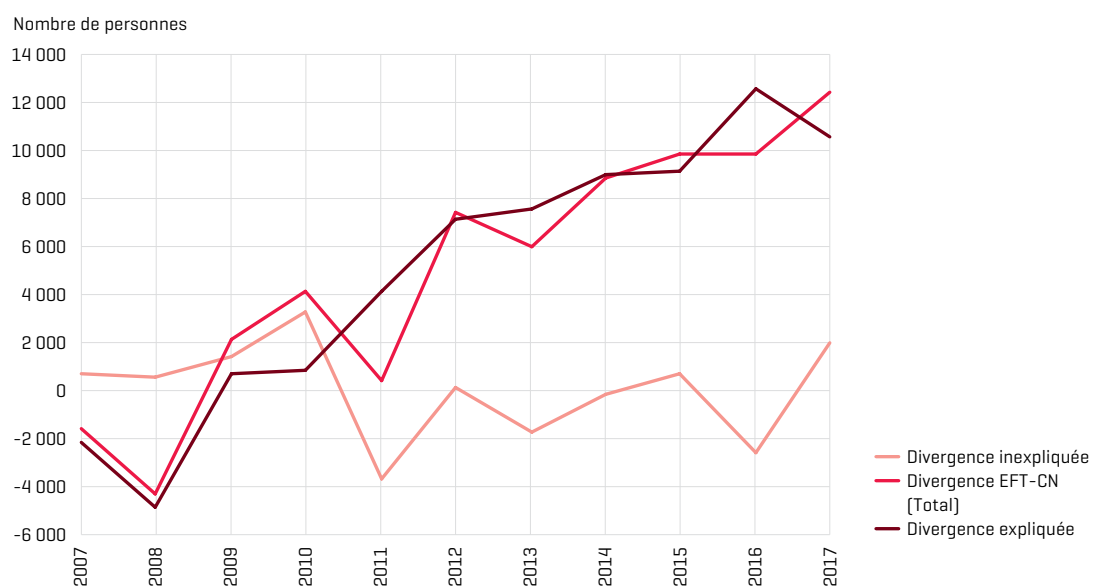
* L'emploi national total - CN [20;64] est calculé sur base de la part des 20 à 64 ans dans l'emploi résident recensé par l'IGSS. **Estimation [2007;2010]

Graphique 14 **Divergence expliquée**

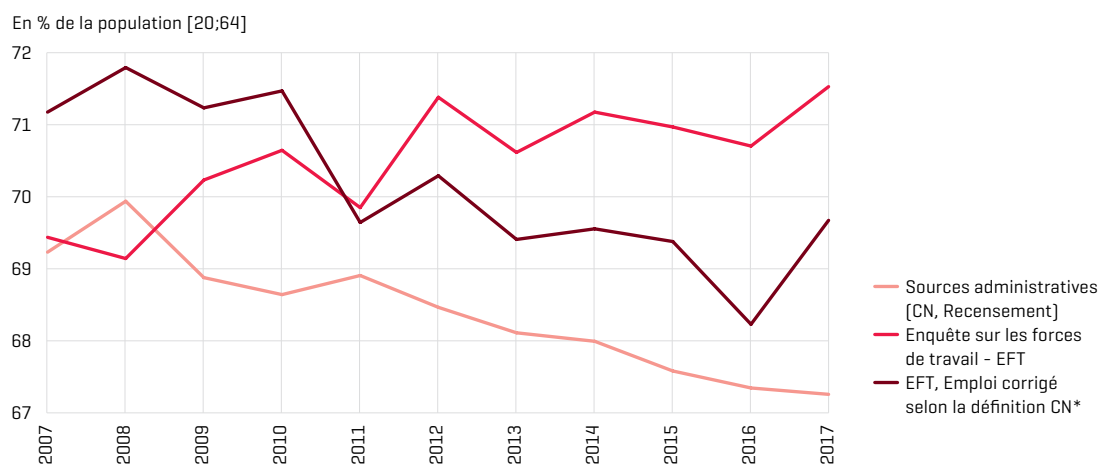


Source: STATEC

Graphique 15 **Divergence inexpliquée**



Graphique 16 **Le taux d'emploi des 20-64 ans corrigé baisse**



Pour bien comprendre:

Description des changements méthodologiques de l'Enquête sur les forces de travail (EFT)

L'enquête communautaire sur les forces de travail est une enquête par sondage qui couvre la population vivant dans des ménages privés au Luxembourg. L'enquête fournit des résultats annuels et trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus ainsi que sur les personnes inactives.

De 2003 à 2014, la participation à l'enquête se faisait uniquement par téléphone ["CATI" - Computer Assisted Telephone Interview]. De 2009 à 2014, les numéros de téléphone ont été choisis au hasard ["Random Digit Dialing"] parmi les numéros de téléphone fixe au Luxembourg. Or, il s'est avéré que le taux de participation à l'enquête diminuait fortement d'année en année. En effet, de moins en moins de ménages disposent de téléphone fixe, et les personnes en emploi n'ont pas pu être jointes pendant la journée de travail. Ainsi, une grande partie de la population à enquêter ne pouvait plus participer à l'enquête.

Tous ces inconvénients ont mené à des changements majeurs de la méthodologie de l'enquête EFT en 2015.

Un échantillon de l'enquête est dès lors tiré de façon aléatoire à partir du Registre national des Personnes physiques au Luxembourg. Ensuite, les personnes sélectionnées sont informées par une lettre officielle de leur sélection. L'introduction d'un mode mixte pour répondre au questionnaire a été introduit: les participants ont la possibilité de remplir un questionnaire électronique ["CAWI" - Computer Assisted Web Interview] au lieu de répondre par téléphone. Finalement, toutes les personnes sont invitées à répondre pendant 5 trimestres consécutifs, afin d'étudier la dynamique du marché du travail.

Tous ces changements ont amélioré significativement le taux de réponse à l'enquête. Alors que ce taux n'était que de 15% en 2014, les changements méthodologiques l'ont fait passer à presque 60% en 2017.

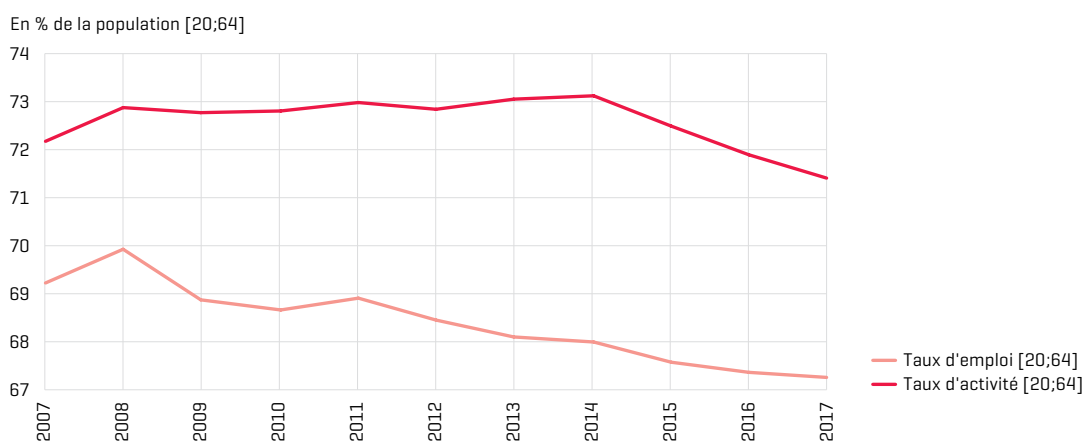
Jusqu'en 2014 il était difficile de joindre une grande partie des personnes en emploi. En effet, ces personnes étaient contactées par téléphone pendant la journée à leur domicile, et souvent elles n'étaient donc pas joignables. L'introduction d'un questionnaire électronique a permis de suivre ces personnes plus facilement: en effet, les personnes en emploi ont la possibilité de remplir le questionnaire à n'importe quel moment de la semaine.

2.4.1. Pourquoi le taux d'emploi baisse-t-il parallèlement à l'explosion de l'emploi?

L'analyse qui suit se fonde sur le taux d'emploi établi à partir des données administratives.

Après un pic en 2008 à 69.9%, le taux d'emploi de la classe d'âge [20;64] baisse continuellement et ne s'établit plus qu'à 67.3% en 2017. Cette baisse est en partie due à une forte hausse du chômage suite à la Grande Récession (2007-2012). Le taux d'activité (population active par rapport à la population en âge de travailler⁵) augmente encore jusqu'en 2014, puis baisse ensuite (comme le taux d'emploi), avec le reflux du chômage (→ **Graphique 17**). Néanmoins, la hausse du taux d'activité provient entièrement de la participation accrue des femmes dans la vie active, le taux d'activité des hommes baissant sur toute la décennie (→ **Graphique 18**). Cette tendance ne se limite pas au Grand-Duché, mais s'observe pour la plupart des économies avancées.⁶

Graphique 17 **Taux d'emploi et d'activité des 20 à 64 ans - Total**



Sources: STATEC (comptes nationaux, recensement), ADEM

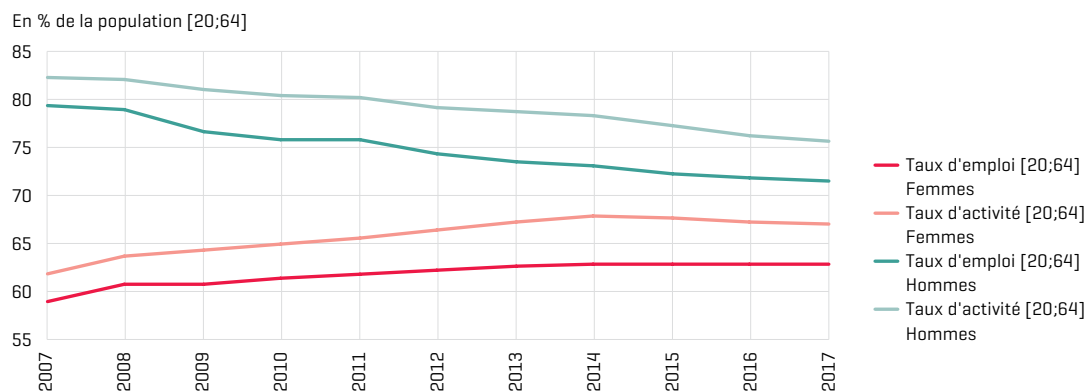


**POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LA BAISSÉ GÉNÉRALISÉE
DES TAUX D'ACTIVITÉS**

⁵ Population active = Nombre de chômeurs (ADEM) + Nombre de résidents en emploi (comptes nationaux)

⁶ Cf. FMI, Labor force participation in advanced economies: drivers and prospects: <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj88cakt5TdAhVPLVAKHXsEALQQFjABegQICBAC&url=https%3A%2F%2Fwww.imf.org%2F~%2Fmedia%2FFiles%2FPublications%2FWE0%2F2018%2FApril%2Fc2.ashx&us-g=AQvVaw3yX8B-kM62AHUmUKU1CHIV>

Graphique 18 **Taux d'emploi et d'activité des 20 à 64 ans – Femmes et hommes**



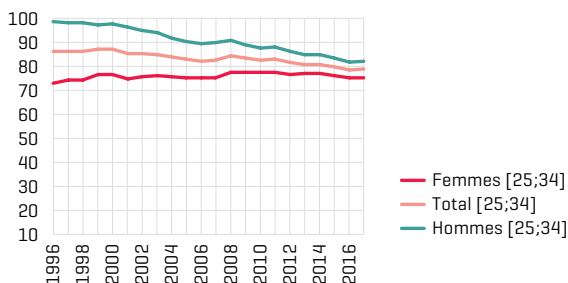
Sources: STATEC (comptes nationaux, recensement), ADEM

La baisse du taux d'emploi la plus forte sur cette période s'observe pour les jeunes âgés de 25 à 35 ans (il passe de 84.3% à 78.8% → [Graphique 19](#)), probablement en lien avec une tendance à la prolongation de la durée des études⁷. Le taux d'emploi des personnes âgées de 35 à 45 ans baisse également mais moins fortement (de 82.8% en 2008 à 80.1% en 2017), éventuellement en lien avec l'introduction d'un congé parental en 1999⁸.

Graphique 19 **Taux d'emploi par catégorie d'âge**

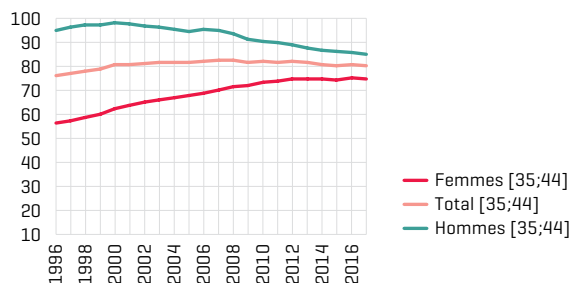
Taux d'emploi [25;34]

En % de la population



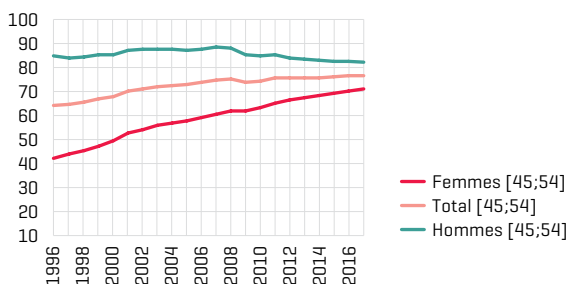
Taux d'emploi [35;44]

En % de la population



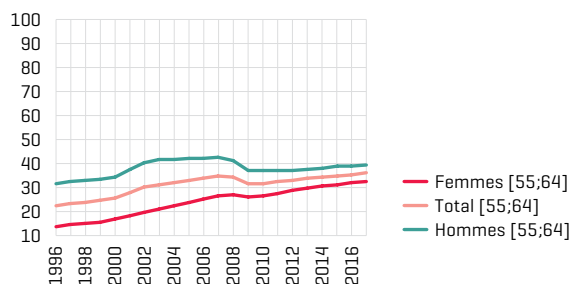
Taux d'emploi [45;54]

En % de la population



Taux d'emploi [55;64]

En % de la population

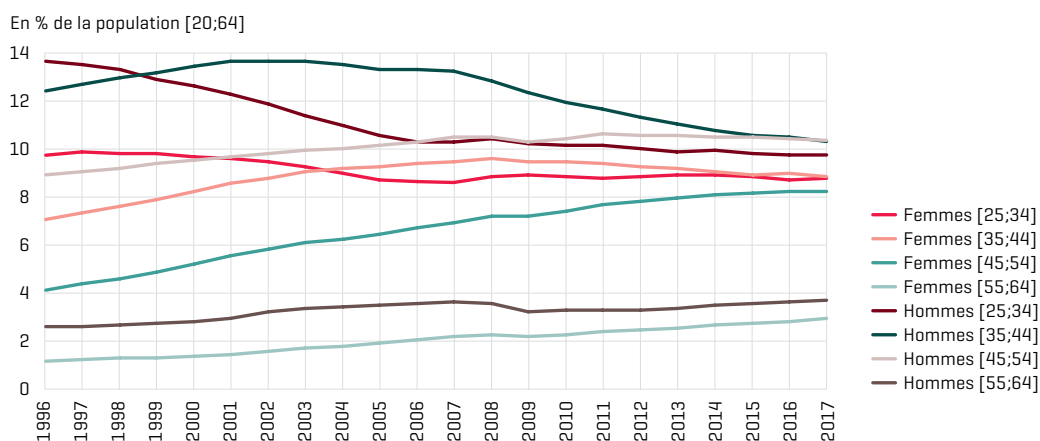


Source: STATEC (comptes nationaux, recensement)

⁷ Dans l'Union européenne, 39.1% des jeunes âgés de 30 à 34 ans ont achevé des études supérieures en 2016, contre seulement 23.6% en 2002 (l'objectif 2020 est de 40%), cf. Eurostat, "Indicateurs Europe 2020 sur l'éducation en 2016: Toujours plus de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans dans l'UE...".

⁸ Loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales.

Graphique 20 **Contributions au taux d'emploi des 20 à 64 ans**

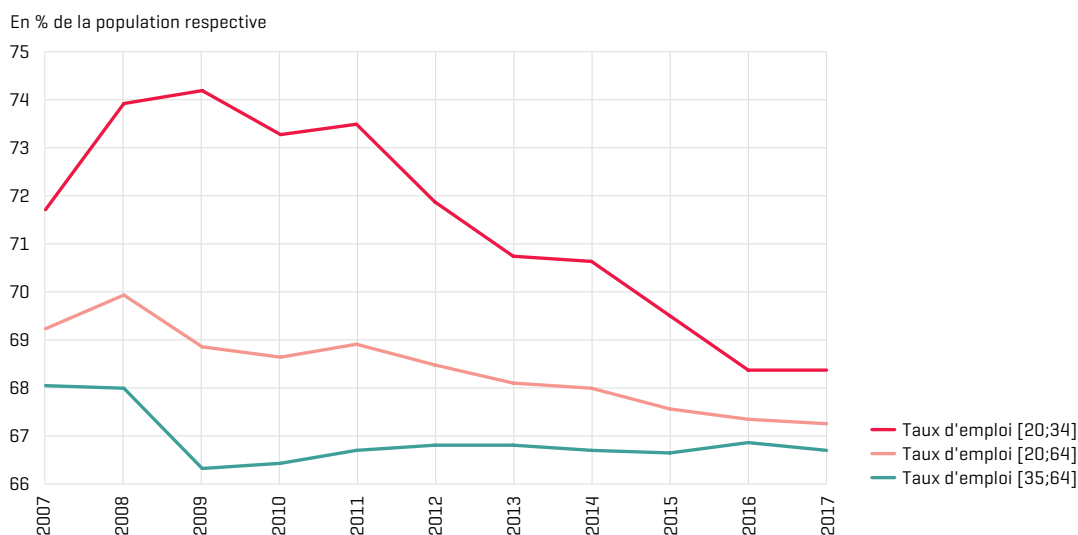


Source: STATEC (comptes nationaux, recensement)

Les jeunes de moins de 35 ans

L'analyse des contributions au taux d'emploi [20;64] montre que jusqu'en 2006/2007, ce sont surtout les jeunes qui contribuent à la baisse du taux d'emploi global (→ Graphique 20). Le taux d'emploi [35;64] a en effet stagné sur les dernières années (→ Graphique 21). Si le taux d'emploi des jeunes âgés de 20 à 34 ans n'avait pas changé depuis 1999, le taux d'emploi [20;64] serait de 3.5 points de % supérieur en 2017 (→ Graphique 25).

Graphique 21 **Taux d'emploi des 20 à 34 ans et des 35 à 64 ans**

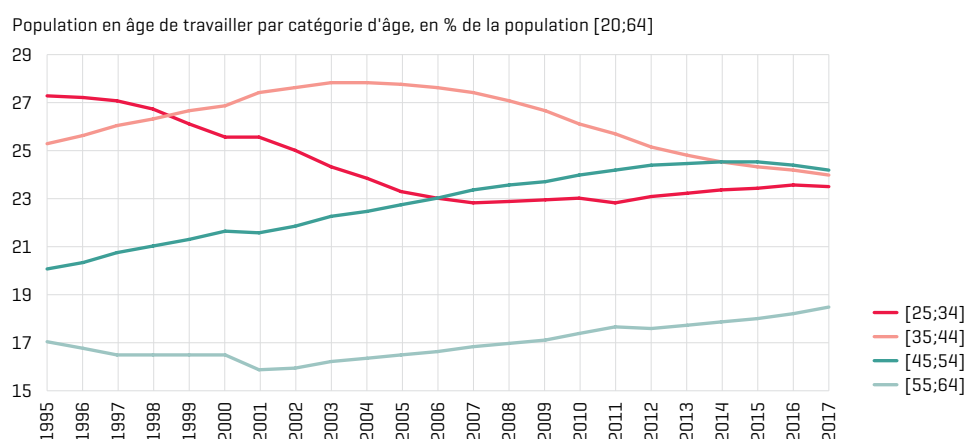


Source: STATEC (comptes nationaux, recensement)

Les “prime age workers” [35;44]

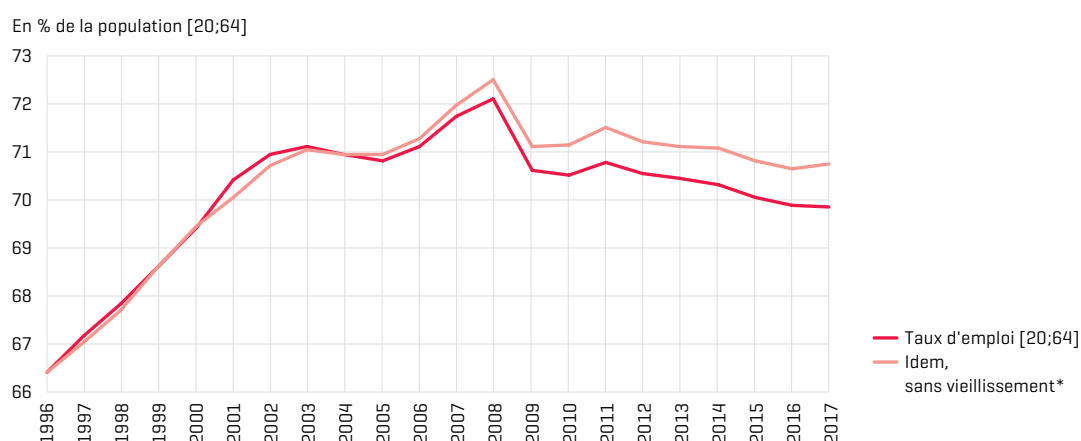
À partir de 2003 ce sont surtout les hommes âgés de 35 à 44 ans dont la contribution au taux d’emploi s’effondre, suivi en 2008 également des femmes de cette catégorie d’âge [→ [Graphique 20](#)]. Ce constat s’explique par le vieillissement de la population, qui impacte le taux d’emploi global négativement [-0.9 point de % en 2017, → [Graphique 23](#)], du fait que la part des personnes âgées, avec un taux d’emploi plus faible, augmente dans la population en âge de travailler alors que la part des “prime-age workers”, c’est-à-dire de la tranche d’âge la plus représentée sur le marché du travail, baisse [→ [Graphique 22](#)].

Graphique 22 **La structure d’âge de la population en âge de travailler a changé**



Source: STATEC [Recensement]

Graphique 23 **Taux d’emploi avec et sans vieillissement**



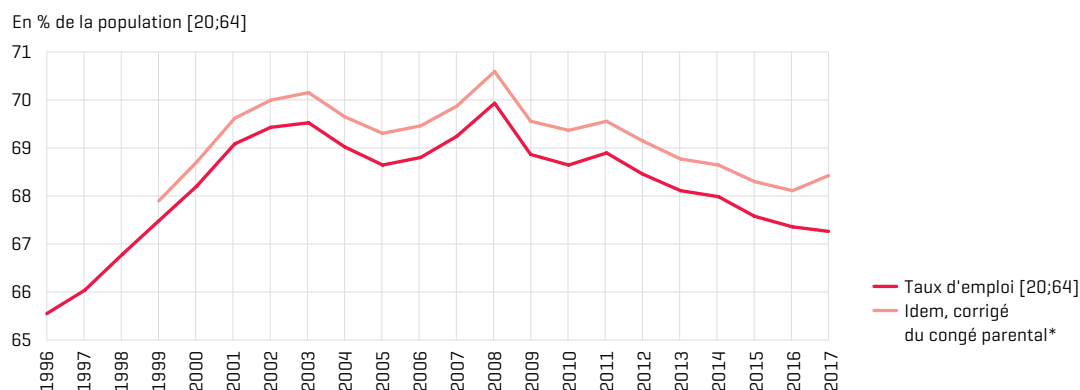
* la part des tranches d’âge dans la population reste stable

Source: STATEC [Comptes nationaux, Recensement]

Le congé parental pèse sur le taux d'emploi

L'introduction d'un congé parental en 1999 a très probablement contribué à la baisse du taux d'emploi luxembourgeois sur les années récentes. Les personnes profitant d'un congé parental à plein temps ne sont en effet plus comptées parmi les personnes en emploi, mais passent en situation d'inactivité. L'impact du congé parental sur le taux d'emploi est de 1.2 point de % en 2017 [→ Graphique 24].

Graphique 24 **Taux d'emploi avec et sans congé parental**



* les personnes en congé parental plein temps restent en emploi
Sources: STATEC (Comptes nationaux, Recensement), Ministère de la Famille

Conclusion

La baisse du taux d'emploi sur les dernières années [-2 points de % sur les 10 dernières années] provient entre autres d'une baisse de la participation des jeunes, suite à une prolongation de la durée des études [impact: -3.5 points de % jusqu'en 2017], mais aussi de l'introduction du congé parental [impact: -1.2 point de % en 2017] et du vieillissement de la population [impact: -0.9 point de % jusqu'en 2017].

L'objectif EU 2020 du Luxembourg en matière de taux d'emploi est d'atteindre en 2020 un taux d'emploi [20;64] de 73%. Si l'on retient le taux provenant des sources administratives qui se situe à 67.3% en 2017, cet objectif semble encore bien loin. Contrairement à la moyenne européenne, où le taux d'emploi s'est remis à croître depuis 2014 déjà, la tendance reste toujours baissière au Grand-Duché de Luxembourg. Il faut cependant savoir que le taux de référence pour mesurer l'atteinte de cet objectif est bien celui issu de l'Enquête sur les forces de travail commenté avant. Ce dernier, avec 71.5%, est bien plus proche de l'objectif mais s'en éloigne aussi en 2017.

Graphique 25 **Synthèse des impacts sur le taux d'emploi global des 20 à 64 ans**



Source: STATEC

3. Travailler c'est bien, dans de bonnes conditions c'est mieux!

L'emploi a augmenté de manière spectaculaire au Luxembourg au cours des dernières décennies. Est-ce que pour autant quantité rime avec qualité de l'emploi?

La qualité de l'emploi englobe une multitude d'aspects parfois difficiles à saisir. C'est la raison pour laquelle la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) a mis en place un cadre d'étude neutre et global permettant d'évaluer la qualité de l'emploi. Les dimensions prévues dans ce cadre sont: la sécurité au travail, les revenus du travail, le temps de travail, la sécurité de l'emploi et la protection sociale, le dialogue social, la qualification et la formation continue et enfin les relations sur le lieu du travail. Différents indicateurs statistiques ont été élaborés pour chiffrer ces dimensions.

Nous allons nous limiter dans le cadre de ce rapport à quelques-uns de ces aspects, à savoir le **temps de travail** et la **sécurité de l'emploi**⁹. Nous allons ensuite mettre un focus sur le "**travail atypique**", c.-à-d. toutes les formes de travail qui ne correspondent pas à la norme du contrat à temps plein et à durée indéterminée couvrant des horaires de travail normaux.¹⁰

⁹ Pour les autres dimensions de la qualité de l'emploi, voir:
 • La partie sur le PIBien-être de ce rapport
 • Les résultats de l'enquête EWCS d'Eurofund:
<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/report/2016/working-conditions/sixth-europeanworking-conditions-survey-overview-report>
 • Les travaux de la Chambre des salariées Luxembourg sur le "Quality of Work Index":
<https://www.csl.lu/fr/travail-sante-et-bien-etre/quality-of-work-index-luxembourg>

¹⁰ Les résultats sont tirés de l'Enquête sur les forces de travail (EFT).

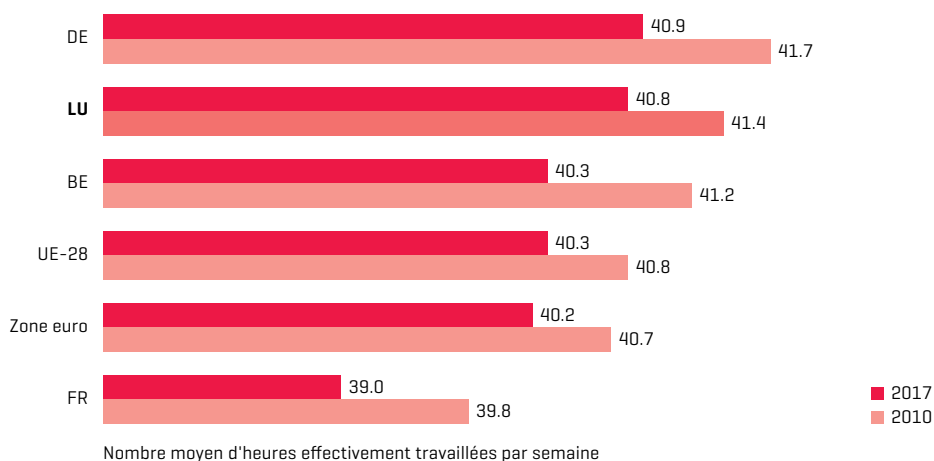
3.1. On travaille en moyenne plus au Luxembourg qu'en Europe, tout en limitant les cas extrêmes

Le **temps de travail hebdomadaire** effectivement travaillé ne correspond pas nécessairement au nombre d'heures prévues dans le contrat de travail. Il est donc plus pertinent d'analyser le nombre d'heures que les travailleurs prestent réellement.

Comme dans la plupart des pays d'Europe, le nombre d'heures effectivement travaillées en moyenne par une personne employée à temps complet a légèrement diminué au cours des dernières années au Grand-Duché. Il passe de 41.4 heures en 2010 à 40.8 heures en 2017.

Malgré ce recul, le temps de travail hebdomadaire effectif au Luxembourg reste au-dessus de la moyenne européenne (40.3 h), de la France (39.0 h) et de la Belgique (40.3 h). Des pays limitrophes, seule l'Allemagne affiche une moyenne supérieure au Grand-Duché (40.9 h).

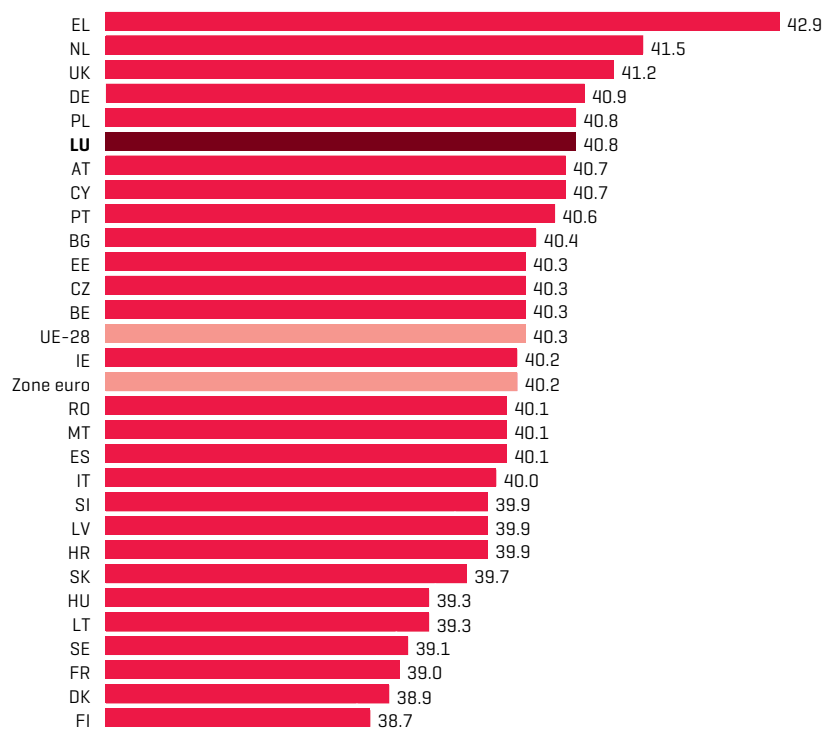
Graphique 26 **Le temps de travail effectif a diminué ces dernières années au Luxembourg et dans les pays voisins**



Note de lecture: Au Luxembourg, en 2017 les résidents entre 15 et 64 ans employés à temps complet ont travaillé effectivement dans leur emploi principal 40.8 heures par semaine en moyenne.
Sources: STATEC, Eurostat

Dans l'Union européenne, la Grèce affiche le nombre d'heures travaillées le plus élevé (42.9 h), suivie par les Pays-Bas (41.5 h), alors que la France (39.0 h), le Danemark (38.9 h) et la Finlande (38.7 h) ont les durées de travail les plus faibles.

Au Luxembourg, un temps plein travaille en moyenne 40.8 heures par semaine, soit un peu plus qu'en moyenne européenne



Nombre moyen d'heures effectivement travaillées par semaine

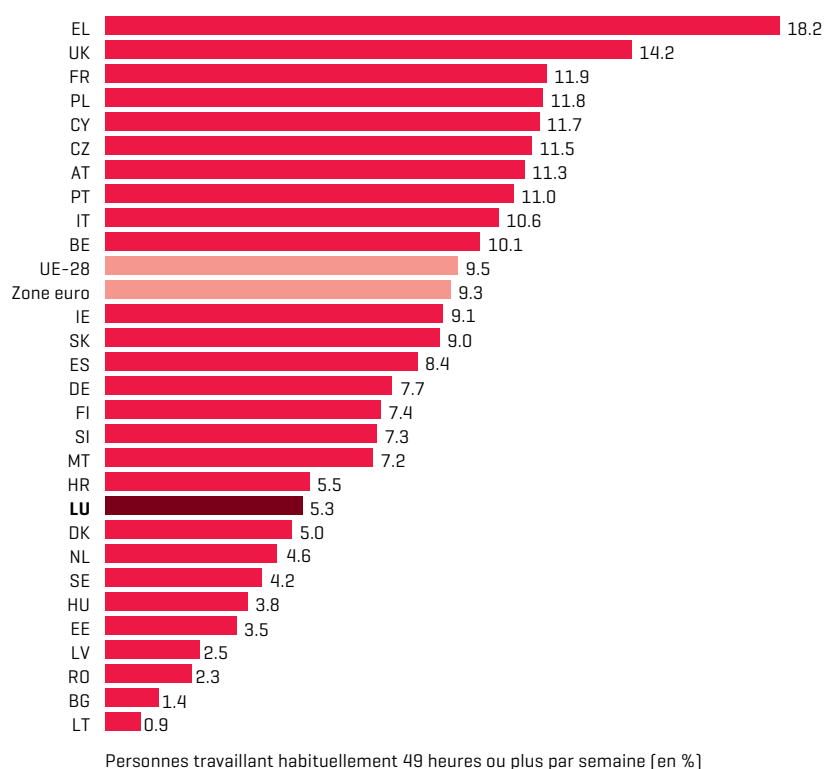
Note de lecture: Dans la zone euro, en 2017 les résidents entre 15 et 64 ans en emploi à temps complet ont travaillé 40.2 heures par semaine en moyenne.

Sources: STATEC, Eurostat

Certaines personnes travaillent bien au-delà de cette moyenne de 40.8 heures par semaine. On parle de "**longues heures de travail**" si le travailleur preste 49 heures ou plus par semaine de manière habituelle. Au Luxembourg, 5.3% des travailleurs résidents tombent dans cette catégorie. Ce taux est relativement faible en comparaison internationale. Dans l'Union européenne, 9.5% des travailleurs indiquent devoir travailler de si longues heures de manière habituelle. Au Royaume-Uni, ce sont même 14% et en Grèce 18%.

Le taux est toutefois en recul depuis 2010 dans tous les pays de l'Union européenne, à quelques exceptions près (Irlande, Portugal, Belgique, Grèce).

Graphique 28 **Une personne sur 20 au Luxembourg et une personne sur 10 en Europe travaille de longues heures**



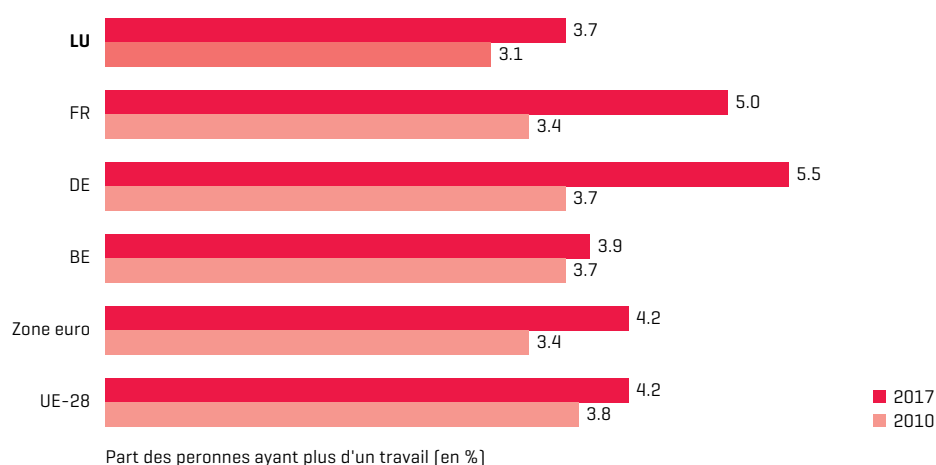
Note de lecture: En 2017, 5.3% des résidents luxembourgeois en emploi âgés de 15 à 64 ans travaillent habituellement 49 heures ou plus par semaine dans leur emploi principal.
Sources: STATEC, Eurostat

Ayant des difficultés à trouver un emploi suffisamment rémunérateur, de plus en plus de personnes sont contraintes à cumuler deux, voire davantage d'emplois afin de subvenir aux besoins de leur famille. Le pourcentage de personnes occupant **plusieurs emplois** augmente donc.

Si ce phénomène reste limité au Luxembourg (3.7% en 2017), il a tout de même nettement augmenté au cours des dix dernières années (2.0% en 2007).

Les femmes sont davantage touchées: 4.6% au Luxembourg (contre 2.8% pour les hommes), 4.5% dans l'Union européenne (contre 3.9% pour les hommes).

Graphique 29 **Quatre travailleurs sur cent cumulent plusieurs emplois**



Note de lecture: Au Luxembourg, 3.7% des résidents âgés entre 15 et 64 ans cumulent plus d'un travail en 2017.

Sources: STATEC, Eurostat

3.2. Sécurité de l'emploi: l'emploi précaire reste l'exception

Le marché du travail est devenu plus instable au cours des dernières décennies. Dans beaucoup de pays, on s'éloigne de plus en plus du poste de travail "à vie".

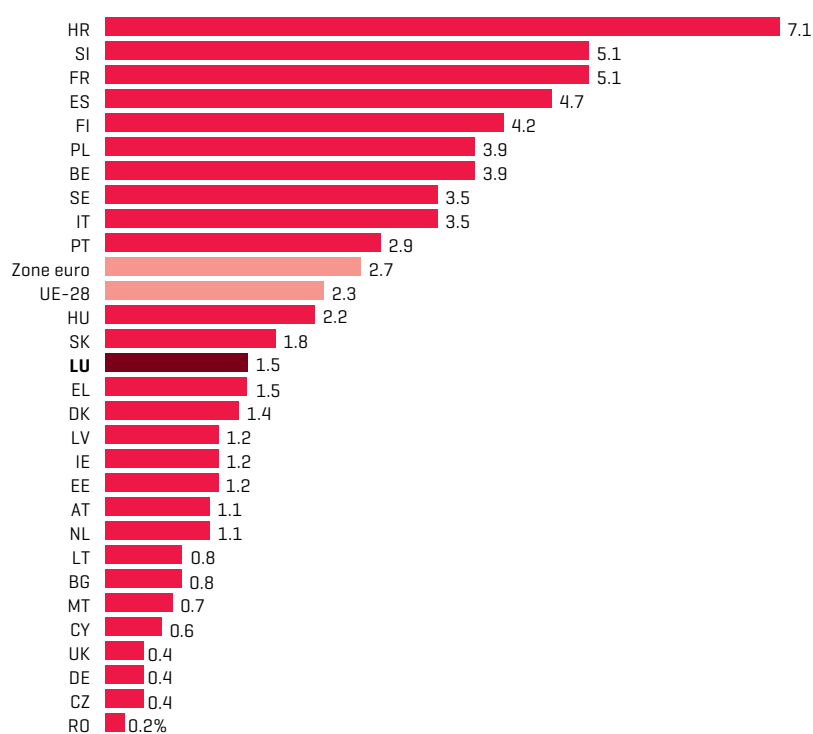
Non seulement le pourcentage de contrats à temps partiel et à durée déterminée augmente [voir la partie sur le travail "atypique" plus loin dans ce chapitre, page 49] mais une multitude de situations souvent moins favorables pour les travailleurs se sont aussi développées. Citons entre autres la précarité croissante de certains types d'emploi [stages, contrats à l'essai, etc.], le phénomène des "faux indépendants" [travailleurs juridiquement indépendants mais économiquement dépendants, encore appelé "emploi déguisé"] ou encore les contrats "à zéro heure", où les travailleurs n'ont aucune garantie d'avoir un minimum mensuel de travail ou de revenu.

Un indicateur de la précarité de l'emploi occupé est sa durée limitée. On définit ainsi comme "**emplois précaires**" ceux qui sont régis par un contrat d'une durée inférieure ou égale à 3 mois. Cette définition englobe les travailleurs "occasionnels" ou "saisonniers" ou encore ceux qui travaillent sous contrat d'intérimaire.

Dans l'Union européenne, 2.3% des travailleurs occupent un tel emploi. En Croatie, ce phénomène touche déjà 7% des travailleurs, en Slovaquie, en France et en Espagne, ce sont 5%.

Au Grand-Duché, ce ne sont que 1.5%. Même s'il reste faible, l'emploi précaire a progressé plus vite au Luxembourg qu'en moyenne européenne. Il ne représentait en effet que 1.1% en 2010 [2.2% dans l'UE-28].

Graphique 30 **L'emploi précaire reste l'exception au Grand-Duché**



Part des personnes occupant un emploi précaire en 2017 (en %)

Note de lecture: En 2017, 1.5% des résidents âgés entre 15 et 65 ans employés au Luxembourg possédaient un contrat avec une durée inférieure ou égale à 3 mois.

Sources: STATEC, Eurostat

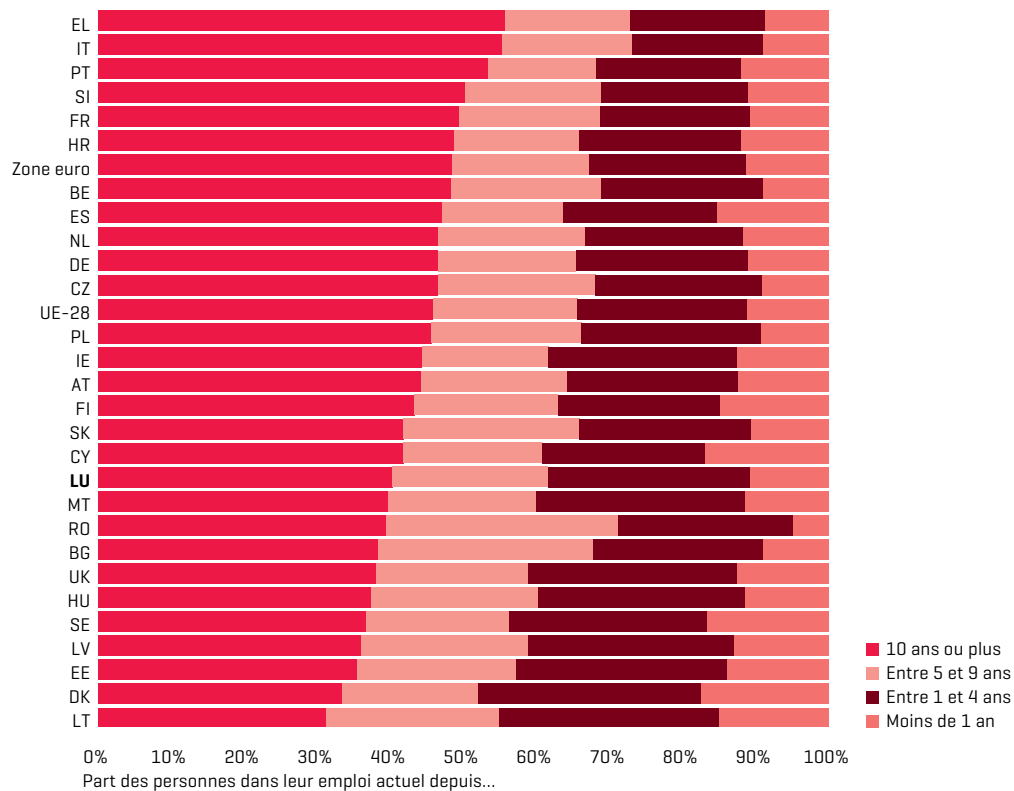
Un autre indicateur de la précarité ou au contraire de la solidité de l'emploi est la **durée d'occupation dans l'emploi actuel**.

Au Luxembourg, 10.7% des travailleurs occupent leur poste actuel depuis moins d'un an, 27.7% depuis 1 à 4 ans et 21.3% y sont depuis 5 à 9 ans. Enfin, 40.3% des travailleurs occupent leur poste actuel depuis 10 ans ou plus.

Le pourcentage de personnes qui sont dans leur emploi actuel depuis au moins 10 ans au Grand-Duché est inférieur à celui de l'Union européenne (45.8%) et ceux des pays limitrophes (Allemagne 46.5%, Belgique 48.3% et France 49.5%), ce qui indiquerait à première vue que les résidents du Grand-Duché aient tendance à changer plus rapidement de poste. Il ne faut toutefois pas oublier que l'emploi a connu une croissance particulièrement forte ces dernières décennies au Luxembourg et qu'en grande partie, ces postes n'ont donc été créés - et occupés par des travailleurs venus s'installer au pays - que récemment.

Dans quatre pays, plus de la moitié des travailleurs sont dans leur emploi actuel depuis au moins 10 ans: en Grèce (55.7%), en Italie (55.3%), au Portugal (53.3%) et en Slovénie (50.2%). Ce sont justement les pays les plus touchés par la crise, avec des taux de croissance de l'emploi très faibles. Il en résulte donc un effet inverse à celui observé au Luxembourg au niveau de la durée d'occupation du poste actuel.

Graphique 31 **Au Luxembourg, 40% des travailleurs sont dans leur emploi actuel depuis 10 ans ou plus**



Sources: STATEC, Eurostat



3.3. Le travail dans tous ses états

Un travail est dit "atypique" s'il diverge des conditions de travail jugées "normales" ou désirables.

La notion de travail "atypique" regroupe principalement:

- le travail à temps partiel
- le travail temporaire
- le travail suivant des horaires atypiques
[travail du soir, de nuit, du samedi, du dimanche, organisation du travail par équipes, etc.]

3.3.1. Le travail à temps partiel: majoritairement féminin et volontaire

En 2017, 19.6% des employés résidents âgés de 15 à 64 ans travaillent à temps partiel. Bien que ce taux n'ait que très peu évolué depuis 2007 où il s'élevait à 17.8%, cette valeur constitue le maximum observé dans la période considérée. Une évolution contraire est néanmoins observée tendanciellement pour les hommes et les femmes: sur 10 ans, le taux des hommes travaillant à temps partiel a plus que doublé, alors que celui des femmes a diminué de 2 points de pourcentage.

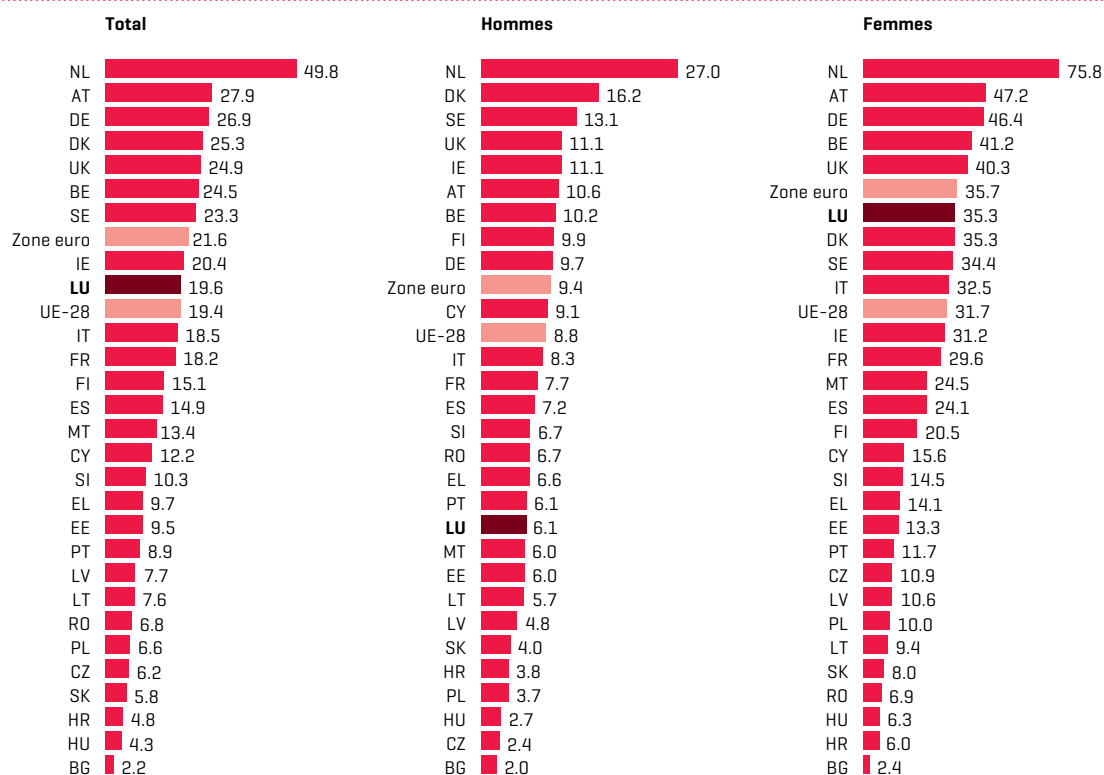
Tableau 5 **Le travail à temps partiel augmente lentement au Luxembourg**

Proportion du travail à temps partiel des 15-64 ans au Luxembourg (en %)			
	Total	Hommes	Femmes
2007	17.8	2.6	37.1
2008	17.9	2.7	38.2
2009	17.6	4.5	34.9
2010	17.5	3.4	35.8
2011	18.0	4.3	35.9
2012	18.5	4.7	36.1
2013	18.7	5.1	35.9
2014	18.5	4.7	35.6
2015	18.5	5.6	34.2
2016	19.2	6.2	35.1
2017	19.6	6.1	35.3

Source: STATEC

Avec 19.6% des travailleurs résidents qui travaillent à temps partiel, le Luxembourg se trouve légèrement au-dessus de la moyenne européenne. Le taux de travail à temps partiel reste relativement faible parmi les hommes [6.1% au Luxembourg contre 8.8% en moyenne dans l'UE des 28]. Par contre, le travail à temps partiel des femmes est plus fréquent au Luxembourg [35.3%] que dans l'Union européenne prise dans son ensemble [31.7%].

Le travail à temps partiel assez bien développé au Luxembourg pour les femmes, mais à la traîne pour les hommes



Part des personnes travaillant à temps partiel en 2017

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Au Luxembourg, sur 100 travailleurs à temps partiel, 82 sont des femmes. Dans l'Union européenne, elles représentent 73%. Le temps partiel reste donc un phénomène largement féminin, au Luxembourg comme ailleurs en Europe.

Le travail à temps partiel est la forme la plus répandue de travail atypique. Ses formes se sont diversifiées ces dernières années. Si dans le passé un travail à temps partiel consistait la plupart du temps en un mi-temps, des contrats à durée de travail diverses sont possibles aujourd'hui, parfois même réduits à 15 ou 10 heures par semaine ["travail à temps partiel marginal"]. On voit également le développement d'arrangements de travail avec horaires irréguliers ["travail à la demande" ou "contrats zéro heure"].

Le nombre moyen d'heures travaillées par une personne employée à temps partiel est de 22.2 heures au Luxembourg contre 20.3 heures dans l'UE-28.

Le travail à temps partiel peut être volontaire ou involontaire. Il peut en effet être librement choisi et aider les travailleurs à entrer ou à rester sur le marché du travail, à mieux gérer les responsabilités familiales ou à poursuivre des études à côté du travail.

Cependant, il peut aussi être le résultat d'une contrainte imposée. Une personne peut être contrainte de travailler à mi-temps à la suite d'une maladie ou en raison d'une incapacité partielle de travail. Dans certains pays, une part importante du travail à temps partiel résulte aussi d'une incapacité des travailleurs à trouver un emploi à temps complet.

Tableau 6 **La raison principale pour l'emploi à temps partiel reste la famille, sauf en France**

Raison principale pour l'emploi à temps partiel en 2017 (en %)						
	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Autres responsabilités familiales ou personnelles	N'a pas trouvé un emploi à temps plein ["temps partiel involontaire"]	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Maladie ou incapacité	Autres raisons
UE-28	22.1	13.4	26.4	11.4	4.4	22.4
Zone euro	21.3	11.8	29.2	10.3	4.1	23.3
BE	20.4	24.8	7.8	4.3	6.4	36.3
DE	25.4	15.1	11.3	11.2	4.0	33.0
FR	21.1	15.4	43.1	6.0	7.4	7.1
LU	29.8	22.3	13.4	7.8	4.7	22.1

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

La famille constitue la raison principale invoquée pour le travail à temps partiel. Au Luxembourg, 30% des résidents affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison principale de leur choix d'un emploi à temps partiel, auxquels s'ajoutent 22% qui évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles. Au total, la famille constitue donc la raison principale pour 52% des temps partiels (56.5% des femmes, 27.5% des hommes). Dans l'UE des 28, ce taux est beaucoup plus faible (35.5% au total).

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le travail à temps partiel involontaire au Luxembourg semble beaucoup moins répandu que dans beaucoup d'autres pays européens. Dans l'UE des 28, en 2017, ce taux atteint 26% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel, alors qu'il n'est que de 13% pour les résidents du Luxembourg (14% pour les femmes, 8% pour les hommes). Dans nos pays limitrophes, la situation est très hétérogène: en France, 43% des temps partiels sont des temps partiels involontaires, alors que ceux-ci sont plutôt l'exception en Allemagne (11%) et en Belgique (8%). Dans certains pays, plus de 60% des temps partiels sont involontaires: c'est le cas en Espagne, en Italie, à Chypre et en Grèce.

Le pourcentage de l'emploi à temps partiel diffère selon la branche d'activité. Il est particulièrement élevé dans la branche "Activités immobilières" et la branche "Activités des ménages en tant qu'employeurs" (activités de nettoyage domestique par exemple) avec 2/3 des personnes travaillant à temps partiel. Ces branches ne représentent toutefois qu'une part limitée de l'emploi total.

Les branches qui affichent des taux importants de temps partiels et qui ont un impact plus consistant sur le marché du travail sont celles de la santé et de l'action sociale ainsi que de l'enseignement. Ensemble, ces deux branches représentent 27% des temps partiels. Dans ces branches, la part de femmes dans l'emploi total est également très importante.

Tableau 7 **Les secteurs de la santé et de l'enseignement constituent les principaux réservoirs d'emplois à temps partiel**

Emploi à temps partiel par branche économique au Luxembourg en 2017		
	Emploi à temps partiel en % de l'emploi de la branche	Emploi à temps partiel de la branche en % de l'emploi à temps partiel total
Ensemble des activités économiques	19.6	100.0
Industrie manufacturière	7.6	1.3
Construction	5.0	1.3
Commerce; réparation d'automobiles	16.2	5.9
Transports et entreposage	9.4	1.7
Hébergement et restauration	21.6	3.0
Information et communication	11.5	2.0
Activités financières et d'assurance	16.3	8.0
Activités immobilières	66.7	1.9
Activités spécialisées, scientifiques et technique	10.9	4.1
Activités de services administratifs et de soutien	29.6	4.5
Administration publique	18.1	8.3
Enseignement	27.4	10.8
Santé humaine et action sociale	35.7	15.8
Arts, spectacles et activités récréatives	30.0	1.1
Autres activités de services	32.6	2.8
Activités des ménages en tant qu'employeurs	65.3	5.9
Activités extra-territoriales	8.8	2.4
Sans indication et autres activités	22.9	19.3

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

En 2007 déjà, le temps partiel était légèrement plus répandu parmi les Luxembourgeois (18.1%) que parmi les étrangers (17.4%). En 2017, l'écart s'est creusé: le temps partiel a diminué parmi les étrangers et fortement augmenté parmi les Luxembourgeois. Dans d'autres pays européens toutefois (en France et en Allemagne p. ex., ainsi qu'en moyenne européenne), le pourcentage de temps partiels est plus élevé parmi les étrangers que parmi les nationaux.

Tableau 8 **Les résidents luxembourgeois travaillent davantage à temps partiel que les résidents étrangers**

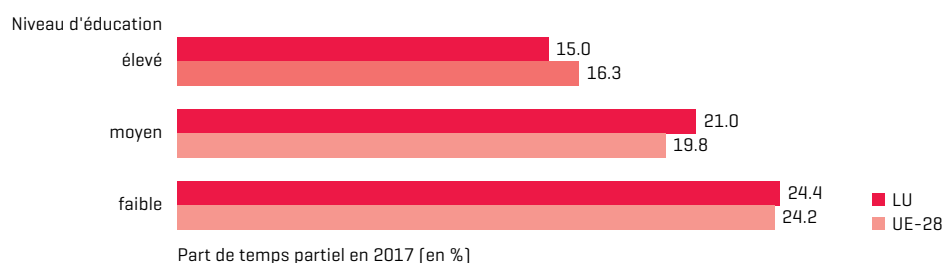
Proportion du travail à temps partiel selon la nationalité [en %]				
	2007		2017	
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
UE-28	20.8	17.3	24.6	18.9
Zone euro	21.0	18.4	25.6	21.1
BE	19.9	22.1	23.7	24.6
DE	29.5	25.0	28.6	26.6
FR	23.9	16.9	24.6	17.8
LU	17.4	18.1	17.0	22.7

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail à temps partiel est le plus répandu parmi les personnes de faible niveau d'éducation [secondaire inférieur achevé ou moins] et se chiffre à 24.4%. Parmi les personnes de niveau d'éducation moyen [secondaire supérieur achevé], il descend à 21%, alors que parmi les personnes ayant atteint un niveau d'éducation tertiaire, seulement 15% travaillent à temps partiel.

Le même phénomène peut être observé dans l'Union européenne dans son ensemble et dans la plupart de ses États membres. Il est constaté autant pour les hommes que pour les femmes.

Graphique 33 **Plus le niveau d'éducation des personnes est élevé, moins ils travaillent à temps partiel**



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

3.3.2. Le travail temporaire: moins de 10% de CDD au Luxembourg

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée [CDD]¹¹. Il inclut aussi les travailleurs sous contrat d'intérimaire.

Tableau 9 **Au Luxembourg, la tendance à la hausse des CDD semble brisée**

Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg (en %)			
	Total	Hommes	Femmes
2007	6.8	6.2	7.6
2008	6.2	5.9	6.6
2009	7.2	6.3	8.3
2010	7.1	6.2	8.3
2011	7.1	6.3	8.2
2012	7.6	7.2	8.2
2013	7.0	5.6	8.8
2014	8.1	7.1	9.2
2015	10.2	10.2	10.2
2016	9.0	8.9	9.1
2017	9.1	8.8	9.4

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

En 2017, 9.1% des salariés résidents ont un contrat à durée déterminée [CDD] au Luxembourg. Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée [CDI] reste donc la norme. Le taux de CDD est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Même s'il a légèrement augmenté par rapport à 2016, il n'a plus atteint son niveau maximum de 2015.

En comparaison européenne, on constate que la part des CDD dans l'emploi total reste relativement faible au Luxembourg.

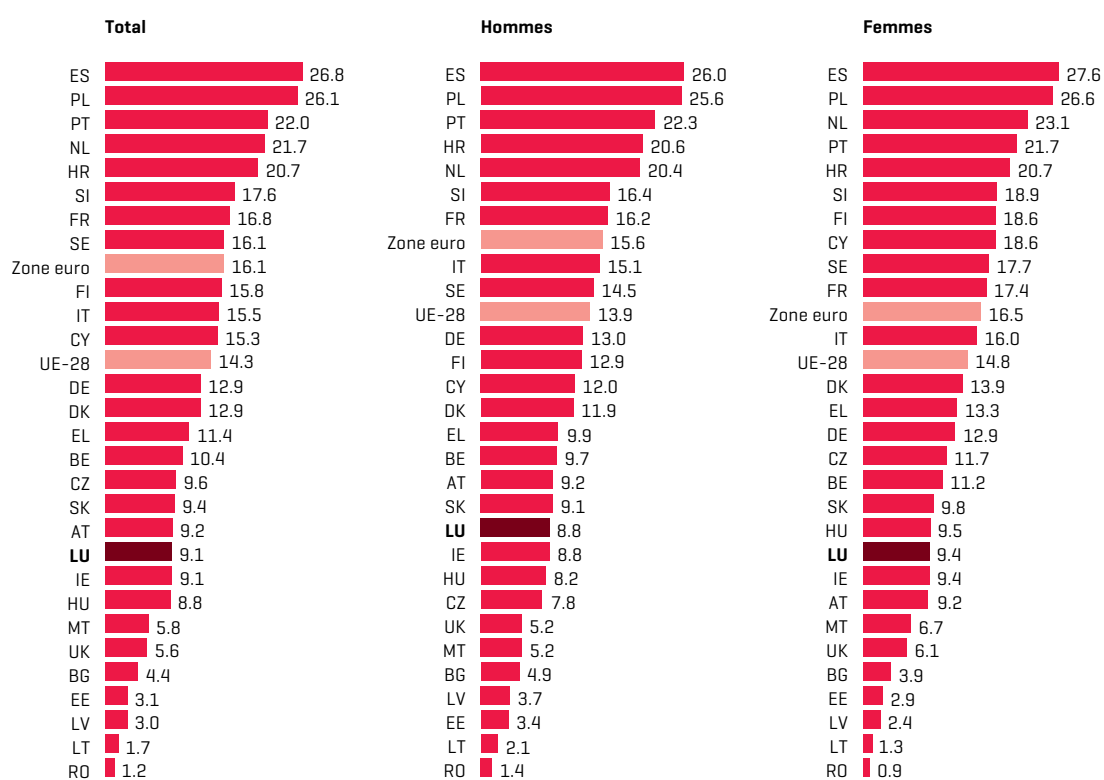
En 2017, la proportion des CDD au Luxembourg est inférieure à celle de ses voisins [9.1% au Grand-Duché contre 10.4% en Belgique, 12.9% en Allemagne et 16.8% en France].

Les CDD sont de loin les plus fréquents en Espagne et en Pologne. Le Luxembourg se retrouve en dessous de la moyenne de l'UE-28 [14.3%]. Neuf pays uniquement ont un taux de CDD inférieur à celui du Luxembourg, avec les États baltes, la Roumanie et la Bulgarie ayant les taux les plus faibles.

Tant au Luxembourg que pour l'UE-28 [ainsi que pour la plupart de ses États membres], la proportion de CDD demeure plus élevée pour les femmes que pour les hommes.

¹¹ Le travail temporaire peut aussi revêtir d'autres formes comme p.ex. les contrats conclus pour une tâche ou un projet défini. Par souci de simplification nous utilisons ici les termes de travail temporaire et de contrats à durée déterminée [CDD] de manière interchangeable.

Graphique 34 **Les CDD restent plus marginaux au Luxembourg que dans la zone euro**



Proportion des contrats à durée déterminée en 2017 (en %)

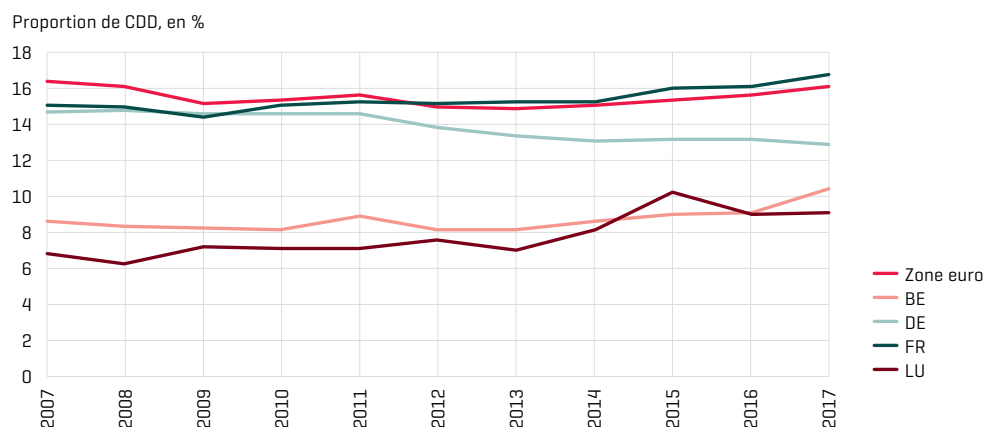
Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Même si au Luxembourg la proportion de CDD reste loin derrière la moyenne européenne, il faut constater qu'elle a augmenté de manière tendancielle entre 2008 et 2015 et que l'écart entre le taux luxembourgeois et la moyenne européenne s'est réduit.

En 2007, la part de CDD dans la zone euro représente plus que le double de ce qu'elle est parmi les résidents du Luxembourg [16.4% dans la zone euro, contre 6.8% au Luxembourg]. En 2017, les CDD représentent 16.1% dans la zone euro, alors que leur part est de 9.1% au Luxembourg.

Graphique 35

La part de CDD au Luxembourg s'est rapprochée de celle de l'UE-28 mais s'est tassée depuis 2015

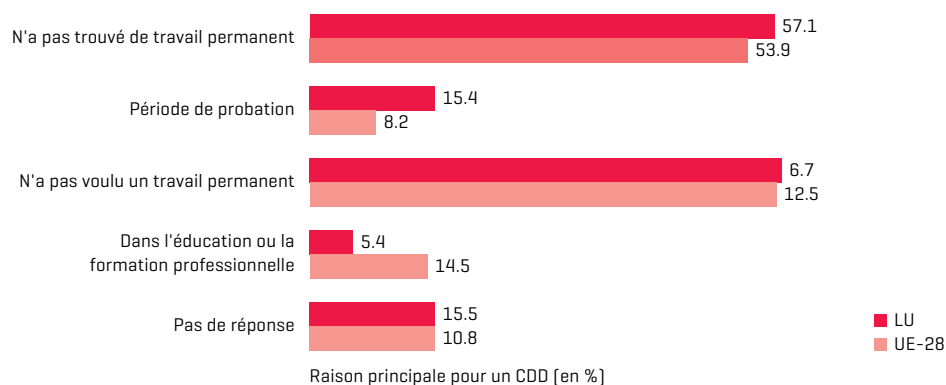


Sources: STATEC, Eurostat [résidents 15 à 64 ans]

Comme pour le travail à temps partiel, on peut dire pour le **travail temporaire** qu'il est **involontaire** si le travailleur aurait aimé avoir un travail à durée indéterminée mais n'en a pas trouvé. Au Luxembourg, 57% des résidents travaillant sous CDD affirment que c'est le cas, alors que ce taux est légèrement plus faible en moyenne européenne. En plus, 15% des personnes en CDD se trouvent en période de probation [8% seulement pour l'UE-28].

Graphique 36

Plus de la moitié des travailleurs ayant un emploi temporaire n'ont pas trouvé de travail permanent

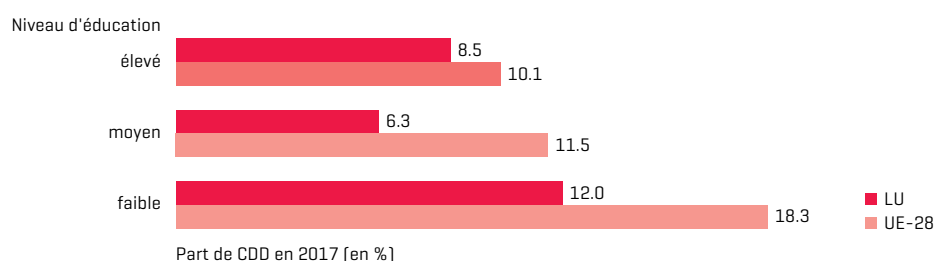


Sources: STATEC, Eurostat [résidents de 15 à 64 ans]

Un contrat de travail temporaire est plus probable pour les personnes à faible **niveau d'éducation** (au maximum secondaire inférieur achevé). Dans l'Union européenne, en 2017, la proportion des CDD est de 18.3% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. Au Luxembourg, ce taux est de 12.0%.

Parmi ceux qui ont un niveau d'éducation moyen (secondaire supérieur achevé) ou élevé (études tertiaires achevées), les CDD sont moins fréquents. On remarque toutefois une différence entre le Luxembourg et l'UE-28: alors que dans l'UE-28, les personnes de niveau d'éducation moyen sont légèrement plus fréquentes à avoir un CDD [11.5%] que les personnes de niveau d'éducation élevé [10.1%], c'est l'inverse au Luxembourg [6.3% contre 8.5%]. Au Grand-Duché, les personnes de niveau d'éducation tertiaire ont donc une plus grande probabilité d'avoir un contrat à durée déterminée que celles ayant un niveau secondaire achevé.

Graphique 37 **Au Luxembourg, les personnes de niveau d'éducation moyen sont les moins touchées par les CDD**

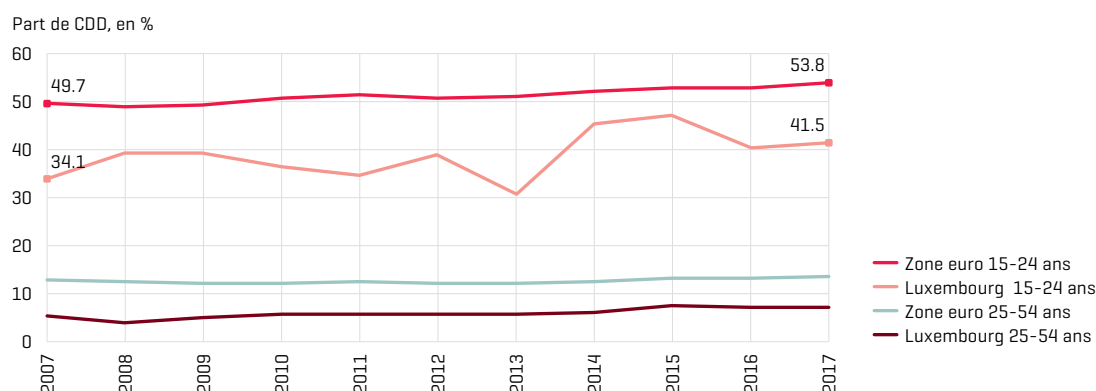


Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Les emplois temporaires concernent avant tout les **jeunes** travailleurs. Le pourcentage de CDD est beaucoup plus élevé dans la classe d'âge des 15-24 ans, avec en plus une tendance à la hausse. Le taux de CDD pour les jeunes a augmenté de 34.1% en 2007 à 41.5% en 2017 au Luxembourg. Il s'est donc rapproché quelque peu de celui de la moyenne de la zone euro [53.8% de CDD pour les jeunes en 2017].

La fréquence de CDD est moins importante parmi les personnes plus âgées et cela aussi bien en Europe qu'au Luxembourg. En 2017, la proportion de CDD chez les 25-54 ans est de 7.0% pour les résidents du Grand-Duché, de 13.7% en moyenne pour la zone euro et de 12.2% pour l'UE-28.

Graphique 38 **Les jeunes plus concernés par les CDD que leurs aînés**

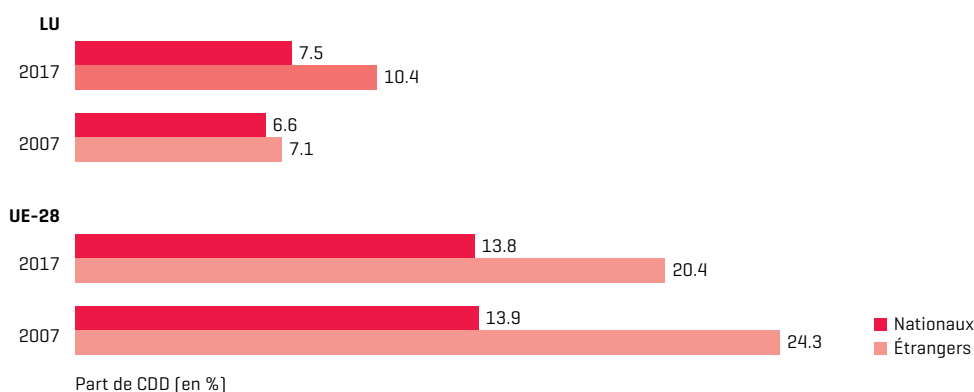


Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 54 ans)

Dans l'Union européenne, les CDD sont beaucoup plus fréquents parmi les **étrangers** que parmi les nationaux, en 2017 comme en 2007. Toutefois, alors que le taux de CDD n'a diminué que très peu sur la décennie pour les nationaux, il a été en recul net pour les étrangers.

Au Luxembourg, l'évolution est différente: le taux de CDD a globalement augmenté sur la décennie sous étude, mais cette augmentation a davantage touché les résidents étrangers que les résidents luxembourgeois. La différence s'est accentuée: en 2007, elle n'était que de 0.5%, alors qu'en 2017 elle est de 2.9%.

Graphique 39 **Les résidents étrangers plus touchés par les CDD que les résidents nationaux**



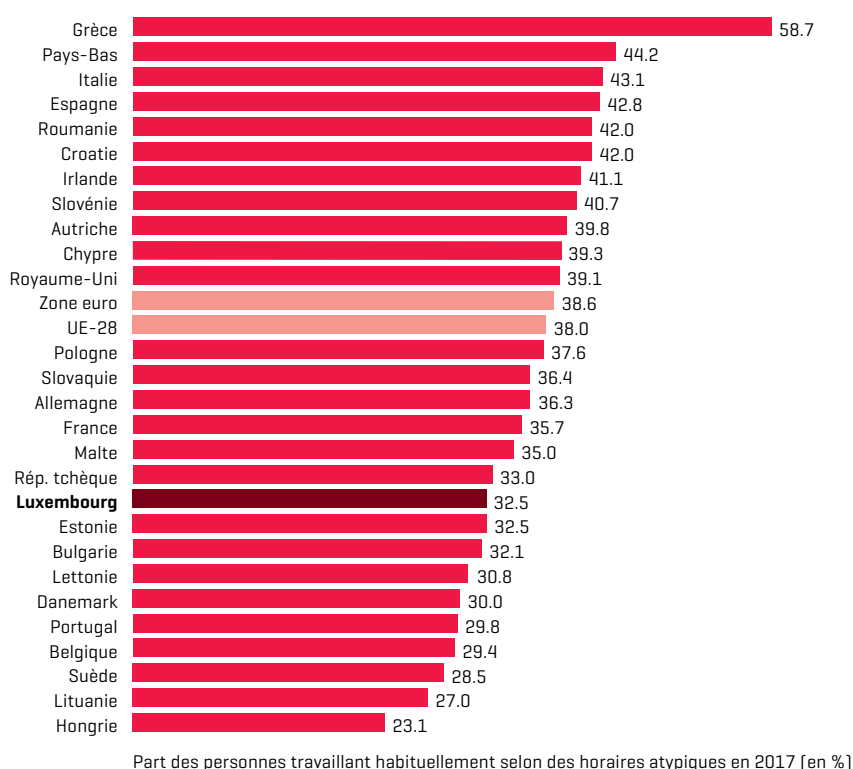
Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

3.3.3. Le travail selon des horaires atypiques: une personne sur trois concernée

À côté du travail à temps partiel et du travail temporaire, la troisième forme de travail atypique est le travail suivant des horaires atypiques: travail de nuit, travail du soir, travail du samedi ou du dimanche et travail posté ["Schichtarbeit"].

Au Luxembourg, 32.5% des personnes occupées travaillent d'une manière ou d'une autre selon des horaires atypiques (soir, nuit, samedi, dimanche ou par équipes). La moyenne européenne est de 38%. En Grèce, ce taux est même de 59%, aux Pays-Bas, il atteint 44%.

Graphique 40 **Une personne sur 3 travaille selon des horaires atypiques au Luxembourg**



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Selon les définitions d'Eurostat, une personne travaille pendant la **nu**it si ses heures de travail contiennent la période de minuit à 5 heures du matin.

En 2017, 5.3 % des salariés au Luxembourg tombent dans cette catégorie. Au Grand-Duché, cette proportion est restée relativement constante depuis 2011, contrairement à la moyenne UE-28, où cette proportion a baissé tendanciellement de 7.4% en 2011 à 5.4% en 2017.

Aux 5.3% de personnes travaillant "habituellement" pendant la nuit au Luxembourg s'ajoutent 8.6% qui travaillent "parfois" la nuit.

Le travail de nuit concerne davantage les hommes que les femmes, et ceci dans tous les pays de l'Union européenne. Au Luxembourg, en 2017, 6.1% des hommes ont habituellement travaillé pendant la nuit; chez les femmes, cette proportion n'a été que de 4.4%. Le travail de nuit est en hausse chez les femmes mais en baisse chez les hommes.

Tableau 10 **Au Grand-Duché, 6% des hommes et 4% des femmes travaillent habituellement pendant la nuit**

Proportion de personnes travaillant habituellement pendant la nuit, par sexe (en %)						
	Total		Hommes		Femmes	
	2011	2017	2011	2017	2011	2017
UE-28	7.4	5.4	9.2	6.7	5.2	3.9
Belgique	4.0	3.3	5.3	4.4	2.4	1.9
Allemagne	9.1	5.2	11.9	6.7	6.0	3.4
France	7.1	3.2	9.4	4.1	4.6	2.3
Luxembourg	5.3	5.3	6.7	6.1	3.3	4.4

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail du **soir** se définit comme le travail après 18 heures. Il est plus fréquent que le travail de nuit.

En 2017, 14.8% des salariés ont travaillé le soir dans l'Union Européenne. Avec un taux de 14.2%, le Luxembourg se situe légèrement en-dessous de cette moyenne.

Ce taux reste stable au Luxembourg, alors qu'il diminue dans les pays voisins et dans l'Union européenne.

Comme pour le travail de nuit, le travail du soir est plus répandu chez les hommes que chez les femmes. En 2017, au Grand-Duché, 15.4% des hommes ont travaillé le soir, chez les femmes ce taux a été de 12.9%.

Tableau 11 **Le travail du soir diminue en moyenne européenne mais reste stable au Luxembourg**

Proportion de personnes travaillant habituellement le soir, par sexe (en %)						
	Total		Hommes		Femmes	
	2011	2017	2011	2017	2011	2017
UE-28	19.7	14.8	21.3	16.1	17.9	13.2
Belgique	12.8	10.3	15.4	12.5	9.8	7.7
Allemagne	27.4	20.0	29.5	22.0	25.0	17.7
France	17.1	4.8	18.7	5.7	15.4	4.0
Luxembourg	14.0	14.2	15.4	15.4	12.2	12.9

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Au Luxembourg, la proportion des personnes travaillant habituellement le samedi a légèrement diminué entre 2011 (16.5%) et 2017 (16.1%). En 2017, les femmes travaillent davantage le samedi que les hommes. Avec ces taux, le Luxembourg se situe largement en dessous de la moyenne de l'UE-28 (26.1% en 2017).

Tableau 12 **Au Luxembourg, beaucoup moins de personnes doivent travailler les samedis que dans les pays voisins**

Proportion de personnes travaillant habituellement le samedi, par sexe (en %)						
	Total		Hommes		Femmes	
	2011	2017	2011	2017	2011	2017
UE-28	26.1	26.1	26.0	26.7	26.2	25.3
Belgique	20.7	22.1	20.8	22.1	20.6	22.2
Allemagne	26.8	25.2	25.4	24.6	28.4	25.8
France	29.9	29.7	27.7	29.1	32.3	30.3
Luxembourg	16.5	16.1	16.3	14.8	16.7	17.5

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

Au Luxembourg, moins d'un salarié sur dix est concerné par le travail de **dimanche**. Comme pour le travail du samedi, les femmes sont plus fréquentes à travailler le dimanche que les hommes en 2017.

Le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne de l'Union européenne (qui est de 12.5% en 2017) et loin derrière ses pays voisins.

Tableau 13 **Le travail du dimanche est également moins fréquent au Luxembourg que dans les pays limitrophes**

Proportion de personnes travaillant habituellement le dimanche, par sexe (en %)						
	Total		Hommes		Femmes	
	2011	2017	2011	2017	2011	2017
UE-28	11.1	12.5	11.3	12.3	10.9	12.8
Belgique	14.5	13.1	14.0	12.9	15.0	13.3
Allemagne	13.6	14.2	13.5	14.5	13.8	14.0
France	14.7	14.6	13.5	14.1	15.9	15.2
Luxembourg	9.1	9.0	9.8	8.6	8.1	9.5

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail **posté** - appelé aussi travail en **équipes** ou travail en rotation - est la forme d'organisation du travail où des équipes se relaient au même poste les unes après les autres.

Tableau 14 **Une personne sur 5 indique travailler dans un système organisé par équipes successives**

Proportion de personnes travaillant habituellement en équipes successives, par sexe (en %)						
	Total		Hommes		Femmes	
	2011	2017	2011	2017	2011	2017
UE-28	17.7	18.3	18.9	19.4	16.2	17.1
Belgique	7.5	7.0	9.5	8.7	5.4	5.0
Allemagne	17.4	15.3	19.2	16.9	15.4	13.6
France	7.3	6.5	8.8	8.1	5.8	4.9
Luxembourg	13.3	20.3	13.8	20.0	12.7	20.7

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

En 2017, 20.3% des salariés résidant au Luxembourg ont un travail posté. Ce taux est supérieur aussi bien à la moyenne de l'Union européenne [18.3%], qu'aux taux observés chez nos pays voisins. Les taux observés en France et en Belgique sont les plus bas de l'Union européenne. À l'autre extrême, en Croatie, Slovénie, Pologne et Slovaquie il est supérieur à 30%.

En tendance, la part du travail posté semble être en forte progression au Luxembourg: le taux passe en effet de 13.3% en 2011 à 20.3% en 2017.

En 2011, le travail posté était plus fréquent chez les hommes [13.8%] que chez les femmes [12.7%]. En 2017, les femmes travaillent aussi souvent par équipes que les hommes.

3.3.4. Pour résumer: le travail atypique toutes formes confondues a progressé de 15% depuis 2010

Afin de mieux visualiser l'évolution des différentes formes du travail atypique dans le temps, on peut transformer les taux en indices en choisissant une année de base (indice de base = 100 pour l'année 2010).

Les taux de l'année 2010 sont donc ramenés à 100, et pour chaque année l'évolution du taux est comparée à la valeur de base. Ainsi, par exemple, le taux du travail de nuit était de 5.0% en 2010, et de 5.3% en 2011, ce qui équivaut à une augmentation de 6%, et l'indice passe donc de 100 en 2010 à 106 en 2011.

Tableau 15 **Le travail temporaire et le travail organisé par postes affichent la progression la plus nette**

Évolution des différents modes de travail atypiques (indice 2010 = 100)

	temps partiel	tempo- raire	de nuit	du soir	du samedi	du di- manche	par postes	Indice moyen
2010	100	100	100	100	100	100	100	100
2011	103	100	106	99	99	101	96	101
2012	105	106	98	94	90	88	88	96
2013	106	98	98	92	92	94	93	96
2014	105	112	96	99	99	110	112	105
2015	103	140	110	110	105	113	130	116
2016	109	138	104	101	101	112	142	115
2017	111	140	106	100	97	100	147	115

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

Sur la période étudiée, l'organisation par postes ("Schichtarbeit") a augmenté le plus rapidement (+47%), suivi par le travail temporaire (CDD) (+40%). Le temps partiel a progressé dans une mesure moindre (+11%). Les horaires atypiques de travail (nuit, soir, week-end) n'ont que peu évolué.

En moyenne (indice moyen équivalent à la moyenne arithmétique des 7 indices), le travail atypique a progressé de 15% par rapport à 2010.

4. Le chômage engagé sur la bonne voie au Luxembourg

Dans le chapitre sur la pauvreté et l'exclusion sociale, il sera montré que le statut professionnel a une incidence primordiale sur l'inclusion sociale. En effet, le taux de risque de pauvreté est quasiment multiplié par quatre pour les chômeurs par rapport aux personnes en emploi. Dans cette optique, ce chapitre se penche sur la composition et l'évolution du chômage au Luxembourg¹².



**POUR EN SAVOIR PLUS SUR
L'ÉVOLUTION CONJONCTURELLE
DU CHÔMAGE**

¹² Dans le cadre de ce rapport, nous nous limitons en grande partie à présenter des données annuelles. Le lecteur intéressé par l'évolution conjoncturelle est prié de se référer aux Notes de conjoncture publiées par le STATEC: <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/index.php?C=b-G9naWMIM0Rzd6F0aXN0aXF1ZXNfcHVibGljYXRpb25zJTl2YiUzRDA%3D&r=%2Bf%2FAu-thor%2Fnote%20de%20conjoncture>



Pour bien comprendre:

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

La définition du concept du chômage est intimement liée aux sources utilisées pour le mesurer. Au Luxembourg, comme ailleurs, le chômage est mesuré de deux façons: via des enquêtes dédiées et via l'utilisation de sources administratives.

Le chômage selon le BIT (Bureau international du Travail)

Source: Enquête sur les forces de travail (EFT)
Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui ont répondu d'une certaine manière à un questionnaire.

Définition: Afin d'être classé en tant que chômeur au sens du BIT, une personne doit être:

- sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence;
- disponible pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;
- activement à la recherche d'un travail [p.ex. avoir contacté un bureau de placement public, envoyé une candidature à un employeur, inséré ou répondu à des annonces, participé à un test ou à un entretien, etc.]

Cas limites: Certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas des demandeurs d'emploi selon l'ADEM parce qu'ils n'ont pas fait la démarche pour s'y inscrire.

Avantage:
données comparables sur le plan international

Le chômage selon l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi)

Source: Registres de l'ADEM
Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès du service public de l'emploi.

Définition: l'ADEM utilise la notion de "demandeur d'emploi résident disponible". Il s'agit là d'une personne:

- inscrite auprès de l'ADEM;
- sans emploi;
- disponible pour le marché du travail;
- à la recherche d'un emploi approprié;
- non affectée à une mesure pour l'emploi;
- ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

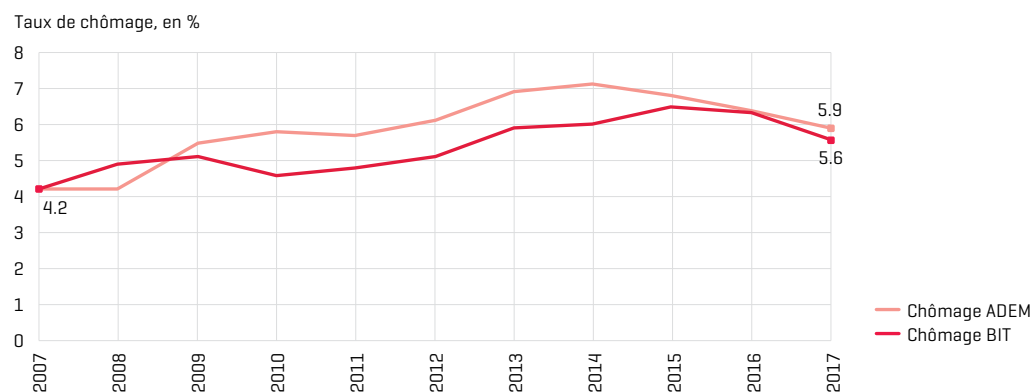
Cas limites: Certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ne sont pas des chômeurs au sens du BIT, parce qu'ils ont travaillé un peu durant la semaine de référence ou parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours, p.ex. en raison d'une formation.

Avantage:
source administrative

Étant donné que les définitions divergent, l'évolution du taux de chômage est légèrement différente selon la source utilisée. Mais quelle que soit la source, le taux de chômage continue de baisser au Luxembourg en 2017.

Depuis 2009, le taux de chômage selon l'ADEM est supérieur au taux calculé selon les normes du BIT [Bureau international du Travail], mais les deux taux se rapprochent ces dernières années. Le taux selon l'ADEM baisse depuis 2014 et atteint 5.9% en 2017. Le taux de chômage calculé selon les normes du BIT atteint son maximum en 2015 pour redescendre à 5.6% en 2017.

Graphique 41 **Le taux de chômage a baissé en 2017 selon les deux sources**

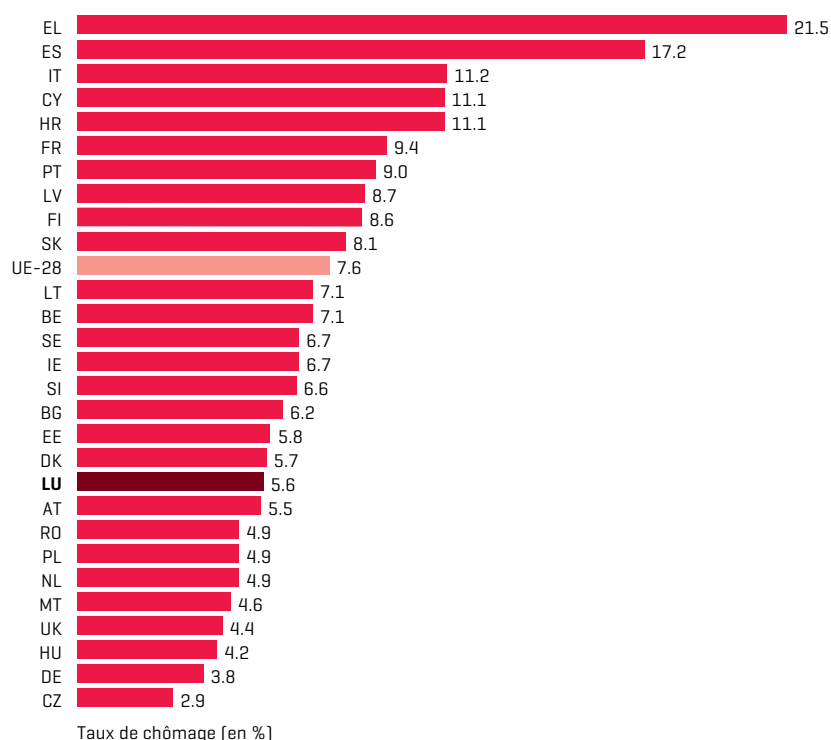


Sources: STATEC (EFT), ADEM

L'avantage du taux de chômage BIT est sa comparabilité. Comme il est calculé sur base d'une méthodologie harmonisée, il est possible de réaliser des comparaisons au niveau européen, voire au-delà.

Avec 5.6%, le Luxembourg affiche un taux de chômage relativement faible comparé à la moyenne européenne [7.6%]. Neuf autres pays affichent néanmoins un taux encore plus bas que le Grand-Duché. La République tchèque arrive en tête [2.9%], suivie par l'Allemagne [3.8%]. Nos voisins belges [7.1%] et français [9.4%] doivent faire face à des taux de chômage nettement plus élevés. À l'autre extrême de l'échelle, on retrouve la Grèce avec 21.5% et l'Espagne avec 17.2% (→ [Graphique 42](#)).

Graphique 42 **Le Luxembourg conforte sa position enviable en Europe en matière de faible chômage**

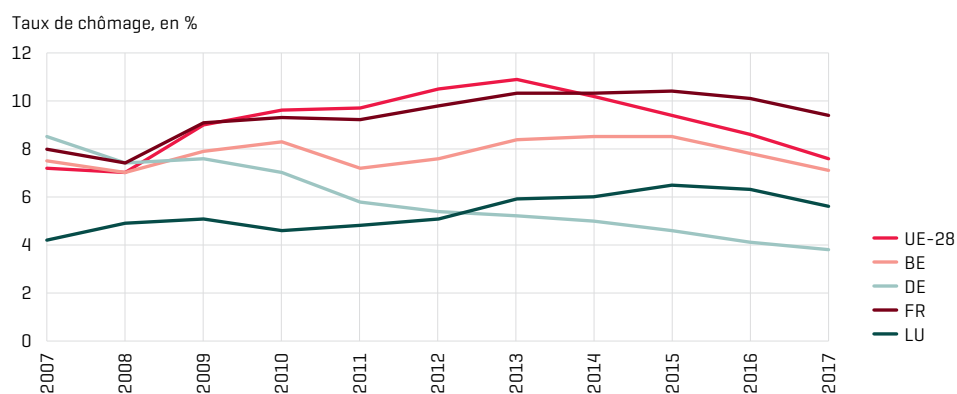


Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

Dans l'Union européenne, le taux de chômage est presque revenu à son niveau d'avant la crise [7.6% en 2017 contre 7.0% en 2008]. Parmi nos pays voisins, la Belgique y est parvenue aussi, alors que le taux de chômage a diminué de moitié en Allemagne. Si le bilan est mitigé au Luxembourg [5.6% en 2017 contre 4.9% en 2008], la France affiche toujours un taux nettement plus élevé [9.4%] qu'avant la crise [7.4%] [[→ Graphique 43](#)].

Entre 2016 et 2017, le taux de chômage a diminué dans tous les pays de l'Union européenne sans exception. Comme l'année précédente, les baisses les plus fortes ont été enregistrées en Espagne et en Croatie.

Graphique 43 **Contrairement à la Belgique et l'Allemagne, le Grand-Duché n'a pas encore retrouvé son taux de chômage d'avant la crise**



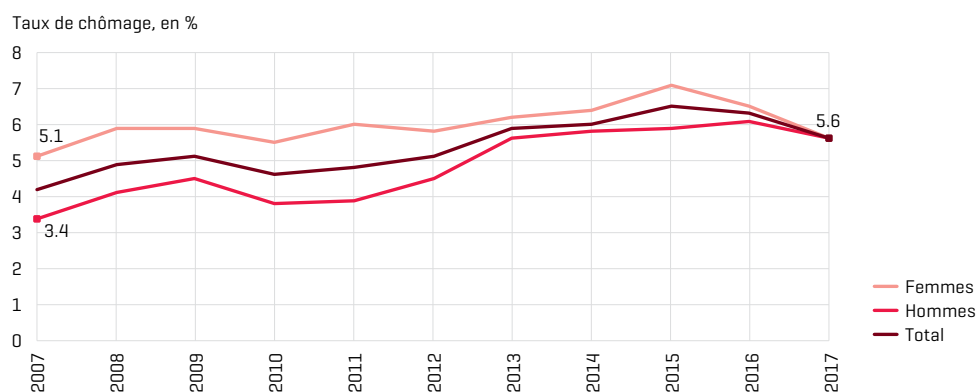
Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

4.1. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne face au chômage

Au cours des dernières décennies, le taux de **chômage des femmes** a toujours été supérieur à celui des hommes au Luxembourg. Mais l'écart entre les deux taux a évolué au fil du temps: en 2007, le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes est de l'ordre de 1.5. Il s'est réduit par la suite. En 2017, ce rapport est de 1, ce qui signifie que les deux taux sont égaux.

Notons toutefois que pour un même taux de chômage, en chiffres absolus, le nombre de femmes au chômage est moins élevé que le nombre d'hommes, étant donné que la population active résidente est constituée pour 54% d'hommes et pour 46% de femmes.

Graphique 44 **Le taux de chômage des femmes rejoint celui des hommes**

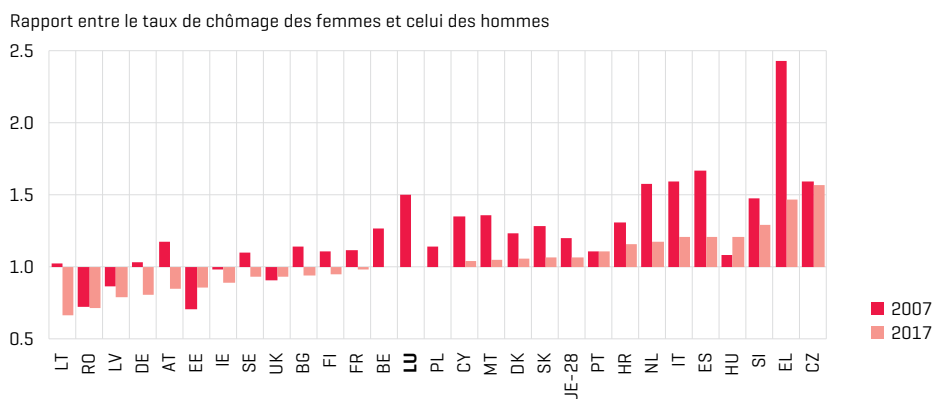


Source: STATEC (EFT)

Cette tendance au rapprochement des taux de chômage des deux sexes s'observe dans presque tous les pays de l'Union européenne (moyenne UE-28 en 2007: 1.2; en 2017: 1.07). Dans certains pays, le rapport s'est même inversé, comme p. ex. en Allemagne (2007: 1.04; 2017: 0.80).

Douze États membres de l'UE présentent des taux de chômage moindres pour les femmes que pour les hommes, et donc des rapports inférieurs à 1, dans trois pays, le rapport est désormais de 1.

Le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes diminue presque partout dans l'Union européenne



Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

Toutefois, **les jeunes** hommes sont plus touchés par le chômage que les jeunes femmes. Si l'on isole les 15 à 24 ans du reste de la population active, on constate que depuis quelques années déjà, le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Une explication en est que la part des jeunes qui poursuivent des études est plus élevée chez les femmes, alors que le taux de décrochage scolaire est plus élevé chez les jeunes hommes.

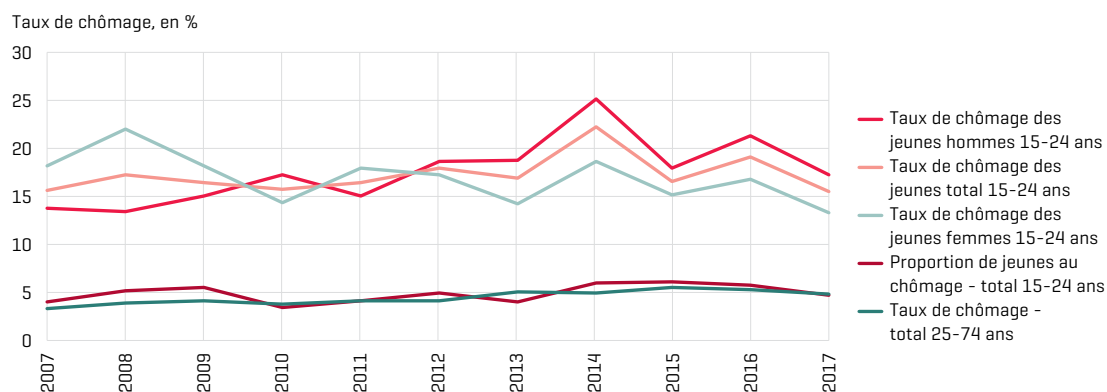
Il est un fait bien connu que par construction, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé et plus volatil que celui des autres travailleurs. Le taux de chômage des 15-24 ans atteint un maximum de 22.3% en 2014 pour revenir à 16.6% en 2015. Une nouvelle hausse est observée en 2016, où le taux passe à 19.0%, pour redescendre de nouveau à 15.5% en 2017.

Si le taux de chômage paraît très élevé chez les jeunes, il faut se rappeler qu'il représente le nombre de chômeurs divisé par la population active. Or, pour la tranche d'âge des 15 à 24 ans, la population active (personnes en emploi + chômeurs) ne représente qu'une partie très réduite de la population totale, étant donné que la plus grande partie de ces jeunes sont économiquement parlant inactifs, car élèves ou étudiants. Le taux de chômage des jeunes est donc fortement tributaire du système scolaire: un rallongement des études peut diminuer la population active et ainsi relever le taux de chômage des jeunes même si le nombre absolu de jeunes chômeurs ne change pas.

Il est donc beaucoup plus parlant pour cette tranche d'âge de comparer les chômeurs non pas à la population active mais à la population totale, c'est ce que l'on appelle la proportion de jeunes au chômage ("*Youth unemployment ratio*").¹³ La proportion de jeunes au chômage (en % de la population totale de cette classe d'âge) évolue autour de 5%, donc à un niveau comparable au taux de chômage des personnes plus âgées, tout en restant plus volatile.

¹³ Pour une étude détaillée du taux de chômage des jeunes et de la proportion des jeunes au chômage, voir le rapport Travail et cohésion sociale du STATEC de 2013 (pages 183 à 198): <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2013/116-cohesion-sociale/index.html>

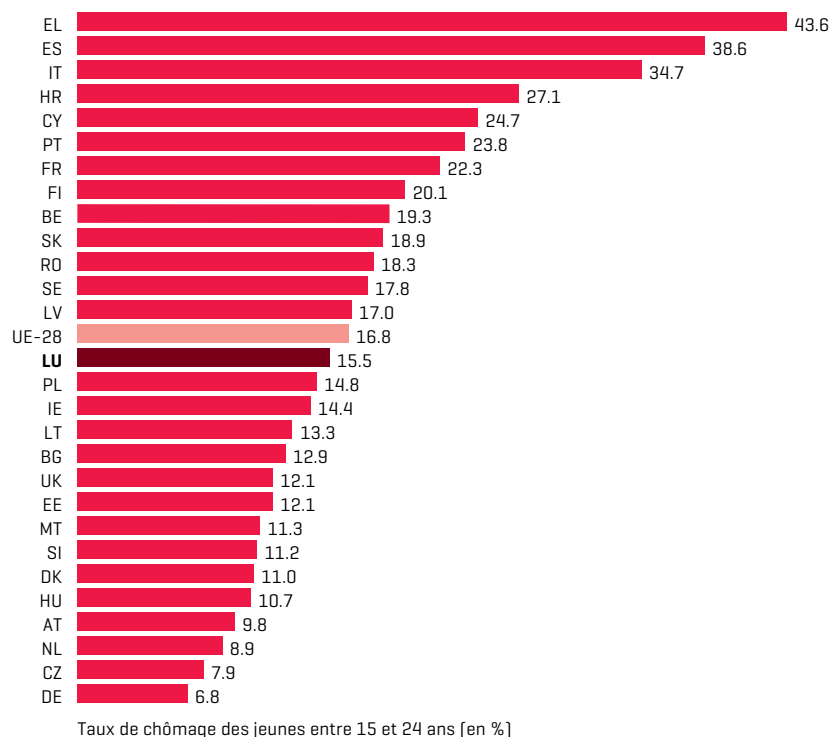
Graphique 46 **Le taux de chômage des jeunes est plus volatil que celui des travailleurs plus âgés**



Note de lecture: le taux de chômage est exprimé en % de la population active alors que la proportion de jeunes au chômage est exprimée en % de la population totale.
Sources: STATEC, Eurostat [EFT]

Avec un taux de chômage des jeunes de 15.5%, le Grand-Duché se situe légèrement en dessous de la moyenne de l'Union européenne [16.8% en 2017]. Les pays européens les plus touchés par ce phénomène restent la Grèce avec 43.6% et l'Espagne avec 38.6%. Ces deux pays affichent aussi les taux de chômage les plus élevés pour l'ensemble de leur population. Parmi nos pays voisins, l'Allemagne a observé le taux de chômage des jeunes le plus bas de l'Union européenne avec 6.8%, contre 19.3% en Belgique et 22.3% en France.

Graphique 47 **En matière de chômage des jeunes, le Luxembourg se place juste en dessous de la moyenne européenne en 2017**



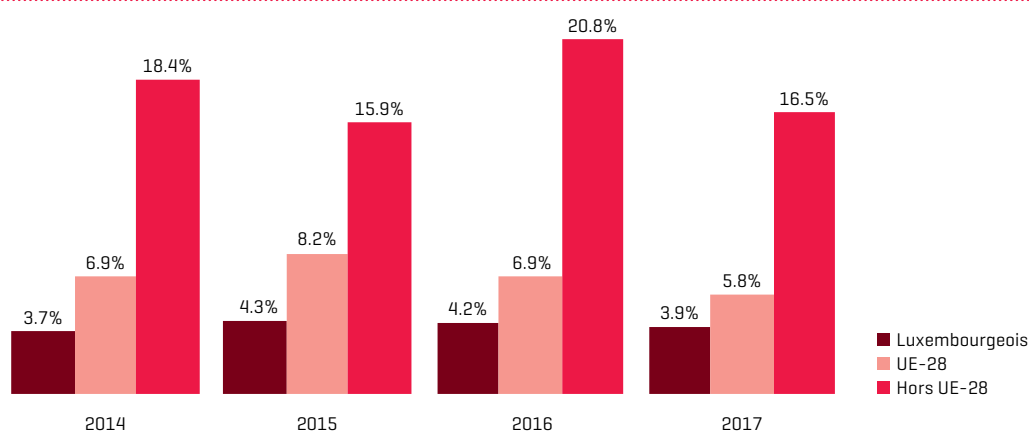
Sources: STATEC, Eurostat [EFT]

Les Luxembourgeois sont moins concernés par le chômage que les **résidents étrangers**. En effet, le taux de chômage reste très faible parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise: 3.9% en 2017.

Par contre, il est plus élevé parmi les personnes originaires des autres pays de l'Union européenne vivant à Luxembourg [5.8%] et davantage encore chez les ressortissants de pays tiers [16.5%]. Ce phénomène n'est toutefois ni nouveau ni typiquement luxembourgeois. Il est au contraire observé dans la plupart des pays membres de l'Union européenne.

Parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise, les femmes affichent un taux de chômage moins élevé que les hommes [3.6% contre 4.1%]. Parmi les étrangers provenant de l'Union européenne, les deux sexes présentent le même taux de chômage, alors que parmi les étrangers hors UE, les femmes sont plus touchées [19.1% contre 14.3%].

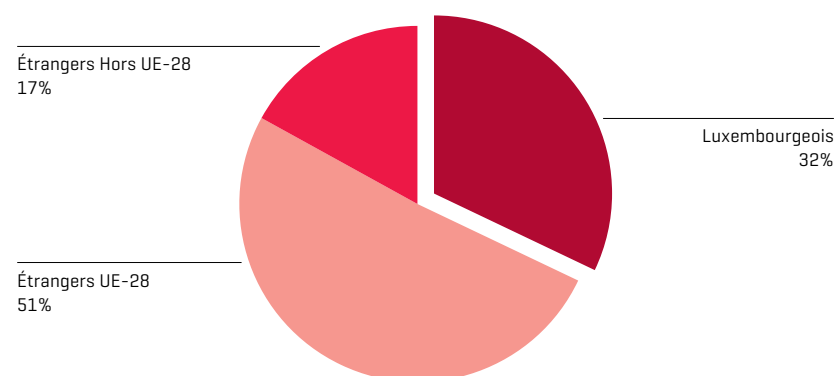
Graphique 48 **Les étrangers hors UE affichent le taux de chômage le plus élevé au Luxembourg**



Source: STATEC (EFT)

Les résidents de nationalité luxembourgeoise ne représentent qu'un tiers de tous les chômeurs (alors qu'ils représentent la moitié des emplois des résidents).

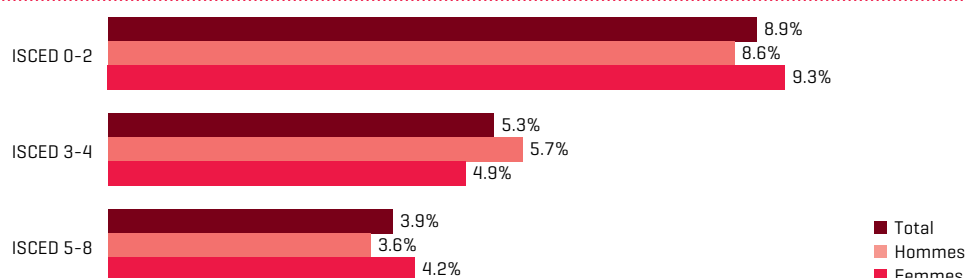
Graphique 49 **Les Luxembourgeois représentent moins d'un tiers de l'ensemble des chômeurs en 2017**



Source: STATEC (EFT)

L'éducation reste le meilleur vaccin contre le chômage. En effet, le **niveau d'éducation** est un des principaux déterminants du chômage au Luxembourg comme ailleurs. Ceci est le cas aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Avec 8.9%, le taux de chômage est le plus élevé parmi les personnes ayant atteint au maximum un niveau secondaire inférieur [Niveau ISCED 0-2], mais se réduit à 5.3% parmi celles ayant achevé une éducation secondaire supérieure [ou post-secondaire non tertiaire] [ISCED 3-4], et même à 3.9% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire [ISCED 5-8].

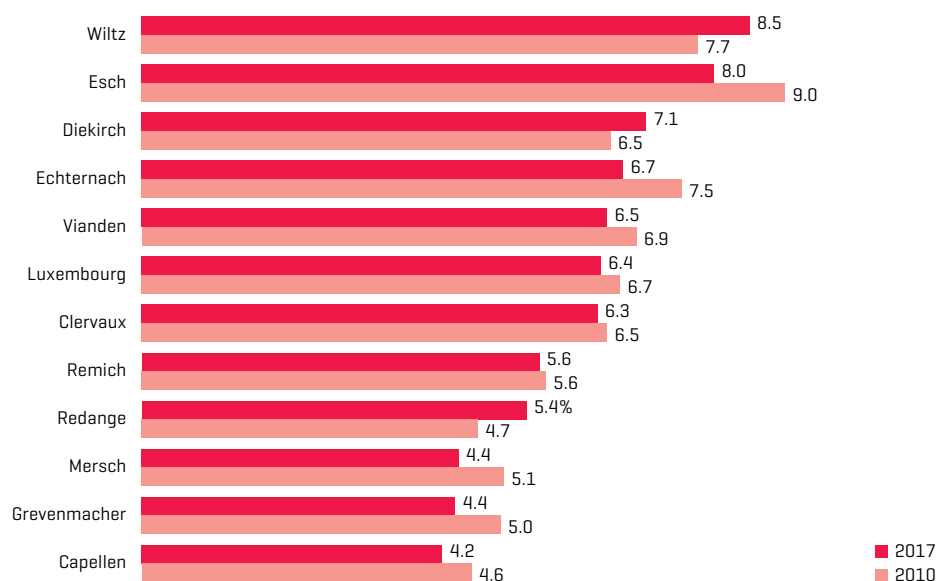
Graphique 50 **Le risque de chômage diminue avec le niveau d'éducation, aussi en 2017**



Source: STATEC [EFT]

Malgré la taille réduite de son territoire, le Grand-Duché présente néanmoins des **inégalités régionales** au niveau du chômage. Wiltz, Esch-sur-Alzette et Diekirch sont les cantons qui affichent les taux de chômage les plus importants pour leurs résidents. Les cantons de Capellen, de Mersch et de Grevenmacher sont ceux qui s'en sortent le mieux.

Graphique 51 **Par rapport à 2010, le chômage a augmenté dans les cantons de Wiltz, Diekirch et Redange**



Note de lecture: Taux de chômage (en%) par canton en fin d'année.
Sources: STATEC, IGSS, ADEM

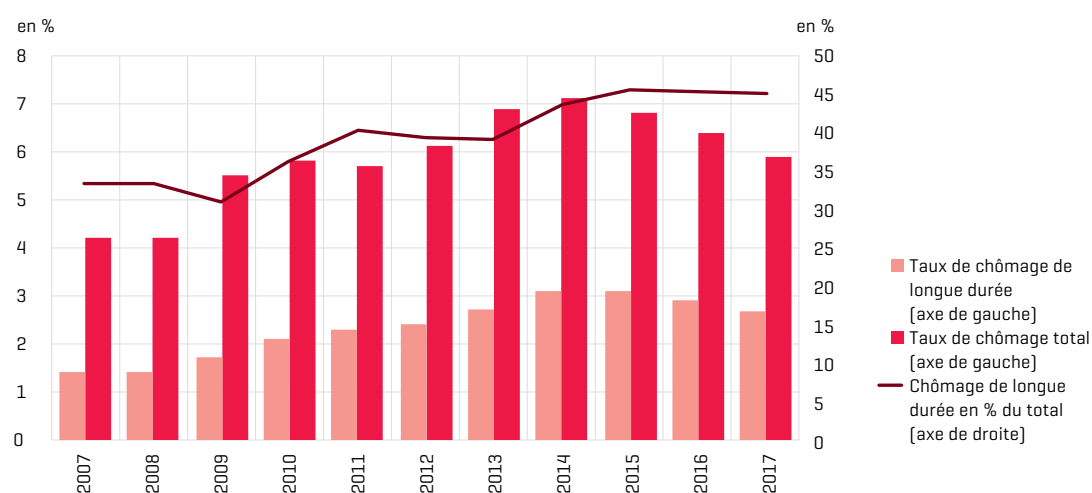
Les communes avec les taux de chômage les plus élevés ont été fin 2017: Wiltz et Beaufort [11.7%], Esch-Alzette [11.5%], Reisdorf [10.9%] et Vianden [10.3%]. La ville de Luxembourg affichait 7.4%. Les communes aux taux de chômage les plus faibles ont été Tuntange, Boevange-Attert et Hobscheid [moins de 1%], suivent Rosport et Mompach [entre 1 et 2%]. Le taux de chômage par commune entre dans le calcul de l'indice socio-économique publié par le STATEC¹⁴. Cet indice est utilisé par l'État pour attribuer une partie de l'enveloppe budgétaire allouée aux communes en fonction de leur classement.

Le **chômage de longue durée** constitue un problème particulier pour nos sociétés, non seulement d'un point de vue économique, mais également d'un point de vue social et psychologique. On définit généralement le chômeur de longue durée comme étant un actif qui est au chômage depuis un an ou plus.

Si le taux de chômage de longue durée était encore relativement limité au Luxembourg au début des années 2000 [de l'ordre de 0.5%], il a rapidement augmenté à partir de 2002 pour dépasser la barre des 2% en 2010. Après avoir atteint un maximum de 3.1% en 2014 et 2015, il est redescendu depuis et a atteint 2.7% en 2017.

L'évolution du chômage de longue durée suit donc une trajectoire conjoncturelle similaire à celle du chômage en général. Toutefois, son importance relative augmente: il représentait 33% du chômage total en 2007, a augmenté jusqu'à 46% en 2015 et se stabilise depuis lors autour de 45% du chômage total, selon les chiffres de l'ADEM.

Graphique 52 **Le chômage de longue durée touche 45% des chômeurs**



Sources: ADEM, STATEC

¹⁴ Voir Bulletin n° 2/2017 Indice socio-économique par commune pour plus de détails.
<https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/bulletin-Statec/2017/PDF-Bulletin2-2017.pdf>

4.2. Le halo du chômage

Selon les normes du Bureau international du Travail (BIT) utilisées dans le cadre de l'Enquête sur les forces de travail, une personne en âge de travailler (âgée entre 15 et 74 ans) est soit en emploi, soit au chômage, soit en inactivité. Une personne est considérée comme étant en emploi si elle est impliquée dans une activité productrice. Une personne est considérée comme étant au chômage si elle est sans emploi, disponible pour travailler et activement à la recherche d'un emploi. Une personne est en inactivité si elle ne relève ni de l'un ni de l'autre de ces deux statuts.

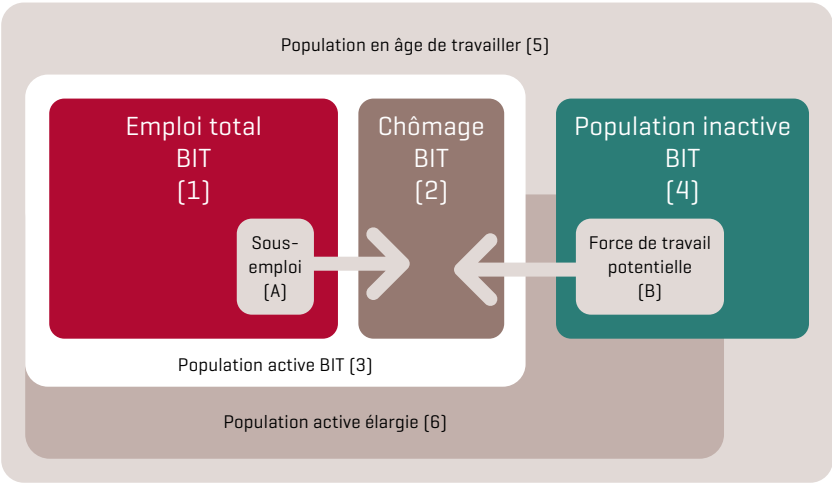
Ce cadre d'analyse est clair et simple. Les trois catégories étant mutuellement exclusives, une personne ne peut se trouver simultanément dans plusieurs catégories. Il n'admet donc pas de zone grise entre les statuts.

La réalité sur le marché du travail est toutefois souvent plus complexe. Ainsi, par exemple, une personne peut être en "sous-emploi", c.-à-d. qu'elle a un emploi à temps partiel (p.ex. 25%), et souhaiterait travailler plus mais ne trouve pas de travail à temps plein. Elle sera classée comme active et non comme chômeur, un statut de chômeur "partiel" n'existant pas dans le cadre d'analyse du BIT.

De même, certaines personnes souhaitent travailler mais sont classées comme inactives, parce qu'elles ne remplissent pas toutes les conditions pour être considérées comme chômeur [page 65]. Ainsi elles ne sont peut-être pas disponibles pour travailler dans les deux semaines, ou alors elles ne recherchent pas activement un emploi [chômeurs découragés]. Ces personnes forment ce que l'on appelle la "force de travail potentielle".

Ces deux catégories de personnes sont parfois désignées par le terme "halo du chômage", et on peut calculer des taux de chômage "élargis" en les prenant en compte.

Figure 1 **Le "halo du chômage" se compose des "personnes en sous-emploi" et de la "force de travail potentielle"**



Source: STATEC

Tableau 16 **Le "halo du chômage" représente plus de 20 000 personnes au Luxembourg**

Indicateurs complémentaires du chômage ("Halo du chômage"), en milliers		2017
1	Emploi total BIT	271.4
A	dont: Travailleurs à temps partiel en sous-emploi	5.5
2	Chômage BIT	16.0
3	Population active BIT [1+2]	287.4
4	Population inactive BIT	165.6
B	dont: Force de travail potentielle	17.1
B1	dont: Personnes recherchant un emploi mais temporairement indisponibles	5.7
B2	dont: Personnes disponibles pour travailler mais ne recherchant pas un emploi	11.4
5	Population en âge de travailler [15-74 ans] [3+4]	453.0
6	Population active élargie [3+B]	304.5

Source: STATEC (EFT)

En 2017, 5 500 personnes travaillent à temps partiel de manière involontaire et sont donc en "sous-emploi". Elles représentent 2% de la population en emploi.

La "force de travail potentielle" telle que définie ci-dessus est composée de 17 100 personnes. Parmi elles, 11 400 sont disponibles pour travailler mais ne recherchent pas activement un emploi. 5 700 personnes déclarent par contre rechercher un emploi mais ne pas être disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines¹⁵.

¹⁵ Les quelque 5 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM bénéficiant d'une mesure temporaire pour l'emploi devraient former le gros de cette catégorie.

Tableau 17 **En prenant en compte le "halo du chômage", le taux de chômage serait plus que doublé au Luxembourg**

Halo du chômage, en %		2017
Sous-emploi dans l'emploi total	A / 1	2.0
Taux de chômage BIT	2 / 3	5.6
Taux de chômage élargi (E1)	$[2+B] / 6$	10.9
Taux de chômage élargi (E2)	$[2+B+A] / 6$	12.7
Taux d'activité BIT	3 / 5	63.4
Taux d'activité élargi	6 / 5	67.2

Source: STATEC (EFT)

En ajoutant ces personnes au chômage (et à la population active), on peut calculer un taux de chômage élargi (E1). Ce taux serait de 10.9%, soit près du double du taux de chômage au sens strict du BIT (5.6%). En élargissant davantage encore la définition du chômage en y intégrant également les travailleurs en sous-emploi, ce taux élargi (E2) serait de 12.7%, soit 2.3 fois le taux de chômage au sens strict.

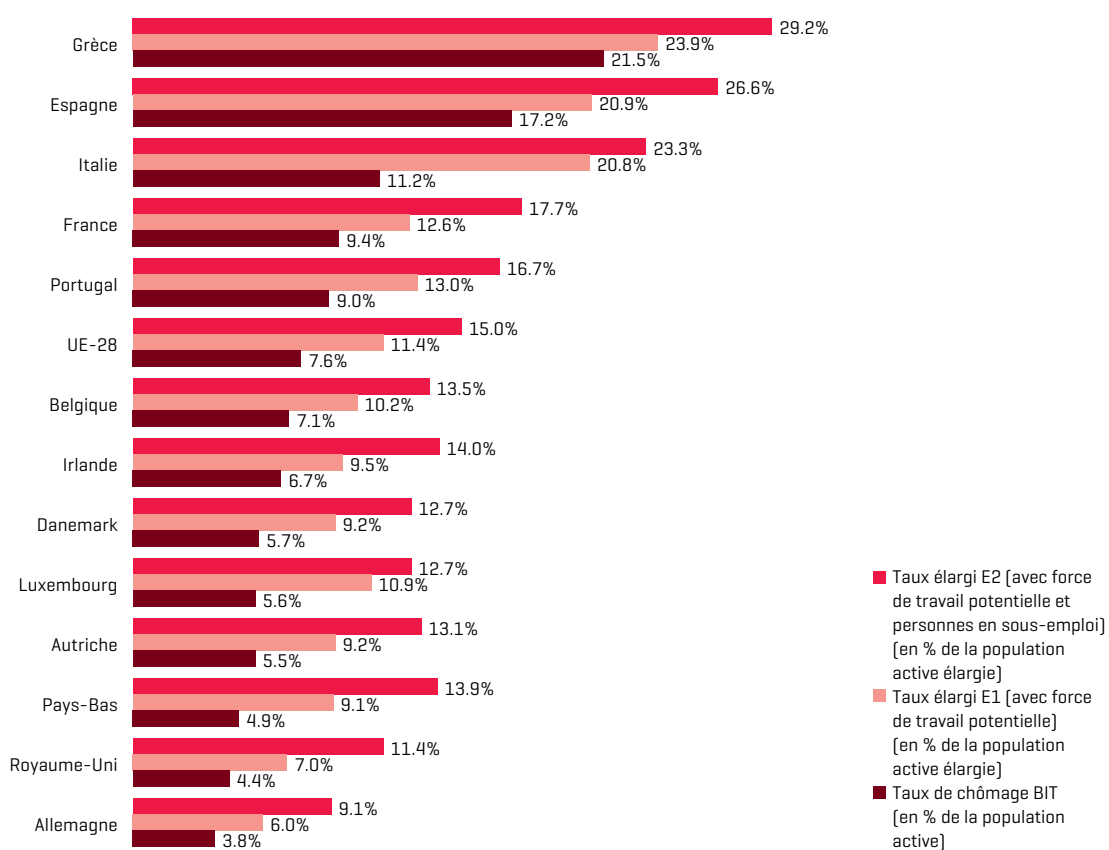
La proportion entre ce taux de chômage élargi et le taux de chômage au sens strict est assez stable dans le temps au Luxembourg (entre 2.3 et 2.5 depuis 2010).

Par ailleurs, on retrouve le phénomène – à des degrés certes différents – dans la plupart des pays européens. Le taux de chômage élargi E2 représente 2 fois le taux de chômage officiel en moyenne européenne. Ce rapport varie entre 2.9 aux Pays-Bas et seulement 1.4 en Grèce.

Dans certains pays (comme au Luxembourg), c'est surtout la force de travail potentielle qui a un impact important sur le taux de chômage élargi. Dans d'autres, c'est plutôt le sous-emploi involontaire qui joue.

Ainsi p. ex., la force de travail potentielle est particulièrement élevée en Italie, où on compterait plus de 3 millions de personnes disponibles pour travailler mais ne recherchant pas un emploi de manière active, ce qui augmenterait le taux de chômage de 11 à 21%. En Espagne ou en Grèce par contre, ce phénomène est moins important, alors que le taux de travailleurs en sous-emploi dans l'emploi total y est très élevé (de l'ordre de 7%), ce qui a une incidence importante sur le taux de chômage élargi (E2).

Graphique 53 **Sous-emploi et force de travail potentielle sont des phénomènes d'importance différente selon les pays**



Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

4.3. Les transitions entre chômage, emploi et inactivité: des voies à double sens

Les statistiques officielles présentent en général des chiffres globaux sur le nombre de chômeurs à un moment donné [stocks]. Il ne faut toutefois pas oublier que d'une période à l'autre, il y a des flux dans les différents sens qui se compensent partiellement.

Ainsi par exemple, si le nombre total de chômeurs est resté stable entre le premier et le deuxième trimestre d'une année, cela ne veut pas dire qu'il s'agit des mêmes personnes. Un certain nombre de personnes est certes resté au chômage d'un trimestre au suivant. Par contre, certaines personnes sont devenues chômeurs au deuxième trimestre alors qu'elles ne l'étaient pas au premier. À l'inverse, d'autres avaient été chômeurs au premier trimestre mais ont trouvé un emploi au deuxième, ou alors sont devenus inactifs [en prenant leur retraite p.ex.].

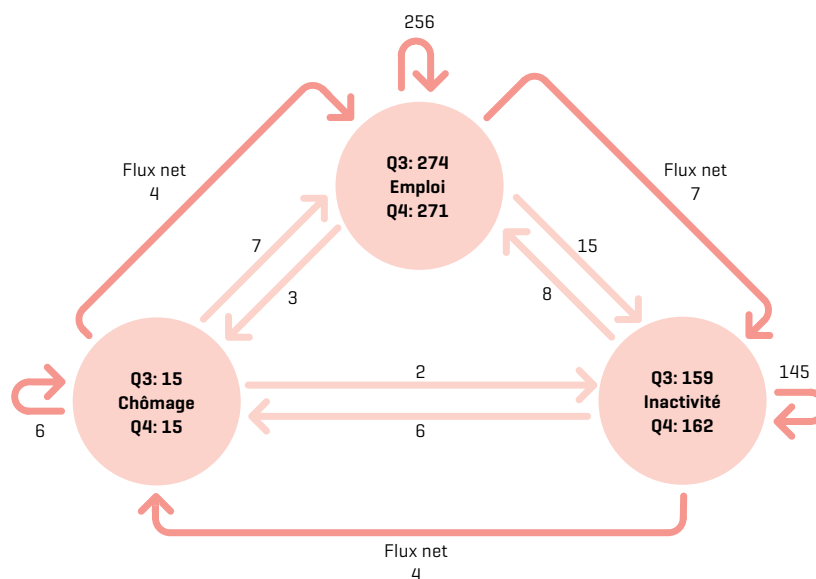
Ce phénomène des transitions entre les différents statuts peut être étudié grâce à des séries de données longitudinales, c.-à-d. basées sur le suivi des mêmes personnes au cours du temps. Ceci est désormais possible dans le cadre de l'Enquête sur les forces de travail [EFT], où les répondants sont interviewés sur 5 trimestres consécutifs, 20% de l'échantillon étant remplacés chaque trimestre. Ainsi, on peut avoir une vue plus détaillée sur la transition des personnes entre les trois statuts prévus par la classification BIT, à savoir: en emploi, au chômage ou en inactivité.

Examinons à titre d'exemple la transition entre le 3^e trimestre et le 4^e trimestre 2017. Par souci de simplicité, toutes les grandeurs sont exprimées en milliers de personnes (→ Figure 2). Il n'y a pas de raison particulière expliquant le choix de ces deux trimestres, le graphique 54 présente la situation pour l'ensemble des trimestres de 2017.

Le nombre absolu de chômeurs est resté stable pour ces deux trimestres [15]. Mais du 3^e au 4^e trimestre (en milliers de personnes):

- sur les 15 personnes au chômage, 6 y sont restées, mais 7 ont trouvé un emploi et 2 sont devenues inactives;
- sur les 274 personnes en emploi, 256 sont restées en emploi, 15 sont devenues inactives et 3 sont devenues chômeurs;
- sur les 159 personnes inactives, 145 le sont restées, alors que 8 se sont retrouvées en emploi et 6 au chômage.

Figure 2 **Entre le 3^e et le 4^e trimestre 2017, 40% seulement des chômeurs sont restés les mêmes, alors que 60% sont de nouveaux chômeurs**



Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

L'analyse des flux complète bien les statistiques sur les stocks de chômeurs parce qu'elle permet de décomposer l'évolution en ses composantes: les flux entrants (+) et sortants (-) du statut de chômeur.¹⁶

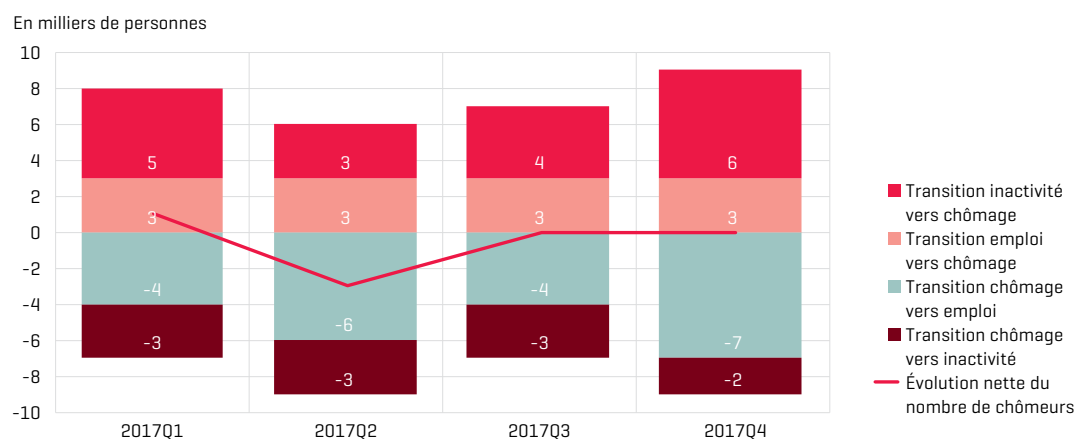
Derrière le chiffre stable du nombre de chômeurs dans notre exemple se cache donc une réalité beaucoup plus complexe [en milliers de personnes]:

- 6 chômeurs sont restés chômeurs,
- 7 chômeurs ont trouvé un emploi,
- 3 personnes en emploi sont devenues chômeurs,
- 2 chômeurs sont devenus inactifs et
- 6 inactifs sont devenus chômeurs.

¹⁶ Note méthodologique: les stocks dérivés de ces chiffres longitudinaux divergent légèrement des stocks obtenus par les résultats trimestriels de l'Enquête sur les forces de travail parce qu'ils sont issus d'un sous-ensemble de l'échantillon trimestriel, à savoir les personnes ayant répondu à deux enquêtes trimestrielles successives. Le sous-échantillon exclut donc toutes les personnes qui n'ont répondu qu'à une des deux enquêtes trimestrielles successives, soit parce qu'elles n'ont pas voulu y participer une deuxième fois, soit parce qu'elles n'ont été présentes sur le territoire national que pour un des deux trimestres sous étude.

On retrouve certainement dans ces transitions un facteur saisonnier, notamment lié aux rythmes scolaires et aux emplois saisonniers. Ainsi, le nombre de personnes dans la transition "inactivité vers chômage" est particulièrement élevé entre le 3^e et le 4^e trimestre, de même que le nombre de personnes ayant transité du chômage vers l'emploi. Ces transitions ont été moins importantes les autres trimestres de l'année 2017 [→ Graphique 54].

Graphique 54 **Derrière l'évolution nette du nombre de chômeurs se cachent des flux beaucoup plus importants entre les statuts**



Note de lecture: Transitions entre les différents statuts, en milliers de personnes, par rapport au trimestre précédent
Sources: STATEC, Eurostat [EFT]

Afin d'obtenir une vue schématique globale des flux sur le marché du travail, on peut exprimer les transitions en % du statut initial.

Tableau 18 **Au Luxembourg, 46% des chômeurs du 3^e trimestre 2017 sont en emploi au 4^e trimestre, contre 20% seulement dans l'Union européenne**

Vue schématique des flux sur le marché du travail
[en % du statut initial au 3^e trimestre 2017]

	Emploi Q4	Chômage Q4	Inactivité Q4
Luxembourg			
Emploi Q3 = 100%	93.3%	1.0%	5.6%
Chômage Q3 = 100%	45.6%	39.0%	15.3%
Inactivité Q3 = 100%	5.3%	3.7%	91.1%
UE-28 (hors Allemagne)			
Emploi Q3 = 100%	95.9%	1.4%	2.6%
Chômage Q3 = 100%	19.6%	59.7%	20.7%
Inactivité Q3 = 100%	3.2%	3.4%	93.3%

Sources: STATEC, Eurostat [EFT]

De toutes les personnes en emploi au cours du troisième trimestre 2017, 93% le sont toujours un trimestre plus tard, alors que 1% sont au chômage et 6% sont devenues inactives. On pourrait dès lors en conclure que la probabilité pour une personne en emploi de se retrouver au chômage le trimestre suivant est de 1%.

De même, de toutes les personnes inactives au troisième trimestre, 91% ont le même statut un trimestre plus tard, 5% sont en emploi et 4% au chômage.

Le statut du chômeur est le plus volatil: de toutes les personnes au chômage au 3^e trimestre, seulement 39% le sont toujours un trimestre plus tard, alors que 46% ont retrouvé un emploi et 15% sont devenues inactives. Autrement dit, la probabilité pour un chômeur de se trouver en emploi le trimestre suivant est de 46%¹⁷.

Ces phénomènes de transition s'observent dans tous les pays d'Europe, mais les changements de statuts semblent à première vue être plus dynamiques au Luxembourg.

Les statistiques relatives aux transitions sur le marché du travail apportent sans doute un nouvel éclairage intéressant sur l'analyse du chômage. Il ne s'agit toutefois ici que d'une première analyse sommaire¹⁸. Des études plus poussées devront être réalisées à l'avenir lorsque ces données transversales seront disponibles pour des séries plus longues et avec davantage de détails sur les caractéristiques personnelles des personnes concernées.



**POUR EN SAVOIR PLUS SUR
"LABOUR MARKET FLOW
STATISTICS IN THE EU-EUROSTAT"**

¹⁷ Notons toutefois que le 4^e trimestre 2017 a été exceptionnel à ce sujet sur les douze trimestres (2015 à 2017) pour lesquels des données sont disponibles pour le Luxembourg. Cette probabilité fluctuait en effet entre 16% et 46% selon les trimestres. La probabilité de rester au chômage le trimestre suivant variait entre 39% et 72%.

¹⁸ Actuellement, ces statistiques sur les transitions sont encore classées "statistiques expérimentales" par Eurostat pour des raisons méthodologiques. Voir aussi l'article "Statistics explained" d'Eurostat à ce sujet: http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Labour_market_flow_statistics_in_the_EU#Quarterly_changes

5. La pauvreté au travail au Luxembourg

Si les personnes au chômage encourent le plus grand risque de pauvreté, le travail ne préserve pas toujours de la pauvreté. En 2017, 13.7% des travailleurs résidant au Luxembourg sont confrontés au risque de pauvreté. Le risque de pauvreté des travailleurs est certes toujours inférieur à celui de l'ensemble de la population résidente (18.7%), mais il a augmenté ces dernières années. Son niveau était de 7.1% en 2003, et il a fluctué entre 9% et 11% durant la décennie 2005 à 2015. La pauvreté au travail est d'ailleurs plus répandue au Luxembourg que dans l'Union européenne dans son ensemble (9.6% en 2016) et que dans les pays voisins: en 2017 le taux de pauvreté des personnes en emploi atteignait 5.0% en Belgique, 9.1% en Allemagne et en 2016 il était de 7.9% en France.

La notion de pauvreté au travail combine une caractéristique individuelle, qui est le travail, avec des caractéristiques familiales, à savoir le nombre et l'âge des personnes qui composent la famille. Cette nature multidimensionnelle fait à la fois que le phénomène est difficile à cerner et qu'une multitude de facteurs socioéconomiques l'influencent.

Comment mesure-t-on la pauvreté au travail?

Selon la définition adoptée au niveau européen en 2003, le "risque de pauvreté au travail" concerne les personnes qui exercent une activité professionnelle pendant plus de la moitié de l'année et qui vivent dans des ménages exposés au risque de pauvreté. La source statistique utilisée est l'enquête européenne sur les conditions de vie des ménages [EU-SILC].

Pour calculer le taux de risque de pauvreté au travail, on additionne d'abord les revenus bruts de tous les membres d'un ménage, y compris les transferts sociaux et les revenus locatifs, les revenus fonciers et ceux provenant d'investissements en capital et on déduit les cotisations sociales, l'impôt sur le revenu retenu à la source et l'impôt foncier, déterminant ainsi le revenu disponible du ménage. Suivant la convention européenne, le "revenu disponible équivalent" du ménage est calculé en accordant un poids de 1 à la première personne vivant dans le ménage, un poids de 0.5 à chaque autre personne âgée de 14 ans ou plus et de 0.3 à chaque enfant âgé de moins de 14 ans. La médiane du revenu disponible équivalent ainsi chiffrée est multipliée par 0.6 pour fixer le seuil de pauvreté. Tous les ménages dont le revenu équivalent est inférieur à ce seuil sont considérés "en risque de pauvreté". La catégorie des "travailleurs pauvres" regroupe toutes les personnes âgées de 18 ans et plus qui ont travaillé pendant au moins 7 mois d'une année, soit en tant qu'employé soit en tant qu'indépendant, mais dont le ménage demeure en risque de pauvreté. L'indicateur s'exprime en pourcentage des travailleurs.

5.1. Qui sont les travailleurs pauvres?

5.1.1. Les travailleurs pauvres ne sont pas toujours des travailleurs à bas salaire

La définition [voir encadré page précédente] met en évidence que le lien entre le travail et la pauvreté est brouillé par la composition du ménage des travailleurs. S'il ne dispose pas d'autres sources de revenu, un travailleur vivant seul et ayant des faibles gains horaires ou ne travaillant pas au cours de tous les mois de l'année sera exposé à la pauvreté. Mais un travailleur à haut salaire le sera tout autant si d'autres personnes dépendantes économiquement [notamment des enfants] vivent dans son ménage et que d'autres revenus font défaut. L'indicateur de pauvreté au travail ne permet donc pas de dégager directement des conclusions sur la précarité des emplois.

Les transferts sociaux contribuent eux aussi à modérer le lien entre le travail et la pauvreté. Un travailleur qui gagne un salaire horaire faible ou ne travaille pas à temps plein peut se trouver dans une situation de pauvreté, mais il peut y échapper si des transferts sociaux, notamment ceux visant la redistribution des revenus à l'égard des familles ou une pension, complètent son revenu salarial.

Enfin, une autre raison pour laquelle la catégorie statistique des travailleurs pauvres diffère de celle des travailleurs à bas salaire est que les travailleurs indépendants sont comptés parmi les travailleurs pauvres, pourvu qu'ils soient pauvres, alors qu'ils sont exclus de celle des travailleurs à bas salaire.

5.1.2. Caractéristiques professionnelles des travailleurs pauvres

Les travailleurs indépendants, pour lesquels le taux de pauvreté est de 22%, sont davantage exposés au risque de pauvreté que les salariés, dont le taux atteint 13%. Toutefois, vu la très faible part des indépendants dans la population des travailleurs, neuf travailleurs pauvres sur dix sont des salariés. 92% des travailleurs pauvres ont travaillé pendant les 12 mois de l'année de référence.

Le risque de pauvreté des personnes travaillant à temps partiel¹⁹ est plus important que celui des travailleurs à temps plein, les taux de pauvreté étant de 17% et de 12% respectivement. Mais puisque 4 travailleurs sur 5 travaillent à temps plein, trois quarts des travailleurs pauvres sont des travailleurs à temps plein.

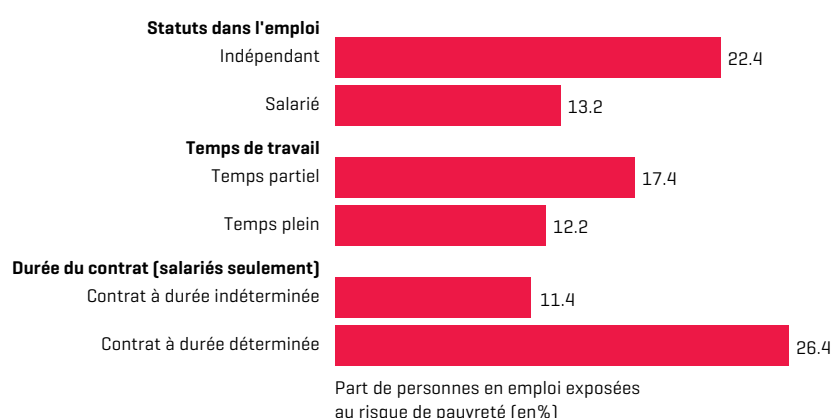
¹⁹ Il est considéré qu'une personne travaille à temps partiel si elle travaille moins de 30 heures par semaine.

Parmi les travailleurs pauvres à temps partiel, 41% aimeraient travailler plus d'heures mais ne trouvent pas un travail leur permettant de compléter le nombre d'heures qu'ils souhaitent travailler. D'autres raisons pour ne pas travailler davantage sont les problèmes de santé ou un handicap [19%], les responsabilités familiales [15%], ou encore la participation à une formation [12%]. Seuls 9% ne souhaitent pas travailler davantage et 4% citent d'autres raisons pour ne pas travailler plus d'heures. La raison principale pour ne pas travailler davantage que citent les travailleurs non pauvres à temps partiel est la charge d'enfants ou d'autres personnes [41%].

Un salarié en emploi temporaire sur quatre²⁰ est pauvre, contre seulement un sur dix parmi les salariés ayant un emploi permanent. Néanmoins, les salariés temporaires représentant moins de 10% de l'ensemble des salariés, ce sont les travailleurs ayant un contrat à durée indéterminée qui constituent la majorité [86%] des travailleurs pauvres.

Nous concluons que si le risque de pauvreté est plus important pour les familles des travailleurs exerçant leur travail de manière atypique [travail temporaire et/ou à temps partiel et/ou à titre d'indépendant], la majorité des travailleurs pauvres n'ont pas un emploi atypique.

Graphique 55 **En 2017, les travailleurs indépendants, ceux à temps partiel et ceux en emploi temporaire sont plus exposés au risque de pauvreté**

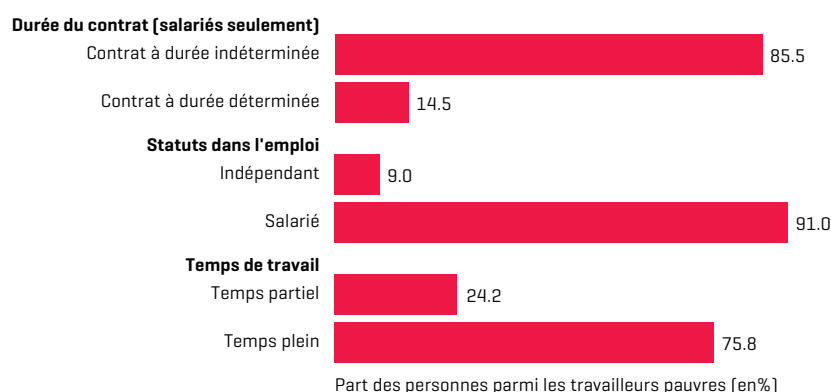


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC

²⁰ Un salarié est considéré ici en emploi temporaire s'il effectue son travail sur la base d'un contrat à durée déterminée.

Graphique 56

En 2017, les travailleurs pauvres sont majoritairement des salariés, ils travaillent plus souvent à temps plein et dans des emplois permanents



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC
 Champ: travailleurs en emploi qui vivent dans des ménages exposés au risque de pauvreté.

Les catégories de travailleurs pauvres et des travailleurs à bas salaire sont loin d'être identiques au Luxembourg. 64% des salariés à bas salaire ne sont pas pauvres en 2016 parce que le ménage dans lequel ils vivent dispose d'autres sources de revenu. Toutefois la moitié des salariés qui se trouvent en risque de pauvreté ont des bas salaires horaires.

Graphique 57

En 2017, près de deux tiers des salariés à bas salaire ne sont pas en risque de pauvreté

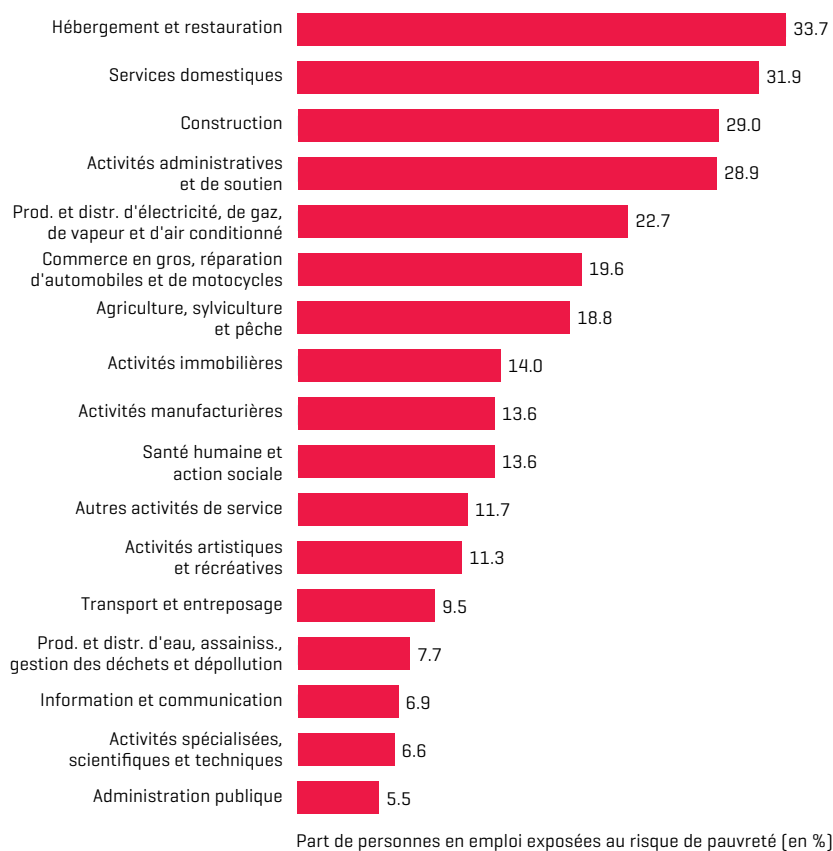


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC
 Champ: salariés dont le salaire horaire est inférieur à 60% du salaire horaire médian

Dans certaines branches économiques les travailleurs sont beaucoup plus touchés par le risque de pauvreté: c'est le cas de l'hébergement et de la restauration (34%), des services domestiques (32%), de la construction (29%) et aussi des activités administratives et de soutien (29%). Les taux de pauvreté sont d'au moins 6 points de pourcentage plus faibles pour les travailleurs d'autres branches économiques. Au sein des travailleurs pauvres, 18% travaillent dans le secteur de la construction, 12% dans celui de l'hébergement et la restauration, 12% dans le commerce, 11% dans les activités administratives et de soutien, 10% dans la santé humaine et l'action sociale, 9% dans l'administration publique, 5% dans les services domestiques et 5% dans les activités manufacturières.

Graphique 58

En 2017, le risque de pauvreté au travail est plus important dans les branches de l'hébergement et de la restauration, des services domestiques, de la construction et des activités administratives et de soutien



Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], enquête EU-SILC

5.1.3. Caractéristiques personnelles des travailleurs pauvres

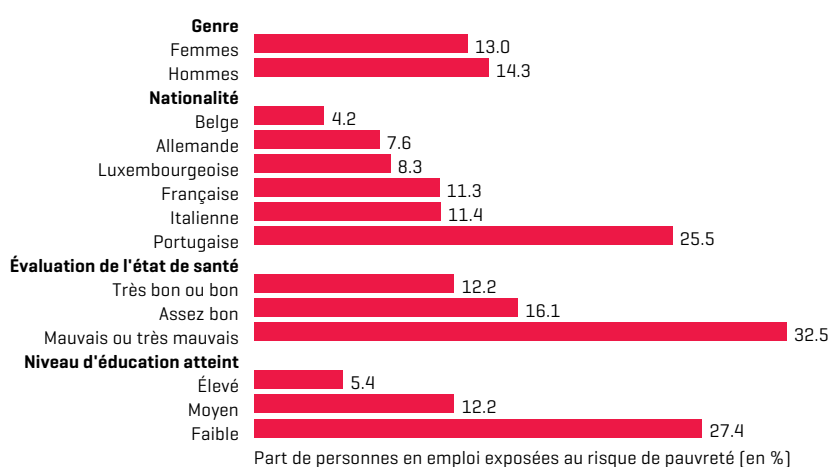
Le risque de pauvreté au travail est cinq fois plus élevé pour les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation [27%] que parmi ceux ayant obtenu au moins un diplôme de niveau tertiaire [5%]. Les travailleurs manuels sont plus d'un quart à être pauvres, alors que seulement une personne exerçant une profession intellectuelle sur 20 est pauvre.

Compte tenu de la structure de la force de travail résidente, il n'est pas surprenant que le risque de pauvreté au travail soit beaucoup plus important parmi les travailleurs de nationalité portugaise [25%], que parmi ceux de nationalité française ou italienne [11% dans les deux cas] ou de ceux de nationalité luxembourgeoise ou allemande [8% dans chaque catégorie].

Un tiers des travailleurs estimant que leur santé est mauvaise ou très mauvaise sont pauvres, contre seulement 16% de ceux considérant leur santé assez bonne et 12% de ceux la qualifiant de très bonne.

Le risque de pauvreté est similaire pour les travailleurs hommes [14%] et femmes [13%]. Ceci met au jour le rôle de redistribution des revenus que joue le ménage, car les femmes sont plus représentées parmi les travailleurs à bas salaire mais sont exposées à un risque de pauvreté semblable à celui des hommes.

Graphique 59 **En 2017, le risque de pauvreté au travail est plus élevé pour les travailleurs n'ayant pas fini d'études secondaires et pour ceux dont la santé est mauvaise**

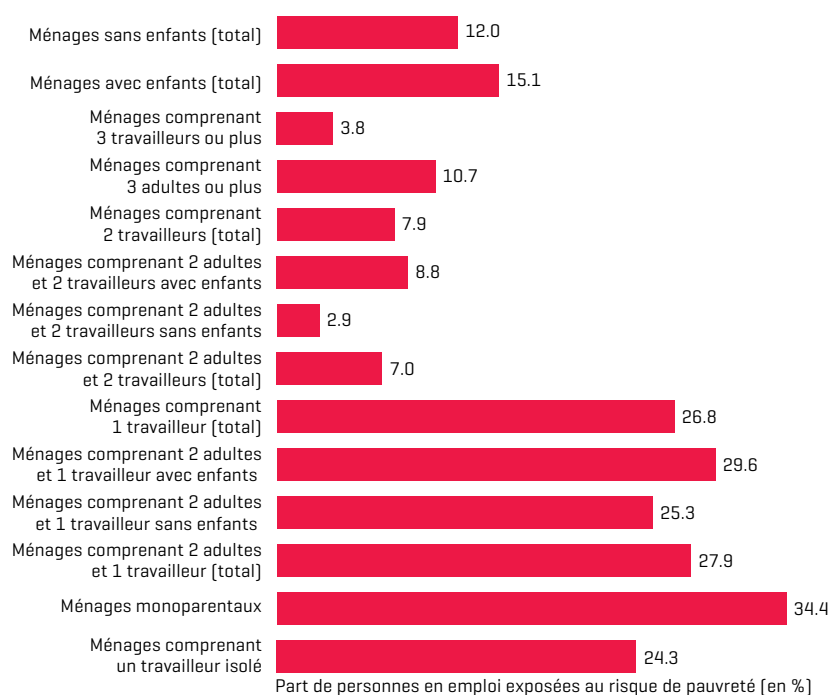


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC

5.1.4. Caractéristiques familiales des travailleurs pauvres

C'est au sein des travailleurs monoparentaux que se concentre le plus gros risque de pauvreté au travail (34%) car les revenus d'un seul adulte doivent être partagés avec un ou plusieurs enfants. Mais les travailleurs isolés, c'est-à-dire les individus vivant seuls et sans enfants, sont aussi 24% à être en risque de pauvreté. Pour les ménages où vivent deux adultes, le rôle du deuxième travailleur est déterminant: le taux de pauvreté des travailleurs vivant dans des ménages comprenant 2 adultes et 1 seul travailleur (avec et sans enfants) est de 28%, alors que le taux tombe à 7% pour ceux vivant dans des ménages avec 2 adultes et 2 travailleurs (avec et sans enfants). Enfin, parmi les ménages comprenant 3 adultes ou plus, le taux de pauvreté au travail est de 4%.

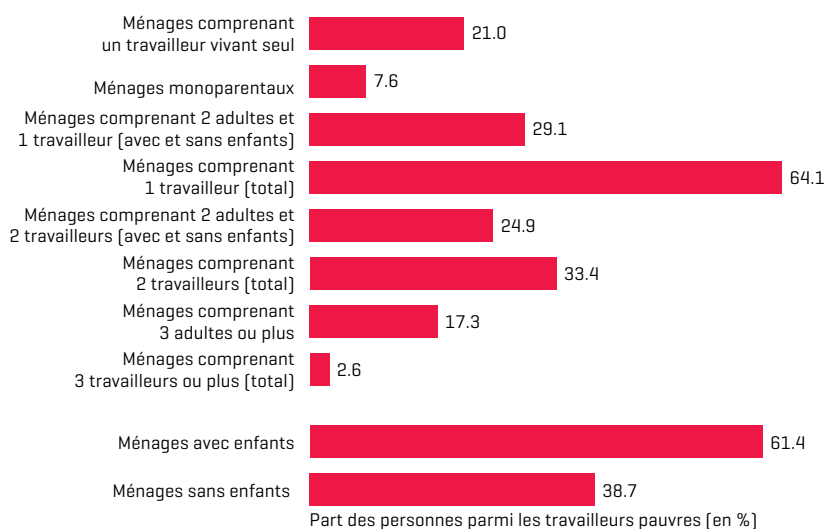
Graphique 60 **En 2017, le risque de pauvreté au travail est plus important pour les ménages comprenant un seul travailleur**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC

La composition de la population de travailleurs pauvres selon le type de ménage est la suivante: 29% vivent dans des ménages comprenant 2 adultes et 1 travailleur (avec et sans enfants), 25% vivent dans des ménages avec 2 adultes et 2 travailleurs, 21% sont isolés, 17% vivent dans des ménages comprenant au moins 3 adultes et enfin 8% sont des travailleurs élevant seuls leurs enfants. On observe aussi que 64% des travailleurs pauvres vivent dans des ménages avec un seul travailleur, que 33% des travailleurs le sont malgré la présence de deux travailleurs et 3% malgré la présence de 3 travailleurs.

Graphique 61 **En 2017, près de deux tiers des ménages des travailleurs pauvres ont un seul travailleur en leur sein**

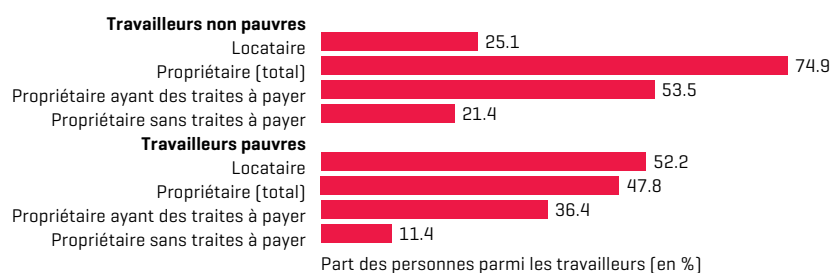


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC
 Champ: travailleurs en emploi qui vivent dans des ménages exposés au risque de pauvreté.

Pour comparer la quantité de travail qu'offrent des ménages dont la composition varie, l'indicateur synthétique appelé "intensité du travail des ménages" est utile. L'intensité du travail indique le nombre de mois au cours d'une année que les adultes âgés de 18 à 59 ans dans un ménage ont passé au travail, soit en tant qu'employés, soit en tant qu'indépendants. Les enfants dépendants économiquement sont exclus du calcul quel que soit leur âge. L'indicateur est calculé comme le ratio du temps travaillé par rapport au temps que l'ensemble des adultes auraient pu travailler dans l'année. Parmi les ménages qui ont une intensité du travail très faible, le taux de pauvreté est de 53%, presque six fois plus élevé que le taux de 9% qu'on observe dans les ménages à forte intensité du travail²¹. 29% des ménages caractérisés par une intensité moyenne du travail, comprise entre 0.45 et 0.55, sont à risque de pauvreté. Une faible intensité du travail du ménage accroît donc sensiblement le risque de pauvreté.

²¹ Par convention au niveau européen, l'intensité du travail est classifiée comme très faible si son niveau ne dépasse pas 0.20, c'est-à-dire que les adultes du ménage ont travaillé au cours de l'année moins de 20% du temps qu'ils auraient pu, en théorie, travailler. L'intensité du travail d'un ménage est très haute si elle est supérieure à 0.85.

Graphique 62 **En 2017, la moitié des travailleurs pauvres sont locataires**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC

En ce qui concerne le statut d'occupation de leur logement, les travailleurs confrontés au risque de pauvreté sont majoritairement locataires (52%), alors que trois quarts des travailleurs non pauvres ont accédé à la propriété.

5.2. L'intensité de la pauvreté des travailleurs

Parce que la simple distinction entre travailleurs pauvres et non pauvres ne permet pas d'apprécier à quel point le niveau de vie des travailleurs pauvres est éloigné du seuil de pauvreté, il est utile de présenter en complément du taux de risque de pauvreté des travailleurs, l'intensité de la pauvreté au travail. Cet indicateur, calculé comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian des travailleurs pauvres et le seuil de pauvreté, est de 18.6% en 2017. Cela signifie que la moitié des travailleurs pauvres disposent de revenus équivalents se situant entre 81.4% et 100% du seuil de pauvreté, soit entre 1 469 EUR et 1 804 EUR.

Notons que la pauvreté des travailleurs est moins grave que celle de l'ensemble de la population pauvre, pour laquelle l'indicateur d'intensité atteint 21.8%. Les revenus équivalents des travailleurs pauvres sont donc plus proches du seuil de pauvreté que ceux des individus pauvres pris globalement.

Graphique 63

En 2017, la pauvreté des travailleurs est moins intense que celle de l'ensemble de la population pauvre



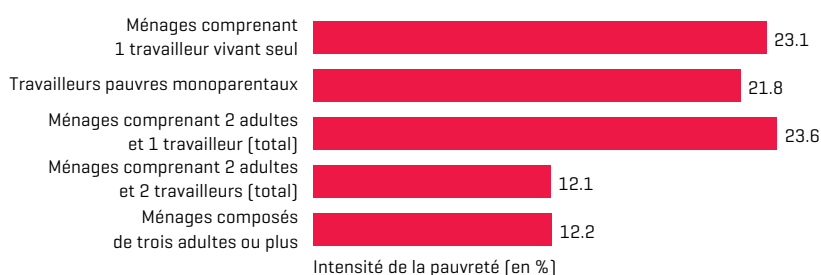
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC

Note de lecture: le niveau de vie médian des travailleurs pauvres (1 469 EUR) représente 81.4% du seuil de risque de pauvreté (1 804 EUR), donc l'intensité de la pauvreté des travailleurs est de $100 - 81.4 = 18.6\%$. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation favorable, car elle signale que le niveau de vie des travailleurs pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté. Si tous les travailleurs pauvres avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté l'intensité de la pauvreté serait de zéro.

La pauvreté des ménages composés de deux adultes avec et sans enfants mais un seul travailleur (23.6%) et celle des travailleurs pauvres isolés (23.1%) est légèrement plus intense que celle des ménages monoparentaux (21.8%). Les ménages pauvres dont au moins deux membres adultes travaillent et ceux composés de trois adultes ou plus ont des revenus beaucoup plus proches du seuil de pauvreté, l'intensité de la pauvreté étant de 12% dans les deux cas.

Graphique 64

En 2017, l'intensité de la pauvreté des travailleurs isolés est similaire à celle des familles monoparentales



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), enquête EU-SILC

Champ: travailleurs en emploi qui vivent dans des ménages exposés au risque de pauvreté.

Note de lecture: le niveau de vie médian des travailleurs pauvres isolés (1 387 EUR) représente 76.9% du seuil de risque de pauvreté (1 804 EUR), donc l'intensité de la pauvreté des travailleurs isolés est de $100 - 76.9 = 23.1\%$. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation favorable, car elle signale que le niveau de vie des travailleurs pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté. Si tous les travailleurs pauvres avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté l'intensité de la pauvreté serait de zéro.

5.3. Le bien-être subjectif des travailleurs pauvres est inférieur à celui de l'ensemble des travailleurs

Le "bien-être subjectif" est une appréciation que fournissent les individus par rapport à leur qualité de vie en général. Sur une échelle de 0 à 10, le score moyen de satisfaction avec la vie des travailleurs au Luxembourg en 2017 est de 7.6, égal à celui de l'ensemble de la population résidente. Les travailleurs pauvres ont un niveau de satisfaction moyen de seulement 6.8, alors que parmi les travailleurs non pauvres la satisfaction moyenne est de 7.7. On constate que ce sont surtout les salariés pauvres qui sont moins satisfaits [6.8], les indépendants pauvres présentant un score moyen de 7.7.

5.4. Politiques publiques agissant sur la pauvreté au travail

Nous venons d'illustrer qu'une multitude de facteurs de nature professionnelle, individuelle et familiale sont associés à la pauvreté au travail. Mais parce que seule l'interaction de ces éléments se reflète dans le taux de risque de pauvreté au travail, il n'est pas aisé d'expliquer l'évolution de cet indicateur au fil du temps et encore moins d'identifier les possibles interventions publiques qui pourraient l'améliorer. Il est néanmoins manifeste que l'hétérogénéité de la population touchée par la pauvreté au travail est telle qu'une mesure de politique publique isolée ne pourrait pas atteindre l'ensemble des personnes concernées.

Notons que les mesures de politique publique visant à lutter contre la pauvreté au travail sont nécessairement tributaires de la vision normative que la société porte sur les travailleurs pauvres. Il s'agit en premier lieu de l'interprétation de la situation des travailleurs pauvres comme un problème d'offre de travail insuffisante du ménage et/ou comme un problème de rémunération insuffisante du travail. Mais au-delà de cette dualité, une multitude d'interventions publiques influence de manière directe ou indirecte la pauvreté au travail.

Certaines mesures, notamment les transferts monétaires ou l'impôt sur le revenu, peuvent aboutir à une réduction immédiate de la pauvreté, alors que d'autres, telles que les politiques d'éducation et de formation des travailleurs, peuvent escompter des effets seulement à plus long terme, à travers une augmentation plus durable des gains des travailleurs. En l'absence de contrainte de coûts, l'idéal est de poursuivre les deux objectifs simultanément.

5.4.1. Le salaire social minimum

Parce que souvent le travailleur pauvre est assimilé à un salarié à bas salaire, beaucoup de débats en lien avec la lutte contre la pauvreté au travail portent sur la hausse du salaire social minimum.

En 2016, le salaire social minimum non qualifié net pour les personnes âgées de 18 ans et plus est légèrement inférieur au seuil de risque de pauvreté au Luxembourg. Cela signifie qu'un travailleur isolé non qualifié qui travaille pendant les 12 mois de l'année à temps plein n'est pas à l'abri du risque de pauvreté s'il ne dispose pas d'autres sources de revenu ou ne reçoit pas d'autres transferts sociaux. Une hausse du salaire social minimum pourrait diminuer le risque de pauvreté de cette catégorie de travailleurs en premier lieu, mais pas seulement le leur. Selon son ampleur, elle pourrait réduire aussi le risque de pauvreté des ménages plus nombreux, en priorité de ceux dont l'intensité du travail est déjà forte et des ménages qui choisiraient d'augmenter leur offre de travail suite à la réforme.

Les hausses du salaire social minimum mises en œuvre dans les pays européens sont en général prudentes. Ceci est en lien avec la destruction d'emplois faiblement rémunérés que sont susceptibles de générer ces hausses. Si une perte d'emplois se manifestait, le taux de pauvreté des personnes en emploi pourrait en effet diminuer, mais sans pour autant que le risque de pauvreté de l'ensemble des individus diminue. La présence et l'ampleur de ce phénomène de destruction d'emplois suivant des hausses du salaire minimum font toutefois encore débat. La littérature²² montre que dans d'autres pays, lorsque des effets négatifs sur l'emploi ont été observés, les jeunes en particulier les ont subis.

Par rapport à l'objectif de diminution de la pauvreté, il est important de noter que puisque au Luxembourg une majorité des travailleurs à bas salaire ne sont pas pauvres, la hausse du salaire social minimum créerait aussi un effet d'aubaine, en améliorant également les revenus de nombreux ménages non pauvres. L'effet de réduction des inégalités qui peut être attendu de cette mesure est donc limité.

5.4.2. L'impôt sur le revenu et les prestations sociales

Ces instruments permettent, en principe, d'atteindre de manière plus ciblée les travailleurs pauvres et leurs familles. Le caractère progressif du barème d'imposition, ainsi que les prestations sociales prises globalement assurent une redistribution des revenus en faveur des ménages plus démunis (voir dans la deuxième partie du rapport le chapitre dédié à l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté), mais la diminution de la pauvreté des personnes en emploi n'est pas poursuivie de manière explicite. Elle se trouve aidée par ricochet par certaines mesures visant à réduire la pauvreté en général. Les recherches concernant l'impact sur la pauvreté en emploi au Luxembourg de l'une ou l'autre mesure de politique publique prise individuellement font défaut actuellement.

²² Voir par exemple OECD (2015). Minimum wages after the crisis: Making them pay, www.oecd.org/social/Focus-on-Minimum-Wages-after-the-crisis-2015.pdf

En matière de prestations sociales à l'égard des familles, ce sont surtout les allocations familiales et les aides destinées à appuyer les études supérieures qui entrent en ligne de compte. Pour les ménages des travailleurs pauvres dont au moins un membre est pensionné, les pensions [de vieillesse, de survie etc.] ont également un rôle à jouer. La subvention de loyer peut aussi venir en aide aux ménages qui louent leur logement.

Les modérations d'impôt liées à l'emploi dont un impact direct sur la pauvreté au travail peut être attendu sont le crédit d'impôt pour salariés, dont le montant varie désormais en fonction des revenus salariaux, et l'abattement conjoint, qui est accordé aux conjoints imposables collectivement exerçant chacun une occupation salariée. L'imposition jointe des couples étant courante au Luxembourg, il n'est pas aisé de cibler efficacement les travailleurs individuellement à travers des mesures de modération d'impôt.

Plus l'éligibilité à des modérations d'impôt ou à des prestations sociales tient compte des revenus de l'ensemble du ménage, plus leur potentiel à réduire le risque de pauvreté est important, alors que si ces mesures visent surtout une incitation au travail, l'effet redistributif risque d'être plus modeste. Le maintien de l'incitation au travail est toutefois essentiel pour éviter la création de "trappes à l'inactivité"²³. La récente réforme instituant le revenu d'inclusion sociale "Revis", qui vise à la fois une augmentation de l'incitation à travailler mais maintient un appui plus conséquent pour les ménages ayant des enfants, un équilibre entre le maintien d'une incitation à travailler et l'objectif de réduction de la pauvreté a été visé.

5.4.3. Mesures indirectes de lutte contre la pauvreté des personnes en emploi: la fourniture de services d'accueil d'enfants et la flexibilisation du temps de travail

La fourniture des services d'accueil et d'éducation des enfants et la flexibilisation du temps de travail peuvent avoir un effet de réduction de la pauvreté au travail dans la mesure où, en permettant une meilleure réconciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, elles pourraient inciter les parents soit à occuper un emploi soit à augmenter le nombre d'heures travaillées.

²³ Lorsque le bénéficiaire d'une prestation sociale ou d'une modération d'impôt voit son niveau de vie diminuer s'il change de statut en occupant un emploi ou en augmentant le nombre d'heures travaillées, il est rationnel (au sens économique de ce terme) de préférer ne pas changer de statut. L'expression "trappe à l'inactivité" décrit cette situation où l'inactivité économique peut être préférée à l'activité économique par les individus.

6. Glossaire

Emploi intérieur

Il s'agit ici d'un concept issu des comptes nationaux, défini par le Système européen des comptes (SEC). L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales. Ces institutions sont considérées comme étant extraterritoriales car la notion de territoire renvoie au territoire économique, plutôt qu'au territoire géographique.

Emploi national

Ce concept est également issu des comptes nationaux et couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi intérieur concernent à la fois les travailleurs salariés et indépendants.

Emploi selon le Bureau international du Travail (BIT)

Ce concept est appliqué afin d'estimer l'emploi dans le cadre de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Selon cette définition une personne est en emploi si, au cours d'une semaine de référence, elle a effectué un travail rémunéré pendant au moins une heure. Cette définition comprend également les personnes qui n'ont pas travaillé dans le courant de la semaine de référence, mais qui ont eu un emploi duquel elles ont été absentes. Comme l'emploi dans le sens du BIT est estimé à partir de l'EFT, il ne concerne que les personnes qui résident au Grand-Duché. Il n'y a pas de restriction quant au lieu de travail. Cette définition de l'emploi est très proche de l'emploi national.

Emploi salarié et non

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

L'emploi non salarié représente les personnes établies à leur compte, les indépendants, les membres des coopératives de production et les travailleurs familiaux non rémunérés. Ces derniers sont non rémunérés au sens où ils n'ont pas de contrat formel leur garantissant le versement d'un revenu de montant fixe à intervalles réguliers, mais ils perçoivent une partie du revenu généré par l'entreprise.





PARTIE II

Revenus et conditions
de vie

1. Les revenus et les inégalités

En 2017, au Luxembourg:

La moitié des ménages dispose après impôts et cotisations sociales d'un revenu mensuel inférieur à 5 000 EUR

Le revenu du travail reste la composante la plus importante du revenu des ménages mais elle est en légère baisse

Si le revenu des ménages aisés est composé en majorité de revenus du travail et du capital, le revenu des ménages les moins aisés est composé de moins en moins du travail et des transferts sociaux mais de plus en plus des revenus de compensation (pension vieillesse, indemnité chômage...)

Le niveau de vie médian au Luxembourg est de 3 006 EUR par mois et par équivalent-adulte avec une évolution en termes réels qui reste stable depuis 2012

Le revenu est un des éléments importants pour la qualité de vie des ménages car il lui permet d'acquérir des biens et services et de constituer un patrimoine financier. Il est un des principaux indicateurs des conditions de vie et de bien-être d'une société. La présente analyse du revenu couvre divers aspects et se divise en trois sections. La première section porte sur le revenu brut des ménages qui reflète la mise en commun des ressources et ses composantes. L'évolution du revenu selon la source est aussi examinée.

La deuxième section traite du revenu disponible du ménage, soit le revenu total brut moins les retenues fiscales et les cotisations sociales. Si ce revenu est un indicateur important, il n'est pas suffisant pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages qui ont des tailles et des compositions différentes, puisque les besoins d'un ménage et donc de ses membres dépendent directement de sa composition et bien évidemment de sa taille. Par conséquent, pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages et des personnes, il faut définir un concept de revenu qui sera appelé par la suite le niveau de vie en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d' "équivalents-adulte".

Ce concept sera développé dans la dernière section. Le niveau de vie sera présenté et analysé selon les variables comme le type de famille, l'âge de la personne de référence du ménage, le statut d'activité, la nationalité et la profession.

1.1. Le revenu brut

Le revenu brut des ménages provient de deux sources: des revenus privés et des revenus des transferts. Les revenus privés sont les revenus "primaires" d'un ménage et proviennent de son travail et de son capital. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes qui sont perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou assurance-vie).

En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits "secondaires", qui correspondent à des transferts réalisés par l'État vers les ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque des personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage). Les prestations sociales dont les ménages peuvent bénéficier constituent une deuxième source de revenus secondaires, par exemple:

- Prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants;
- Aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires;
- Bourses d'études sans charge d'intérêts;
- Minima sociaux: il s'agit principalement du Revenu Minimum Garanti [RMG devenu Revenu d'Insertion Sociale-REVIS], mais aussi d'autres prestations versées par le Fonds National de Solidarité.

Si l'on ajoute à tout cela les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, pension alimentaire) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, salaire d'apprentissage), on aboutit au revenu brut du ménage.

La Figure 1 fait la synthèse de ces différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-services, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...). Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif, il est difficile techniquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus.

Figure 1 **Une typologie des revenus des ménages**

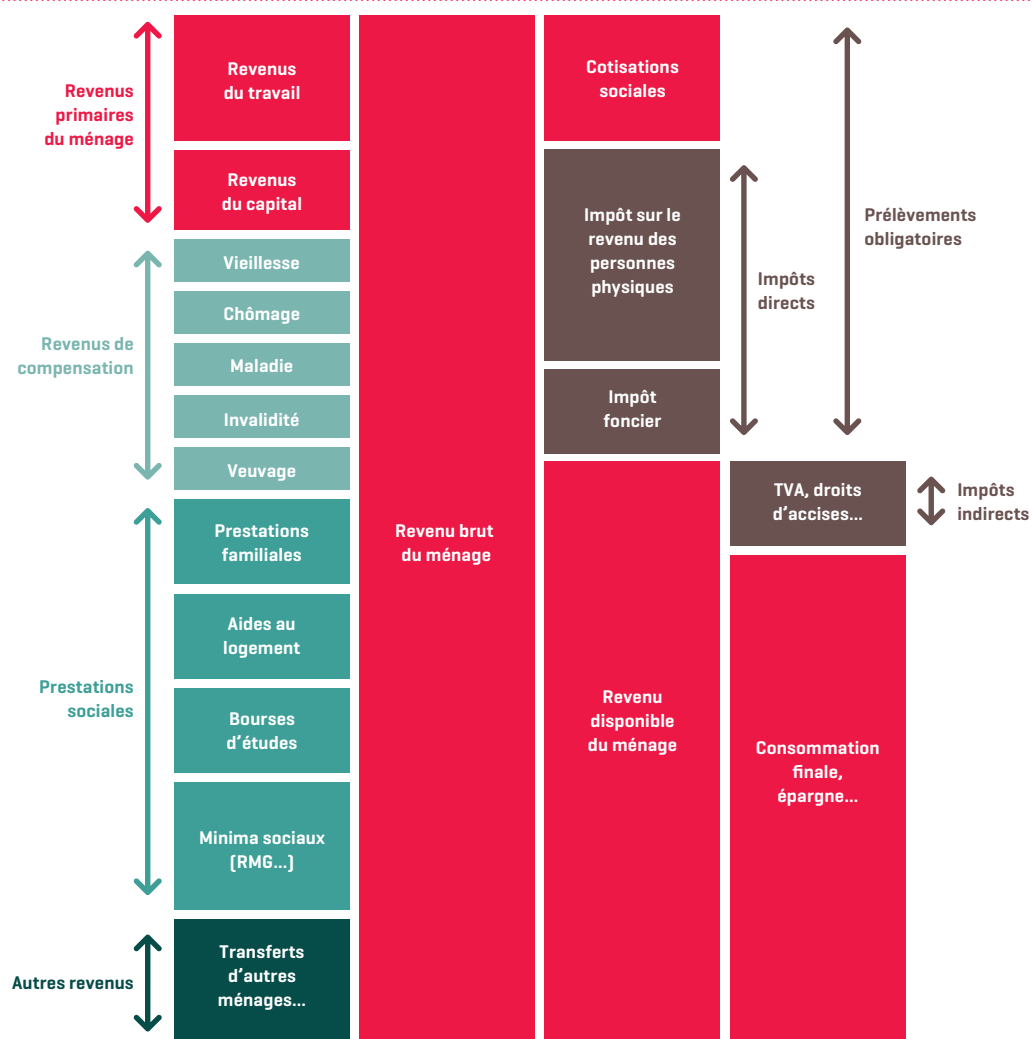


Tableau 1 **Le revenu brut annuel et mensuel par ménage (en EUR) augmente en 2017 par rapport à 2016**

	2015	Annuel	84 827
		Mensuel	7069
	2016	Annuel	82 856
		Mensuel	6905
	2017	Annuel	88 039
		Mensuel	7 337
Var[%] du revenu par mois 2015/2016		EUR courants	-2.4
		EUR réels	-3.0
Var[%] du revenu par mois 2015/2017		EUR courants	3.8
		EUR réels	1.2

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

En 2017, le revenu brut moyen des ménages luxembourgeois est de 88 039 EUR soit 7 337 EUR par mois, selon l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie [EU-SILC]. Ce revenu a augmenté de 3.8% [en EUR courants] et de 1.2% [en EUR réels] entre 2015 et 2017 (→ [Tableau 1](#)). Après une baisse en 2016, cette hausse porte ainsi le revenu brut à un niveau supérieur au précédent pic de 2015.

Le Tableau 2 présente pour 2017 la part relative [en %] des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenus sont regroupées en cinq catégories, à savoir les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

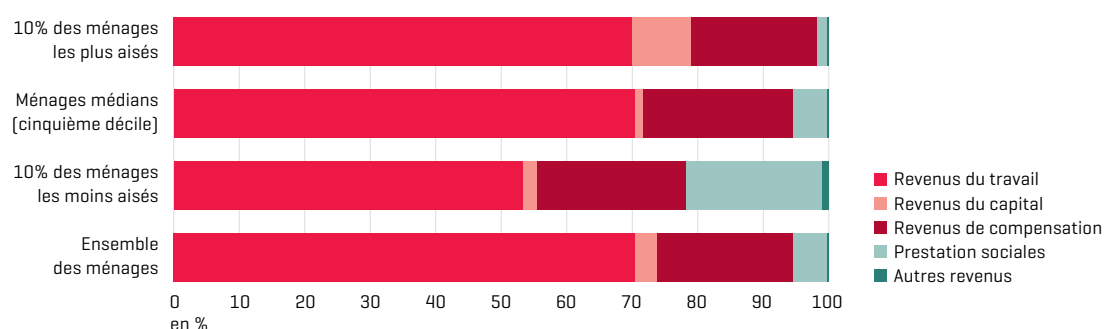
Tableau 2 **En 2017, le revenu brut des ménages provient surtout du revenu du travail**

Sources de revenu		Composantes de chaque source de revenu	
Revenus du travail	70.5	Activité salariée	94.0
		Usage voiture de société à des fins privées	5.7
		Activé indépendant	0.3
Revenus de compensation	20.5	Pensions de vieillesse	78.2
		Chômage	9.6
		Invalidité	6.3
		Veuvage	3.4
		Maladie	2.5
Prestations sociales	5.2	Prestations familiales	80.5
		Bourses d'études	13.6
		Aides au logement	3.4
		Minima sociaux	2.6
Revenus du capital	3.4	Location de biens immobiliers	69.9
		Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	29.6
		Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	0.5
Autres revenus	0.3	Transferts réguliers en provenance d'autre ménages	100.0
		Revenus des personnes de moins de 16 ans	0

Sources: STATEC, Eurostat

Les revenus privés constituent en moyenne 74% du revenu total brut des ménages. Et parmi ces revenus, le revenu du travail est de loin la source de revenus la plus importante pour les ménages [70%]. Toutefois depuis 2015, ce revenu a baissé de deux points de pourcentage. Les revenus de compensation [notamment les pensions de vieillesse] viennent après [21% du revenu brut des ménages soit près de trois points de plus par rapport à 2015], suivies par les prestations sociales [5%]. Ces dernières comprennent principalement les prestations familiales. Quant aux revenus tirés du capital, ils ne comptent en moyenne que pour 3% du revenu des ménages. Quant aux autres sources de revenus, elles n'expliquent qu'une très faible part du revenu total.

Graphique 1 **La part relative des revenus de compensation augmente légèrement en 2017**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La composition moyenne du revenu brut telle que nous l'avons calculée cache cependant des écarts importants selon le niveau de revenu des ménages et évolue aussi d'une année à une autre. En 2017 pour les 10% des ménages les moins aisés, 52% du revenu provient du travail. Ce pourcentage s'élevait à 59% en 2016. Pour les ménages du 5^e décile et ceux parmi les 10% les plus aisés, cette part s'élève à 70% du revenu, soit une baisse de 3 points de pourcentage entre 2016 et 2017. En revanche, la part des revenus du capital passe de 7% à 9% pour ceux du dernier décile [les plus aisés]. Le revenu des ménages aisés reste en très grande majorité des revenus "primaires", c'est-à-dire des revenus issus du travail et du capital même si le revenu du travail décroît et que la part du revenu de compensation [pension vieillesse] augmente. Étonnamment, la tendance observée dans les ménages du premier décile n'est pas si différente de celles des ménages plus aisés. Les revenus proviennent par ordre d'importance du revenu du travail, même si sa part a fortement baissé, des revenus de compensation [pensions vieillesse, assurance chômage etc.] qui sont passés de 15% à 22% et après les transferts sociaux [allocations familiales, bourses d'étude, RMG et autres allocations versées par le Fonds National de Solidarité] qui ont baissé de 23% à 20% entre 2016 et 2017.

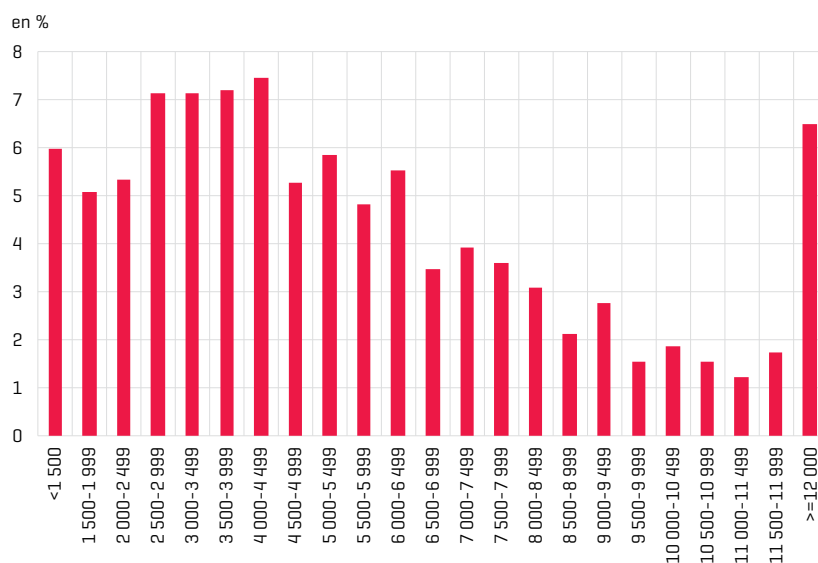
1.2. Le revenu disponible par ménage

Le revenu disponible du ménage est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal). Si l'imposition directe constitue la partie émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante (TVA, droits d'accises). Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Selon les données de l'enquête EU-SILC, les impôts et les cotisations sociales comptent, en 2017, en moyenne pour 29% du revenu brut des ménages au Luxembourg.

Après la déduction des impôts, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 5 880 EUR par mois (302 EUR en plus par rapport à l'année 2016). Quant au revenu disponible médian, il est de 4 957 EUR par mois (soit une augmentation de 325 EUR par rapport à 2016). La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que la moitié (51%) dispose d'un revenu inférieur à 5 000 EUR par mois, dont 10% d'un revenu compris entre 1 500 et 2 500 EUR et 6% d'un revenu inférieur à 1 500 EUR (→ Graphique 2).

Graphique 2

En 2017, une concentration plus forte de la distribution du revenu mensuel des ménages à gauche (en % du nombre total des ménages)



Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Note: Les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite.

1.3. Le niveau de vie des ménages

Cette section s'intéresse au revenu disponible par équivalent-adulte qui est plus communément appelé le niveau de vie ou le pouvoir d'achat. Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule et disposant d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de ses membres.

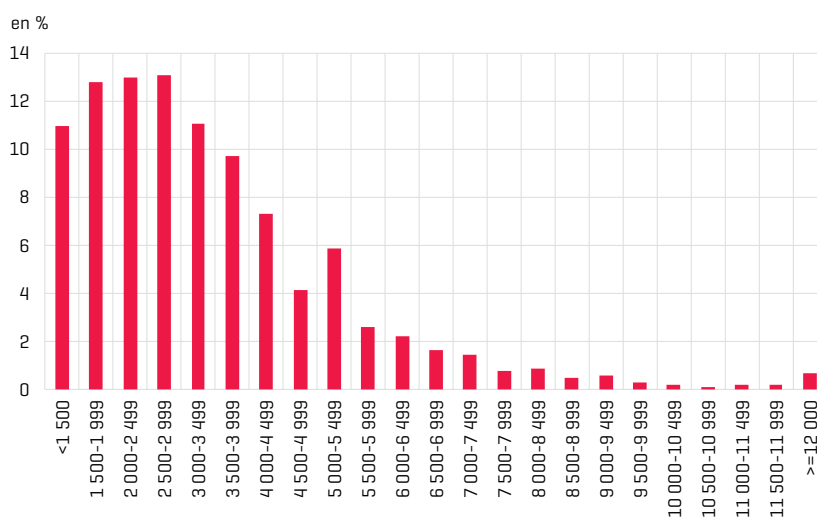
Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui se calcule en utilisant une échelle d'équivalence. Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle "OCDE modifiée" qui est celle utilisée par Eurostat. Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de $5\,000/1 = 5\,000$ EUR par unité de consommation, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers soient âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $5\,000/(1+0.5+0.3+0.3) = 2\,381$ EUR par unité de consommation. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

En 2017, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage au Luxembourg est de 36 072 EUR par an soit 3 006 EUR par mois. Ce montant divise la population en deux, la première moitié ayant moins de 3 006 EUR et la seconde moitié ayant plus.

En détail, la répartition des personnes en fonction de leur niveau de vie par mois indique que 50% des personnes au Luxembourg ont un niveau de vie mensuel qui est compris entre 1 500 et 3 500 EUR, par contre 11% des ménages ont un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR, tandis qu'il est supérieur à 7 500 EUR chez 3% des ménages [→ Graphique 3].

Graphique 3

En 2017, la répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie par mois (en % du nombre total des individus) se concentre à gauche



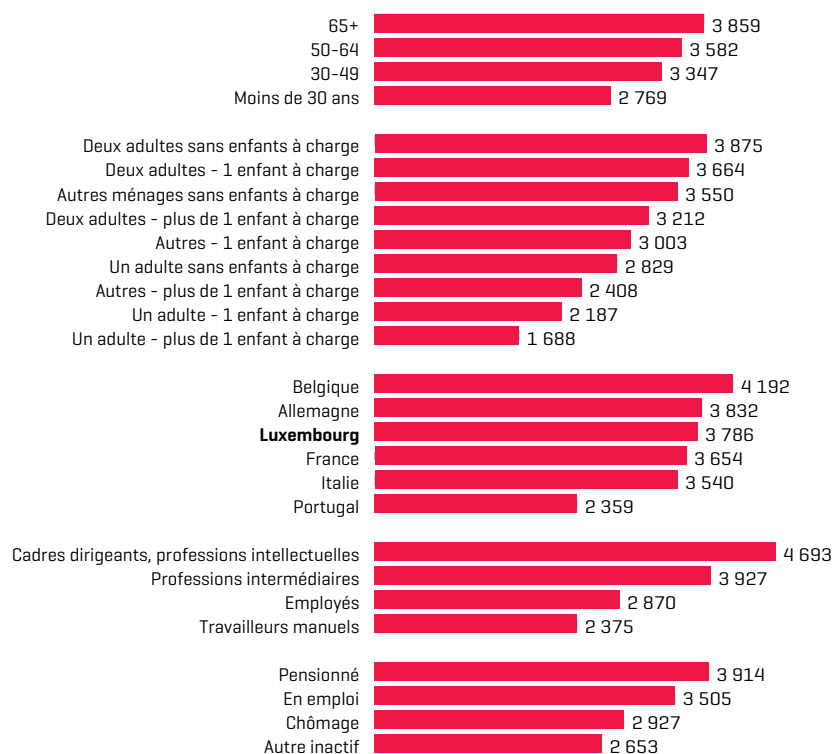
Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

1.3.1. Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Les différences de niveau de vie sont importantes entre les ménages dont la personne de référence occupe un emploi et ceux dont la personne de référence est au chômage, le niveau de vie des premiers étant 1.2 fois plus élevé que celui des derniers. Les résultats pour les quatre grands types de professions considérés montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est pratiquement le double de celui des ménages de travailleurs manuels. Avec un niveau de vie mensuel moyen qui se situe autour de 2 359 EUR, les ménages dont la personne de référence est portugaise sont les moins aisés, alors que les ménages dont la personne de référence est Belge sont les plus aisés. Les ménages luxembourgeois se situent entre les deux. Finalement, le niveau de vie est plus faible pour le ménage monoparental que pour le ménage avec deux parents, de même que la présence d'un ou plusieurs enfants semble avoir un impact, même si c'est plus fort parmi les ménages avec un seul adulte.

Graphique 4

En 2017, le niveau de vie des cadres est le double de celui des travailleurs manuels



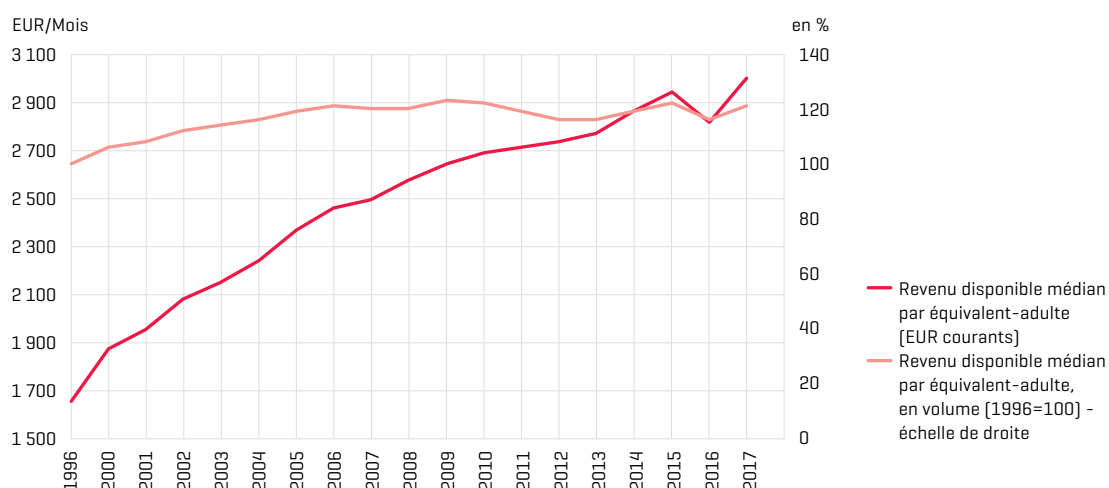
Sources STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.3.2. L'évolution du niveau de vie à long terme

Concernant les évolutions temporelles des revenus, nous voudrions attirer l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions présentées doivent être interprétées avec prudence, même si une tendance à la stabilité ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du graphique suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

Le niveau de vie des personnes au Luxembourg s'est accru régulièrement entre 1996 et 2017. Après un léger fléchissement observé en 2016, on retrouve en 2017, le même niveau qu'en 2015. Si l'on exprime ce niveau de vie en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, alors le niveau de vie médian des individus s'est accru de 22% entre 1996 et 2017. Par rapport à l'année 2016, il est en très franche hausse de 5%, le rétablissant à son niveau de 2015 après avoir fortement baissé de 5% en 2016. Cependant l'évolution annuelle moyenne du niveau de vie depuis la fin de la crise [depuis 2013] reste mesurée [0,9%] comparativement à l'évolution moyenne avant la crise [+2% entre 1996-2008].

Graphique 5 **Stagnation du niveau de vie depuis plusieurs années**

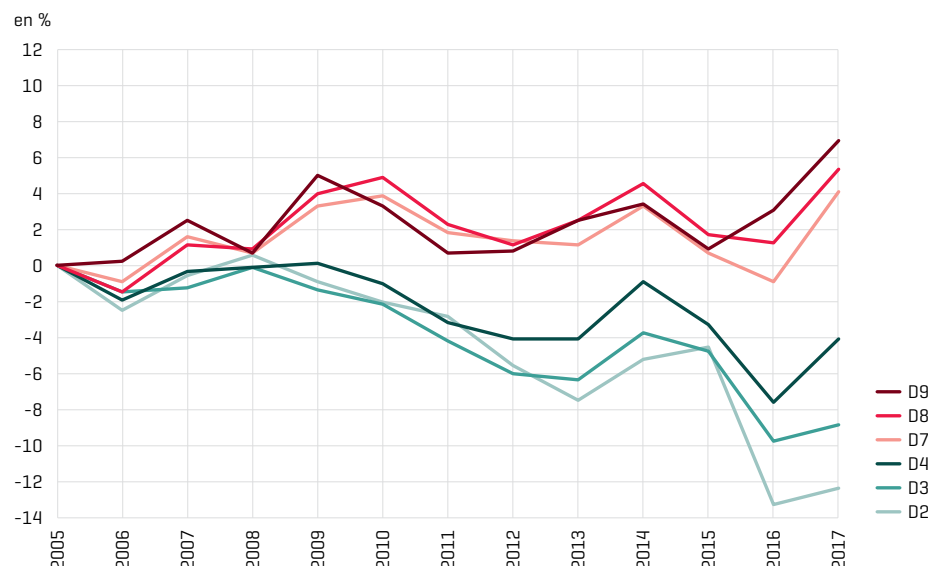


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.3.3. À qui profite la croissance du revenu?

Si nous regardons l'évolution du niveau de vie au niveau des déciles de 2005 à 2017, on note une variation très contrastée (→ Graphique 6).

Graphique 6 **Accroissement des écarts de niveau de vie entre les plus aisés et les plus modestes depuis la crise de 2008**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

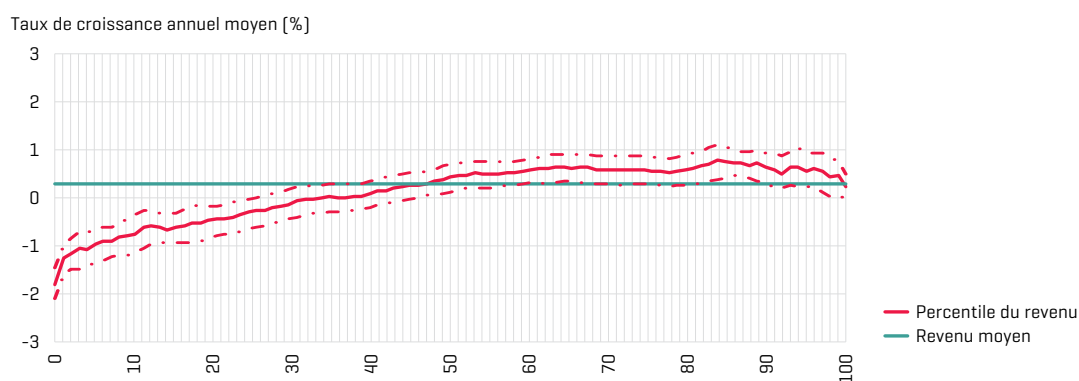
Avec la crise bancaire en Europe qui a commencé en 2008, les déciles ne suivent plus la même trajectoire. On note une tendance baissière très nette des déciles des plus pauvres. À l'opposé, les déciles des plus favorisés ont crû d'abord fortement en début de crise, pour après connaître une variation plus faible proche de celle d'avant la crise. L'écart de croissance entre les revenus des plus favorisés et des moins favorisés est de plus en plus important durant cette période. Les ménages les plus défavorisés ont perdu du pouvoir d'achat durant la crise par rapport à l'année de référence (2005). Les ménages aisés par contre ont connu une hausse, parfois modérée, mais continue de leur pouvoir d'achat.

La reprise économique qui s'est amorcée en 2012 a été marquée par une variation à la hausse de tous les déciles dès 2013. Toutefois, si on note une hausse du revenu des plus pauvres par rapport à la crise économique, leur pouvoir d'achat reste toujours en deçà de celui de 2005. Sur la période 2005-2017, les plus défavorisés ont vu leur pouvoir d'achat baisser à l'inverse des plus favorisés, même si on ne note pas au Luxembourg un accroissement continu des écarts dans la variation des revenus entre les riches et les pauvres au contraire de l'ensemble des pays de l'OCDE.

Même si ces résultats fournissent un aperçu des variations des déciles de niveau de vie, ils ne montrent pas comment un décile varie d’une année à une autre. Il est possible qu’une croissance des déciles des plus défavorisés n’indique pas un gain pour les pauvres si ces personnes restent toujours dans les mêmes déciles. Pour tenir compte de cela nous adoptons une approche dite de "croissance pro-pauvres"¹, basée sur la méthode IRC "courbe d’incidence de la croissance"² développée par la Banque mondiale³ [cf encadré].

On peut supposer que la croissance n’a pas été pro-pauvres durant la période 2005-2017 et que les inégalités ont ainsi augmenté [→ **Graphique 7**]. Un fossé semble se creuser entre les couches aisées et les couches modestes traduisant ainsi l’aggravation d’inégalités, ce qui peut nuire à la cohésion sociale. Le taux de croissance pro-pauvres [les 30 premiers percentiles], étant inférieur à celui du revenu moyen,

Graphique 7 **Entre 2005 et 2017, la croissance a davantage bénéficié aux plus aisés**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

¹ Traduit de l’anglais "Pro-poor growth "

² Traduit de l’anglais "Growth incidence curve [GIC]"

³ Ravallion, M. [1996], "Comparaison de la pauvreté: Concepts et méthodes", LSMS Working Paper No 122. World Bank, Washington, D.C
 Ravallion, M., & Chen, S. [2003]. Measuring pro-poor growth. Economics Letters, 78, 93-99.
 Harmacek, Jaromir & Syrovátka, Miroslav & Duskova, Lenka. [2016]. Pro-poor growth in East Africa. The Quarterly Review of Economics and Finance. 10.1016/j.qref.2016.07.002.

Pour bien comprendre:

Une croissance est dite pro-pauvres si la distribution des revenus s'est faite en faveur des catégories défavorisées. Le taux de croissance ajusté du revenu disponible pour ces catégories est dans ce cas supérieur au taux de croissance du revenu moyen. Inversement, si la progression des revenus a été supérieure à la moyenne pour des déciles supérieurs, alors la distribution des revenus a avantagé les plus favorisés, elle est pro-riche.

La courbe d'incidence de la croissance analyse l'évolution des revenus par percentile (découpage de la population en tranches égales de 1%) de la distribution de revenu en utilisant le taux de croissance du revenu au $p^{\text{ème}}$ percentile entre deux points de temps. Si la courbe est une fonction décroissante (croissante) de tous les percentiles alors les inégalités baissent (s'accroissent) sur la période. Dans le cas d'une fonction décroissante, il s'agit d'une croissance pro-pauvre relative, d'un transfert de revenu des riches vers les pauvres.

1.4. Les inégalités de revenus

En 2017, le coefficient de Gini au Luxembourg s'élève à 0.31, stable par rapport à l'année précédente

Le 20% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 5 fois supérieur à celui des 20% les moins aisées

Les inégalités des revenus au Luxembourg sont très sensibles aux évolutions des hauts revenus

Les revenus du capital et les pensions de retraite ont une influence grandissante sur la distribution des revenus

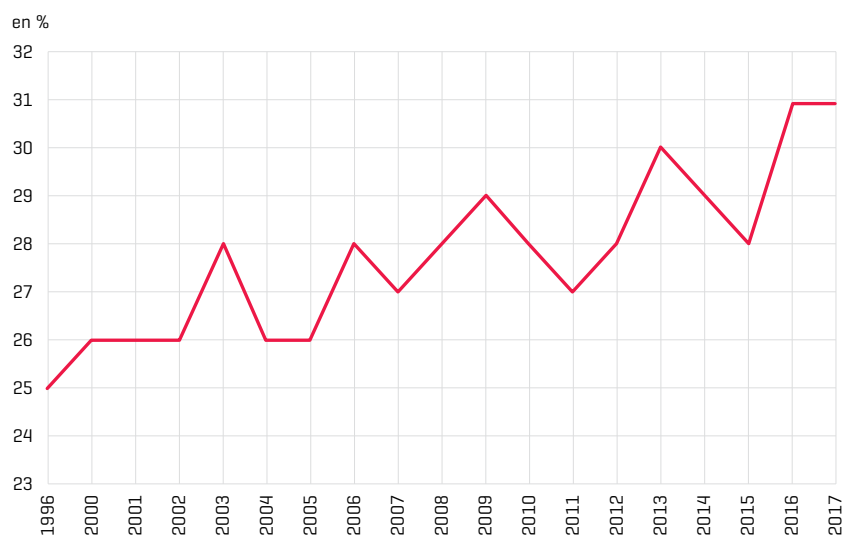
Les transferts sociaux (pensions de retraite incluses) font chuter le coefficient de Gini de 0.50 à 0.31

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2017 ont déjà été présentés dans le chapitre précédent.

Parmi les indicateurs traitant les inégalités, on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio interquintile $S80/S20$, le ratio interdécile $S90/S10$ ou le ratio intervingtile $S95/S5$, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

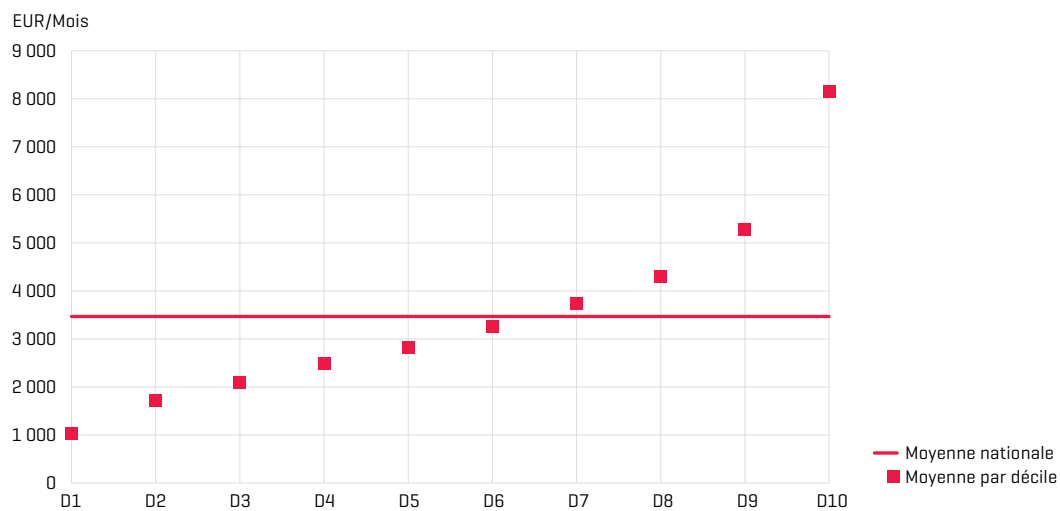
Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie [situation d'égalité parfaite]. En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 [situation d'inégalité parfaite]. En 2017, la valeur du coefficient de Gini est stable par rapport à 2016 et s'élève 0.31 (→ Graphique 8).

Graphique 8 **Le coefficient de Gini est stable entre 2016 et 2017**



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

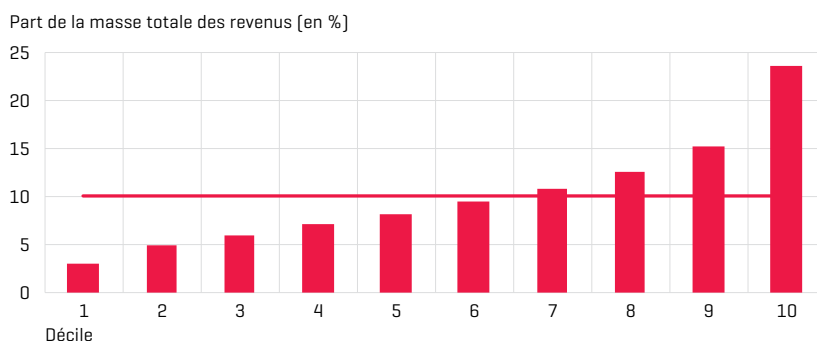
Graphique 9 **En 2017, l'écart du niveau de vie moyen des individus par décile est important**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 10

La moitié la plus aisée de la population gagne près de 70% de l'ensemble des revenus des ménages



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Le niveau de ce coefficient traduit ainsi une stagnation des inégalités de niveau de vie entre les personnes. Sur la période 2004-2017, l'évolution du coefficient de Gini suit plutôt une tendance haussière.

Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2017 était de 3 464 EUR par mois. Cependant, parce que les individus ne profitent pas tous du même niveau de vie, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur les inégalités existant entre les individus: en effet, le niveau de vie moyen des individus varie de 1 011 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 8 159 EUR/mois pour les 10% les plus aisés (→ [Graphique 9](#)).

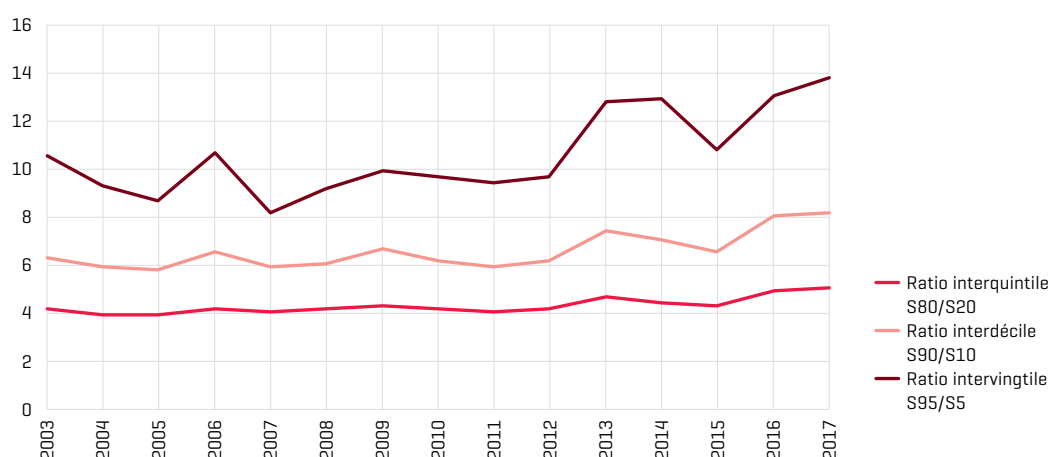
Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée de la population gagne 71% de l'ensemble du revenu des ménages (→ [Graphique 10](#)). On constate par ailleurs un écart important entre les extrêmes: les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 3% de la masse totale des revenus des ménages, contre 24% pour les 10% des individus les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population posséderait 10% du revenu total mais on voit que la réalité est bien loin de ce scénario.

La répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles est à la base d'indicateurs d'inégalités, comme par exemple le ratio interquintile S80/S20 qui est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio interdécile S90/S10 ou le ratio intervingtile S95/S5 en divisant la part du revenu perçue par les 10% [respectivement, les 5%] des individus ayant les revenus les plus élevés, par celle des 10% [respectivement, les 5%] ayant les revenus les plus bas.

En 2017, les principaux indicateurs d'inégalités montrent une légère hausse des inégalités. L'indice de Gini est stable entre 2016 et 2017. Les ratios interquintile S80/S20 et interdécile S90/S10 croissent légèrement de 0.1 point de pourcentage pour atteindre respectivement 5 et 8.1%. Enfin, les 5% des personnes les plus modestes disposent de 1% de la somme des niveaux de vie [-0.1 point] et les 5% les plus aisés de 14.3% [+0.2 point]. Le rapport entre les deux masses s'élève avec 8,1 et augmente donc de 0.8 point.

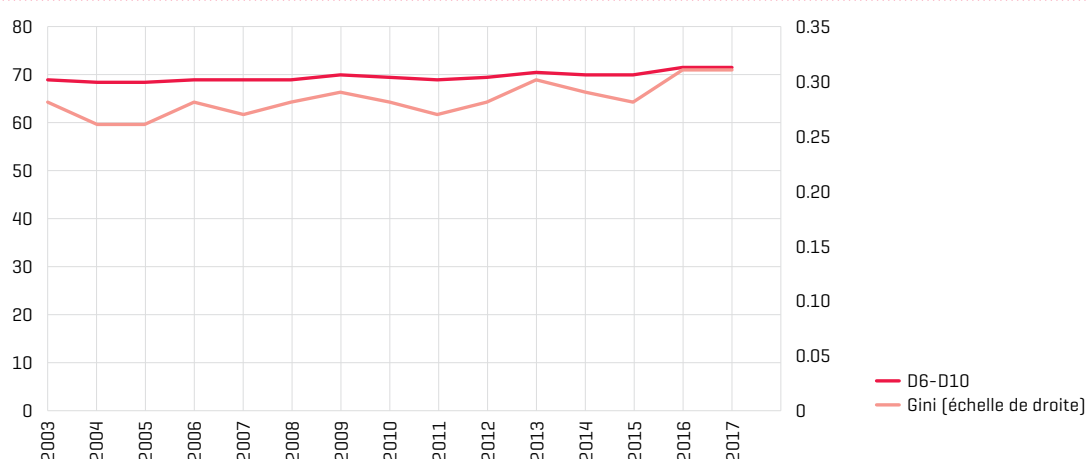
Si l'indicateur S95/S5 a baissé entre 2014 et 2015, il est remonté en 2016 et cela se poursuit en 2017 dépassant les niveaux de 2013-2014.

Graphique 11 **Les indicateurs d'inégalités augmentent**



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

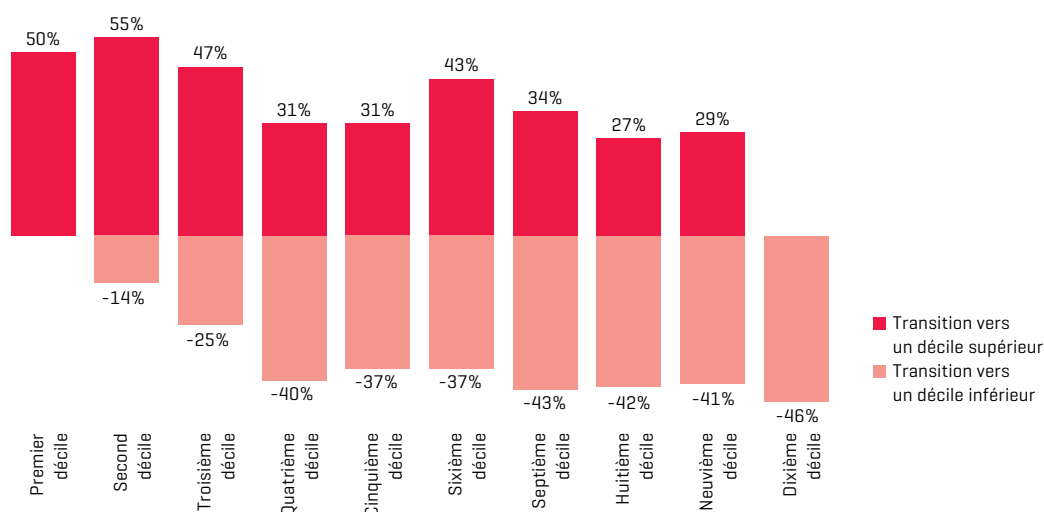
Graphique 12 **Coefficient de Gini et pourcentage de la masse totale des revenus possédée par les déciles D6-D10: les inégalités sont très sensibles aux variations dans les revenus élevés**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 13

Pourcentage de personnes qui ont changé de décile de revenu en 2017 par rapport à 2013: la dynamique de revenus est très importante au Luxembourg



Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Les ratios apparaissent cependant relativement stables sur la période 2003-2017, même si le ratio S95/S5 semble être le plus volatil.

Un désavantage de ce type d'indicateurs est qu'ils peuvent rester insensibles à d'éventuelles modifications intervenant dans le milieu de la distribution des revenus, ce qui n'est en revanche pas le cas du coefficient de Gini.

En général, une augmentation du niveau de vie des personnes aisées comme une chute de celui des personnes moins aisées auront une influence notable sur la valeur du coefficient de Gini.

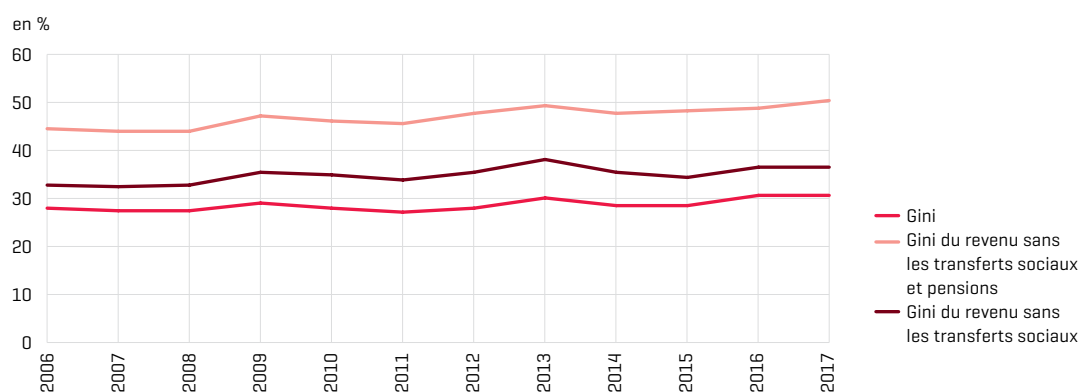
Si l'on compare l'évolution de la part du revenu total dont disposent les personnes appartenant aux déciles supérieurs avec celle du coefficient de Gini, on voit que les deux courbes suivent la même tendance. Cela signifie plutôt que les inégalités des revenus au Luxembourg sont très sensibles aux mouvements intervenant dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus (→ Graphique 12).

On peut ajouter à cela que la dynamique des revenus est importante au Luxembourg. En comparant la distribution de 2017 avec celle de 2014, on constate que 68% des personnes qui appartenaient au 5^e décile des revenus en 2014 ont changé de décile en 2017 (37% ont chuté, 31% sont montés). De la même façon, 81% des membres du sixième décile et 77% de ceux du septième décile ont changé de position entre 2014 et 2017 (→ Graphique 13).

Avec plus de 50% de leurs membres qui sont passés dans un décile supérieur entre 2014 et 2017, les premiers et deuxièmes déciles apparaissent comme étant les plus dynamiques. À l'inverse, d'importants mouvements vers le bas de la distribution s'observent dès le septième jusqu'au dixième décile.

On observe par ailleurs que la contribution des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation, minima sociaux) à l'inégalité est négative, ce qui montre leur caractère redistributif. Plus généralement, en calculant le coefficient de Gini avant et après transferts sociaux, on obtient une valeur de 0.31 si l'on prend en compte tous les transferts sociaux (pensions de retraite incluses). Si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient augmente à 0.36. Si l'on exclut aussi les pensions, la valeur est de 0.50.

Graphique 14 **Les transferts sociaux contribuent fortement à la réduction des inégalités**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2. Pauvreté et exclusion sociale

En 2017 au Luxembourg:

18.7 % des individus sont en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur à 1 804 EUR par mois

Le taux de pauvreté est en augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi la tendance à la hausse observée sur les 20 dernières années

Les jeunes isolés, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles monoparentales sont relativement plus exposés à la pauvreté

10% de la population étaient en situation de pauvreté persistante en 2017

Le travail ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté: 13.7% des personnes en emploi sont exposées au risque de pauvreté

Les transferts sociaux vers les ménages restent un outil efficace pour réduire la prévalence de la pauvreté

Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur la base de deux indicateurs:

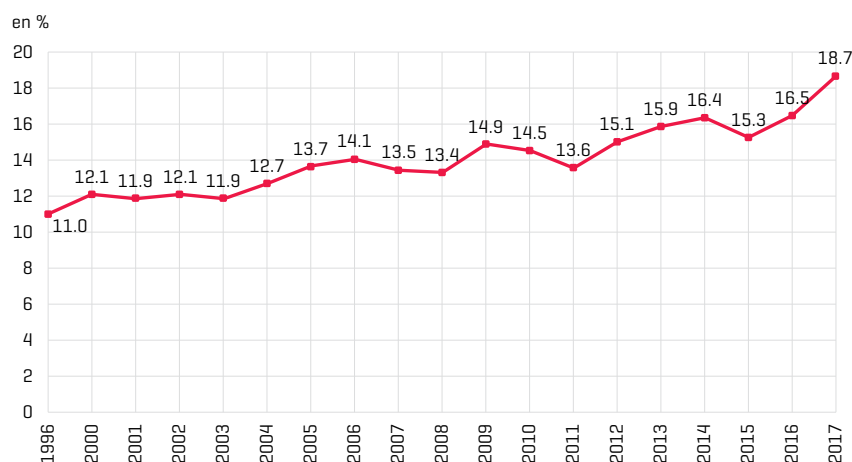
- Le taux de "risque" de pauvreté, qui mesure la pauvreté à l'aune du revenu des personnes. Une personne "pauvre" sera décrochée en termes de niveau de vie par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est examiné à l'aune de celui du reste de la population). L'appellation de "risque" de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement "pauvres" au sens absolu du terme, mais qu'à l'aune de leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de ne pas pouvoir participer pleinement à la société.
- Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020" considère à côté de la pauvreté monétaire deux dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.

2.1. Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie. On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de tailles égales. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie inférieur à la valeur médiane, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du revenu médian calculé au niveau national. Pour l'année 2017, la valeur de ce seuil est de 1 804 EUR par mois, contre 1 691 EUR en 2016.

En 2017, 109 600 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire qui s'élève à 1 804 EUR par mois pour un adulte seul. À titre de comparaison, pour une personne seule, au 1^{er} janvier 2016, la pension minimum personnelle est de 1 721 EUR et le RMG pour une première personne adulte est de 1 348 EUR. Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 18.7%, c'est-à-dire que ces personnes avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 1 804 EUR. Ce chiffre est en augmentation de 2.2 points de pourcentage par rapport à l'année 2016. Globalement, la situation en matière de pauvreté s'est régulièrement dégradée au Luxembourg, avec une augmentation de 7.7 points du taux de pauvreté entre 1996 et aujourd'hui où le niveau atteint est le plus élevé.

Graphique 15 **Constante augmentation du taux de risque de pauvreté**



Source: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002.
Calculs STATEC de 2003 à 2017

Précédemment, on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance haussière du taux de pauvreté se dessine nettement. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

2.1.1. Impact des caractéristiques socioéconomiques des personnes sur la pauvreté

Le risque de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie, qui est fortement influencé par le profil socioéconomique des personnes. On a vu précédemment que le niveau de vie dépendait de caractéristiques comme l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau d'éducation ou la situation économique. En détail, les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers restent toujours importants: en 2017, le taux de risque de pauvreté des étrangers résidant au Luxembourg est deux fois supérieur à celui des nationaux (25% contre 12.1% des nationaux). Les résultats par niveau d'éducation mettent en lumière des écarts d'une ampleur plus importante selon que la personne a atteint un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) ou élevé (universitaire). Dans ce cas, pour tenir compte du fait que nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs.

Les chiffres de 2017 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 25.4%, contre 14.0% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (niveau moyen) et 9% pour les universitaires (niveau élevé), soit près de trois fois inférieur à celui des personnes de niveau d'études faibles. Les résultats par classe d'âge et par sexe indiquent par ailleurs que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2017, le taux de risque de pauvreté chez les 18-24 ans est de 26.4%, contre 12.0% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est de 22.8% et c'est ce qu'on appelle communément le "taux de pauvreté des enfants".

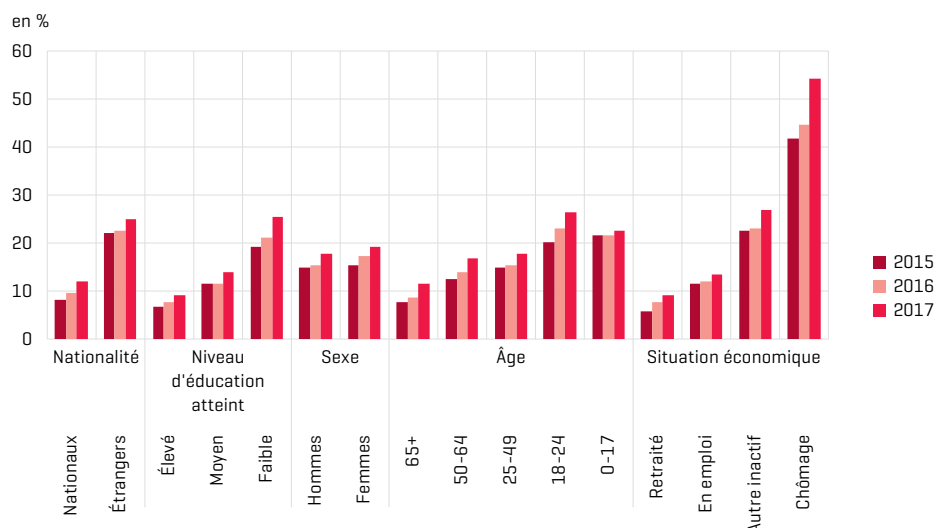
Les résultats selon la situation économique de la personne de référence du ménage montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté. Le niveau de vie des personnes au chômage a baissé de 8% entre 2016 et 2017 et l'impact sur le taux de risque de pauvreté est une augmentation de près de 10 points, le faisant passer de 45% à 54%. Pourtant cette hausse intervient dans un contexte de baisse du chômage (-0.7 point en 2017) mais avec une partie importante de chômeurs de longue durée en 2017 [45%] qui arrivent certainement en fin de droit.

A contrario, le taux de risque de pauvreté des personnes en emploi est plus faible (13.7%) malgré une hausse de 1.7 point entre 2016-2017. Dans les détails, le niveau de vie des salariés et indépendants n'a pas évolué dans le même sens, progressant de 6% pour les premiers et régressant de 2% pour les seconds. Le taux de risque de pauvreté est de 13% parmi les salariés [+1 point] et de 22% pour les indépendants [+2 points]. Il faut toutefois nuancer la situation des indépendants dont les revenus fluctuent assez souvent et qui, malgré la baisse de revenus, peuvent utiliser leur épargne et ainsi disposer d'un revenu beaucoup plus important que celui fourni dans cette enquête⁴. Si l'emploi fait reculer le risque de pauvreté, on voit malgré tout que les personnes en emploi n'en sont pas à l'abri. Cette question importante des "travailleurs pauvres" (*working poor*) a été abordée dans la première partie.

⁴ Nous ne disposons pas malheureusement des informations sur ce revenu issu de l'épargne dans cette enquête.

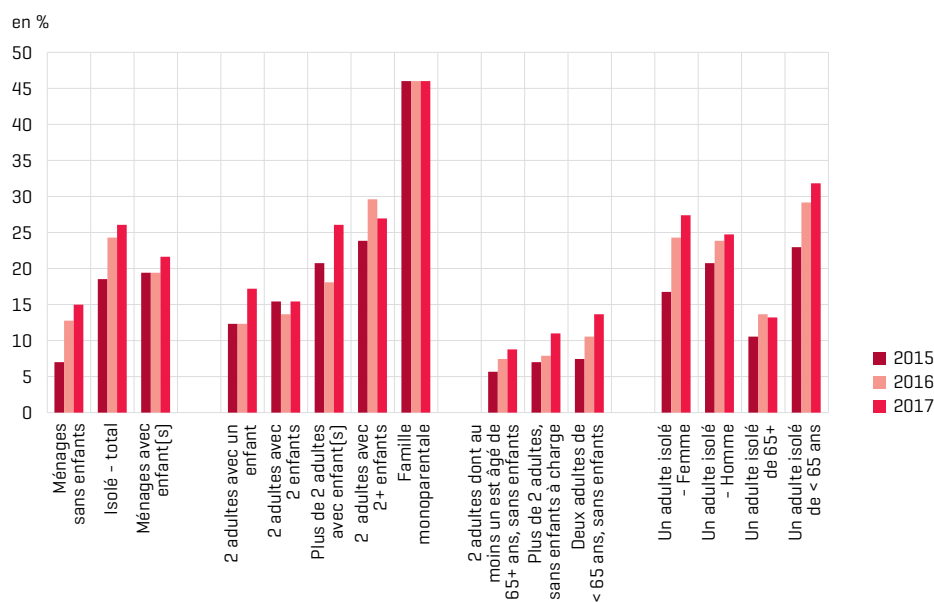
Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées: leur taux reste faible [9.3%] mais il augmente néanmoins de + 1.2 point. Le taux de pauvreté des inactifs demeure encore à un niveau élevé [27%] avec une augmentation de 4 points.

Graphique 16 **Taux de risque de pauvreté (en %): Forte augmentation du taux de risque de pauvreté parmi les personnes au chômage**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 17 **Augmentation du taux de risque de pauvreté en % dans toutes les typologies de ménages**



Source: Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Par ailleurs, la situation des individus face à la pauvreté diffère selon la composition familiale.

Ce sont les ménages d'une seule personne qui présentent le risque de pauvreté le plus élevé même si ce taux n'a pas significativement augmenté. Il est de 26%, contre 21.5% pour les personnes qui vivent dans les ménages avec enfants à charge et 14.8% pour celles faisant partie de ménages sans enfants à charge.

En détail, ce sont toujours les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec enfants à charge) qui font face au risque de pauvreté le plus élevé (46.2 % en 2017). Ne bénéficiant des revenus que d'un seul parent, celui de la mère dans 94% des cas, ces ménages disposent du deuxième plus faible niveau de vie médian (1 983 EUR). Les membres de ces ménages sont 2.5 fois plus souvent en risque de pauvreté que les personnes vivant dans les ménages composés d'un couple avec au moins un enfant. Toutefois leur niveau de vie médian (exprimé en revenu constants) croît davantage que celui de l'ensemble de la population (+13% contre +5%).

Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance de ce taux doit être extrêmement large. De plus, ce taux est stable depuis 2015.

A contrario, les personnes dans les ménages de deux adultes sans enfants sont les moins exposés au risque de pauvreté (11,4%). Le taux de risque de pauvreté est encore plus faible dans les ménages dont l'un des deux membres a 65 ans ou plus (retraité).

Il est étonnant en revanche que le taux de pauvreté augmente dans des ménages avec un seul enfant quel que soit le nombre d'adultes. Il est de 17% lorsqu'il y a deux adultes, soit une augmentation de près de 5 points par rapport à 2016, et de 26% en cas de présence de plus de deux adultes, soit une progression de près de 8 points. Notons que ces ménages peuvent présenter différentes configurations allant d'un couple actif avec un enfant à une femme avec son enfant qui vit avec un ascendant.

Lorsqu'on fait une analyse en détail parmi les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), le taux de risque de pauvreté est plus important pour les femmes seules (27,4%, contre 24.5% pour les hommes) où il a augmenté plus que la moyenne nationale. Selon l'âge des personnes isolées, le taux de risque de pauvreté reste toujours plus important pour les moins de 65 ans (31.7%) soit plus du double que chez les 65 ans ou plus (13.4%). Notons que ce taux a augmenté plus que la moyenne nationale parmi les moins de 65 ans.

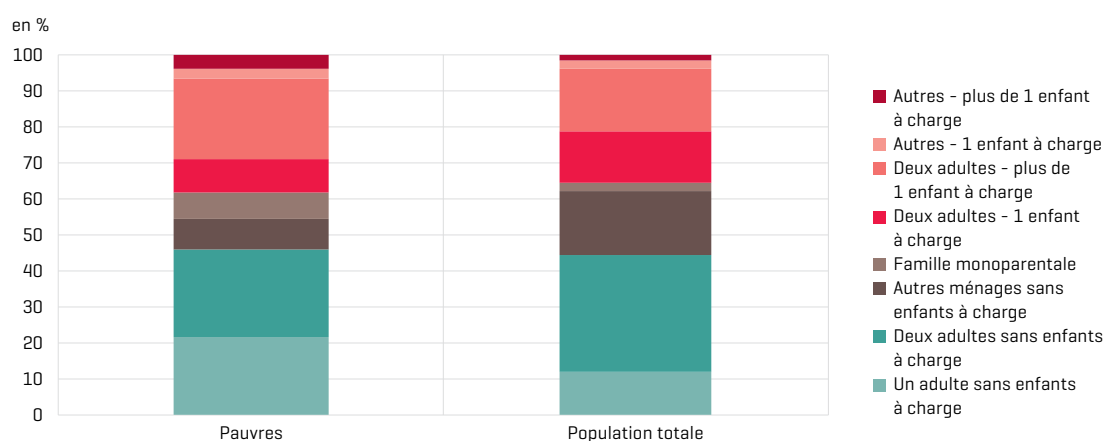
En résumé, entre 2016 et 2017, la pauvreté a considérablement explosé parmi les chômeurs avec un écart de près de 10 points de pourcentage, parmi les jeunes de 18-24 ans et les personnes de faible niveau d'études. Étonnamment, il a aussi augmenté dans les familles avec 2 adultes ou plus avec un enfant à charge.

2.1.2. Qui sont les personnes en risque de pauvreté?

Après avoir analysé dans ces différents groupes sociaux quelle est la part des personnes en risque de pauvreté, nous considérons maintenant le groupes des personnes pauvres et regardons les parts de différentes catégories en comparaison avec la part de ces catégories dans la population totale. Le but est de détecter s'il y a une surreprésentation des certaines catégories parmi les pauvres par rapport à la population générale.

En 2017, il y a une surreprésentation des familles monoparentales parmi les pauvres car elles comptent pour 7.3% parmi les pauvres (→ [Graphique 18](#)), soit 3.5 fois leur part dans la population totale (2.1%). Les adultes sans enfants (des isolés) sont aussi surreprésentés parmi les pauvres, presque le double de leur part dans l'échantillon total. Il y a également un risque plus élevé pour les personnes vivant dans des ménages avec au moins deux enfants à charge. Ce portrait était un peu différent en 2014 et ce qui a changé en 3 ans est la surreprésentation des personnes isolées et le poids moins important des ménages avec deux adultes et un enfant parmi les pauvres.

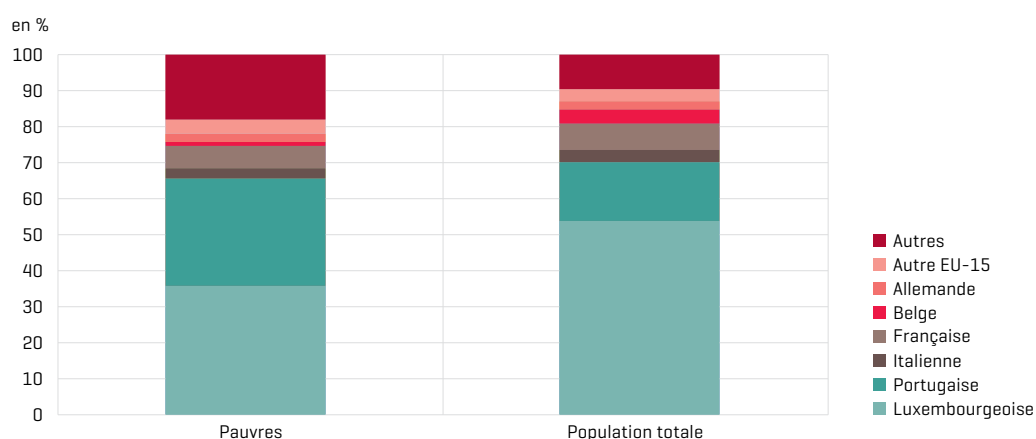
Graphique 18 **Surreprésentation des isolés et des familles monoparentales parmi les pauvres**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Les Portugais sont toujours surreprésentés parmi les pauvres. Cette situation n'est pas nouvelle mais cet écart s'amenuise au fil des années (→ [Graphique 19](#)). C'est aussi le cas des résidents non européens qui, on le sait, forment un groupe hétérogène de personnes hautement qualifiées, donc loin de la pauvreté, d'un côté et de l'autre des personnes faiblement éduquées présentant les risques de pauvreté les plus importants. Dans l'autre sens, les Belges et les Luxembourgeois ont des parts plus importantes dans la population totale que parmi les pauvres indiquant le risque plus faible pour ces deux groupes d'être en risque de pauvreté.

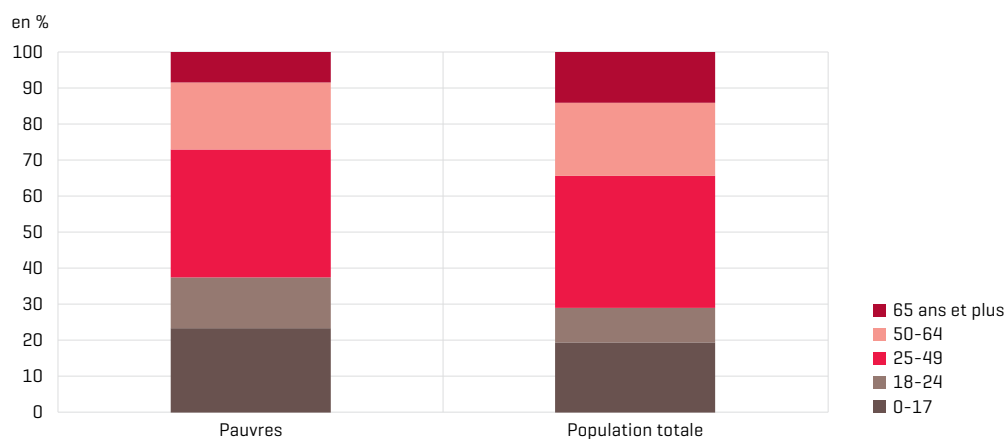
Graphique 19 **Un risque de pauvreté plus accru pour les personnes de nationalité portugaise**



Source: Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Selon l'âge, les moins de 25 ans ont un risque plus élevé d'être pauvres que les autres groupes d'âges [→ [Graphique 20](#)]. La part dans la population de ces groupes est plus faible que leur poids parmi les pauvres. En revanche, pour les plus de 50 ans et surtout les 65 ans et plus, le risque de pauvreté est moindre au vu de la faiblesse de leur part parmi les pauvres par rapport à celle dans la population totale.

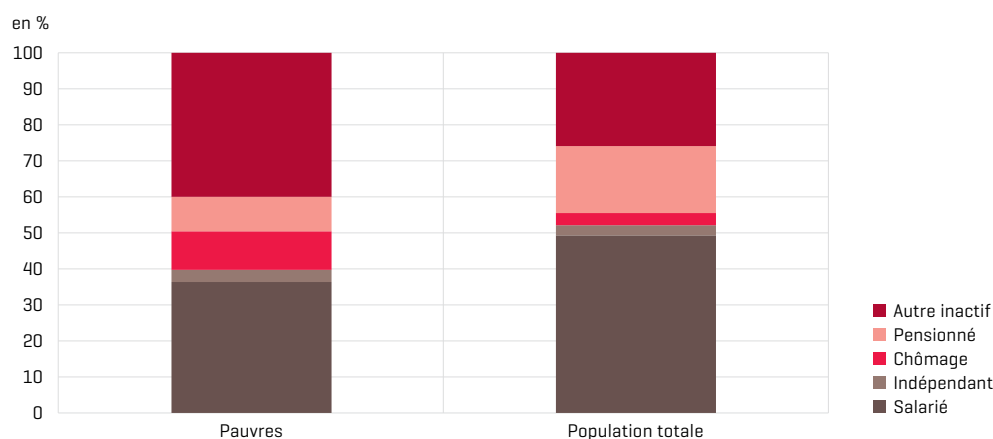
Graphique 20 **Plus on est jeune et plus on est pauvre**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

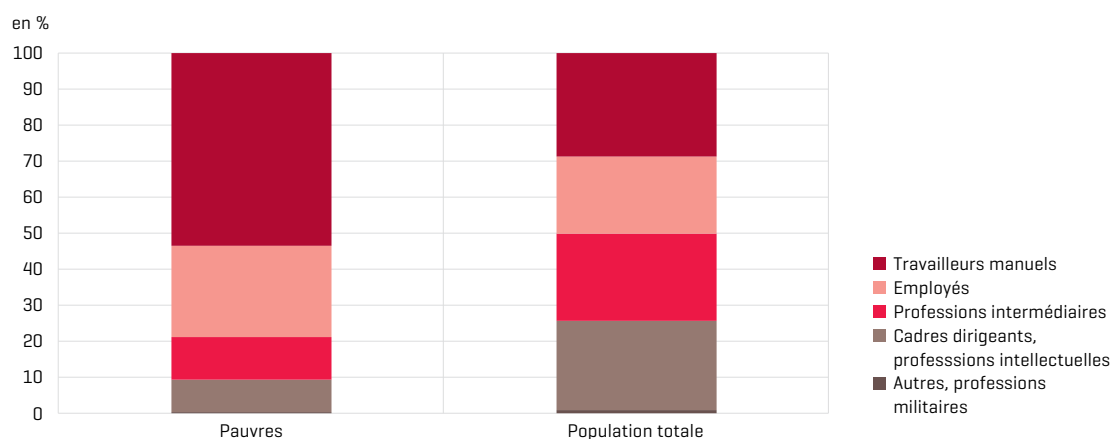
La situation de chômage ou d'inactivité augmente le risque d'être pauvre [→ Graphique 21]. Les chômeurs parmi les pauvres sont trois fois plus nombreux que ceux présents dans la population totale. Si les salariés représentent la moitié de la population totale, leur proportion parmi les pauvres est beaucoup moins importante. Ceci indique le risque moins important auquel ils sont exposés d'être pauvres. Et le fait de travailler comme indépendant ne modifie pas ce risque. Toutefois, le risque n'est pas identique selon le type de profession [→ Graphique 22]. Les personnes en emplois manuels sont le plus en risque de pauvreté. Ils représentent plus de la moitié des pauvres en activité alors qu'ils ne sont que le tiers de la population totale. La situation des employés est moins grave, mais ils ont aussi un risque plus élevé d'être pauvres.

Graphique 21 **Les chômeurs et les inactifs plus exposés au risque de pauvreté**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 22 **Les travailleurs manuels plus nombreux parmi les pauvres que dans la population totale**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Ces résultats sont confirmés par une analyse factorielle (→ [Annexe 1](#)). Elle montre que certaines caractéristiques, telles que le fait d'être de nationalité portugaise ou non européenne avec un faible niveau d'études et d'exercer une profession manuelle ou d'être au chômage sont associées au risque de pauvreté. On observe aussi des relations ou d'absence de relations qui méritent d'être davantage explorées. Par exemple, l'absence d'association entre la pauvreté et le fait d'être un ménage d'une personne ou la faible association entre le risque de pauvreté et les personnes en ménages monoparentaux contredisant ainsi certains résultats précédents. Pour avoir confirmation des résultats de ces analyses factorielles, nous vérifions les caractéristiques qui ont un impact significatif sur le risque de pauvreté à partir d'un modèle de régression logistique (→ [Annexe 2](#)). À partir des résultats de l'analyse factorielle sur plusieurs années, nous avons retenu le niveau d'études, l'âge, l'activité, la nationalité, le statut d'occupation du ménage et le type de ménage dans le modèle. Pour toutes les années, le risque de pauvreté est fortement réduit lorsque le niveau d'études s'élève.

Les personnes de 65 ans et plus ont un risque plus faible que les 25-49 ans d'être pauvres. Toutefois, l'avantage qu'ils ont sur ce groupe et les autres diminue au fil des années.

Sans surprise les chômeurs par rapport aux salariés sont les plus exposés au risque de pauvreté et ce risque s'accroît au fil des années. Est-ce parce que la situation des salariés s'est beaucoup améliorée ou bien c'est celle des chômeurs qui s'est dégradée? Les résultats confirment également le taux de risque plus important observé parmi les indépendants.

Avec un niveau d'études en moyenne faible et une proportion plus forte parmi les chômeurs, les Portugais ont un risque plus important d'être dans la précarité. Et ce risque se maintient toujours à un niveau élevé. Les autres personnes qui présentent un risque de pauvreté plus important que les Portugais sont les non-Européens de faible niveau d'études. Il s'agit essentiellement des personnes originaires des pays tiers. On retrouve également un risque plus ou moins important de pauvreté chez certains résidents européens hormis chez les résidents belges, du fait que ces derniers sont avec les Luxembourgeois ceux qui ont les revenus médians les plus importants.

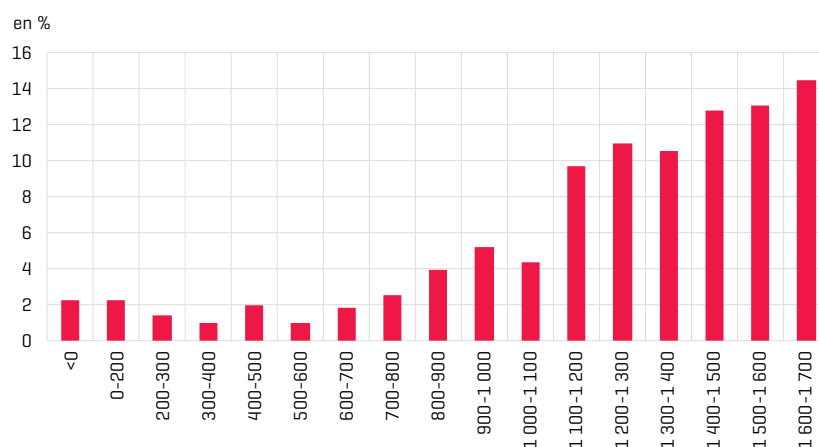
Les personnes dans les ménages avec au moins deux adultes sans enfants présentent un risque moins important de pauvreté par rapport aux ménages isolés. On pourrait être tenté de dire que l'absence d'enfants dans un ménage préserve contre le risque de pauvreté. Mais ce n'est pas forcément le cas et tout dépend surtout du nombre d'adultes présents. Ainsi les ménages composés d'au moins deux adultes et avec au moins 1 enfant ont moins de risque d'être pauvres que les ménages isolés. Et même dans le cas des ménages monoparentaux, on remarque que le risque n'est plus significatif en présence d'au moins 1 enfant et qu'il est faible avec seulement 1 enfant. Les risques ont fortement chuté pour ces ménages et cela peut être mis sur le compte des différentes réformes de la politique familiale. Ces résultats confirment aussi que la situation des personnes vivant seules devient précaire. Ainsi, il vaut mieux être dans des ménages avec plusieurs adultes et même dans certains cas avec des enfants que de vivre seuls. Enfin en 2017, les propriétaires qui ont des traites à payer ont un risque plus élevé d'être pauvre que les propriétaires non accédants. Ce n'était pas le cas ni en 2014 ni en 2011. Concernant les locataires, ils ont trois fois plus de risque de pauvreté que les propriétaires non accédants.

2.1.3. La gravité de la pauvreté

Le taux de risque de pauvreté ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La pauvreté est d'autant plus "grave" que les individus en situation de risque de pauvreté ont un niveau de vie qui est éloigné du seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Il faut donc s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

Graphique 23

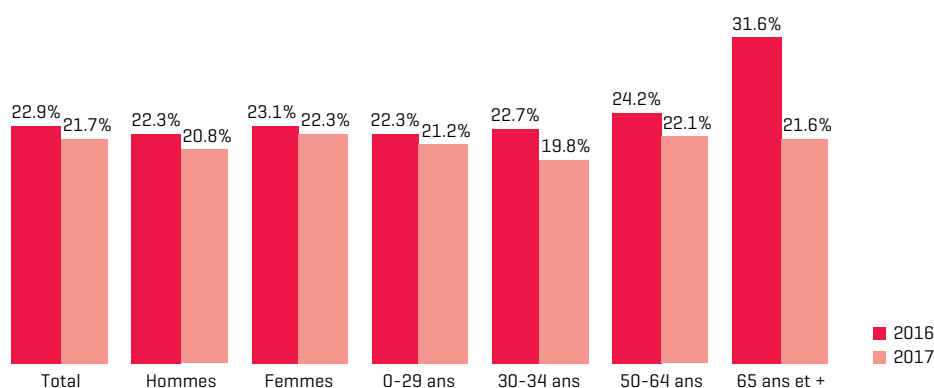
Répartition (en %) des personnes en situation de risque de pauvreté selon leur niveau de vie mensuel: En 2017, le niveau de vie des pauvres s'éloigne de plus en plus du seuil de pauvreté



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Près de deux personnes sur cinq en risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 1 804 EUR/mois, ont un niveau de vie qui est supérieur à 1 400 EUR et le quart un niveau de vie supérieur à 1 500 EUR. Pour les trois quarts de ces personnes le niveau de vie est supérieur à 1 000 EUR. Cela montre que les personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie qui s'éloigne de plus en plus du seuil, même si cette notion de distance reste bien évidemment subjective.

Écart médian relatif à la pauvreté (en %): L'intensité de la pauvreté des femmes est plus forte que celle des hommes



Note de lecture: le niveau de vie médian des pauvres (1 411 EUR) représente 78.3% du seuil de risque de pauvreté (1 804 EUR), donc l'intensité de la pauvreté des personnes est de $100 - 78.3 = 21.7\%$. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation favorable, car elle signale que le niveau de vie des pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté. Si tous les pauvres avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté l'intensité de la pauvreté serait de zéro. Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Ce constat est encore fait avec un indicateur couramment utilisé pour mesurer la gravité ou l'intensité de la pauvreté qui est l'écart médian relatif à la pauvreté. Il consiste à calculer la différence entre le seuil de risque de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes en risque de pauvreté [c.-à-d. dont le niveau de vie est en dessous du seuil], et à exprimer cet écart en pourcentage du seuil de pauvreté. En 2017, l'intensité de la pauvreté est de 21.8%, en légère baisse par rapport à 2016 [23%] mais toujours très loin du niveau de 2015 [16.3%]. Cela indique que 50% de la population pauvre dispose d'un revenu inférieur à 78% du seuil de pauvreté. Toutefois, le niveau médian de personnes pauvres a évolué plus vite que celui de la population [respectivement +8.7% et 5.0%].

L'intensité de la pauvreté est un peu plus importante chez les femmes que chez les hommes. En fonction de l'âge, la pauvreté est la plus "grave" chez les 50-64 ans alors que chez les 65 ans et plus, cette intensité a fortement baissé de 10 points, passant de 32% à 21%.

2.1.4. La persistance de la pauvreté dans le temps

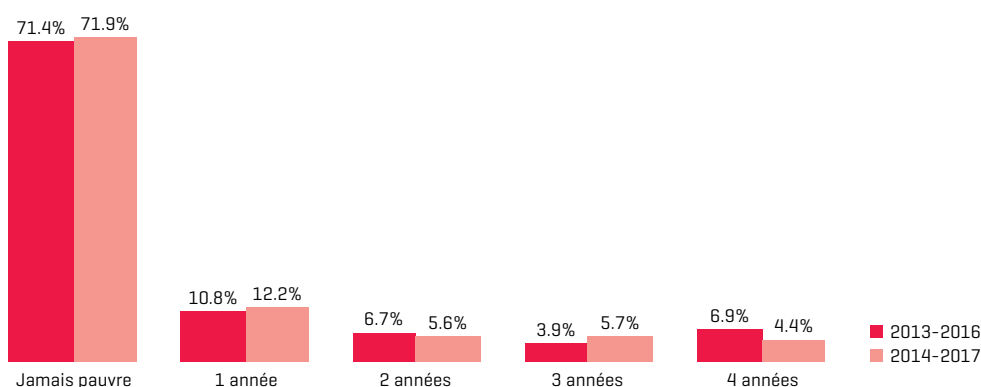
Le taux de risque de pauvreté mesure la proportion d'individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian pour une année donnée. Cet indicateur est figé dans le temps et ne donne aucune indication sur la dynamique de la pauvreté. Par exemple, des personnes vont connaître des épisodes de pauvreté "transitoire" desquels elles sortiront l'année suivante. À l'opposé, des personnes seront frappées par des épisodes de pauvreté récurrents, voire persistants.

Pour mesurer la persistance de la pauvreté dans le temps, des données pénalisées sont nécessaires, c'est-à-dire des observations répétées dans le temps pour un même échantillon d'individus. Les données EU-SILC permettent cela pour des périodes de quatre années consécutives.

Si 72% des personnes n'ont connu aucun épisode de pauvreté au cours de la période 2014-2017, 28% ont connu au moins un épisode: 5% ont été pauvres chacune des quatre années sous revue, contre 7% pour la période 2013-2016, 6% pendant trois années et pendant deux années et 12% pendant une année.

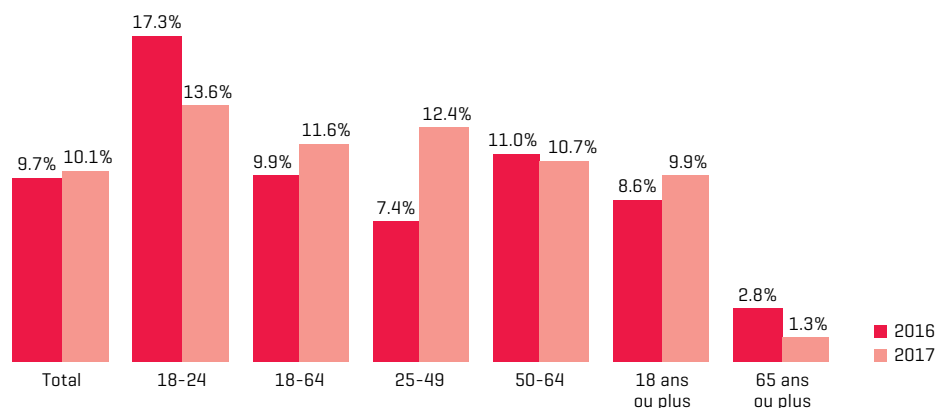
Un indicateur synthétique de la dynamique de la pauvreté est le taux de persistance, défini comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté en 2017 et au moins deux fois au cours de la période 2014-2016.

Graphique 25 **Distribution (en %) de la population selon le nombre d'années de pauvreté: Stagnation de la part des personnes jamais pauvres**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 26 **Taux de persistance à la pauvreté: La pauvreté est plus persistante chez les plus jeunes**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

En 2017, 10% de la population se retrouvent dans cette situation contre 9% en 2016. Ce taux évolue selon l'âge des personnes. Il était plus élevé parmi les jeunes de 18-24 ans en 2016 [17.3%] mais il a fortement baissé et se situe en 2017 à 13.6%. Il a augmenté chez les 25-49 ans de 5 points de pourcentage. Les personnes de 65 ans ou plus présentent le plus faible risque de persistance de la pauvreté [2%] corroborant ainsi le faible taux risque de pauvreté observé dans ce groupe [9%].

2.2. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020"

Au-delà de la pauvreté monétaire, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020" est pour le Luxembourg de 21.5%. Cela représente environ 126 000 personnes qui sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Sont considérées comme en risque d'être pauvres ou exclues socialement les personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants:

- 1] Les personnes en risque de pauvreté [relative] sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible [après transferts sociaux en espèces] inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte [après transferts sociaux];
- 2] Les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1] de payer un loyer ou des factures courantes, 2] de chauffer correctement leur domicile, 3] de faire face à des dépenses imprévues, 4] de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5] de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6] de posséder une voiture personnelle, 7] un lave-linge, 8] un téléviseur couleur ou 9] un téléphone;
- 3] Les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes [âgés entre 18 et 59 ans] ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

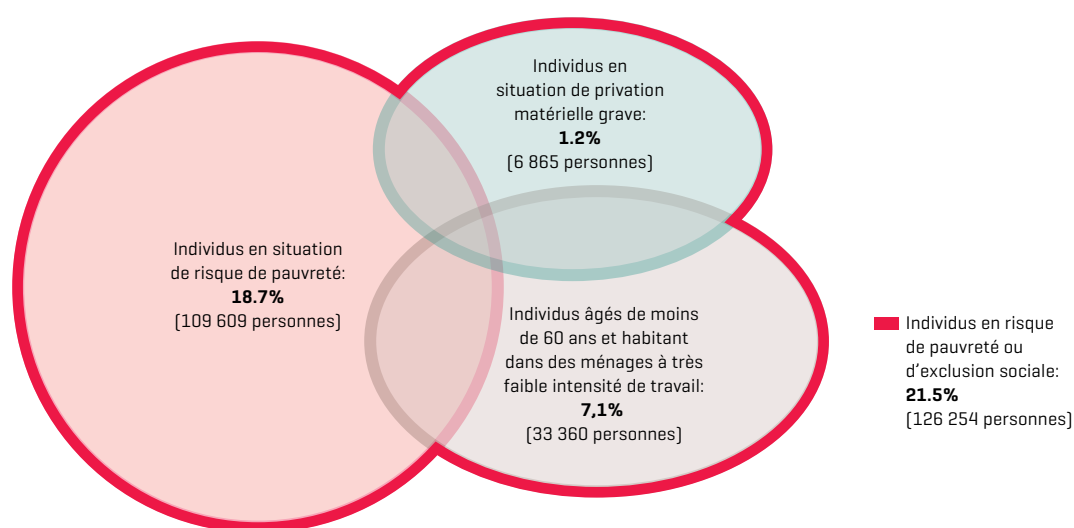
L'examen des intersections révèle que plus de deux tiers des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions [risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail]. Les personnes restantes sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

Tableau 3 **Dégradation de l'indicateur "Europe 2020" pour le Luxembourg en 2017**

	Nombre d'individus concernés	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	89 030	15.2
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	548	0.1
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	15 875	2.7
<i>Total population exclue selon une seule dimension</i>	<i>105 453</i>	<i>18.0</i>
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	3316	0.6
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	222	0.0
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	14 484	2.5
<i>Total population exclue selon deux dimensions</i>	<i>18 022</i>	<i>3.1</i>
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	2 779	0.5
<i>Total population exclue selon les trois dimensions</i>	<i>2 779</i>	<i>0.5</i>
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020	126 254	21.5

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Figure 2 **Composition de l'indicateur "Europe 2020" de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg en 2017**

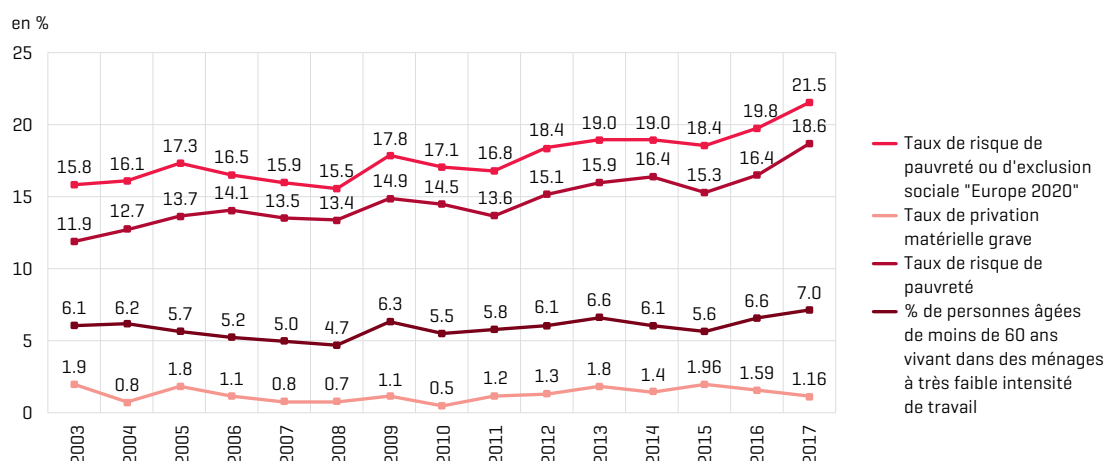


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Pris dans le détail, ce sont 18.7% des personnes qui sont en situation de risque de pauvreté en 2017, 1.2% qui sont en situation de privation matérielle sévère et 7.1% qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail. L'indicateur "Europe 2020" en 2017 est en hausse de près de 2 points par rapport à 2016.

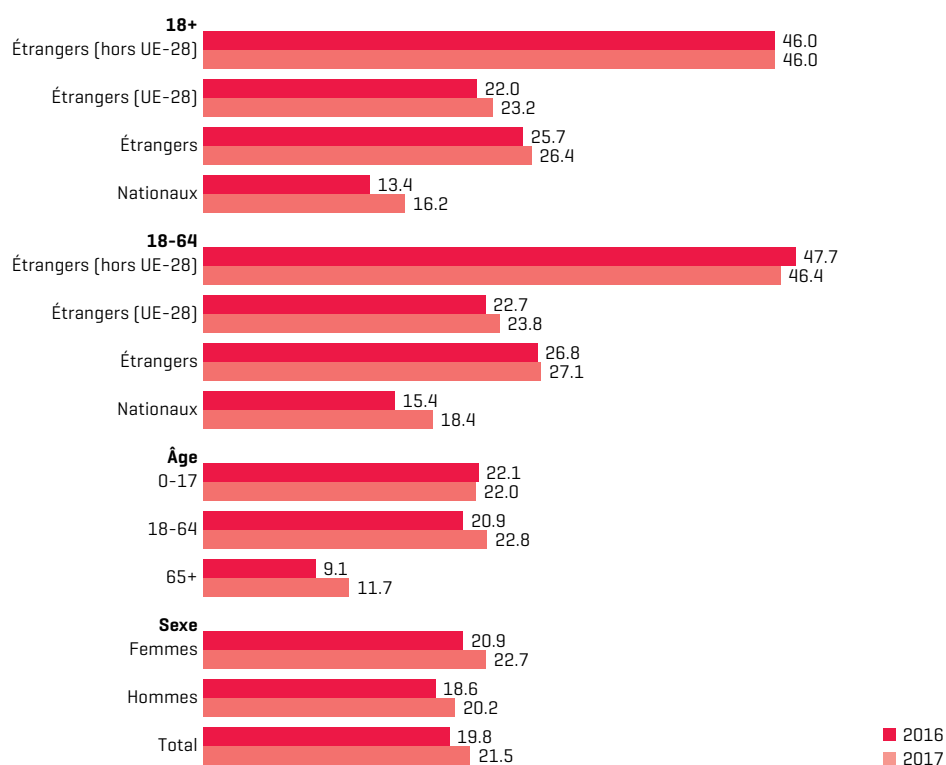
Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche davantage les 18-64 ans (23%) soit une hausse de 2 points par rapport à 2016. Ensuite viennent les 0-17 ans: 22% d'entre eux sont concernés en 2017, proportion stable par rapport à 2016 et identique à l'ensemble de la population, et une forte hausse de 3 points parmi les 65 ans ou plus où ce risque passe de 9% à 12%. Les résidents étrangers sont toujours plus touchés que les nationaux, mais ce qui ressort davantage, c'est l'évolution de ce risque parmi les nationaux. Il a augmenté de 3 points parmi les nationaux alors qu'il est resté quasi stable parmi les étrangers.

Graphique 27 **Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020): La pauvreté ou le risque d'exclusion sociale augmente**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020) est plus important chez les femmes



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.3. Les transferts sociaux réduisent la pauvreté

2.3.1. Les transferts en espèces

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales.

Les impôts directs et les cotisations sociales employeurs et employés représentent en moyenne 29% du revenu brut des ménages au Luxembourg. Les impôts directs et les cotisations employés comptent en moyenne pour 18% du revenu et les cotisations employeurs pour 11%. Par rapport à ce que l'on observe dans les autres pays européens, ce taux apparaît plutôt faible.

Les transferts sociaux, comme déjà abordé dans le chapitre sur les revenus, représentent en moyenne 25% du revenu brut des ménages. Ils sont composés en grande majorité des pensions de vieillesse et des prestations familiales. Le poids des transferts sociaux dans le revenu brut des ménages passe de 42.7% (dont 22.3% de revenus de compensation) chez les 10% des ménages les moins aisés à 20.8% (dont 19.2% de revenus de compensation) chez les 10% des ménages les plus aisés. Ce calcul reste cependant incomplet car il ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

En 2017, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux atteint 47% de la population. Si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu, ce taux chute à 29%. Finalement, si l'on prend en compte la totalité des transferts, il descend à 18.7%. Si le taux de pauvreté avant transferts a progressé de 9 points depuis 2003, celui calculé après transferts de seulement 7 points. Sur certaines périodes [par exemple, entre 2009 et 2011], la pauvreté après transferts a même reculé tandis que celle calculée avant transferts progressait. Ceci montre l'impact positif des transferts sociaux comme moyen de réduire la pauvreté.

Graphique 29 **Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux:
Les transferts sociaux réduisent le risque de pauvreté**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.3.2. Les transferts en nature, l'exemple des chèques-service accueil

L'ouverture de l'accès à des services d'accueil à tous les enfants résidents constitue depuis plusieurs années un des éléments de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Luxembourg. Pour offrir aux parents la possibilité de faire accueillir leurs enfants dans des structures professionnelles, le dispositif du "chèque-service accueil" [CSA] a été institué en 2009, puis révisé en 2012 et en 2017. Le CSA accorde à chaque enfant âgé de moins de 13 ans, ou n'ayant pas encore quitté l'enseignement fondamental, qui fréquente une structure d'accueil professionnel telle qu'une maison relais, une crèche, un foyer de jour ou un assistant parental, le bénéfice d'un certain nombre d'heures d'accueil à tarif réduit ou gratuit. S'ajoute à cela une participation étatique au coût des repas principaux offerts aux enfants fréquentant ces structures d'accueil.

Cette orientation stratégique n'est pas surprenante puisqu'au Luxembourg les indicateurs de pauvreté montrent que les ménages ayant des enfants à charge sont beaucoup plus souvent exposés au risque de pauvreté que les ménages comprenant seulement des adultes. En 2017, le taux de risque de pauvreté des ménages ayant des enfants à charge était de 21.5% contre seulement 14.8% pour les ménages sans enfants. Le barème du CSA prévoit des avantages d'autant plus importants pour les ménages que leur revenu est faible, visant ainsi à permettre aux ménages pour lesquels les services d'accueil professionnel auraient été inabordables financièrement d'en profiter.

Mais est-ce que les ménages à revenu modeste bénéficient effectivement autant du CSA que ceux mieux placés sur l'échelle des revenus? L'analyse empirique présentée ici montre que le CSA est parvenu à réduire légèrement les inégalités entre les ménages durant les années 2015 à 2017. Le taux de pauvreté des enfants a été lui aussi sensiblement amélioré.

Méthodologie de prise en compte des prestations CSA⁵

Communément les inégalités entre ménages sont analysées sur la base de leur revenu disponible, défini comme la somme des revenus marchands et des transferts sociaux monétaires, déduction faite des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Le CSA étant une prestation "en nature"⁶, son éventuel impact sur les inégalités échappe à ce type d'analyse standard.

La prise en compte des prestations sociales en nature dans l'analyse du risque de pauvreté se heurte à de sérieux obstacles méthodologiques. L'encadré 1 résume brièvement les principales difficultés rencontrées dans cet exercice. Toutefois, au vu de l'importance des moyens que l'État investit dans la mise à disposition des prestations CSA, il est utile de tenter d'apporter une réponse, fût-elle basée en partie sur des hypothèses, plutôt que de négliger entièrement l'impact de ces prestations. À titre illustratif, le budget alloué à la participation de l'État aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du CSA au cours de l'année 2018 s'élevait à près de 157 millions d'euros. Fin 2017, l'offre de places agréées dans les services d'éducation et d'accueil d'enfants âgés de 0 à 12 ans se chiffrait à 56 363 places [Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 2018].

⁵ Aaberge, R., Langørgen, A., et Lindgren, P. (2013) The distributional impact of public services in European Countries, Eurostat Methodologies and working papers collection, Eurostat. Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (2018) Luxembourg 2020, Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du semestre européen 2018, Avril 2018, 46p. Radner, D. B. (1997) Noncash Income, Equivalence Scales and the Measurement of Economic Well-being, Review of Income and Wealth, Series 43, Number 1, March, p. 71-88.

⁶ Parmi les transferts effectués par les organismes de sécurité sociale aux ménages, on distingue les prestations sociales "en espèces", qui sont des versements monétaires, par exemple sous forme de pensions de vieillesse ou de survie, d'allocations familiales etc., et les prestations sociales "en nature", qui comportent l'accès gratuit ou à tarif réduit à des biens et des services dans le domaine de la santé (soins de santé, hospitalisations, médicaments etc.), de la culture, des loisirs, du logement social, du transport public ou encore en matière d'accueil et d'éducation des enfants.

Pour en savoir plus sur les difficultés méthodologiques dans l'intégration des prestations en nature dans l'analyse des inégalités entre ménages

Ces obstacles sont à la fois de nature théorique et empirique. Tout d'abord, ces prestations n'ont pas de prix, au sens théorique du terme, puisqu'elles ne sont pas achetées par les ménages sur un marché libre. Il n'est donc pas aisé de mesurer la valeur que ces prestations ont pour chaque ménage. La vaste majorité de travaux sur ce sujet ont établi une valeur monétaire unitaire des prestations en nature en divisant les coûts encourus par l'État pour la mise à disposition des prestations en question par le nombre d'utilisateurs. Ce montant est ensuite additionné aux autres revenus de chaque ménage en fonction des prestations dont les membres du ménage bénéficient ou sont supposés bénéficier (voir par exemple Aaberge et al., 2013).

Toutefois, le coût unitaire des prestations en nature ainsi calculé ne reflète pas nécessairement le bien-être économique que les ménages tirent de ces prestations : si les ménages pouvaient acheter ces prestations sur un marché libre, certains seraient prêts à déboursier davantage que ce que l'État dépense, d'autres moins. S'ils disposaient de ressources supplémentaires, d'aucuns préféreraient acquérir d'autres biens ou services plutôt que les prestations en nature que l'État leur fournit. Un autre désavantage de la méthode du coût unitaire est qu'une hausse des coûts encourus par l'État pour fournir strictement le même service aux ménages (par exemple en raison d'une hausse de la rémunération des personnes prestant le service) suggère que les ménages auraient vu leurs ressources augmenter, alors que ce n'est pas le cas. Enfin, il n'est pas toujours raisonnable de supposer que plus un ménage bénéficie de prestations sociales en nature, notamment de celles dans le domaine des soins de santé, plus son bien-être est élevé : si c'est un besoin accru (par exemple une maladie) qui pousse un ménage à consommer une quantité plus importante de prestations en nature, son niveau de bien-être pourrait bien être inférieur à celui d'un ménage n'ayant pas bénéficié des mêmes prestations.

Une autre difficulté est d'établir quels sont les besoins individuels en matière de prestations sociales en nature, car il ne va pas de soi que toutes les personnes qui auraient besoin de prestations sociales en nature en bénéficient ou encore qu'elles en bénéficient à la hauteur de leur besoin. S'il est plus facile de concevoir que des ménages aient des besoins non satisfaits en matière de prestations en nature, il n'est pas exclu qu'ils en bénéficient des fois au-delà de leur besoin, suite aux contraintes imposées aux ménages dans la consommation des prestations en nature : si un ménage ayant besoin de 20 h d'accueil hebdomadaire pour un enfant se voit contraint de souscrire à minimum 30 h d'accueil par semaine, il se trouvera en surconsommation par rapport à ses besoins. Connaître la quantité de prestations sociales en nature dont bénéficie chaque ménage à une période donnée n'est d'ailleurs pas sans difficultés pratiques.

Pour une analyse plus complète de la répartition des revenus englobant aussi les prestations sociales en nature, il convient d'ailleurs de rajouter aux coûts encourus par l'État l'éventuelle participation des ménages qui bénéficient de prestations en nature. Dans le cas de certaines prestations, telles que le CSA, la participation des ménages dépend de leur revenu ou encore du type de fournisseur de la prestation. Ceci rend peu utile, aux fins de décrire les inégalités entre ménages, de calculer un coût unitaire de la prestation par la méthode susmentionnée. En tout état de cause, des données microéconomiques concernant cette participation des ménages font défaut.

Enfin, il n'est pas simple de comparer des ménages dont la composition socio-démographique et les besoins en prestations sociales en nature diffèrent. Cette comparaison est habituellement réalisée à travers l'application d'échelles d'équivalence. La littérature est unanime à recommander l'ajustement de l'échelle d'équivalence lorsque la définition du revenu des ménages est changée pour y intégrer les prestations sociales en nature, sans s'accorder sur la manière d'y parvenir (pour une discussion plus ample sur ce point, voir Radner, 1997 et Aaberge et al., 2013).

Une approche permettant d'étudier l'impact du CSA sur le risque de pauvreté est de traiter cette prestation de manière analogue aux prestations en espèces, c'est-à-dire comme un transfert monétaire qui viendrait augmenter le revenu des ménages. Les données de l'enquête EU-SILC permettent d'identifier les ménages dont les enfants fréquentent des structures d'accueil ainsi que le nombre d'heures d'accueil hebdomadaires dont a bénéficié chaque enfant âgé de moins de 12 ans. En supposant que ce nombre d'heures d'accueil reste constant durant l'année, le montant total de CSA dont bénéficie chaque ménage est calculé suivant le barème du CSA, en fonction du revenu du ménage, du nombre d'enfants à la charge du ménage, des heures d'accueil effectif de chaque enfant et selon la structure fréquentée [crèche, foyer de jour, maison relais, assistant parental]. À défaut de pouvoir distinguer entre structures conventionnées sans but commercial et structures commerciales, il est supposé que tous les enfants qui bénéficient d'un accueil professionnel fréquentent des structures conventionnées sans but commercial⁷. Les résultats présentés ici ne rendent pas compte de la participation des ménages aux frais d'accueil⁸.

Le montant de CSA ainsi calculé est additionné au revenu disponible de chaque ménage. Les valeurs des indicateurs d'inégalité calculées sur la base de ce revenu disponible "augmenté" des ménages sont ensuite comparées à celles utilisant le revenu disponible monétaire des ménages [excluant l'avantage du CSA]. Une échelle d'équivalence ajustée pour tenir compte des besoins accrus de CSA des ménages avec enfants par rapport à ceux n'ayant pas d'enfant à charge est utilisée et comparée à la classique échelle "OCDE modifiée" qui est utilisée pour l'analyse de la pauvreté. L'encadré 2 illustre pourquoi l'ajustement des échelles d'équivalence est nécessaire et décrit l'échelle d'équivalence ajustée.

Le chèque-service accueil diminue le risque de pauvreté des ménages de 1 à 2 points de pourcentage.

Tableau 4 **Les indicateurs de pauvreté et d'inégalités sont plus favorables après prise en compte des CSA**

	Taux de risque de pauvreté			Ratio interquintile		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Indicateur calculé sur la base...						
[1] du revenu disponible, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	15.3%	16.5%	18.7%	4.2	4.9	5
[2] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	14.1%	14.9%	17.1%	4.1	4.7	4.8
[3] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence ajustée CSA	13.9%	15.3%	17.4%	4.1	4.8	4.8

Source: STATEC, enquête EU-SILC

Notes: Pour augmenter le revenu disponible du CSA, est appliqué le barème prévu par la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018. L'encadré 2 présente l'échelle d'équivalence ajustée CSA.

⁷ Ceci correspond au scénario le plus avantageux pour les ménages.

⁸ Une analyse prenant en compte la participation des ménages jusqu'à la hauteur du tarif maximal du CSA conduit aux mêmes conclusions que celles présentées ici. Il serait plus judicieux d'intégrer aussi l'éventuelle différence, à la charge des ménages, entre le tarif facturé par les structures d'accueil à but commercial et le tarif maximal du CSA, mais les données EU-SILC ne permettent pas de déterminer ce dépassement.

Pour chacune des trois années étudiées, la proportion de la population exposée au risque de pauvreté diminue si le CSA est assimilé à un transfert monétaire aux ménages: en 2017 et en 2016, l'écart est de 1.6 point de pourcentage, alors qu'en 2015 l'écart est de seulement 1.4 point de pourcentage. L'application de l'échelle d'équivalence ajustée pour les besoins en matière de CSA des ménages avec enfants n'altère en rien ce résultat.

Le ratio interquintile, c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage du revenu total perçu par les 20% des individus les plus riches et le revenu total perçu par les 20% des individus les plus pauvres, est moins influencé par l'inclusion des prestations CSA mais il baisse également. Cela suggère que la répartition des revenus n'a pas tant changé aux extrémités, c'est-à-dire ni au niveau des revenus les plus bas, ni de ceux les plus élevés, mais plutôt au milieu.

Le risque de pauvreté des enfants est réduit de 4 à 5 points de pourcentage en vertu du chèque-service accueil.

Tableau 5 **Le taux de risque de pauvreté des enfants baisse si les CSA sont assimilés à des transferts aux ménages**

	Taux de risque de pauvreté des enfants		
	2015	2016	2017
Indicateur calculé sur la base...			
[1] du revenu disponible, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	21.5%	21.8%	22.8%
[2] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	16.2%	16.7%	17.7%
[3] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence ajustée CSA	16.5%	17.5%	18.9%

Source: STATEC, enquête EU-SILC.

Notes: Pour augmenter le revenu disponible du CSA, est appliqué le barème prévu par la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018.

L'indicateur qui évolue le plus favorablement suite à l'augmentation du revenu disponible par le CSA est, sans surprise, le taux de risque de pauvreté des personnes âgées entre 0 et 17 ans, couramment appelé "taux de risque de pauvreté des enfants". Sa baisse atteint environ 5 points de pourcentage pour les trois années analysées. La baisse n'est toutefois que de 4 points de pourcentage en 2016 et 2017 en utilisant l'échelle d'équivalence ajustée CSA.

Tableau 6 **Les ménages les moins aisés n'utilisent pas le plus de CSA**

Décile de niveau de vie	Montant mensuel moyen de CSA/enfant (en euro)	Taux de fréquentation des structures d'accueil (en %)
Décile 1 (le plus pauvre)	196	52
Décile 2	207	60
Décile 3	198	63
Décile 4	168	59
Décile 5	104	53
Décile 6	124	62
Décile 7	94	48
Décile 8	111	72
Décile 9	115	67
Décile 10 (le plus riche)	86	87

Source: STATEC, enquête EU-SILC, 2017

Champ: enfants âgés de moins de 12 ans et vivant dans des ménages privés au Luxembourg.

Notes: Pour augmenter le revenu disponible du CSA, est appliqué le barème prévu par la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018. Les déciles de niveau de vie ont été déterminés sur la base du niveau de vie de l'ensemble des individus de la population résidente.

En 2017 les enfants âgés de moins de 12 ans et à charge de ménages qui sont parmi les 50% des ménages les plus aisés ont bénéficié en moyenne de moins de CSA que les enfants des ménages qui sont parmi les 50% des ménages les moins aisés. Ceci témoigne du rôle redistributif du dispositif CSA. Toutefois cette redistribution ne profite pas prioritairement aux enfants des 10% des ménages les plus démunis mais à ceux du décile 2 (→ [Tableau 6](#)).

Le taux de fréquentation d'une structure d'accueil professionnel est aussi nettement plus faible parmi les enfants des ménages ayant la charge d'au moins un enfant de moins de 12 ans et appartenant au décile de niveau de vie 1 que pour ceux appartenant aux déciles 2 à 5. Les montants plus faibles de CSA/enfant dont bénéficient les 10% des ménages les plus démunis seraient donc plutôt le résultat d'un moindre recours au dispositif de CSA que le fruit d'une participation moins intense.

La baisse du taux de fréquentation des structures d'accueil professionnel par les enfants dont le niveau de vie se situe entre le décile 7 et le décile 8 n'est pas sans lien avec le fait que le taux d'emploi des mamans n'est ici que de 58% pour ces déciles, nettement plus faible que le taux d'emploi des mamans pour les déciles immédiatement inférieur (73%) et supérieur (89%).

Une ventilation du taux de fréquentation des structures d'accueil professionnel en 2017 selon le type de ménage montre que les enfants des ménages dont les deux parents sont en emploi sont ceux qui sont le plus souvent confiés à des structures d'accueil professionnel (77%), suivis par les enfants des ménages où aucun parent ne travaille (51%) et enfin par les enfants des ménages où seulement un des parents travaille (39%).

Les enfants des ménages où les deux parents travaillent sont aussi ceux qui sont confiés le plus souvent à la famille et/ou à des amis [28%], contre seulement 15% pour les enfants des ménages où un seul parent travaille et 11% pour les enfants des ménages où aucun des parents ne travaille. Au total 84% des enfants des ménages où les deux parents travaillent sont gardés, contre seulement 46% des enfants des ménages où un seul parent travaille et 60% des enfants des ménages où aucun parent ne travaille.

Tableau 7 **Les enfants vivant dans des ménages dont les deux parents travaillent recourent le plus aux services d’accueil professionnel**

	Taux de fréquentation des structures d'accueil professionnel	Taux de garde d'enfants à titre gratuit ou contre services par la famille et/ou les amis	Taux de garde
Ménages où les deux parents travaillent	77%	28%	84%
Ménages où un seul parent travaille	39%	15%	46%
Ménage ou les deux parents sont inactifs	51%	11%	60%

Source: STATEC, enquête EU-SILC, 2017
 Champ: enfants âgés de moins de 12 ans et vivant dans des ménages privés au Luxembourg.
 Notes: Pour augmenter le revenu disponible du CSA, est appliqué le barème prévu par la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l’État pour l’exercice 2018.



2.4. Le Luxembourg dans la comparaison internationale

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a pour l'instant le mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti...).

Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union [articles 136 et 137 CE]. Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale serait un élément essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie suivante. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de la protection sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série d'indicateurs qui permette d'atteindre des objectifs communs. Ces indicateurs permettent d'aborder des thématiques comme l'inclusion sociale, les retraites et les soins de santé et de longue durée.

Une sélection parmi les indicateurs qui traitent de l'inclusion sociale figure dans le tableau suivant. Ce tableau permet d'analyser la situation du Luxembourg par rapport aux standards européens. En résumé, le Luxembourg performe très bien quand il s'agit de la pauvreté ou de l'exclusion sociale avec des valeurs inférieures aux indicateurs européens correspondants. Sauf pour le taux de risque de pauvreté des personnes en emploi, c'est le seul indicateur à être environ 2.4 points pourcentage au-dessus de la moyenne européenne.

Tableau 8 **Sélection des indicateurs sur l'inclusion sociale: Le taux de personnes en emploi est plus important au Luxembourg qu'au niveau européen**

Indicateurs Primaires	EU-28	Luxembourg
Taux de risque de pauvreté [seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent]	17.3	16.5
Seuil de risque de pauvreté pour un adulte [EUR]		20 291
Ratio interquintile S80/S20	5.2	5.0
Taux de risque de pauvreté persistante	11.0	9.7
Écart médian relatif du taux de pauvreté	25.0	23.2
Taux de chômage de long terme (% de la population active)	3.4	2.1
Personnes vivant dans des ménages sans emploi (%)	9.6	9.1
Indicateurs secondaires		
Taux de risque de pauvreté [seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent] (%)	10.9	10.3
Taux de risque de pauvreté [seuil fixé en 2008] (%)	17.5e	19.2e
Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux, excepté pensions) (%)	25.9	27.1
Coefficient de Gini (%)	30.8	31.0
Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national)	5.7	3.0
Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (%)	9.6	12.0

Sources: STATEC, Eurostat

En 2011, la stratégie "Europe 2020" (UE 2020) pour l'emploi et la croissance a pris le relais de la stratégie de Lisbonne. UE 2020 définit trois grands axes de développement: i) croissance intelligente (éducation, recherche et innovation, société numérique), ii) croissance inclusive (plus et de meilleurs emplois, qualifications et formation, modernisations des marchés du travail et des systèmes de protection sociale) et iii) croissance durable (technologies vertes, protection de l'environnement). Dans ce contexte, le taux de pauvreté a été plutôt remplacé par le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE).

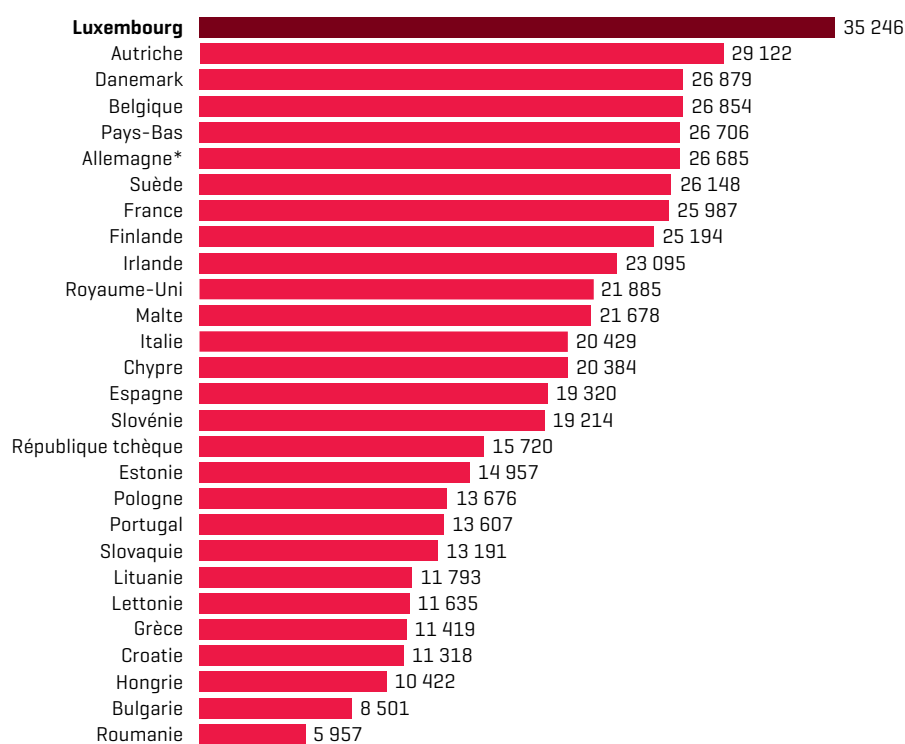
La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les graphiques suivants, présentant les seuils de pauvreté des pays européens en 2016. C'est le seuil établi à 60% du niveau de vie médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA⁹), qui a été retenu. Pour rappel, le niveau de vie d'un individu est obtenu en divisant le revenu total disponible de son ménage par le nombre d'unités de consommation, calculé en utilisant l'échelle OCDE modifiée ([→ chapitre 1.3](#)).

⁹ Voir glossaire

Au Luxembourg, le seuil de risque de pauvreté pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans s'élève à 35 246 PPA en 2015, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans les autres pays européens. À titre de comparaison, le seuil est à peine supérieur à 25 000 PPA en France, en Allemagne et en Belgique.

Si le niveau de vie au Luxembourg est le plus élevé en Europe, la comparaison européenne sur la base des taux de risque de pauvreté montre un tableau quelque peu différent. En 2016, le taux varie de 9.7% en Roumanie à 25.3 % en République tchèque. Le Luxembourg, avec un taux de 16.5%, se situe en milieu du tableau, au même niveau que l'Allemagne, deux points de pourcentage au-dessus de la France et un point au-dessus de la Belgique. La raison est que le taux de pauvreté, tel qu'il est défini au niveau européen, ne mesure pas le niveau de vie d'un pays, mais celui des inégalités en termes de niveau de vie.

Graphique 30 **Le seuil de risque de pauvreté annuel du Luxembourg exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) est le plus élevé de l'UE**

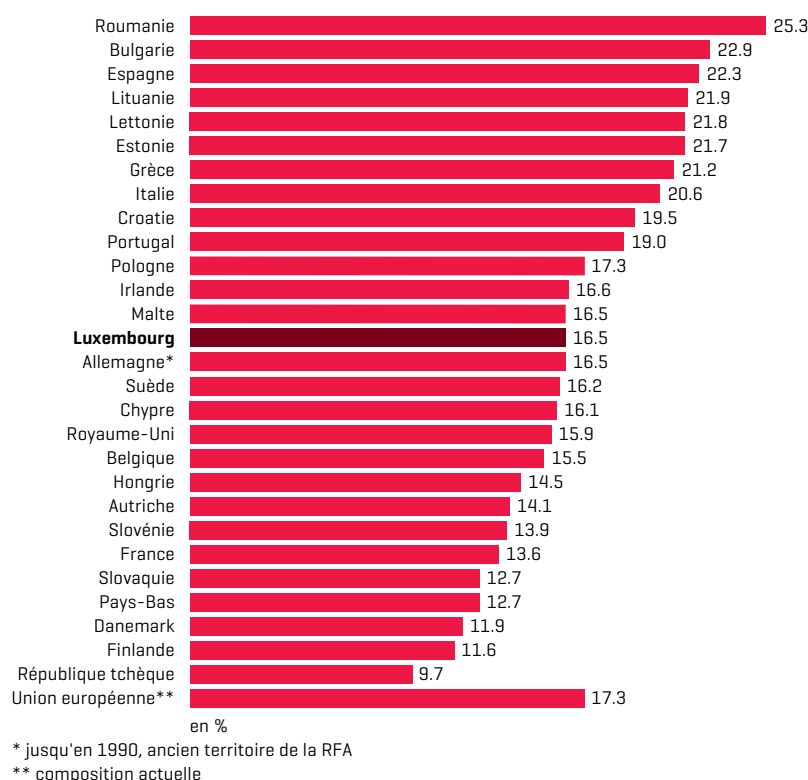


*jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA

Source: Eurostat

Note: pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans, exprimé en Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Graphique 31 **Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg se rapproche de la moyenne européenne**

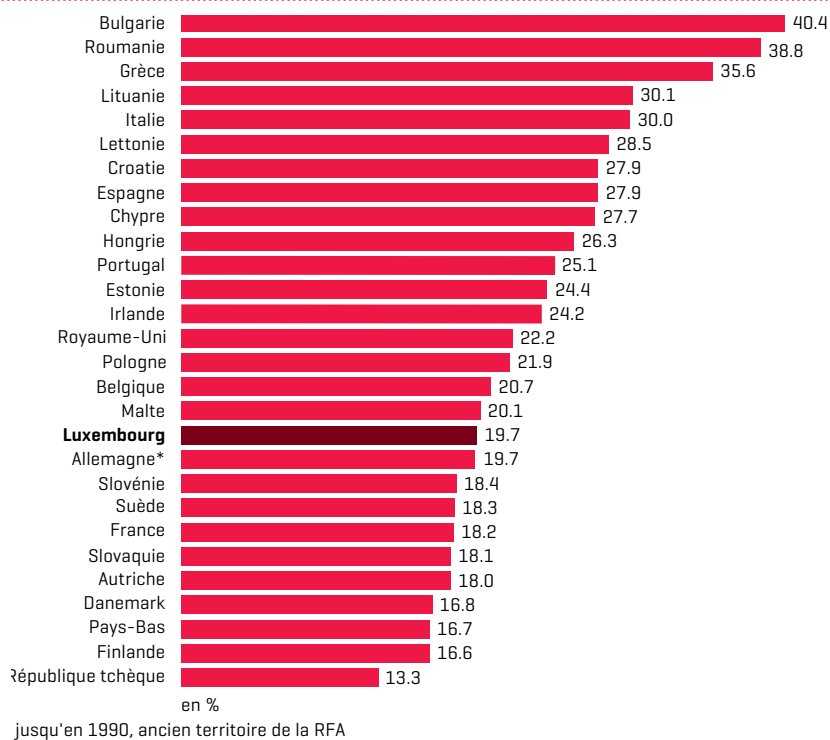


Source: Eurostat

Note de lecture: Le taux de risque de pauvreté représente le pourcentage de personnes qui se trouvent sous le seuil de risque de pauvreté égal à 60% du niveau de vie médian.

Si l'on prend comme indicateur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020", la position du Luxembourg s'améliore dans la mesure où les problèmes de privation matérielle grave et de faible intensité de travail au sein des ménages y sont encore faiblement répandus. Dans d'autres pays, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est, la privation matérielle grave est un phénomène beaucoup plus important. Par rapport aux pays voisins, la situation du Luxembourg est proche de celle de l'Allemagne, moins favorable que celle en France, mais meilleure que celle en Belgique, en termes de pauvreté et d'exclusion sociale.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020" en 2016



Source: Eurostat

2.5. La situation financière des ménages

En 2017, au Luxembourg:

29% des ménages au Luxembourg déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts

Pour près de quatre ménages sur cinq au Luxembourg, la charge financière liée au logement est préoccupante et s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage

Pour les ménages qui déclarent que la charge financière de leur logement est importante, le coût total induit par le logement représente en moyenne 39% du revenu brut du ménage

Le coût total du logement pour les ménages locataires représente 26% du revenu brut de ces ménages, contre 5% pour les ménages propriétaires sans emprunts à rembourser et 24% pour les ménages propriétaires qui ont des emprunts à rembourser

10% de la population habite dans un logement dont le coût dépasse 40% du revenu disponible du ménage

Même s'il progresse légèrement, le problème des arriérés de paiement reste encore marginal au Luxembourg

2.5.1. Difficultés à joindre les deux bouts

En 2017, 28.6 % des ménages résidant au Luxembourg déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, autrement dit pour s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. S'il s'agit là d'une légère augmentation entre 2006 et 2017, cela représente 10 points de plus sur 10 ans. Plus précisément, joindre les deux bouts est "plutôt difficile" pour 15.9% des ménages, "difficile" pour 7.1%, tandis que pour 5.6% des ménages ceci est vécu comme "très difficile". Les deux premiers items sont quasi stables entre 2016 et 2017. En revanche, la part des personnes qui déclarent qu'il leur est très difficile de joindre les deux bouts a augmenté de 1.4 point sur la même période et a triplé entre 2005 et 2017.

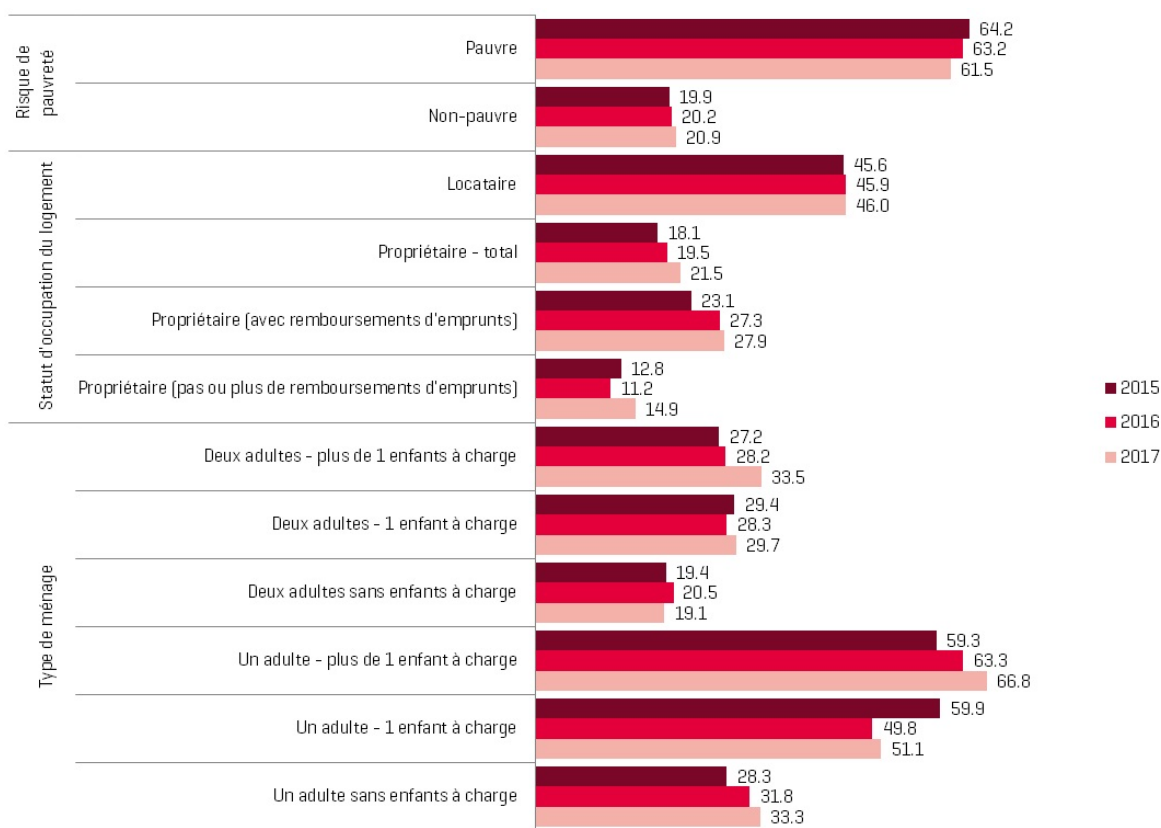
Des écarts importants existent selon les catégories de ménages. Ce sont les ménages avec enfants à charge [familles "monoparentales"] qui sont les plus exposés: en 2017, 51% des ménages composés d'un adulte et d'un enfant à charge et 67% des ménages d'un adulte et au moins deux enfants à charge déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, contre 33% des ménages isolés [c.-à-d. un adulte sans enfants à charge].

Tableau 9 **Capacité des ménages à joindre les deux bouts (en%) :**
Légère augmentation des ménages qui arrivent difficilement
à joindre les deux bouts

Capacité du ménage à joindre les deux bouts								
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile	Difficultés	Pas de difficultés
2003	1.8	4.8	12.4	27.7	39.1	14.2	19.0	81.0
2004	2.0	3.9	12.4	26.8	38.5	16.4	18.3	81.7
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6	81.4
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5	82.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6	82.4
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4	80.6
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0	77.0
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.7
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9	77.1
2013	4.2	8.0	15.5	31.5	30.9	9.9	27.7	72.3
2014	3.9	6.8	15.3	30.2	32.2	11.6	26.0	74.0
2015	3.9	7.6	15.0	32.6	29.7	11.2	26.5	73.5
2016	4.2	7.5	15.6	31.6	30.4	10.7	27.3	72.7
2017	5.6	7.1	15.9	34.5	27.4	9.6	28.6	71.4

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 33 **Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts: Les familles monoparentales déclarent plus avoir des difficultés à joindre les deux bouts**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La perception s'améliore quand on interroge les ménages avec deux adultes: 19% de ces personnes qui vivent sans enfants à charge déclarent avoir des difficultés, mais 30% avec un enfant et 33% de ceux avec au moins deux enfants trouvent difficile de s'acquitter de leurs dépenses courantes. La présence d'enfants à charge dans un ménage contribue donc à détériorer la perception qu'a le ménage de sa situation financière.

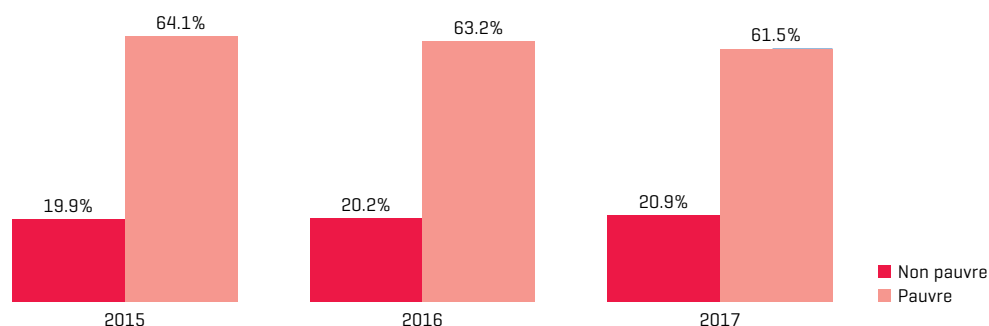
En 2017, ce sont 46% des ménages locataires de leur habitation qui déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts. Cette proportion chute à 21% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart entre les ménages qui ont encore des remboursements d'emprunt en cours, dont 28% disent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, et ceux qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt à effectuer, dont "seulement" 15% déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts. Cela illustre le poids important que représentent pour les finances des ménages les remboursements d'emprunt pour l'achat de la résidence principale.

Parmi les ménages en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian, 61.5% déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 21% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective [difficulté à joindre les deux bouts] avec une question plus objective [risque de pauvreté], on obtient donc des résultats qui sont cohérents. Sur la période 2015-2017, la proportion de ménages pauvres déclarant avoir des difficultés pour joindre les deux bouts recule, même si son niveau reste très élevé, avec plus de 60% de ces ménages qui sont concernés.

Des différences de perception existent également entre les ménages selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence. D'après les résultats, 40% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation [secondaire inférieur] déclarent faire face à des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 28% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen [secondaire supérieur] et 17% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé [universitaire].

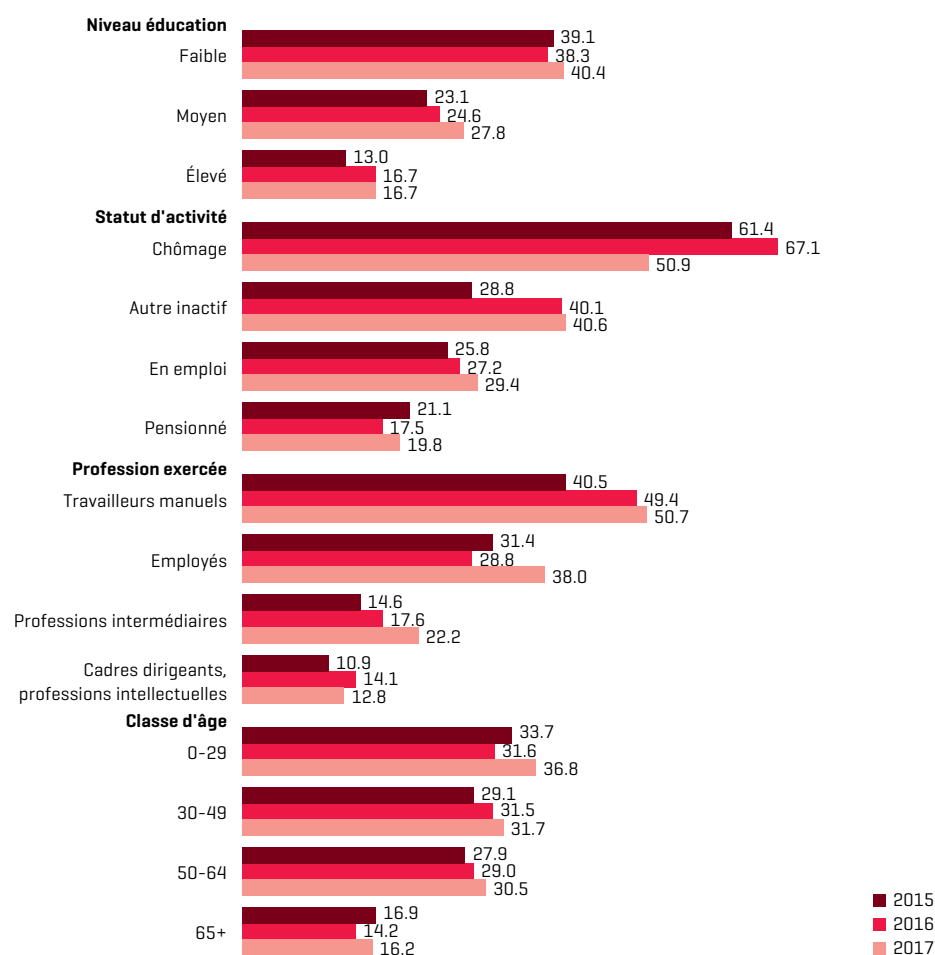
Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont celle-ci est au chômage qui déclarent le plus souvent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts: 51% de ces ménages le déclarent en 2017, contre 41% des ménages dont la personne de référence est inactive [autre que retraitée], 29% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 19% de ceux dont la personne de référence est retraitée. On voit ainsi que le fait d'être en emploi ne met pas forcément à l'abri de difficultés financières.

Graphique 34 **Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts: Stagnation de la part des pauvres qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 35 **Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts: Les travailleurs manuels déclarent avoir plus des difficultés à joindre les deux bouts**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Il apparaît que plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés pour joindre les deux bouts. En effet des différences de perception existent entre les ménages selon que la personne de référence exerce une activité de cadre dirigeant ou une activité manuelle: 50.7% des derniers déclarent avoir rencontré des difficultés pour joindre les deux bouts en 2017, contre 12.8% des premiers.

Par rapport aux classes d'âge, en 2017 les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus ne sont que 16% à déclarer rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre environ un tiers des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 65 ans.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue de certains biens et services qui sont importants pour permettre une bonne insertion dans la société. Par exemple, seulement 44.6% des ménages qui déclarent rencontrer de grandes difficultés pour joindre les deux bouts déclarent avoir les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour le ménage d'arriver à joindre les deux bouts: ce sont seulement 70% des ménages faisant face à des difficultés financières qui déclarent être en mesure de partir en vacances, contre 96% des ménages ne faisant pas face à des difficultés.

Les problèmes financiers rencontrés par certains ménages font aussi que 15.5% de ceux qui déclarent avoir de très grandes difficultés ne sont pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien). Cette proportion diminue fortement à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts: 99% de ceux qui arrivent très facilement à joindre les deux bouts peuvent aussi s'offrir un repas de viande ou de poisson tous les deux jours.

Seulement 48.5% des ménages qui déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts déclarent pouvoir faire face à des dépenses financières imprévues en 2017, contre 92.1% de ceux qui déclarent ne pas avoir de difficultés. Cette proportion chute à 26.0 % lorsqu'il est très difficile pour le ménage de joindre les deux bouts et 33.8% lorsque cela est difficile.

Tableau 10 **Pourcentage de ménages pouvant s’offrir une semaine de vacances loin de leur domicile: Cette opportunité dépend fortement de leur capacité à joindre les deux bouts**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2015	2016	2017
Très difficile	20.8	24.7	44.6
Difficile	46.0	48.8	60.9
Plutôt difficile	72.7	79.7	83.5
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	57.5	62.8	70.3
Plutôt facile	94.5	94.6	93.6
Facile	99.1	97.3	98.5
Très facile	99.7	97.5	98.6
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	97.1	96.2	96.1
Total	86.6	87.0	88.8

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 11 **Pourcentage de ménages pouvant s’offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien): il dépend moins de leur capacité à joindre les deux bouts**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2015	2016	2017
Très difficile	69.7	75.6	84.5
Difficile	91.8	89.4	95.5
Plutôt difficile	96.9	95.5	96.1
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	91.5	90.8	93.7
Plutôt facile	99.3	99.7	98.4
Facile	99.8	99.1	99.3
Très facile	99.8	99.3	99.2
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	99.6	99.4	98.9
Total	97.5	97.0	97.4

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 12 **Pourcentage de ménages pouvant faire face à des dépenses financières imprévues: Les ménages qui ont des difficultés à joindre les deux bouts peuvent difficilement faire face aux dépenses imprévues**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2015	2016	2017
Très difficile	10.0	11.1	25.9
Difficile	19.9	26.5	33.8
Plutôt difficile	50.1	59.5	63.1
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	35.6	43.1	48.5
Plutôt facile	87.3	86.9	88.3
Facile	92.6	94.8	94.9
Très facile	98.1	97.4	97.6
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	91.1	91.8	92.1
Total	76.4	78.4	79.6

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.6. La charge financière du logement, une question centrale

En 2017, 33.7% des ménages résidant au Luxembourg considèrent que la charge financière de leur logement est importante, 46.8% qu'elle est moyennement importante, et 19.5% qu'elle ne l'est pas du tout. Ainsi, pour près de quatre ménages sur cinq au Luxembourg, le problème de la charge financière liée au logement est donc préoccupant. La tendance observée sur la période 2003-2017 est à l'aggravation, malgré une période plus favorable en 2014 et en 2015.

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. La perception s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage. Pour 22% des ménages isolés (un adulte sans enfants à charge), la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, tandis qu'elle ne l'est que pour 8.8% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge. Par ailleurs, ce sont 26.3% des ménages de deux adultes sans enfants à charge qui considèrent comme pas du tout importante la charge financière de leur logement. Ce pourcentage chute à 12.1% pour deux adultes avec un enfant à charge et 10.1% pour deux adultes avec au moins deux enfants à charge. Pour seulement 10% des ménages locataires de leur résidence principale et 13% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements d'emprunt à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, alors qu'elle l'est pour 31.4% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt. On voit encore le poids des remboursements d'emprunt sur les finances des ménages.

Tableau 13 **Distribution des ménages (en %) selon la perception de la charge financière du logement: Elle est perçue comme importante pour le tiers des ménages en 2017**

Perception de la charge financière du logement	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante
2003	27.4	47.1	25.5
2004	28.2	48.7	23.1
2005	26.6	46.5	26.9
2006	28.8	48.7	22.5
2007	34	44.5	21.5
2008	32.8	45.5	21.7
2009	33.0	47.0	20.0
2010	36.4	45.5	18.1
2011	36.4	46.9	16.7
2012	38.2	45.2	16.6
2013	34.9	45.2	19.8
2014	31.5	45.5	22.95
2015	30.1	43.9	25.9
2016	36.0	45.4	18.4
2017	33.6	46.8	19.5

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

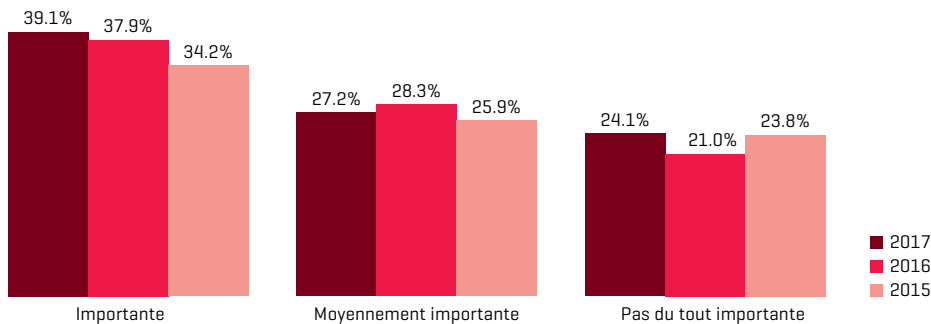
Tableau 14 **Distribution (en %) des ménages selon la perception de la charge financière du logement: Les familles monoparentales perçoivent la charge financière de logement comme importante en 2017**

	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante
Un adulte sans enfants à charge	32.3	46.0	21.8
Un adulte - 1 enfant à charge	55.9	35.3	8.8
Un adulte - plus de 1 enfant à charge	70.2	29.8	0.0
Deux adultes sans enfants à charge	24.5	49.2	26.3
Deux adultes - 1 enfant à charge	43.7	44.2	12.1
Deux adultes - plus de 1 enfant à charge	43.5	46.4	10.1
Ménages propriétaires (pas de remboursement d'emprunt en cours)	17.5	51.1	31.4
Ménages propriétaires (remboursement d'emprunt en cours)	38.4	48.6	13.0
Ménages locataires	50.6	39.2	10.2
Ménages propriétaires (total)	28.1	49.8	22.1
Ménages locataires	50.6	39.2	10.2

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

L’enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie [EU-SILC] collecte au niveau de chaque ménage le montant total des coûts induits par le logement. Ces coûts comprennent le remboursement de l’emprunt logement (capital et intérêts) pour les ménages propriétaires de leur résidence principale, le paiement du loyer pour les ménages locataires, les assurances obligatoires pour le logement, les charges diverses en lien avec le logement (enlèvement des ordures ménagères, assainissement des eaux usées, adduction d’eau...), les factures pour l’eau, l’électricité, le gaz et le chauffage, ainsi que les taxes (par ex. l’impôt foncier communal). On retranche de cela le montant des aides au logement.

Graphique 36 **Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction de la perception de la charge financière du logement: Corrélation forte entre coûts du logement et perception de la charge financière du logement**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Pour les ménages qui déclarent que la charge financière de leur logement est importante, le coût total induit par le logement représente en moyenne 39.1% du revenu brut du ménage en 2017, soit une augmentation d'un point par rapport à 2016. Cette part chute à 27.2% si la charge du logement est moyennement importante et à 24.1% si elle n'est pas du tout importante. Ces données quantitatives vont donc dans le sens des déclarations des ménages.

La part des coûts du logement est plus importante chez les ménages monoparentaux, c'est-à-dire les ménages composés d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge. Pour ces ménages, ces coûts représentent près de 42.1% du revenu brut et pour ceux ayant plusieurs enfants à charge, les coûts liés au logement atteignent 58.4% du revenu brut, soit un écart de 14 points par rapport à 2016. Si l'on compare ce résultat avec celui pour les ménages d'un adulte sans enfants à charge – 42.3% du revenu brut – on voit que la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge au sein du ménage. Par rapport aux ménages avec un seul adulte, la part des coûts du logement est moins élevée chez les ménages de deux adultes: elle est de 27.7% en moyenne pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge et de 28.4% pour les ménages de deux adultes avec deux ou plusieurs enfants à charge. Là aussi, la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge dans le ménage.

En 2017, le coût total du logement pour les ménages locataires représente 26.0% du revenu brut de ces ménages, contre 5.3% pour les ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de crédit à rembourser. Pour les ménages propriétaires qui ont encore des crédits à rembourser, la part monte à 24%. Ce résultat indique encore que les remboursements d'emprunt ont un poids important dans le budget des ménages propriétaires.

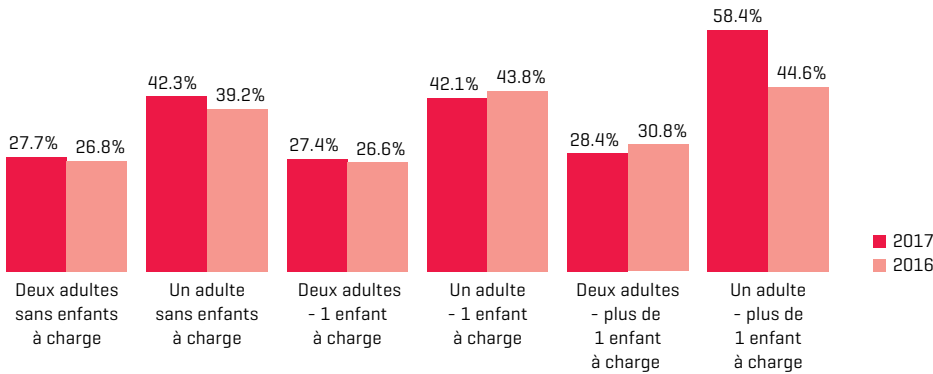
Le taux de surcharge des coûts du logement représente, en pourcentage, la part de la population vivant dans des ménages dont les coûts totaux de logement [après déduction des allocations de logement] représentent plus de 40 % du revenu disponible du ménage [après déduction des allocations de logement]. Ce taux reste encore faible au Luxembourg quoiqu'en augmentation, avec 10% de la population qui est concernée. Cependant, près de 37.4% des personnes en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire dont le niveau de vie est en dessous de 60% du niveau de vie médian, sont concernées par la surcharge des coûts du logement. Le taux équivaut même à 40% pour les personnes de la classe d'âge 18-64 [→ [Tableau 15](#)] ans en situation de risque de pauvreté.

Tableau 15 **Plus du tiers des personnes en risque de pauvreté sont concernés par la surcharge des coûts du logement**

	Risque de pauvreté		
	Non	Oui	Total
Moins de 6 ans	2.8	28.0	8.6
De 6 à 11 ans	4.4	30.8	10.1
De 12 à 17 ans	3.5	29.2	9.7
Moins de 18 ans	3.6	29.3	9.5
De 18 à 24 ans	2.5	39.6	12.2
De 18 à 64 ans	3.9	40.4	10.7
De 25 à 29 ans	4.4	30.6	7.9
65 ans ou plus	2.7	37.9	6.9
Total	3.6	37.4	10.0

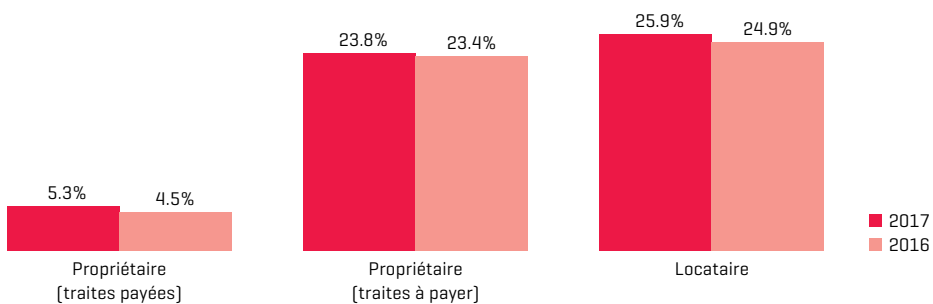
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 37 **Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage: Les coûts de logement augmentent dans les ménages monoparentaux**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

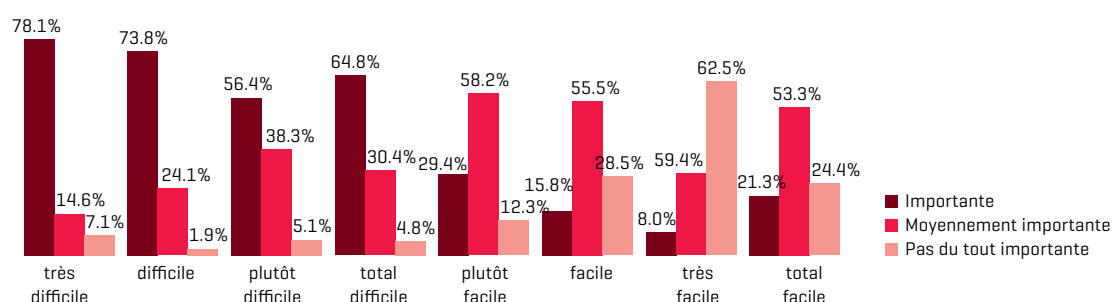
Graphique 38 **Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage: En 2017, légère augmentation des coûts de logement quel que soit le statut d’occupation du ménage**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 39

Distribution des ménages (en %) selon la perception de la charge financière du logement et la capacité du ménage à joindre les deux bouts: Corrélation entre la capacité à joindre les deux bouts et la perception financière du logement



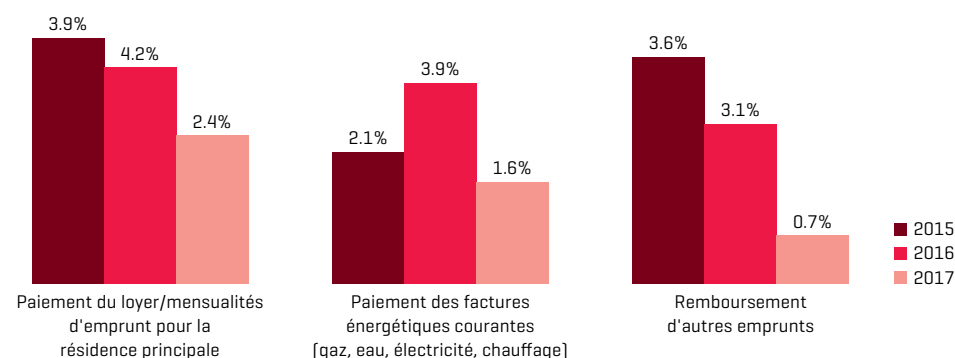
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Logiquement, la charge financière du logement est corrélée avec la capacité du ménage à joindre les deux bouts: pour 65.0% des ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement est perçue comme importante, alors que cela ne concerne que 21.3% des ménages qui déclarent ne pas avoir de difficultés.

En 2017, 2.4% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement du loyer (si le ménage est locataire) ou des mensualités d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale, 1.6% sur le paiement des factures courantes liées à la résidence principale (eau, électricité, gaz et chauffage) et 0.7% sur le remboursement d'autres emprunts (par ex., achats effectués à crédit). Au cours des dernières années, la tendance est fortement à la baisse et le problème des arriérés de paiement reste marginal au Luxembourg.

Graphique 40

Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois: Baisse de la proportion des ménages qui se déclarent dans cette situation



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.7. Coûts de logement et inégalités

En 2017, les trois quarts des ménages sont propriétaires de leur logement dont la moitié n'est pas accédante [→ Graphique 43], et le reste est locataire du secteur libre. Entre 2012 et 2017, les proportions des ménages selon le statut d'occupation ont un peu varié. La part des locataires a baissé de 4 points au profit des propriétaires. Cette augmentation a concerné aussi bien les propriétaires non accédants, c'est-à-dire ayant fini de payer leur logement, que les accédants à la propriété en 2017.

Cette variation n'indique pas une divergence de statuts d'occupation selon le niveau de vie. Être propriétaire demeure une spécificité luxembourgeoise et ceci quel que soit l'âge¹⁰. En effet le graphique 43 montre qu'en 2017, 55% des ménages les plus modestes (c'est-à-dire les 30% des ménages ayant le niveau de vie le plus faible) étaient propriétaires contre la moitié (49.7%) en 2012. À l'identique, 87% des ménages les plus aisés (les 20% des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé) étaient propriétaires en 2017 contre 84% en 2012, une proportion qui augmente. Précisons que, historiquement les Luxembourgeois ont toujours préféré accéder à la propriété qu'être locataire et ceci même avant la hausse des prix de logement.

Sur une période de 5 ans, les écarts de statut d'occupation propriétaires entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés sont restés stables. L'analyse de la proportion des propriétaires parmi les ménages modestes montre que la proportion des non-accédants a augmenté avec la même intensité que celle des accédants sur la période 2012-2017. En revanche une évolution contrastée est observée parmi les plus aisés, la part des non-accédants a crû de 5 points alors que celle des accédants est restée quasi stable sur la période dans un contexte de flambée de prix immobilier. Cette stagnation cache toutefois une forte baisse entre 2015 et 2016 avant la légère remontée de 2017.

Graphique 41 **Évolution du statut d'occupation (en %) en fonction du décile de niveau de vie: Être propriétaire reste très ancré au Luxembourg**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

¹⁰ La part des propriétaires est de 60% parmi les 25-35 ans et de 73% parmi les 40-65 ans. Il serait intéressant de situer ces chiffres dans une perspective européenne.

Ces différentes évolutions ont des conséquences importantes sur le poids des dépenses liées au logement que les différentes catégories de ménages supportent. L'analyse de l'évolution des dépenses de logement au sein de chaque catégorie permet de repérer les ménages pour qui le logement pèse effectivement de plus en plus lourd dans le budget.

2.7.1. Le taux d'effort moyen

Le poids des dépenses de logement dans le budget, aussi appelé le taux d'effort moyen net¹¹ [moyenne du rapport entre la somme des dépenses de logement de l'ensemble des ménages au revenu disponible des ménages, les allocations logement déduites] a augmenté entre 2012 et 2017 passant de 23% à près de 26% [→ Graphique 44].

L'examen de l'effort consenti par les ménages selon le statut d'occupation montre que le poids moyen des dépenses de logement varie. Le taux d'effort des accédants à la propriété est resté stable autour de 35% durant toute la période. En revanche pour chacun des autres statuts d'occupation donnés, il a varié.

Les dépenses des locataires varient fortement. Leur taux d'effort a augmenté de 7 points de pourcentage sur la période [→ Graphique 44]. Les ménages les plus modestes restent les plus nombreux à être locataires même si leur pourcentage a baissé sur la période [→ Graphique 43]. Le taux d'effort pour les ménages modestes locataires a augmenté de près de 10 points de pourcentage sur la période [→ Graphique 45]. Le poids des loyers et les charges du secteur libre ont donc augmenté plus vite¹² pour les ménages modestes que pour les ménages aisés. L'introduction de la subvention loyer à partir de 2016 devrait alléger ce taux d'effort pour les ménages modestes car avant il n'y avait pas d'allocations spécifiques au logement malgré l'existence de différentes formes d'aides¹³.

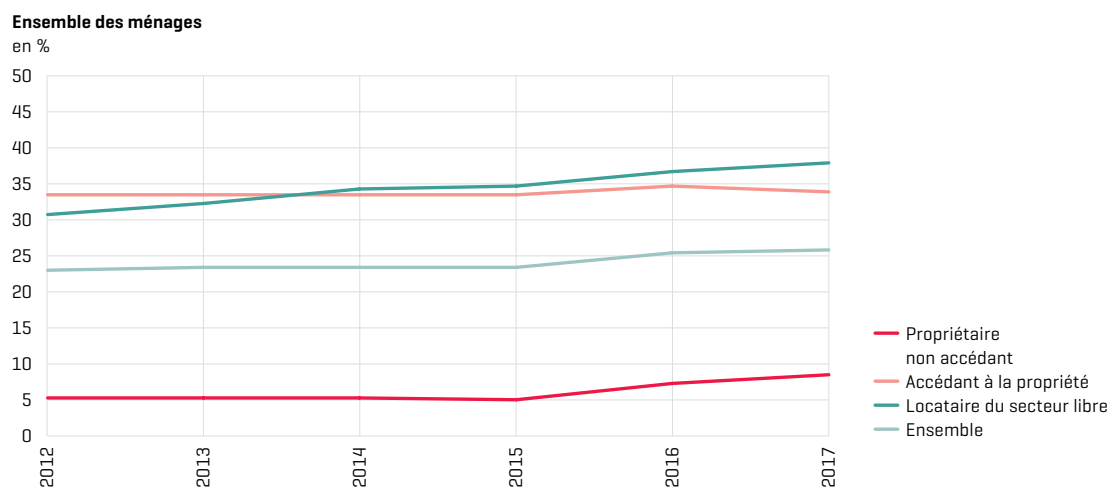
.....
¹¹ Cet indicateur est différent de celui présenté plus haut dans la partie 5.2 et qui est calculé sur la base du revenu brut

¹² Le prix de location d'un appartement a augmenté de 42,93% [en euros courants] entre le premier trimestre 2005 et le premier trimestre 2015 selon le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research [Liser].

¹³ L'allocation de vie chère est destinée aux familles modestes pour faire face à la hausse du coût de la vie, dont notamment les dépenses de logement.

Graphique 42

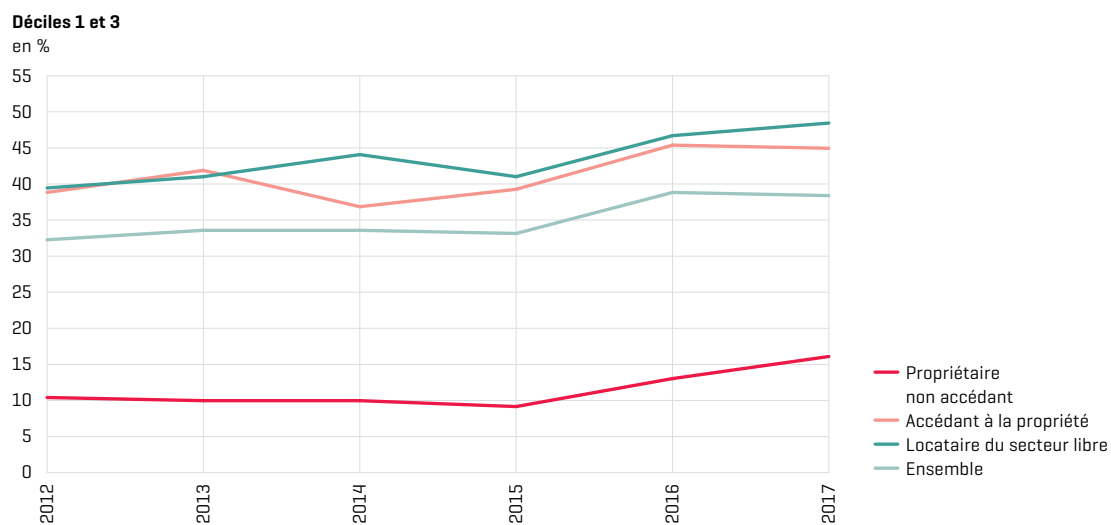
Taux d'effort net [charges comprises en %] de l'ensemble des ménages en fonction du statut d'occupation



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 43

Taux d'effort net [charges comprises en %] des ménages modestes [déciles 1 à 3] en fonction du statut d'occupation



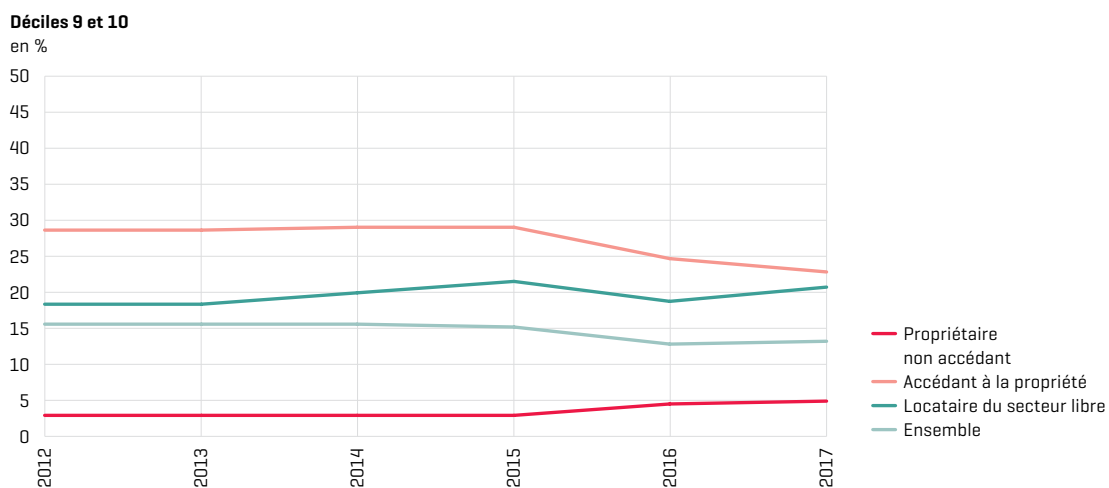
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Concernant les accédants à la propriété, leurs dépenses de logement sont stables et captent 33% de leurs ressources sur la période [→ Graphique 44] malgré la hausse des prix immobiliers. Cette stabilité s'explique en partie par la multiplicité des aides au logement pour l'accèsion à la propriété et de la baisse des taux d'intérêts¹⁴.

Toutefois, cette stabilité recouvre des situations différentes selon le niveau de vie des ménages. Le logement étant un bien normal dont la consommation augmente avec le revenu mais pas de manière proportionnelle, il est tout à fait normal que la charge financière du logement baisse entre les ménages modestes et les plus aisés au cours d'une année. Ainsi, pour chaque année donnée, les dépenses du logement captent plus de ressources des ménages modestes que des ménages aisés. Mais ce qui est frappant, c'est l'évolution différentielle de cette charge.

En effet, parmi les ménages les plus aisés, les accédants ont connu une forte baisse de leur taux d'effort, qui est passé de 29% à 22% et chez les non-accédants on enregistre une faible hausse [2,9% à 4,8%] [→ Graphique 46]. Cela permet de mieux comprendre pourquoi ces ménages restent ou deviennent propriétaires et ceci malgré la hausse des prix. Les dépenses de logement ont en revanche augmenté de 39% à 45% parmi les ménages modestes accédant à la propriété [→ Graphique 45]. Toutefois, ceci ne semble pas entraver la propension de ces ménages à devenir propriétaires [→ Graphique 43], certainement à cause de la baisse des taux d'intérêts et de la facilité d'accès aux crédits durant ces dernières années. On peut aussi avancer qu'être locataire dans le secteur libre – au vu de la faiblesse de l'offre de logements à loyer réduit – n'est pas forcément rentable pour ces ménages au vu des prix proposés.

Graphique 44 **Taux d'effort net (charges comprises en %) des ménages aisés (déciles 9 et 10) est plus faible**



Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

¹⁴ http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitiaux_interets/index.html

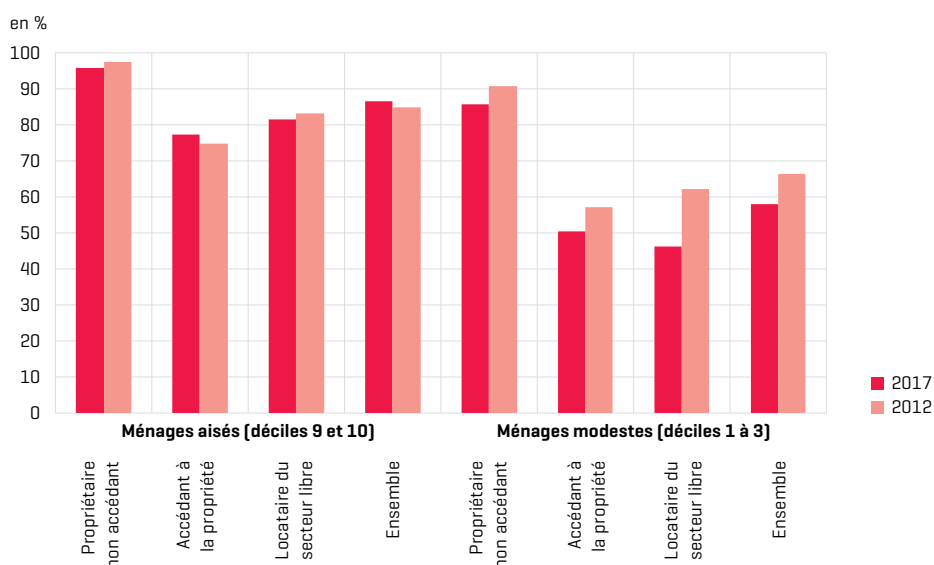
2.7.2. Le revenu résiduel

Ces contraintes pèsent sur le revenu résiduel des ménages les plus modestes, c'est-à-dire le revenu qui reste après avoir payé le loyer ou le remboursement d'emprunt immobilier et les charges liées au logement. La part de ce revenu dans le revenu disponible des ménages modestes est plus faible en 2017 qu'en 2012. En 2017, le revenu résiduel représente 58% du revenu disponible du ménage contre 66% en 2012. Cette proportion est discriminante selon le statut d'occupation du ménage. En 2012, le revenu résiduel des locataires est plus important que celui des accédants à la propriété et cinq ans plus tard la situation s'est inversée. Dans les détails, parmi les ménages modestes locataires, le revenu résiduel représente 47% du revenu disponible en 2017 contre 63% en 2012, soit une baisse de 16 points. La baisse est plus ténue parmi les propriétaires et est de l'ordre de 5 points.

Concernant les ménages aisés, les variations restent faibles mais notons que le revenu résiduel des locataires est plus important que celui des accédants à la propriété.

L'analyse des évolutions récentes de la situation des ménages par rapport au logement montre une concentration des propriétaires au sein des ménages aisés même si les ménages modestes sont aussi propriétaires. Pour ces ménages, l'accès au marché de logements à loyer réduit social peut permettre de limiter la hausse de leur taux d'effort, ce qui n'est pas le cas du fait de la faiblesse de l'offre. Ces ménages se retrouvent donc dans des loyers du secteur libre avec un revenu résiduel qui baisse du fait de la hausse des dépenses de logement. Les aides de l'État, notamment la subvention loyer, constitue une aubaine pour ces ménages afin de limiter que le logement n'ampute une part croissante de leur budget. Pour les ménages plus aisés, être locataires ou propriétaires ne semble pas engendrer une baisse du revenu résiduel mais ce revenu apparaît plus important pour les locataires que les accédants à la propriété.

Graphique 45 **Part du revenu résiduel dans le revenu disponible des ménages**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.8. L'approche des budgets de référence, "Having a life instead of staying alive"

2.8.1. Pourquoi les budgets de référence sont importants?

"De quoi a-t-on besoin au minimum pour vivre décemment au Luxembourg et pour participer activement à la vie en société?", telle était la question de départ du projet développé au Luxembourg par le STATEC.

Une participation active et décente à la société implique que les montants alloués aux budgets de référence doivent permettre à chaque individu d'accomplir ses différents rôles et fonctions sociales liés à la famille, à la santé, au travail, aux loisirs et à la culture. Ce principe de base est intimement lié à la notion de cohésion sociale et de participation adéquate de chaque individu à la société.

La recherche académique sur le développement des budgets de référence met en évidence leur utilité, aussi bien dans le domaine de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée. La pratique souligne la valeur ajoutée des budgets de référence pour les décideurs politiques, les autorités publiques, les ONG et les citoyens.

Les budgets de référence sont par exemple très utiles pour contextualiser les indicateurs de pauvreté et de privation matériel analysés ci-avant. Ils aident à comprendre quel type de niveau de vie peut être atteint avec un revenu au niveau du seuil de risque de pauvreté. En outre, ils servent à l'évaluation de l'adéquation de la protection sociale et des revenus minimums. C'est exactement ce type d'analyse qui est proposée au lecteur dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, les budgets de référence fournissent un soutien supplémentaire aux ménages en difficulté et aux travailleurs sociaux dans leur besogne quotidienne, comme par exemple dans le cas d'un rééchelonnement d'une dette ou à des fins d'éducation financière.

En bref, les budgets de référence sont de précieux stimulants pour alimenter un débat objectif autour de la pauvreté et de la cohésion sociale.

Dans certains pays, tels la Belgique, les budgets de référence sont directement utilisés par les pouvoirs publics pour l'attribution d'aides sociales aux plus démunis. Au Luxembourg, une telle démarche officielle à des fins de redistribution fiscale n'est pas envisagée pour l'instant.

Qu'est-ce que le budget de référence au Luxembourg?

Il s'agit d'un ensemble chiffré de paniers de biens et de services qui représentent un certain standard de vie dans une société donnée. Les montants alloués aux différents paniers couvrent des besoins primaires ou secondaires. Le budget est établi pour différents types de ménages hypothétiques qui présentent un certain nombre de caractéristiques. Dans le cadre du projet du STATEC, on suppose que les individus du ménage sont tous en bonne santé et n'ont pas de besoins médicaux spécifiques. Le budget de référence ne prend pas en compte les imprévus de la vie. Les adultes ont entre 40 et 45 ans et travaillent à temps plein, la fille de 14 ans fréquente l'enseignement secondaire classique et le fils de 10 ans l'enseignement fondamental. Cette composition de ménage sera appelée famille de référence dans la suite de ce chapitre.

L'élaboration des neufs paniers du budget de référence luxembourgeois n'a pas été réalisée en vase clos par les chercheurs du STATEC. Tout au long du projet, un comité de pilotage a accompagné le processus et validé les choix proposés par le STATEC. Le comité de pilotage était composé d'organisations non gouvernementales telles que la Caritas, la ligue médico-sociale, Co-Labor et le réseau européen anti-pauvreté. Par ailleurs, le ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi que l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS) étaient membres de ce comité.

La construction de certains paniers a été accompagnée par des groupes de discussion [Focus groups], composées aussi de personnes en situation de pauvreté qui ainsi étaient associées au processus. Ces groupes ont vérifié si les choix envisagés par les chercheurs étaient acceptables d'un point de vue social et ils ont également formulés des propositions.

Comme son nom l'indique, le budget de référence fournit un repère et n'est en aucun cas à considérer comme une prescription. Il permet à tout un chacun de jauger sa situation personnelle par rapport à une "référence". Ainsi, aucun individu n'aura exactement les mêmes dépenses que celles prévues dans les paniers du budget. Certains postes seront plus importants au détriment d'autres, en fonction des préférences individuelles et de l'utilité procurée sous la contrainte budgétaire.

L'élaboration du budget de référence pour le Luxembourg est présentée en détail dans le Cahier économique 122 "Vers un budget de référence pour le Luxembourg" publié par le STATEC en décembre 2016¹⁵. Les montants présentés dans ce chapitre résultent d'une mise à jour du projet de 2016. La partie qui suit explique les modalités.



**POUR EN SAVOIR PLUS SUR
LE BUDGET DE RÉFÉRENCE
LUXEMBOURGEOIS**

¹⁵

<https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2016/122-budget-de-reference/index.html>

2.8.2. Mise à jour du budget de référence

Les montants des 9 paniers qui composent le budget de référence publié en 2016 ont été révisés pour tenir compte de l'évolution des prix entre 2016 et 2018. Le contenu des différents paniers n'a pas été révisé à cette occasion, ce sera l'objet d'une prochaine refonte plus complète du budget de référence luxembourgeois.

Les données de l'indice des prix à la consommation national ont été utilisées pour déterminer l'évolution de prix entre janvier 2016 et janvier 2018 des différents paniers du budget de référence.

Les évolutions des différents paniers entre le projet initial de 2016 et la mise à jour de 2018 sont reprises dans le Tableau 16 pour différentes composition de ménages.

Tableau 16 **Budgets de référence qui tiennent compte de l'inflation entre 2016 et 2018**

		Homme seul		Femme seule		Couple		Homme avec 1 garçon 10 ans		Femme avec 1 fille 14 ans		Couple avec 2 enfants	
Les paniers	Inflation jan.2018/ jan.2016	Montant jan. 2016	Montant jan. 2018	Montant jan. 2016	Montant jan. 2018	Montant jan. 2016	Montant jan. 2018	Montant jan. 2016	Montant jan. 2018	Montant jan. 2016	Montant jan. 2018	Montant jan. 2016	Montant jan. 2018
Alimentation	4.5%	293 €	306 €	259 €	271 €	541 €	565 €	436 €	456 €	463 €	484 €	883 €	922 €
Vêtements	2.3%	56 €	57 €	59 €	60 €	103 €	106 €	119 €	121 €	124 €	127 €	231 €	236 €
Hygiène personnelle	2.3%	27 €	28 €	39 €	40 €	65 €	67 €	48 €	49 €	73 €	74 €	120 €	123 €
Logement	4.9%	1 049 €	1 101 €	1 049 €	1 101 €	1 231 €	1 292 €	1 232 €	1 292 €	1 232 €	1 292 €	1 469 €	1 542 €
Santé	0.6%	11 €	11 €	15 €	15 €	25 €	25 €	19 €	19 €	28 €	28 €	45 €	46 €
Mobilité	3.8%	227 €	236 €	227 €	236 €	266 €	276 €	227 €	236 €	233 €	242 €	406 €	422 €
Vie sociale	2.0%	254 €	259 €	254 €	259 €	356 €	364 €	332 €	339 €	350 €	357 €	548 €	559 €
Lifelong learning	6.2%	6 €	6 €	6 €	6 €	11 €	12 €	6 €	6 €	6 €	6 €	11 €	12 €
Besoins des enfants	-1.9%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	105 €	103 €	114 €	112 €	222 €	217 €
Total		1 922 €	2 004 €	1 909 €	1 988 €	2 599 €	2 707 €	2 523 €	2 621 €	2 623 €	2 724 €	3 935 €	4 079 €
Augmentation			4.2%		4.2%		4.1%		3.9%		3.8%		3.7%

Source: STATEC

Les paniers logement et alimentation qui occupent une part conséquente dans le budget de référence figurent parmi les paniers dont les prix ont augmenté le plus durant la période. L'évolution négative des prix en relation avec les besoins de l'enfant s'explique par la révision du système des chèques-services accueil dans le cadre de la récente réforme de l'encadrement de la petite enfance. Pour la famille de référence, la part du logement gagne encore en importance par rapport aux résultats de 2016 [+1 point de pourcent], alors que la part du panier "besoins de l'enfant" est réduite d'autant suite à la réforme du système des chèques-service.

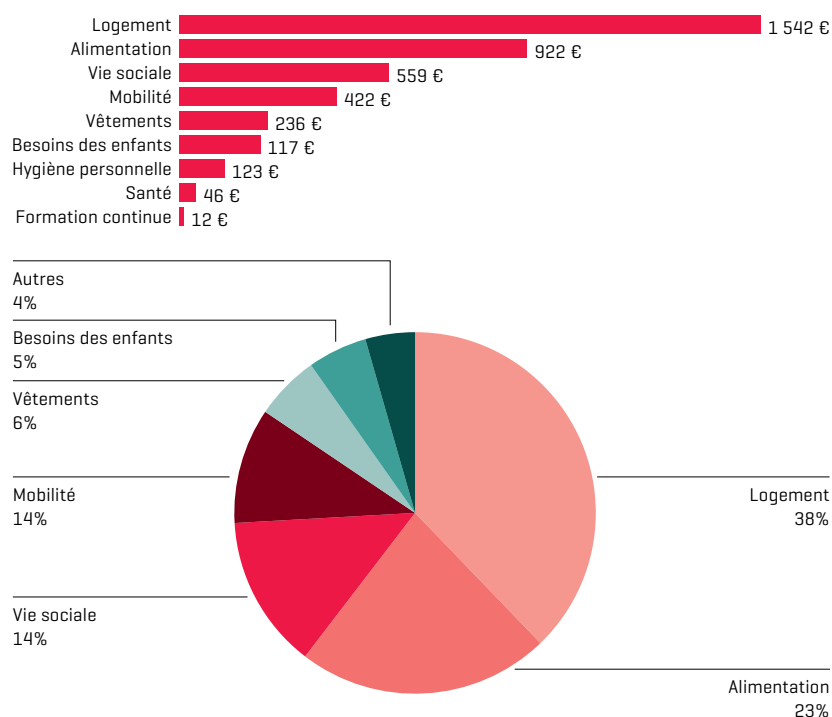
En 2018, un couple avec deux enfants aurait besoin de 4 079 euros par mois pour vivre décemment, c'est-à-dire satisfaire ses besoins de base et participer activement à la société.

Ceci est valable à condition que le couple loue son logement dans un des centres urbains du Grand-Duché, en dehors de la capitale et fasse la plupart de ses déplacements en transports en commun.

Un homme vivant avec son fils de 10 ans dans les mêmes conditions et une femme vivant avec sa fille de 14 ans nécessiteraient respectivement 2 621 euros et 2 724 euros par mois.

Pour un homme seul, ce budget de référence s'élèverait à 2 004 euros contre 1 988 euros pour la femme seule. Le couple sans enfants quant à lui aurait besoin de 2 707 euros par mois pour vivre décemment.

Graphique 46 **Le logement et l'alimentation totalisent 60% du budget de référence d'une famille de 2 adultes et 2 enfants**



Source: STATEC

Notre famille de référence, composée de 4 personnes aurait besoin de 1 542 euros pour louer un logement de 100 m² en milieu urbain. En supposant qu'elle ne suive pas de régime alimentaire, ne souffre pas d'allergies et que la majorité des repas de midi soient pris à la cantine et ceux du soir à la maison, elle aurait besoin de 922 euros par mois pour se nourrir.

Le droit au repos et aux loisirs étant inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme, un budget pour "participer à la vie sociale" a été attribué à notre famille de référence, qui s'élèverait à 559 euros par mois. Il inclut des activités culturelles et sportives ainsi que 6 sorties annuelles au restaurant et un budget pour inviter des amis à la maison.

2.8.3. Comparaison au salaire sociale minimum

Le salaire social minimum

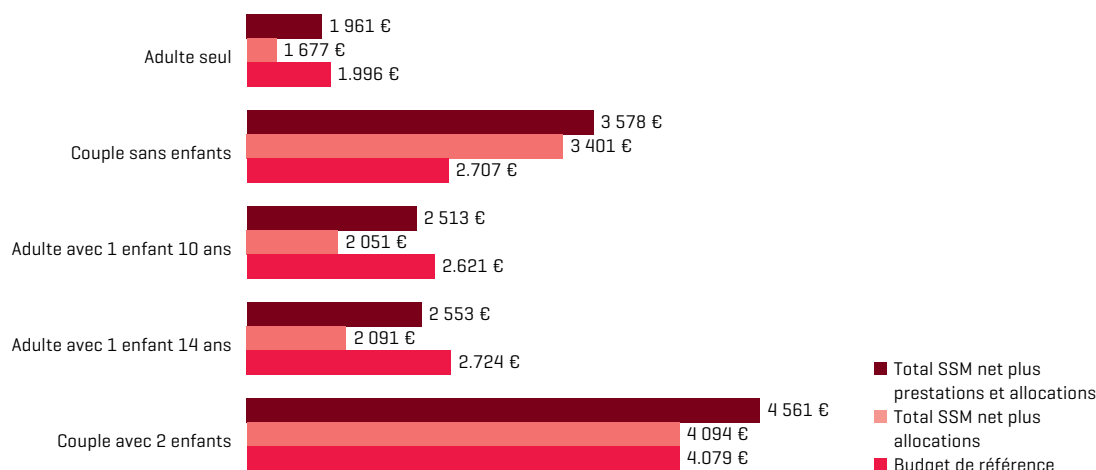
Il s'applique à tous les employés (quel que soit leur sexe, à tous les types de professions et contrats et à toutes les entreprises). Les dispositions relatives au salaire social étant de nature légale, ce salaire social minimum doit être payé par tous les employeurs exerçant une activité au Luxembourg. Les taux de salaires sociaux minimums sont fixés en fonction de l'âge et de la qualification des bénéficiaires.

Étant donné que le budget de référence repose sur l'hypothèse que le ou les adultes du ménage travaillent, il convient de le comparer au salaire social minimum, à savoir le revenu d'un emploi rémunéré.

Dans le Graphique 47, le budget de référence est d'abord comparé au salaire social minimum net augmenté de toutes prestations et allocations possibles, à savoir: l'allocation de vie chère¹⁶, la subvention de loyer, les allocations familiales (allocation pour l'avenir des enfants), le crédit d'impôt monoparental, le crédit d'impôt salarié et l'allocation de rentrée scolaire. Ici nous comparons les montants du SSM au premier janvier 2018 aux montants des budgets de référence au prix de janvier 2018.

¹⁶ L'allocation de vie chère est accordée par le Fonds national de solidarité (FNS). Les communes de résidence peuvent accorder une allocation communale supplémentaire à ses habitants éligibles pour l'allocation de vie chère allouée par le FNS. Nos simulations ne tiennent cependant pas compte d'éventuelles allocations de solidarité étant donné qu'elles ne sont ni systématiques, ni harmonisées.

Les aides étatiques ne permettent pas toujours de mener une vie décente avec le SSM



Il en ressort que le SSM en combinaison avec toutes les prestations sociales couvre la totalité des besoins de base des ménages sans enfants et des couples avec deux enfants. Il manque cependant 35 euros par mois à l'adulte seul, 108 euros au monoparental seul avec un enfant de 10 ans et 171 euros à celui avec un enfant de 14 ans pour participer activement à la société. Les aides étatiques seraient donc insuffisantes pour mener une vie décente selon la méthodologie du budget de référence.

Ensuite, nous comparons le budget de référence au salaire social minimum net auquel on ajoute uniquement les allocations familiales et de rentrée scolaire. On suppose donc que les ménages n'ont droit ni à une allocation de vie chère, ni à la subvention de loyer, ni aux crédits d'impôts. On constate que sans aides étatiques, seuls les couples actifs à 100% sans enfants conservent des revenus bien au-dessus du budget de référence. Les couples actifs à 100% avec deux enfants se retrouvent tout juste au niveau du budget de référence, grâce aux allocations pour l'avenir des enfants. Le Graphique 47 souligne clairement l'importance des différentes allocations et prestations étatiques pour une famille avec deux enfants. Leurs seuls revenus provenant du travail ne représentent que 83% du budget de référence.

2.8.4. Comparaison au revenu d'inclusion sociale (REVIS)

2.8.4.1. Contexte actuel du RMG et objectifs du REVIS¹⁷

À partir du 1^{er} janvier 2019, le revenu d'inclusion sociale (REVIS), voté à la Chambre des Députés le 10 juillet 2018, remplacera le revenu minimum garanti (RMG) qui existe dans sa forme actuelle depuis 1999.

Bénéficiaires du RMG

Plus de 10 000 ménages bénéficiaient du RMG; 54% des ménages ont un adulte bénéficiaire seul; 21% des ménages RMG sont des ménages de deux adultes avec un ou plusieurs enfants et 13% sont des ménages monoparentaux avec un ou plusieurs enfants. Près de 30% des bénéficiaires du RMG ont entre 30 et 49 ans.

Les principaux objectifs du REVIS sont:

- L'encouragement de la réinsertion sociale et professionnelle remédiant ainsi aux trappes à l'inactivité (effets négatifs sur la motivation à augmenter l'intensité de travail) de l'actuel régime du RMG.
- L'établissement d'un système cohérent entre les politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle.
- La réduction de la pauvreté des enfants et des familles monoparentales.
- La simplification d'un volet administratif et procédural.

La trappe à inactivité peut être illustrée en comparant le mécanisme de calcul théorique du REVIS brut à celui du RMG brut pour une personne seule ne travaillant pas du tout, travaillant à 50% ou à 75% (→ [Tableau 17](#)).

On constate que le REVIS valorise le fait de travailler; le revenu total brut du ménage augmentant avec le pourcentage de l'activité¹⁸.

¹⁷ Source : revis.lu

¹⁸ Les communautés domestiques dont l'allocation d'inclusion sociale due en vertu des nouvelles dispositions est inférieure à l'allocation complémentaire dont les ayants droit bénéficient la veille de l'entrée en vigueur de la présente loi, continuent à bénéficier de ce même montant tant qu'aucun élément autre qu'une adaptation indiciaire, du taux du salaire social minimum ou des pensions n'exige d'en modifier le calcul.

Tableau 17 **Mécanisme théorique de calcul du REVIS brut et du RMG brut**

	RMG			REVIS		
	1 personne seule:			1 personne seule:		
	ne travaillant pas du tout	travaillant à 50%	travaillant à 75%	ne travaillant pas du tout	travaillant à 50%	travaillant à 75%
Revenu provenant d'une occupation salariée [SSM]	0	1 024.3	1 536.4	0	1 024.3	1 536.4
RMG brut / REVIS brut	1 436.2	1 436.2	1 436.2	1 437.4	1 437.4	1 437.4
Immunisation sur revenus [30% RMG brut]	430.9	430.9	430.9	/	/	/
REVIS; Immunisation de l'allocation d'activation [25%]	/	/	/	-	256.1	384,1
Détermination du montant à prendre en compte pour l'allocation d'inclusion	-	593.4	1 105.5	-	768.2	1 152.3
Allocation d'inclusion brute	1 436.2	842.8	330.7	1 437.4	669.2	285.1
Total revenu brut	1 436.2	1 867.1	1 867.1	1 437.4	1 693.5	1 821.5

Source: STATEC

2.8.4.2. Étapes du REVIS et organes intervenants

Une demande est adressée au Fonds national de solidarité [FNS]. Chaque demandeur du REVIS âgé de moins de 65 ans et apte au travail bénéficiera d'un "profiling" par l'Agence pour le développement de l'emploi [ADEM].

Il existe deux orientations possibles:

1. Le demandeur est jugé apte pour intégrer le marché de l'emploi et sera inscrit de suite à l'ADEM et suivi en tant que demandeur d'emploi. Afin de continuer à bénéficier du REVIS, il doit rester inscrit à l'ADEM et rechercher activement un emploi.
2. Le demandeur présente des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle et sera orienté, sur base d'un avis motivé de l'ADEM, vers l'Office national d'inclusion sociale [ONIS], pour suivi intensif après l'obtention du REVIS.

Après réception de l'avis motivé de l'ADEM, l'ONIS convoque le bénéficiaire du REVIS à une réunion d'information à l'issue de laquelle il doit signer une déclaration de collaboration avec l'ONIS. Le bénéficiaire est ensuite orienté vers l'agent régional d'inclusion sociale [ARIS] avec qui il élabore un plan d'activation à approuver par l'ONIS.

Les mesures d'activation auxquelles le bénéficiaire peut être affecté selon son plan d'activation sont:

- Des activités de stabilisation;
- Des travaux d'utilité collective;
- Des cours et formations;
- Des cures, traitements ou autres mesures de réadaptation ou de réhabilitation.

2.8.4.3. Composition du REVIS

Le REVIS a deux composantes:

1. Une allocation d'inclusion (ancienne "allocation complémentaire"). Il s'agit d'une aide financière en faveur du ménage. Elle confère des moyens d'existence de base aux personnes qui n'ont pas de revenus ou dont les revenus n'atteignent pas un certain seuil.

L'allocation d'inclusion comprend:

- Une composante forfaitaire de base par adulte (max. 718.71 EUR);
 - Une composante forfaitaire de base par enfant (max. 223.15 EUR);
 - Une composante forfaitaire de base majorée pour les enfants qui vivent dans un ménage monoparental (max. 289.11 EUR);
 - Une composante pour les frais communs par ménage (max. 718.71 EUR);
 - Une composante pour les frais communs par ménage avec enfants (max 826.54 EUR).
2. Une allocation d'activation (ancienne "indemnité d'insertion"). Il s'agit d'une indemnité salariale pour la personne qui participe à une mesure d'activation.

2.8.4.4. Comparaison du REVIS au budget de référence

Pour comparer le budget de référence au REVIS, nous allons utiliser une simulation de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour les différents types de ménage pour lesquels un budget de référence a été établi, à savoir un adulte seul, un couple sans enfants, un couple avec deux enfants âgés de 10 et 14 ans, une famille monoparentale avec un enfant âgé de 10 ans et une famille monoparentale avec un enfant de 14 ans.

La comparaison se concentre ici sur les ménages dans lesquels les adultes sont activés (au moins partiellement). Cette hypothèse se justifie dans la mesure où le budget de référence a été établi pour des adultes actifs¹⁹. Dans le cas de l'adulte seul, la simulation prévoit un scénario où la personne est activée à 100% et un scénario où elle est activée à 75%. Pour les couples avec et sans enfants, deux scénarios ont été retenus; celui où les deux adultes sont activés à 100% et celui où un adulte est activé à 100% et l'autre à 50%.

Le revenu mensuel net des ménages est obtenu en prenant en compte:

- Le nombre d'heures activées payées au SSM
- L'allocation d'inclusion
- L'immunisation de l'allocation d'activation (25%)
- L'allocation de vie chère
- Le crédit d'impôt pour salarié
- Le crédit d'impôt monoparental
- La subvention de loyer
- Les allocations familiales
- L'allocation de rentrée scolaire

¹⁹ Le budget de référence pour les personnes actives à 50% ou 75% est susceptible de varier légèrement et plus spécifiquement le panier alimentation; moins de repas seront éventuellement pris à la cantine et plus à la maison.

Et en soustrayant:

- Les cotisations sociales (maladie, pension, dépendance)
- L'impôt sur le revenu²⁰

Les mêmes raisonnements ont été faits pour le Revenu minimum garanti (RMG) en vigueur encore jusqu'au 31.12.2018. Le Tableau 18: Comparaison de revenus mensuels nets au budget de référence par type de ménages compare les revenus mensuels nets des ménages ainsi obtenus aux budgets de référence.

Tableau 18 **Comparaison de revenus mensuels nets au budget de référence par type de ménages**

	1 adulte seul activé à 100%	1 adulte seul activé à 75%	Couple les 2 activés à 100%	Couple dont un est activé à 100% et l'autre à 50%	Couple avec 2 enfants (10 ans et 14 ans) les 2 parents sont activés à 100%	Couple avec 2 enfants (10 ans et 14 ans) 1 parent est ac- tivé à 100% et l'autre à 50%	1 adulte activé à 100% avec 1 enfant de 14 ans	1 adulte activé à 100% avec 1 enfant de 10 ans
Revenu mensuel net - REVIS	1 999	1 851	3 655	3 040	4 638	4 194	2 867	2 827
Revenu mensuel net - RMG	1 999	1 890	3 655	3 040	4 638	3 898	2 597	2 557
Budget de référence	1 996	1 996	2 707	2 707	4 079	4 079	2 724	2 621
REVIS - Budget de référence	3	-145	948	333	559	115	143	206
RMG - Budget de référence	3	-106	948	333	559	-181	-127	-64

Source: STATEC

Les calculs tiennent compte de l'indexation des salaires au 01.08.2018

La comparaison des revenus mensuels nets au budget de référence fait apparaître que sous le régime du REVIS et sous condition d'être activés, toutes les configurations sont au-dessus du budget de référence sauf l'adulte seul activé à 75% auquel il manquerait 145 euros par mois pour vivre décemment.

Sous le régime du RMG, le revenu mensuel net de l'adulte seul activé à 75%, du couple avec 2 enfants activé à 150% et celui des monoparentaux avec 1 enfant est en dessous du budget de référence. Il leur manque respectivement 106 euros, 181 euros, 127 euros et 64 euros pour vivre convenablement. Le REVIS, à condition d'être activé, améliore donc la situation des ménages par rapport au RMG à l'exception de l'adulte seul activé à 75% qui est mieux loti sous le régime du RMG, bien qu'en dessous du budget de référence.

²⁰ Calculé sur une base mensuelle pour les ménages seuls et sur une base annuelle pour les autres ménages à l'aide de la calculatrice en ligne sur le site de de l'Administration des contributions directes (<https://impotsdirects.public.lu/fr/baremes/personnes-physiques.html>)

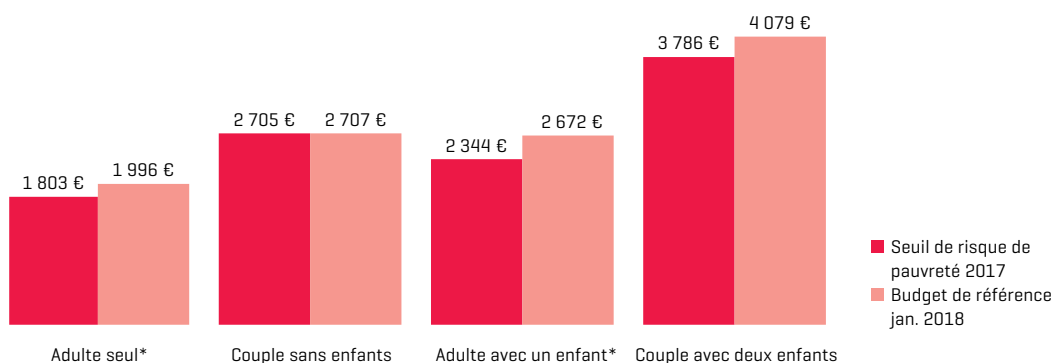
2.8.5. Comparaison au seuil de risque de pauvreté

Il est également pertinent de comparer le budget de référence au seuil national de pauvreté pour savoir si les personnes disposant d'un revenu à hauteur du seuil peuvent satisfaire leurs besoins de base et participer activement à la société. Le seuil de risque de pauvreté correspond à 60% du revenu médian disponible, soit 1 803 euros²¹ par équivalent-adulte en 2017²².

Il apparaît que pour la plupart des cas de figure, le budget de référence est supérieur au seuil de risque de pauvreté. En d'autres termes, les personnes ou ménages vivant avec un revenu à hauteur du seuil de risque de pauvreté ne peuvent pas mener une vie décente²³ au Luxembourg. Les adultes seuls vivant avec un revenu à hauteur du seuil de risque de pauvreté manquent de 193 euros par mois, les couples avec deux enfants de 292 euros par mois pour participer adéquatement à la vie en société. Seuls pour les couples sans enfants, les montants du budget de référence et du seuil de risque de pauvreté sont quasi identiques.

Le seuil de risque de pauvreté est donc trop bas pour vivre décemment au Grand-Duché. Les 18.7% de la population considérée comme pauvre au Grand-Duché ne peuvent clairement pas participer activement à la société. Un seuil de risque de pauvreté correspondant à 65% au lieu de 60% du revenu médian disponible se rapprocherait donc nettement plus du budget de référence.

Graphique 48 **Dans la plupart des cas le budget de référence est supérieur au seuil de risque de pauvreté**



Source: STATEC

* Moyenne budget de référence homme-femme

²¹ Dans la partie II on pourra aussi trouver le montant de 1 804 euros, cela dépend des erreurs arrondis.

²² Pour les autres types de ménage, on ajoute 50% pour chaque adulte supplémentaire et 30% pour chaque enfant supplémentaire au seuil de risque de pauvreté par équivalent adulte.

²³ Selon le concept des besoins de base identifiés dans le calcul du budget de référence, soit disposer de biens et services minimums pour participer adéquatement à la vie en société.

Tableau 19 **Le seuil de risque de pauvreté est trop bas pour vivre décemment sauf pour les couples sans enfants**

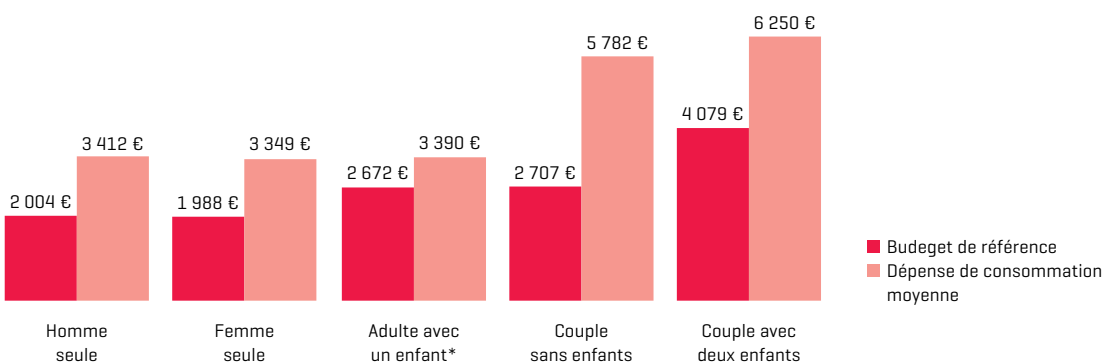
	Adulte seul*	Couple sans enfants	Adulte avec un enfant*	Couple avec deux enfants
Budget de référence jan. 2018	1 996 €	2 707 €	2 672 €	4 079 €
Seuil de risque de pauvreté 2017	1 803 €	2 705 €	2 344 €	3 786 €
Différence	193 €	2 €	329 €	292 €

Source: STATEC
 * Moyenne budget de référence homme-femme

2.8.6. Comparaison aux dépenses de consommation moyennes

Finalement, une dernière comparaison est celle du budget de référence aux dépenses mensuelles moyennes de l'ensemble des ménages au Grand-Duché. Selon l'enquête budget des ménages de 2016, un homme seul dépenserait ainsi en moyenne 3 412 euros par mois, une femme seule 3 349 euros, un couple sans enfants 5 782 euros et un couple avec deux enfants 6 250 euros.

Graphique 49 **Le niveau de vie moyen est nettement au-dessus du budget de référence**



Une famille monoparentale avec un enfant dépenserait en moyenne 3 390 euros, moins qu'un homme seul et guère plus qu'une femme seule. Soulignons qu'il s'agit ici des dépenses moyennes mensuelles de tous les ménages y compris les ménages très aisés au Grand-Duché. On peut en quelque sorte considérer ces dépenses moyennes mensuelles comme un indicateur de niveau de vie moyen au Grand-Duché.

On peut lire dans le tableau ci-dessous que le budget de référence est nettement plus bas que ces dépenses moyennes. Selon le type de ménage, le budget de référence représente entre 47% et 79% de ce que dépense en moyenne ce même type de ménage. Concrètement, une famille avec deux enfants, qui dispose tout juste d'assez d'argent pour mener une vie convenable et participer à la vie active, a 35% de budget mensuel par mois en moins que ce que ce type de famille dépense réellement en moyenne au Grand-Duché, soit 2 171 euros par mois.

Tableau 20

Pour tous les types de ménages, le budget de référence ne représente qu'une fraction de la consommation réelle moyenne

	Homme seule	Femme seule	Adulte avec 1 enfant*	Couple sans enfants	Couple avec 2 enfants
Dépense de consommation moyenne	3 412 €	3 349 €	3 390 €	5 782 €	6 250 €
Budget de référence	2 004 €	1 988 €	2 672 €	2 707 €	4 079 €
Budget de référence en % de la consommation moyenne	59%	59%	79%	47%	65%

Source: STATEC

* Moyenne homme et femme

2.9. Revenus, consommation et patrimoine: des interactions ayant des effets sur la pauvreté

L'analyse de la pauvreté et des inégalités qui s'appuie exclusivement sur le revenu disponible des ménages dresse un portrait incomplet du niveau de vie de la population au Grand-Duché. C'est principalement pour cette raison que, dans le cadre de sa stratégie "Europe 2020" de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Commission européenne a défini un indicateur plus vaste sur le "risque de pauvreté ou d'exclusion sociale". Cet indicateur mesure la proportion d'individus qui sont confrontés à au moins l'un des trois risques de pauvreté suivants:

1. La pauvreté monétaire basée sur un faible niveau de revenu disponible;
2. La privation matérielle sévère ou;
3. Le fait de vivre dans un ménage avec une très faible intensité de travail.

Si cela concerne plus de 20% des personnes au Luxembourg, comme nous l'avons vu précédemment, cette valeur doit cependant être nuancée par la prise en compte de la consommation et du patrimoine des ménages.

Le revenu disponible permet de mesurer le "pouvoir d'achat" des ménages, c'est-à-dire leur capacité de consommation mais aussi d'épargne. D'un autre côté, la consommation est jugée par certains comme étant un indicateur plus fiable des conditions de vie réelles des ménages, intégrant des déterminants comme le recours au crédit ou à l'épargne. En outre, la consommation est moins sensible aux variations du revenu, celui-ci pouvant évoluer sensiblement d'une année sur l'autre.

Le patrimoine est aussi une dimension importante à prendre en considération si l'on veut mesurer le niveau d'endettement d'un ménage et sa capacité de réaction en cas de difficultés financières. En bref, la prise en compte simultanée du revenu, de la consommation et du patrimoine d'un ménage permet de mieux appréhender son niveau de vie réel que le revenu seul.

Pour en savoir plus

Les revenus, la consommation et le patrimoine sont aujourd'hui collectés via trois sources distinctes: l'enquête EU-SILC (European Statistics on Income and Living Conditions) s'intéresse aux différentes sources de revenus des ménages, tandis que l'enquête permanente sur le budget des ménages (EBM) collecte les dépenses de consommation. Ces deux enquêtes sont réalisées chaque année par le STATEC. Quant au patrimoine des ménages, il fait l'objet de l'enquête LU-HFCS (Household Finance and Consumption Survey)²⁴ qui est réalisée par la Banque Centrale du Luxembourg. La dernière vague de cette enquête remonte à 2014 et portait sur un échantillon de plus de 1 500 ménages résidant au Grand-Duché.

Un quart des ménages au Luxembourg dépensent plus que leur revenu²⁵. Ce chiffre atteint 40% pour les ménages du premier décile des revenus, c'est-à-dire les 10% les moins aisés. L'enquête LU-HFCS a interrogé ces ménages qui dépensent plus que leur revenu sur les sources de ces revenus supplémentaires: près de la moitié d'entre eux invoque la désépargne, autrement dit le recours à l'épargne personnelle, 15% le recours à des cartes de crédit ou au découvert bancaire et 7% l'obtention d'un prêt auprès d'un établissement financier. Pour les ménages les moins aisés, les moyens les plus fréquemment cités sont la désépargne, le crédit ou le découvert bancaire et le soutien financier d'amis ou de proches, qui compte pour 9% des ménages du premier décile et 11% de ceux du second décile.

Tableau 21 **La désépargne est de loin la principale source de revenus supplémentaires lorsque les ménages ont dépensé plus que leur revenu**

	Principales sources de revenus supplémentaires (en %)					
	Vente d'actifs	Carte de crédit/découvert bancaire	Prêt auprès d'un établissement financier	Désépargne	Soutien financier de la part d'amis ou de proches	Impayés
10% des ménages les moins aisés	0.0	8.2	0.0	43.4	8.8	0.0
10-20%	3.7	33.3	0.0	31.9	11.0	5.5
20-30%	0.0	13.2	20.9	48.1	0.0	0.0
30-40%	0.0	32.2	12.8	31.8	0.0	24.0
40-50%	0.0	0.0	0.7	57.1	0.0	0.0
50-60%	11.9	11.9	14.3	30.3	21.4	12.6
60-70%	0.0	0.0	27.1	63.4	0.0	0.0
70-80%	0.0	11.9	0.5	71.6	0.0	0.0
80-90%	7.3	0.0	7.7	47.7	0.0	19.2
10% des ménages les plus aisés	0.0	14.5	0.6	39.0	0.0	0.0
Total	2.3	14.8	7.3	45.8	5.1	6.2

Source: Banque Centrale du Luxembourg (BCL), Enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages (LU-HFCS)

Note de lecture: Parmi les 10% des ménages les moins aisés et qui ont dépensé plus que leur revenu, 8.2% ont utilisé une carte de crédit ou un découvert bancaire, 43.4% ont puisé dans leur épargne personnelle (désépargne) et 8.8% ont pu compter sur le soutien financier de la part d'amis ou de proches.

²⁴ https://www.ecb.europa.eu/pub/economic-research/research-networks/html/researcher_hfcn.en.html

²⁵ Source : STATEC, enquête permanente sur le budget des ménages, 2015-2017

La prise en compte dans la définition actuelle du risque de pauvreté du faible niveau de consommation du ménage fait chuter le taux de 18.7% à 8.4%. Ainsi 8.4% des individus résidant au Grand-Duché ont à la fois un niveau de revenu et un niveau de consommation qui sont inférieurs à 60% des niveaux médians.

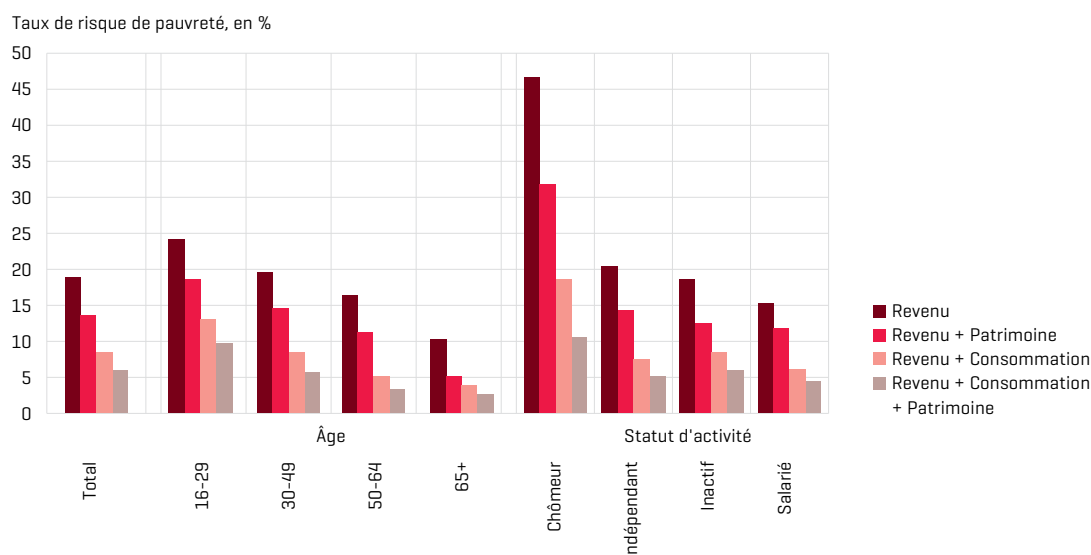
Si l'on ajoute à ces deux conditions le fait de détenir un patrimoine financier dont la valeur totale n'excède pas six mois de revenus mensuels²⁶, alors la proportion de personnes concernées chute à 5.7%.

Si l'on prend en considération uniquement le faible niveau de revenu et de patrimoine financier, alors on obtient un taux de 13.4%. Des tendances analogues sont observées au niveau des différents groupes d'âge et selon le statut d'activité [salarié/indépendant/chômage/inactif].

Ces résultats ont pu être obtenus à partir d'un *matching* statistique des trois sources de données EU-SILC, EBM et LU-HFCS. Il s'agit d'une technique de modélisation statistique permettant de croiser sur la base de variables communes²⁷ des micro-données provenant de sources différentes. On peut ainsi construire un fichier unique réunissant les variables contenues dans les différentes sources de données. Ce fichier sert de base à la production d'indicateurs synthétiques.

Il s'agit ici d'un travail expérimental, qui doit encore faire l'objet de recherches supplémentaires à l'avenir.

Graphique 50 **Le taux de risque de pauvreté baisse sensiblement si l'on tient compte du comportement de consommation ou du patrimoine des ménages**



Sources: STATEC, EU-SILC et enquête permanente sur le budget des ménages;
Banque Centrale du Luxembourg (BCL),
Enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages (LU-HFCS)

²⁶ On prend ici le revenu disponible moyen par ménage calculé en 2017, soit 5 880 EUR/mois.

²⁷ Dans cette étude, les variables suivantes ont été utilisées : âge, sexe, statut marital, statut d'activité, revenu et taille du ménage.

3. Glossaire

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est une mesure d'inégalité dans la répartition des revenus. Il est calculé à partir de la courbe de Lorenz qui représente graphiquement les pourcentages cumulés de la population, des plus pauvres aux plus riches, avec les pourcentages cumulés des revenus qui leur correspondent.

La valeur du coefficient de Gini est toujours située entre 0 et 1. Un coefficient égal à 0 implique une situation d'égalité parfaite, dans laquelle tous les individus de la population ont le même revenu. À l'inverse, le coefficient est égal à 1 lorsqu'un seul individu dispose de la totalité des revenus, les autres ayant un revenu égal à zéro [situation d' "inégalité parfaite"]

EU-SILC - Enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie

Cette enquête collecte chaque année le montant détaillé des revenus des ménages et des personnes auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente du Grand-Duché.

L'enquête couvre les revenus du travail, les revenus du capital, les allocations de chômage, les revenus des pensions [retraite, maladie, handicap et veuvage], les transferts sociaux [allocations familiales, aides au logement et bourses d'études], les revenus de l'assistance sociale [par ex., revenu minimum garanti] et les transferts réguliers en provenance d'autres ménages [par ex., pension alimentaire].

L'enquête s'intéresse également aux revenus en nature [voiture de fonction, tickets-restaurant...].

Parallèlement aux revenus, l'enquête collecte de l'information sur la pauvreté, l'exclusion sociale, le logement, le travail, l'éducation et la santé. Par ailleurs, un module spécifique est introduit chaque année en lien avec un sujet donné.

Cette enquête est réalisée dans tous les États membres de l'Union européenne et fournit des données comparables.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Les parités de pouvoir d'achat [PPA] permettent de comparer le coût, en unités monétaires, de la même quantité de biens et de services dans différents pays. Les PPA permettent la conversion des dépenses exprimées en monnaies nationales en une monnaie commune artificielle, et ainsi de gommer les différences de niveau de prix entre les pays

Rapport interquintile S80/S20

Ce rapport est le ratio entre le revenu moyen perçu par les 20% des individus ayant les revenus les plus importants et le revenu moyen des 20% ayant les revenus les moins importants. Par exemple, un rapport interquintile de 4 va signifier que les 20% des individus les plus aisés ont un revenu qui est en moyenne 4 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés.

Revenu disponible par équivalent-adulte

Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on ajuste généralement le revenu disponible d'un ménage en le divisant par le nombre d'équivalents-adulte [aussi appelé unité de consommation]. Le nombre d'unité de consommation d'un ménage diffère du nombre de personnes que comporte ce ménage, pour tenir compte des économies d'échelle qui existent pour certaines dépenses. Ce nombre se calcule en utilisant l'échelle dite OCDE modifiée, selon laquelle la personne de référence du ménage compte pour un équivalent-adulte, chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans ou plus pour 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins pour 0.3.

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est la proportion d'individus qui ont un revenu en dessous du seuil de pauvreté qui est de 60% du revenu médian au niveau national. Le revenu correspond au revenu disponible par équivalent-adulte [taux de risque de pauvreté après transferts sociaux]. Si l'on ne tient pas compte des transferts sociaux [prestations familiales, aides au logement...] dans le calcul du revenu, on obtient le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux.

Le seuil de pauvreté fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie a été adopté par souci d'harmonisation au niveau européen par le Conseil européen de Laeken en 2001. La médiane est préférée à la moyenne car d'une part, elle n'est pas tirée artificiellement vers le haut par les niveaux de vie très élevés d'un très petit nombre d'individus et d'autre part, elle n'est pas affectée par l'incertitude qui entoure la mesure des valeurs extrêmes.

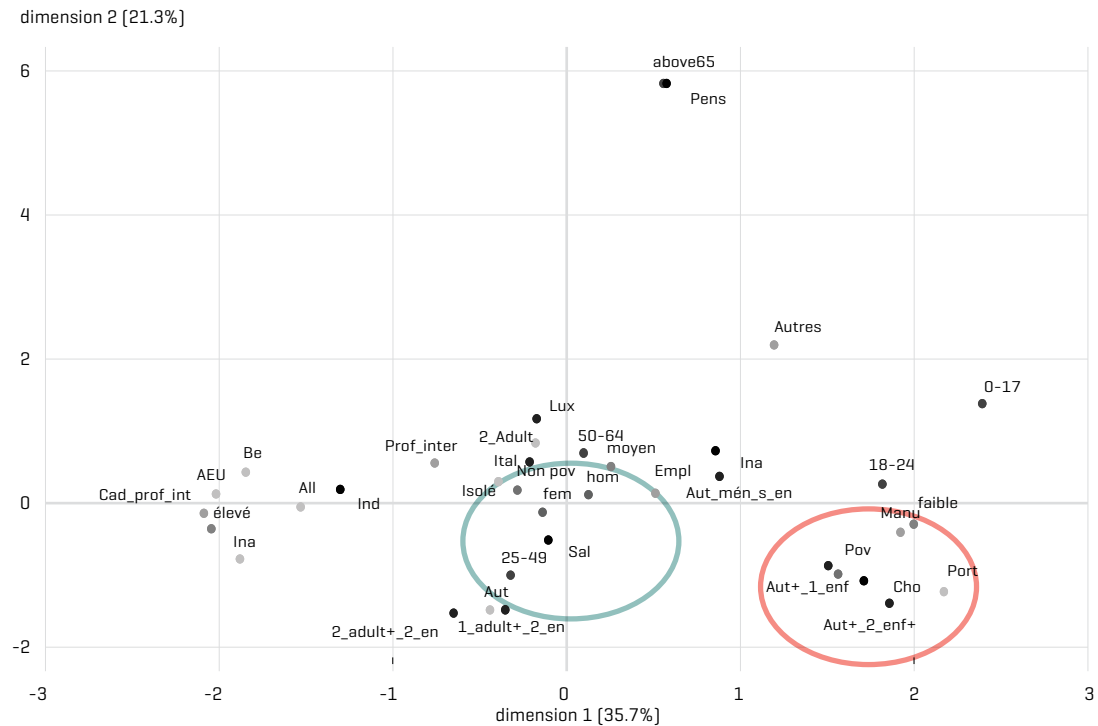
Taux de persistance de la pauvreté

Le phénomène de pauvreté est d'autant plus pénalisant qu'il s'inscrit dans la durée. Il est utile de savoir si la pauvreté est un phénomène transitoire ou au contraire un phénomène structurel, car ces diagnostics appellent des politiques distinctes. Le taux de persistance de la pauvreté permet de connaître la part des individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté pendant plusieurs années. Par convention au niveau européen, c'est la part des personnes pauvres pendant l'année courante et deux des trois années précédentes.

Sources

Les données sur les revenus et les conditions de vie proviennent de l'enquête EU-SILC [European Union Survey on Income and Living Conditions]. Il s'agit d'une enquête européenne qui est réalisée tous les ans par le STATEC en collaboration avec le LISER [Luxembourg Institute for Socio-Economic Research] avec pour objectif de collecter des micro-données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus résidant au Luxembourg. En 2017, la taille de l'échantillon est de 3 972 ménages, ce qui représente 10 830 personnes. Notons que les informations financières collectées en 2017 portent sur des revenus de 2016 et sont exprimés en euros constants au moyen de l'indice des prix à la consommation national [IPCN].

ACM sur quelques facteurs explicatifs du risque de pauvreté en 2017



Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

L'axe 1 matérialise un axe de pauvreté avec une opposition entre les personnes en risque de pauvreté et celles qui le ne le sont pas

L'axe 2 représente l'activité et indique une opposition entre les actifs salariés et les personnes de plus de 65 ans et qui sont pensionnées

Label des modalités: 0-17= 0-17 ans; 18-24= 18-24 ans; 25-49=25-49 ans; 50-64=50-64 ans;

above65=65 ans et plus; Pov=pauvres; nonPov=non pauvres; Pens=pensionnés; sal=salariés;

Ina=inactive; Cho=chômeurs; Ind=indépendants; Prof_inter=profession intermédiaire;

Manu=travailleurs manuels; Cad_prof_int=cadres; Empl=employés; Hom=hommes; Fem=femmes;

Port=Portugais; Fre=Français; Be=Belges; Lux=Luxembourgeois; All=Allemands; AEU=Autres UE;

Aut=Non-Européens; Elevé=niveau d'études supérieures; Moyen=niveau intermédiaire;

Faible=niveau faible; Isol=isolés; 2_Adultt=2 Adultes; Aut+_1_enf=monoparental 1 enfant;

Aut+_2_enf=monoparental 2 enfants et plus; 2 adut+_1_enf=2 adultes et 1 enfant; 2 adut+_2_enf=2 adultes et 2 enfants et plus

Annexe 2

Résultats de la régression logistique sur le risque de pauvreté en 2011, 2014 et 2017

Indicateurs primaires	2011	2014	2017
Niveau d'études			
Faible	Réf		
Moyen	0.67**	0.566***	0.58***
Élevé	0.21***	0.29***	0.24***
Âge			
25-49 ans	Réf		
0-17 ans	1.039	0.81	0.67
18-24 ans	1.47*	1.33	1.14
50-64 ans	0.932	1.10	0.99
above65	0.56*	0.54**	0.83
Activité			
Salarié	Réf		
Indépendant	4.51***	4.78***	3.14***
Chômeur	5.25***	5.96***	6.90***
Pensionné	1.05	0.90	1.10
Inactif	2.50***	3.26***	2.80***
Nationalité			
Luxembourgeoise	Réf		
Portugaise	2.27***	2.19***	2.02***
Italienne	1.64	1.93*	1.21
Française	0.783	0.92	1.38
Belge	0.67	0.73	0.91
Allemande	1.14	1.13	1.66
Autre européens	1.33	0.8704	2.03**
Non européens	7.71***	3.78***	3.21***
Type de ménages			
Isolé	Réf		
2 adultes sans enfants à charge	0.27***	0.55***	0.34***
Autres ménages sans enfant à charge	0.39***	0.29***	0.34***
1 adulte avec un enfant	2.39*	3.37***	1.70
1 adulte avec plus d'un enfant	8.73***	1.97	1.47
2 adultes avec un enfant	0.49***	0.54**	0.40***
2 adultes avec plus d'un enfant	0.64*	1.19	0.58**
Autres ménages avec un enfant	0.41***	1.23	0.57*
Autres ménages avec plus d'un enfant	0.22***	3.25***	1.94*
Statut d'occupation du ménage			
Propriétaire non accédant	Réf		
Propriétaire accédant	1.19	0.97	1.32*
Locataire	3.01***	2.93***	2.99***

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC





PARTIE III

Le PIBien-être au Luxembourg

1. Entrée en matière

1.1. Le PIB n'est pas une mesure du bien-être

Il est souvent rappelé l'insuffisance des habituels indicateurs objectifs des revenus au niveau micro ou des indicateurs de niveau macro (PIB, PNB) comme mesures adéquates du développement économique et du bien-être social.

Les critiques à l'égard du PIB ne doivent pas surprendre vu que ce dernier n'a pas été conçu pour mesurer le bien-être. Le PIB est un indicateur de la production économique d'un pays et, par construction, ne représente pas le meilleur indicateur possible du bien-être. Grâce au développement de comptes nationaux harmonisés, le PIB est l'un des indicateurs les plus connus et les plus largement utilisés même s'il a été improprement utilisé pour cerner le niveau de vie d'un pays. Il présente l'avantage d'être directement comparable d'un pays à l'autre et dans le temps. Le système européen des comptes nationaux définit avec précision comment le PIB est mesuré, ce qu'il mesure et ce qu'il ne mesure pas, et le résultat est un chiffre unique.

Néanmoins, souvent des voix critiques s'élèvent pour souligner que le PIB et ses évolutions, bien qu'importants, ne permettent pas de mesurer leurs effets sur le bien-être des individus. L'exemple habituel est celui du PIB pouvant augmenter sans produire un bien-être supplémentaire de la population, voire pouvant progresser à cause de dommages et de catastrophes (les réparations viennent augmenter le PIB).

L'une des lacunes bien connues du PIB est qu'il n'arrive toujours pas à attribuer de manière systématique et ceci malgré plusieurs tentatives¹, une valeur monétaire aux services et biens produits au niveau domestique, tels que les soins aux enfants et aux membres âgés de la famille, le bénévolat, la production de bien pour sa propre consommation, etc. Par ailleurs, le PIB n'intègre pas les loisirs et les relations sociales, qui ont bien entendu une valeur pour la société et contribuent à son bien-être. D'un point de vue environnemental, il est reproché au PIB de ne pas prendre en compte l'épuisement des ressources non renouvelables, qui se répercute sur le bien-être des générations futures. La production de richesse peut dans certains cas s'accompagner d'externalités négatives comme la pollution. Or, le PIB tient rarement compte de ces externalités.

Un autre défaut bien connu du PIB est qu'il ne tient pas compte de la destruction de valeur. Par exemple, lorsque les pays gèrent mal leur capital humain en négligeant l'éducation, ou en épuisant leur capital naturel pour obtenir des avantages économiques immédiats. Par ailleurs, le PIB ne permet pas de prendre en compte la distribution du revenu, or les inégalités de revenus sont les principaux défis de nos sociétés actuelles.

Il y a eu donc ces dernières années des progrès importants² vers une façon plus réfléchie de mesurer le développement d'un pays au-delà de la simple création de richesse, qui dans certains cas, ne produit pas une amélioration du bien-être des populations.

¹ Les Nations Unies ont publié des guides sur l'évaluation monétaire des activités domestiques : <https://www.unecce.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2018/ECECESSTAT20173.pdf>

² À travers l'élaboration de plusieurs indicateurs de bien-être ou de qualité de vie.

1.2. Qu'est que le bien-être et comment le mesurer

Le bien-être, le bonheur, la satisfaction de la vie et la qualité de la vie ne possèdent ni des définitions stabilisées, ni consensuelles dans la littérature de l'économie du bonheur. Selon les auteurs ou les organisations internationales, une partie du contenu de ces notions peut varier sensiblement. Dans le champ académique, ces dénominations se recoupent fréquemment ou se révèlent parfois interchangeables. Par exemple, dans la phrase introductive de son livre, Lucie Davoine (2012, p. 7)³ précise: "L'économie du bonheur, telle qu'on l'entend à l'heure actuelle, est une démarche essentiellement empirique: elle cherche à mesurer le bonheur et estimer les déterminants de la satisfaction ou du bien-être déclaré.", voir aussi Senik, 2014, [p. 16]⁴.

Le bien-être selon l'OCDE serait constitué de trois dimensions: le bien-être en termes de conditions de vie matérielles (revenus, emploi, logement), qualité de la vie (santé, équilibre vie professionnelle/vie privée, éducation, bien-être subjectif) et durabilité (soutenabilité) [OCDE, 2011, p. 18]⁵.

Une façon pour appréhender le bien-être d'une société dans son ensemble est de recourir à **un indicateur composite**. Le Canadian Index of Wellbeing [CIW] est un tel indicateur. La principale vertu de ce type d'indicateur réside dans sa capacité à intégrer et résumer d'importantes quantités d'information complexe et issues de divers domaines sous une forme lisible répondant à une demande médiatique et politique. Il est également facilement compréhensible constituant ainsi un meilleur outil d'information et de communication qu'un tableau de bord [OECD, 2008]. Toutefois le scepticisme sur l'élaboration de ces indicateurs demeure toujours parmi les statisticiens ou les économistes et d'autres utilisateurs. Les indicateurs composites peuvent fournir des informations erronées si l'indice est mal construit et si les étapes de sélection des variables et de pondération ne sont pas transparentes.

Une autre alternative pour mesurer le bien-être est de présenter les indicateurs dans **un tableau de bord**. Ces indicateurs peuvent être présentés séparément, représentant une première étape de l'information quantitative disponible et qui donne une information plus fournie et spécifique. Il est aussi possible dans le cas d'un tableau de bord de vérifier chacune des dimensions du phénomène sans avoir besoin de les agréger. Même s'il s'agit d'un choix incontestable d'un point de vue statistique au niveau macro, il est difficile de saisir en analysant individuellement les indicateurs, les tendances globales concernant le phénomène mesuré. De même, dès qu'il s'agit d'analyser les déterminants d'un phénomène, il est difficile de le faire à partir d'indicateurs individuels qui le mesurent car les résultats seraient fragmentés et il serait impossible de tirer des conclusions globales.

³ Davoine L., 2012- "Économie du bonheur", La découverte, 126 p.

⁴ Senik C., 2014, L'économie du bonheur, Seuil, Coll. La République des idées.

⁵ OCDE, 2011, Comment va la vie? Mesurer le bien-être, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264121195-fr>

1.3. Le Luxembourg a aussi son PIBien-être!

Durant les dernières années, le débat sur le décalage croissant entre la croissance économique et la qualité de vie des gens, sur les effets de la croissance en termes de bien-être actuel et futur et sur la mesure du bien-être des populations a repris un intérêt certain avec la publication du rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi en 2009 sur la mesure du progrès économique et social de la commission⁶. Ce rapport a retenu plusieurs indicateurs de qualité de vie, de bien-être ressenti, et de capacités. À la suite de ce rapport, plusieurs initiatives ont été prises pour mieux comprendre le bien-être des populations à travers l'élaboration d'un large éventail d'indicateurs subjectifs et objectifs.

Au Luxembourg, dès 2010 le gouvernement a saisi le Conseil économique et social [CES] et le Conseil supérieur pour un développement durable [CSDD] "afin d'élaborer et de proposer un système d'indicateurs du bien-être mesurant le progrès de la société dans une optique de long terme et dépassant les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête"⁷. Le projet PIBien-être est né et s'articule autour d'un tableau de bord de 63 indicateurs de qualité de vie, de conditions de vie et de bien-être subjectif. Le CES définit le bien-être comme: "le fait de chercher à assurer aux générations présentes et futures un environnement naturel, social, économique, et culturel qui permet le libre développement des individualités et l'amélioration continue des conditions de vie, dans le cadre d'une société qui met au centre des valeurs humanistes et des principes démocratiques".

Pour mener à bien ce projet, le STATEC a été chargé de son exécution opérationnelle à travers l'élaboration et la publication régulière d'un tableau de bord des indicateurs. Un premier rapport a d'ailleurs été présenté en novembre 2017.⁸

Le présent rapport n'a pas l'ambition de fournir un panorama complet sur le PIBien-être, tel que ce fut le cas dans le rapport de 2017. Ici, nous limitons volontairement l'analyse à quelques indicateurs qui nous semblent intéressants pour illustrer le bien-être de la société luxembourgeoise à l'heure actuelle. Aussi, nous présentons uniquement l'évolution des indicateurs sans ventilation selon les caractéristiques socioéconomiques.



PIBIEN-ÊTRE AVIS COMMUN CES-CSDD

⁶ Stiglitz, J. E., Sen, A., et Fitoussi, J. P. [2009], La mesure des performances économiques et du progrès social, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 324 p., <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000427/0000.pdf>

⁷ <https://ces.public.lu/dam-assets/fr/actualites/2013/11/pibienetre/avis-commun-ces-csdd-pibien-etre.pdf>

⁸ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/PIBIen-etre/2018/PIBIen-etre.pdf>

Nous privilégions l'utilisation des indicateurs disponibles auprès du STATEC ou d'Eurostat et aussi des indicateurs issus des enquêtes qui offrent des données sur plusieurs années [EQLS⁹, EWCS¹⁰].

Les prochaines étapes consisteront en une analyse critique permanente des indicateurs existants et la proposition de pistes d'amélioration. Une proposition de réduction éventuelle du nombre d'indicateurs et/ou l'introduction de nouveaux indicateurs jugés pertinents n'est pas à exclure.

Le bien-être est un concept multidimensionnel. Au Luxembourg, 11 domaines ont été identifiés aboutissant à l'établissement de 63 indicateurs. Les domaines ont été choisis en fonction de leur importance sur le bien-être et aussi de l'expérience menée au niveau international.

Les 63 indicateurs issus de ces domaines peuvent être quantitatifs tels que le le taux de chômage ou davantage subjectifs tels que le sentiment de sécurité. Ils sont mis à jour annuellement lorsque les données récentes sont disponibles pour qu'ils puissent présenter le mieux possible un portrait réaliste de la société luxembourgeoise.

Les 11 domaines sont:

	Revenu et patrimoine
	Emploi
	Logement
	Santé
	Équilibre vie professionnelle – vie privée
	Éducation et compétences
	Liens sociaux
	Gouvernance et citoyenneté
	Environnement
	Sécurité physique
	Bien-être subjectif

⁹ European Quality of Life Survey

¹⁰ European Working Conditions Survey

2. Un regard synoptique sur quelques indicateurs

Pour bien comprendre:

Dans un premier temps nous présentons une vue d'ensemble du tableau de bord avec ses 11 dimensions et ses 63 indicateurs.

À chacun des indicateurs nous attribuons une flèche indiquant sa performance ou évolution.

Une flèche ↗ signifie que l'indicateur augmente, ↘ qu'il diminue et → qu'il n'évolue pas et NA signifie que les données ne sont pas disponibles.

Ensuite nous présentons pour chacune des 11 dimensions quelques indicateurs qui nous semblent pertinents et nous décrivons succinctement leur variation.

Domaine	Indicateur	Variation
I. Revenu et patrimoine		
	1. RNB/tête	↗
	2. Patrimoine total des ménages	↗
	3. Revenu disponible net ajusté des ménages	↗
	4. Taux annuels de croissance réelle des différentes mesures du revenu des ménages	↗
	5. Consommation totale des ménages incluant les services non marchands	↘
	6. Indice de Gini des inégalités de revenu	↗
	7. Rapport interquintile et Rapport interdécile	↗
	8. Écarts de salaires hommes – femmes	→
	9. Risque de pauvreté après transferts sociaux	↗
	10. Population en situation de sévère privation matérielle	→
	11. Population dans l'incapacité de joindre les deux bouts	↗
II. Emploi		
	12. Taux d'emploi ¹¹	↗
	13. Taux de chômage et taux de chômage de long terme ¹²	↗
	14. Salariés sous contrats temporaires	→
	15. Fréquence du travail à temps partiel subi	→
	16. Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail	↗
	17. Accidents du travail	→
	18. Sentiment d'insécurité de l'emploi	↗
III. Logement		
	19. Pièces par personne	↘
	20. Personnes vivant dans des logements surpeuplés	↗
	21. Part relative des coûts du logement	↗
	22. Nombre de logements achevés par an	→
	23. Dwellings in "Wohnvorranggemeinden"	NA
IV. Santé		
	24. Espérance de vie à différents âges et en bonne santé	→
	25. Mesure de prévalence et de l'intensité des troubles de la santé mentale	NA
	26. Taux de suicide	↘
	27. Répartition des décès selon leurs causes	→
	28. Consommation de psychotropes	→
	29. Adultes déclarant être en bonne ou très bonne santé	↘
	30. Adultes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée	↗
	31. Adultes déclarant être limités dans l'exercice de leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé	↗

¹¹ Cet indicateur est basé sur les données de l'Enquête forces de travail (EFT) et il est différent de celui obtenu à partir des données administratives [cf. Partie I 2.4]. Nous avons retenu cet indicateur car il est comparable au niveau international.

¹² Le taux de chômage baisse, en revanche le chômage de long terme augmente.

V. Équilibre vie professionnelle – vie privée		
	32. Indice moyen emploi atypique	↗
	33. % qui désirent consacrer plus de temps aux loisirs et aux occupations personnelles	→
	34. Taux d'emploi des femmes dont le dernier enfant a entre 6-11 ans	↗
	35. Durée des trajets entre le domicile et le travail	↗
	36. Importance relative des taux de congé parental	↗
	37. Travailleurs se déclarant satisfaits de la répartition de leur temps entre travail et vie privée	↗
VI. Éducation et compétences		
	38. Niveau tertiaire	→
	39. Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation	→
	40. Compétences en lecture des élèves de 15 ans	NA
	41. Compétences civiques des élèves	NA
VII. Liens sociaux		
	42. Soutien du réseau social	↗
	43. Participation à des associations sociales, culturelles et sportives	↗
	44. % faisant du bénévolat	→
	45. % qui rencontrent physiquement famille/amis au moins 1 fois par semaine	↗
VIII. Gouvernance et citoyenneté		
	46. Nombre de votants en pourcentage de la population en âge de voter	→
	47. Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des règlements / Engagement des parties prenantes pour l'élaboration des régulations à partir de 2016	→
	48. % ayant mené une activité volontaire politique ou civique non payée au moins 1 fois les 12 derniers mois	→
	49. Connaissance et utilisation du luxembourgeois, du français, de l'allemand et/ou de l'anglais	NA
	50. Confiance dans les institutions	→
	51. Sentiments de discrimination	→
IX. Environnement		
	52. Air: Qualité et satisfaction à l'égard de la qualité	↗
	53. Eau: Qualité et satisfaction à l'égard de la qualité	NA
	54. Bruit	→
	55. Taux de recyclage	↗
	56. Part d'électricité renouvelable dans le mix national	↗
	57. Utilisation transport public	↗
	58. Surfaces bâties	↗
	59. Pourcentage de la SAU en agriculture biologique	→
	60. Charge de morbidité environnementale	NA
X. Sécurité physique		
	61. Infractions répertoriées	↘
	62. Sentiment de sécurité	↗
XI. Bien-être subjectif		
	63. Satisfaction à l'égard de l'existence	→

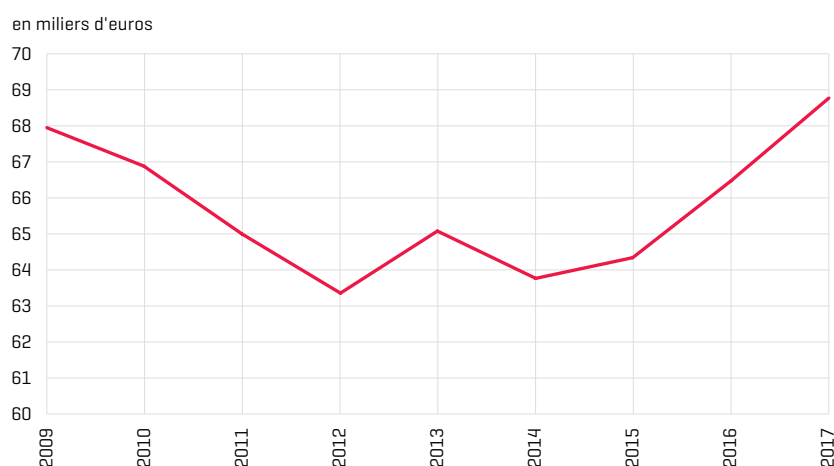
2.1. Domaine 1 Revenu et patrimoine



Indicateur 3: Revenu disponible net ajusté des ménages¹³

Définition: Le revenu disponible du ménage est le revenu obtenu en enlevant du revenu brut des ménages le montant des cotisations sociales et des impôts directs. Le montant obtenu est déflaté au prix de 2015 pour obtenir le revenu ajusté.

Graphique 1 Les ménages luxembourgeois de plus en plus riches...



Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC, rupture de série en 2016

Performance de l'indicateur

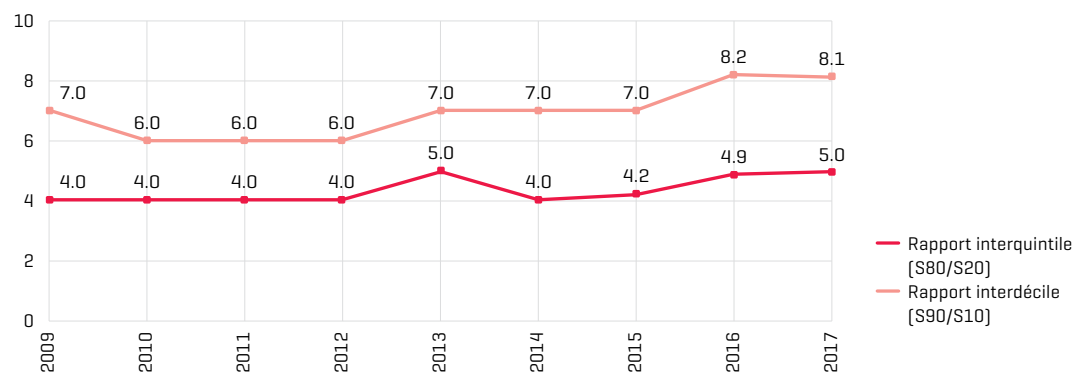
Le revenu disponible net ajusté des ménages était de 67 985 euros en 2009. Il a considérablement décroché, probablement à cause des effets de la crise bancaire en Europe sur les revenus des ménages, pour atteindre son plus bas niveau en 2012 (63 360 euros). Il se stabilise entre 2012 à 2014 et remonte après pour atteindre en 2017 un niveau plus élevé qu'avant la crise.

¹³ Ce indicateur est approximé par le revenu disponible du ménage obtenu à partir des données EU-SILC.

Indicateur 7: Ratios interquintile et interdécile

Définition: Le ratio interquintile S80/S20 ou le ratio interdécile est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% (respectivement les 10%) des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% (respectivement les 10%) les moins aisés.

Graphique 2 ... mais les inégalités persistent



Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC, rupture de série en 2016

Performance de l'indicateur

La trajectoire de l'évolution de ces deux ratios est presque parallèle. Après une stabilisation en 2014 et 2015, ces ratios augmentent d'un point en 2016 et se stabilisent en 2017 indiquant un maintien des inégalités alors que le revenu disponible des ménages augmente. Ces résultats corroborent les études sur la répartition de la croissance au Luxembourg (Regards 08/2018)¹⁴ qui montrent que les fruits de la croissance ne profitent pas de manière égalitaire à tous les ménages. La tendance de ces indicateurs soulève la question de la répartition de la richesse, en d'autres termes de la redistribution au Luxembourg.



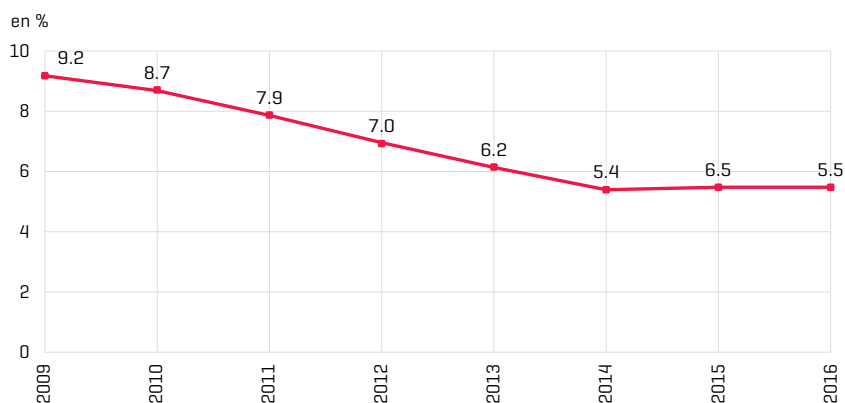
POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LA RÉPARTITION
DE LA CROISSANCE

¹⁴ <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2018/08-18-Croissance-pro-pauvres-ou-pro-riches/index.html>

Indicateur 8: Écart de salaires hommes – femmes

Définition: Cet indicateur mesure la différence entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes employés en pourcentage du salaire horaire moyen des hommes employés.

Graphique 3 **Stagnation de l'écart de salaires entre les hommes et les femmes**



Source: Eurostat

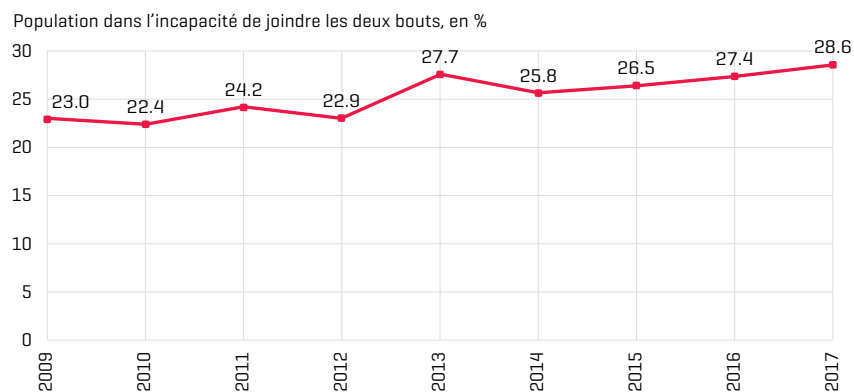
Performance de l'indicateur

Après une baisse continue entre 2009 et 2014, l'écart de salaire entre hommes et femmes reste stable depuis 3 ans. Il est difficile de commenter cette stagnation au Luxembourg sans connaître les facteurs explicatifs [secteur d'emploi, situation familiale,...] de cette situation.

Indicateur 11: Population dans l'incapacité de joindre les deux bouts

Définition: Cet indicateur mesure la part en pourcentage de la population qui a déclaré être incapable de joindre les deux bouts à la fin du mois.

Graphique 4 **Aggravation du sentiment de précarité**



Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC, rupture de série en 2016

Performance de l'indicateur

Cet indicateur est resté quasi stable entre 2009 et 2012. Il augmente en 2013 et malgré le léger fléchissement observé en 2014, la proportion des personnes dans l'incapacité de joindre les deux bouts est restée au-dessus du niveau d'avant 2013. À partir de 2015, cette proportion remonte de nouveau passant de 26.5% à 28.6% en 2017.

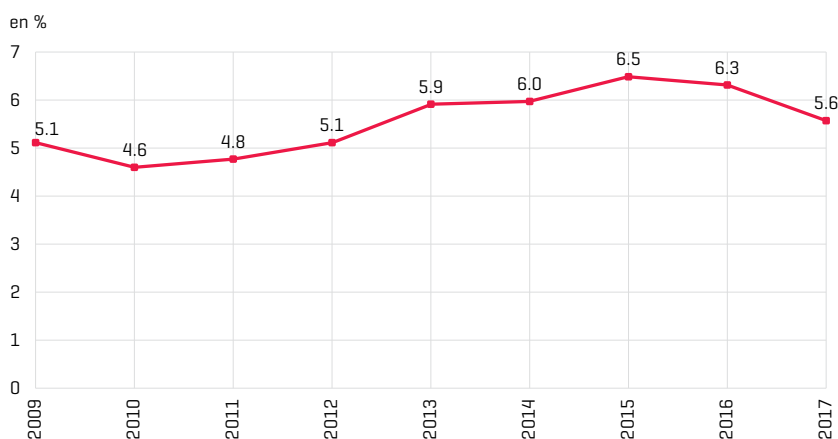
2.2. Domaine 2 Emploi



Indicateur 13: Taux de chômage

Définition: Il s'agit du taux de chômage BIT¹⁵ en % de la population âgée de plus de 15 ans.

Graphique 5 **Le chômage continue de baisser...**



Source: Enquête sur les forces de travail (EFT), rupture de série en 2015
Champ: population âgée de plus de 15 ans

Performance de l'indicateur

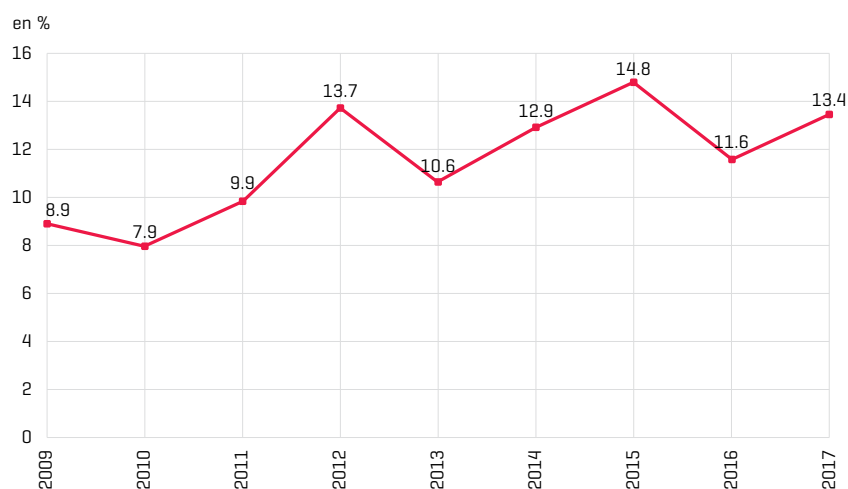
Le taux de chômage calculé à partir des données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) montre une baisse notable en 2017 [5.6%] après une stagnation entre 2015 et 2016. Le taux de chômage se rapproche un peu plus du niveau observé en 2012 [5.1%].

Indicateur 15: Fréquence du travail à temps partiel subi

Définition: C'est en pourcentage la part des personnes travaillant à temps partiel qui veulent travailler plus mais qui ne trouvent pas de travail supplémentaire.

¹⁵ BIT (Bureau international du Travail)

Graphique 6 **... mais il y a toujours des personnes qui n'arrivent pas à travailler autant qu'elles le désirent**



Source: Enquête sur les forces de travail (EFT), rupture de série en 2015
Champ: Personnes travaillant à temps partiel

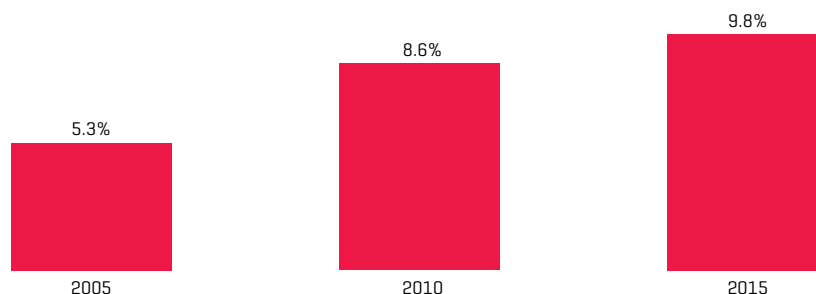
Performance de l'indicateur

L'indicateur du travail à temps partiel subi suit une trajectoire légèrement ascendante même si elle n'est pas régulière. Après une baisse entre 2015 et 2016, le taux remonte encore en 2017 mais il reste en dessous du seuil du niveau de 2015. Ce taux reste néanmoins en deçà de la moyenne européenne (26.4%) mais il est plus élevé que les taux relevés en Allemagne et en Belgique et plus faible que celui de la France.

Indicateur 18: Sentiment d'insécurité de l'emploi

Définition: Cet indicateur mesure le pourcentage d'employés qui déclarent avoir peur de perdre leur emploi dans les prochains six mois.

Graphique 7 **Davantage d'inquiétude sur le maintien de l'emploi occupé**



Source: European Working Conditions Survey (EWCS)– UK Data Service website

Performance de l'indicateur

Dans le précédent rapport du projet PIBien-être, deux indicateurs ont été utilisés, l'un basé sur les données de l'European Working Conditions Survey (EWCS) et l'autre basé sur des chiffres d'Eurostat. Ici nous retenons uniquement l'indicateur issu de l'EWCS car il répond clairement à la définition donnée par le CES et le CSDD concernant le sentiment d'insécurité de l'emploi. La question posée était: *"To what extent do you agree or disagree with the following statements about your job? I might lose my job in the next 6 months"*. Le graphique ci-dessus montre une augmentation continue de ce sentiment parmi les salariés, même si la hausse est plus importante durant la période 2005-2010 qu'entre 2010 et 2015.

La Chambre des Salariés (CSL) produit un indicateur dans le cadre du Quality of Work Index à partir de la question "Dans quelle mesure considérez-vous que votre emploi est sûr?". Entre 2014 et 2017, 60% à 68% ont répondu *dans une très forte mesure* et *dans une forte mesure*.

Comme le recommandent le CES et le CSDD, pour avoir une vue de la qualité de l'emploi, l'indicateur sur le sentiment d'insécurité de l'emploi devrait être complété par d'autres relatifs à la satisfaction au travail, à la qualité du travail et la santé mentale. La CSL produit un indicateur sur la satisfaction au travail et en 2017, seuls 7% des salariés déclaraient ne pas être satisfaits de leur travail. Une proportion qui est stable en comparaison à celle obtenue en 2015 [8%].

2.3. Domaine 3

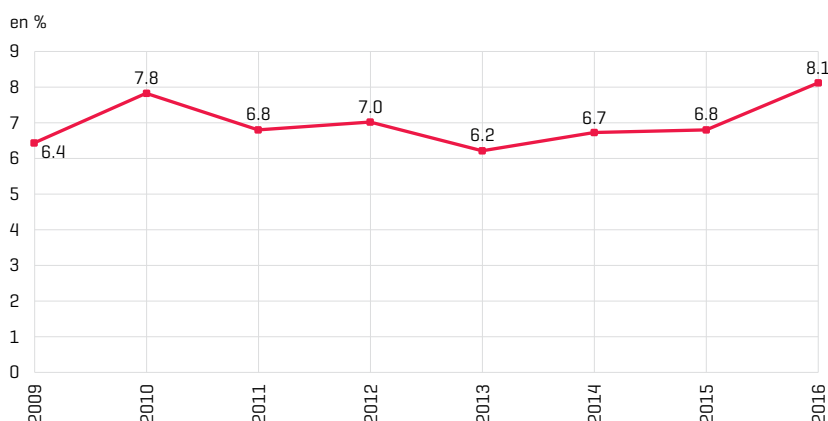
Logement



Indicateur 20: Personnes vivant dans des logements surpeuplés

Définition: Cet indicateur mesure le pourcentage de personnes qui vivent dans des logements surpeuplés.

Graphique 8 Hausse de la part des personnes en logements surpeuplés



Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC, rupture de série en 2016

Performance de l'indicateur

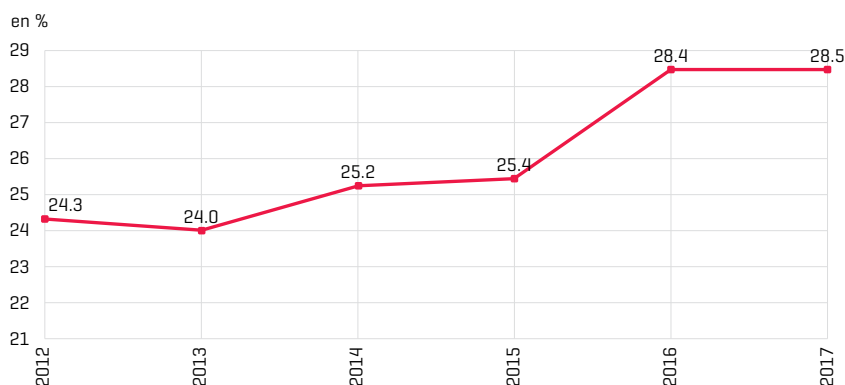
Dans les composantes non monétaires des conditions de vie, le logement occupe sans doute une place primordiale du fait des répercussions qu'ont les conditions de logement sur les autres dimensions de la vie, notamment la qualité de vie. La proportion de personnes vivant dans des logements surpeuplés au Luxembourg est quasi stable, oscillant entre 6 et 8% depuis 2009, très loin de la moyenne européenne comprise entre 16 et 18%. Considérant le poids croissant du logement dans le budget des ménages et du lien établi entre le surpeuplement et le niveau de vie¹⁶ [Fusco et Haag, 2009], on pouvait s'attendre à une augmentation plus importante du taux de surpeuplement au Luxembourg. Toutefois ce n'est pas le cas. Cela indique que les ménages luxembourgeois malgré le poids des coûts du logement accordent une importance à l'adéquation entre la composition du ménage et les pièces du logement.

¹⁶ Vivre au Luxembourg 2009, Des logements surpeuplés au Luxembourg ?, FUSCO Alessio, HAAG Antoine, n° 61 - octobre 2009, <https://statistiques.public.lu/fr/publications/autresacteurs/series-ceps/vivre-luxembourg/2009/61-2009/index.html>

Indicateur 21: Part relative des coûts du logement

Définition: Cet indicateur montre en pourcentage le poids des dépenses de logements, c'est-à-dire le loyer ou les traites auxquelles on ajoute les charges (électricité, eau, gaz), dans le revenu disponible du ménage.

Graphique 9 **Forte hausse des coûts du logement jusqu'en 2016**



Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC, rupture de série en 2016

Performance de l'indicateur

L'indicateur présenté est différent de celui qui a été calculé dans le précédent rapport sur le PIBien-être car nous prenons en compte ici le montant du capital remboursé pour les propriétaires qui paient encore des traites en plus des dépenses afférentes au logement et de l'intérêt sur le capital. Ce choix est motivé par la volonté de mieux cerner le poids du logement dans le revenu disponible des ménages dans un contexte où les dépenses liées au logement constituent leur premier poste de dépenses [cf. Budget de référence dans la partie II chapitre 2.8 du présent rapport]. Cet indicateur est stable entre 2012 et 2013 mais augmente légèrement en 2014, passant ainsi de 24% en 2012 à 25% en 2014. Cette hausse est plus nette en 2016 et 2017 avec un écart de 3 points par rapport à 2015. Nous présentons en partie II [chapitre 2.7] de ce rapport une analyse plus approfondie sur les différences des coûts du logement selon le statut d'occupation et le niveau de vie.

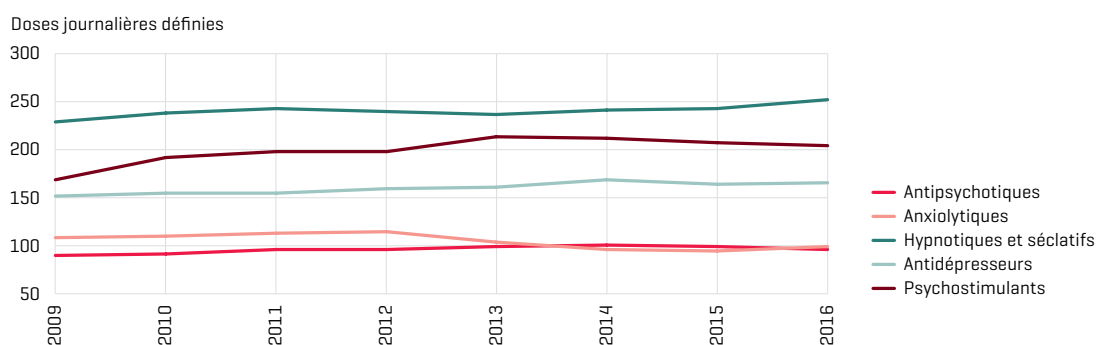
2.4. Domaine 4 Santé



Indicateur 28: Consommation de psychotropes

Définition: Cet indicateur mesure la consommation de psychotropes en dose journalière définie ou *defined daily dose* [DDD].¹⁷

Graphique 10 Pas d'évolution majeure dans la consommation des psychotropes



Source: IGSS

Performance de l'indicateur

Le graphique montre que la consommation des anxiolytiques a baissé entre 2012 et 2013 et depuis elle est stable. Une explication pourrait éventuellement être le changement de la prise en charge des anxiolytiques par la CNS. Le remboursement est passé en 2012 de 80% à 40%. Pour les autres psychotropes, la consommation a augmenté entre 2009 et 2012 et ensuite on note un ralentissement voire une stagnation de cette consommation.

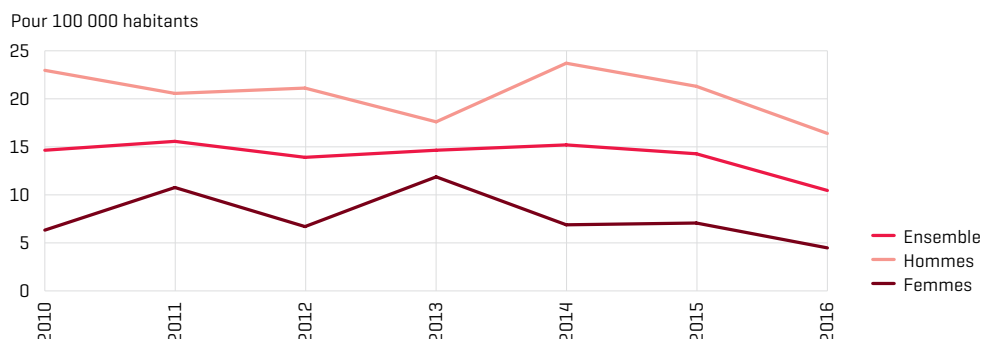
L'effet de la variation de ces indicateurs sur le bien-être est ambigu. En effet, l'augmentation de la consommation des psychotropes peut signifier qu'il y a davantage de situations de mal-être dans le pays ou bien au contraire, que ceux qui souffrent des problèmes mentaux sont diagnostiqués et traités et se portent donc mieux avec une meilleure qualité de vie.

¹⁷ DDD est l'acronyme de l'expression anglaise *defined daily dose* ou littéralement, dose journalière définie. Elle est définie comme la dose d'entretien moyenne présumée par jour pour un médicament utilisé dans son indication principale chez l'adulte. Elle est différente de la dose habituellement prescrite par le médecin et est attribuée par des experts de l'OMS.

Indicateur 26: Taux de suicide

Définition: Cet indicateur mesure le nombre de suicides pour 100 000 habitants.

Graphique 11 **Une nette tendance à la baisse des suicides**



Source: Direction de la santé

Performance de l'indicateur

Le graphique montre que depuis 2014 le taux de suicide [lésions auto-infligées] au Luxembourg baisse. Il a été divisé par deux entre 2014 et 2016 passant de 13 suicides à 7 pour 100 000 habitants. Le nombre de suicides en 2016 est inférieur à la moyenne des 5 dernières années¹⁸. En détail, les hommes ont un taux de suicide plus élevé que les femmes et c'est parmi eux que la baisse est plus remarquable. Chez les femmes, le taux de suicide est stable. Il y a aussi des décès dus aux événements dont l'intention n'est pas déterminée mais qui restent beaucoup plus flous et ne permettent pas de dire qu'il y a tentative de suicide puis suicide.

¹⁸ <http://sante.public.lu/fr/actualites/2018/08/statistiques-causes-deces-2016/index.html>
<http://sante.public.lu/fr/publications/s/statistiques-causes-deces-2016/index.html>
<http://sante.public.lu/fr/publications/s/statistiques-causes-deces-2016-extrait/index.html>

2.5. Domaine 5

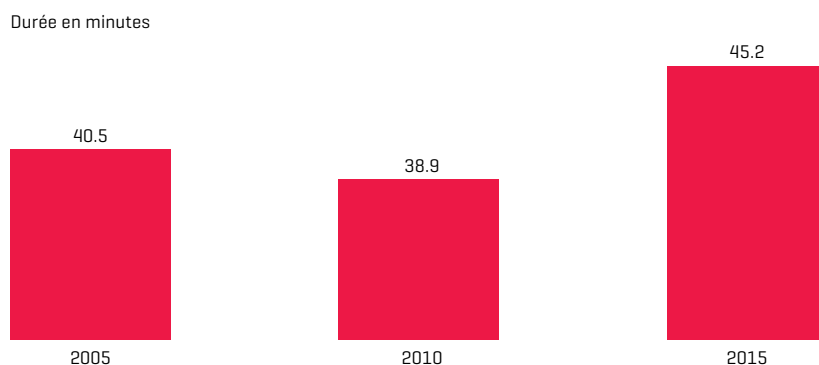
Équilibre vie professionnelle – vie privée



Indicateur 35: Durée des trajets entre le domicile et le travail

Définition: Cet indicateur mesure la durée [en minutes] du trajet entre le domicile et le lieu de travail des personnes qui travaillent.

Graphique 12 **Augmentation de la durée du trajet domicile-travail**



Source: European Working Conditions Survey (EWCS) - UK Data Service website

Performance de l'indicateur

Le Luxembourg détient tristement la 4^e place des pays les plus saturés dans l'UE en termes d'embouteillages. Cette situation provient en grande partie des navetteurs frontaliers dont la grande majorité se déplace en voiture. Le manque de solutions alternatives explique la forte utilisation de la voiture au détriment des transports collectifs. Cette situation a un impact sur le temps de trajet des résidents, tous moyens de transport confondus. La durée des trajets entre le domicile et le travail a ainsi augmenté significativement entre 2010 et 2015. Et malgré les mesures gouvernementales (tram, nouveaux quais, nouvelle gare, construction des places de parking P+R, covoiturage, etc.) mises en place, la situation ne semble pas s'améliorer. La mobilité est un des sujets les plus préoccupants au Luxembourg et le rapport Rifkin sur la Troisième Révolution Industrielle en a fait un thème important.

Cet indicateur est important car il s'agit d'un temps d'inactivité économique et ce n'est ni un temps pour le travail ou pour les loisirs ni pour être avec ses proches. Un accroissement de cette durée peut augmenter le stress ressenti et avoir un impact sur la qualité de vie avec comme conséquences des effets négatifs sur l'environnement, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre mais également sur l'état de santé des personnes concernées.

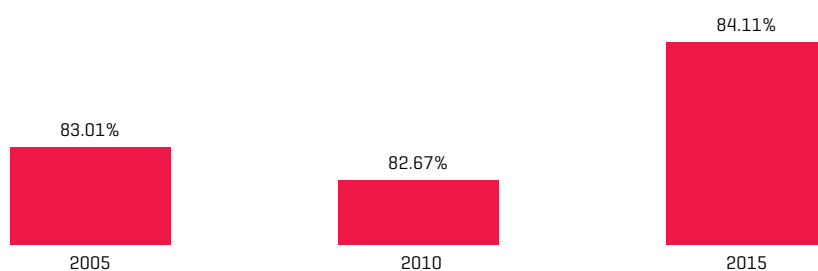


**SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE
STRATÉGIQUE "TROISIÈME
RÉVOLUTION INDUSTRIELLE"**

Indicateur 37: Satisfaction de l'équilibre vie professionnelle - vie familiale

Définition: Cet indicateur mesure en pourcentage de personnes qui travaillent, la part de celles qui sont satisfaites de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les enquêtés ont répondu à la question suivante: *In general, how do your working hours fit in with your family or social commitments outside work?*

Graphique 13 **Un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie familiale**



Source: European Working Conditions Survey (EWCS)- UK Data Service website

Performance de l'indicateur

Plus de quatre personnes sur cinq répondent que les heures de travail leur permettent de tenir leurs engagements familiaux. Cette proportion varie très peu attestant qu'au Luxembourg les résidents sont généralement satisfaits de l'équilibre entre leur activité professionnelle et leur vie privée.

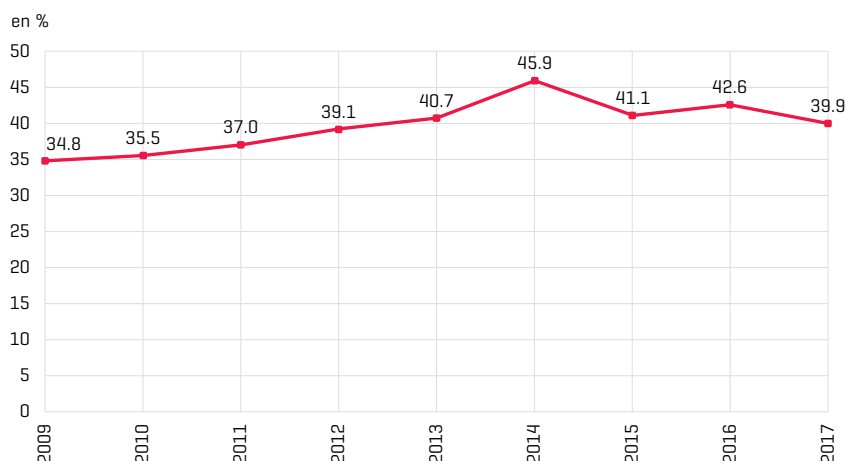
2.6. Domaine 6 Éducation et compétences



Indicateur 38: Niveau d'études tertiaires

Définition: Cet indicateur mesure parmi les personnes de 25-64 ans la part en pourcentage de celles qui ont atteint un niveau d'études tertiaire.

Graphique 14 **La part des personnes atteignant un niveau d'éducation d'études tertiaires plafonne**



Source: Enquête sur les forces de travail (EFT), rupture de série en 2015
Champ: personnes âgées de 25-64 ans

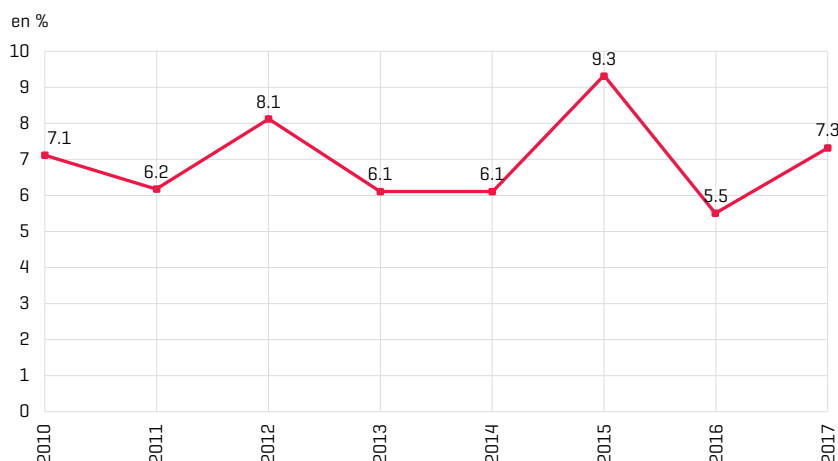
Performance de l'indicateur

Le pourcentage des personnes de 25-64 ans qui ont atteint un niveau d'études tertiaires au Luxembourg a augmenté de 34.7% en 2009 à 45% 2014. Il se situe à 40% en 2015 et est stable depuis. À partir de 2015, il y a eu un changement dans la méthodologie de collecte des données, ce qui peut expliquer la baisse entre 2014 et 2015. Un haut niveau d'études a des incidences positives sur les conditions de vie dans la mesure où il prémunit contre le chômage et il est favorablement associé aux revenus importants.

Indicateur 39: Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

Définition: Cet indicateur mesure en pourcentage la part de jeunes de 18-24 qui ont quitté prématurément l'éducation et la formation.

Graphique 15 **En 2017, 7.3% des jeunes ont quitté prématurément l'éducation et la formation**



Source: Enquête sur les forces de travail (EFT), rupture de série en 2015
Champ: personnes âgées de 18-24 ans

Performance de l'indicateur

Le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément la formation et l'éducation ne présente pas de trajectoire précise. Il a baissé de 2009 à 2011, mais après il est remonté pour chuter à nouveau et son évolution semble très variable d'une année à une autre. Toutefois, il faut utiliser ces données avec précaution du fait des faibles effectifs. Notons néanmoins que cette proportion est plus basse que la moyenne européenne et plus faible que dans les pays voisins.

D'après le rapport du ministère de l'Éducation¹⁹ sur le décrochage scolaire, il n'y aurait réellement que la moitié des jeunes ayant quitté la formation au Luxembourg qui seraient des vrais décrocheurs. Les autres sont inscrits dans des écoles non publiques au Luxembourg ou sont inscrits à l'étranger. Parmi ces vrais décrocheurs, très peu bénéficient des mesures d'insertion alors que le chômage et l'insertion des jeunes sont érigés en causes nationales.

¹⁹ <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/seconaire/statistiques-analyses/decrochage-scolaire/decrochage-12-13/fr.pdf>

2.7. Domaine 7 Liens sociaux



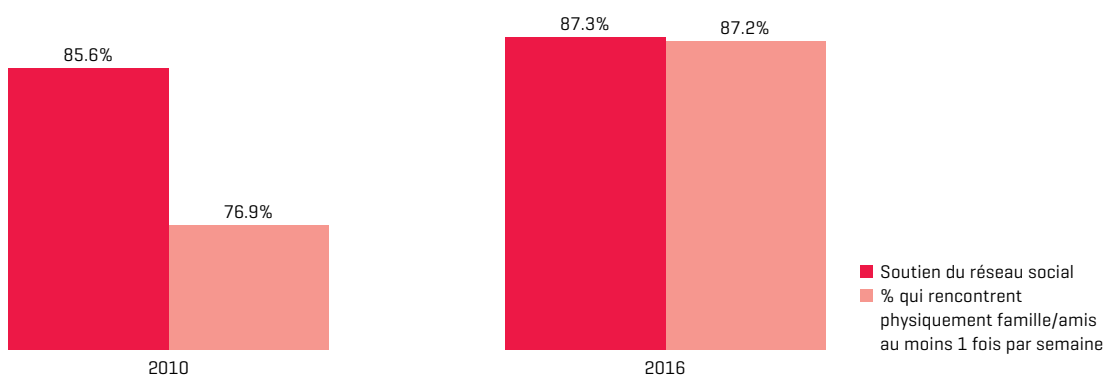
Indicateur 42: Soutien du réseau social

Définition: Cet indicateur mesure la proportion des personnes qui bénéficient du soutien des proches quand elles se sentent déprimées et qu'elles ont besoin de parler.

Indicateur 45: Fréquence des contacts sociaux

Définition: Cet indicateur montre la proportion des personnes qui ont des contacts physiques avec leurs proches ou amis au moins une fois par semaine.

Graphique 16 **Fort soutien du réseau social via des rencontres fréquentes avec les proches**



Source: European Quality of Life Survey (EQLS)- UK Data Service website

Performance de l'indicateur

Entre 2011 et 2016, le soutien du réseau en cas de besoin est resté stable. En revanche les personnes ont plus tendance à rencontrer physiquement leurs proches (familles ou amis) plus régulièrement. Des rencontres régulières permettent aux gens d'entretenir leurs relations sociales, de se sentir moins isolés et cela a un impact sur leur qualité de vie.

Indicateurs 43: Participation à des activités des associations sportives, culturelles et sociales

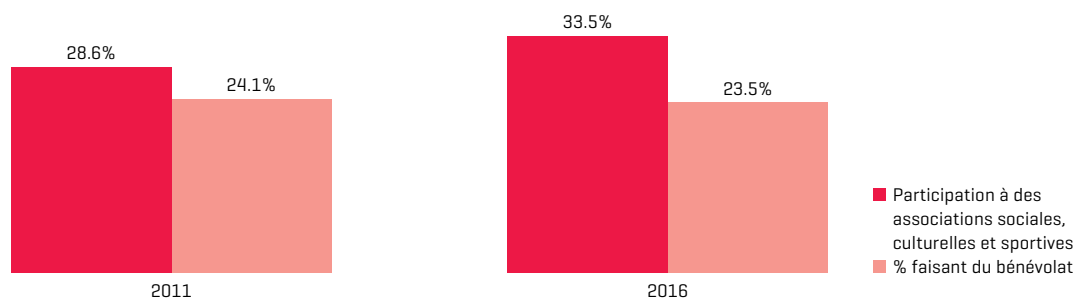
Définition: Cet indicateur mesure la part en pourcentage des personnes qui participent à des activités associatives.

Indicateur 44: Volontariat

Définition: Cet indicateur mesure la part en pourcentage des personnes qui font du bénévolat

Graphique 17

Plus de personnes participent à des activités culturelles et associatives alors que celles qui font du bénévolat stagnent



Source: European Quality of Life Survey (EQLS)- UK Data Service website

Performance de l'indicateur

Selon les données du l'European Quality of Life Survey (EQLS), le pourcentage de personnes faisant du bénévolat au Luxembourg est stable entre 2011 et 2016. En revanche, la part des personnes participant aux activités culturelles, sportives ou sociales a crû de 5 points de pourcentage sur la même période. Participer à des activités donne le sentiment d'appartenir à la communauté et peut aider au sentiment d'intégration et de cohésion sociale.

2.8. Domaine 8

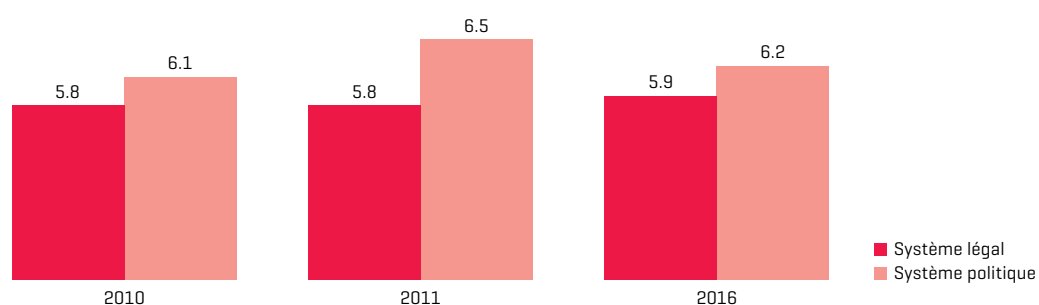
Gouvernance et citoyenneté



Indicateur: Confiance dans les institutions

Définition: Cet indicateur mesure sur une échelle de 1 à 10 la confiance exprimée en note moyenne que les personnes attribuent au système légal et au système politique.

Graphique 18 **Scores moyen de confiance au système légal et au système politique stables**



Source: European Quality of Life Survey (EQLS)- UK Data Service website

Performance de l'indicateur

Entre 2007 et 2016, la confiance dans les institutions légales et politiques est restée stable au Luxembourg. Le pays ne connaît donc pas une défiance par rapport à la politique contrairement à d'autres États de l'Union européenne. Cette situation peut s'expliquer par la proximité des élus avec la population et, de surcroît, les résultats économiques du pays vont dans le sens d'une bonne gouvernance.

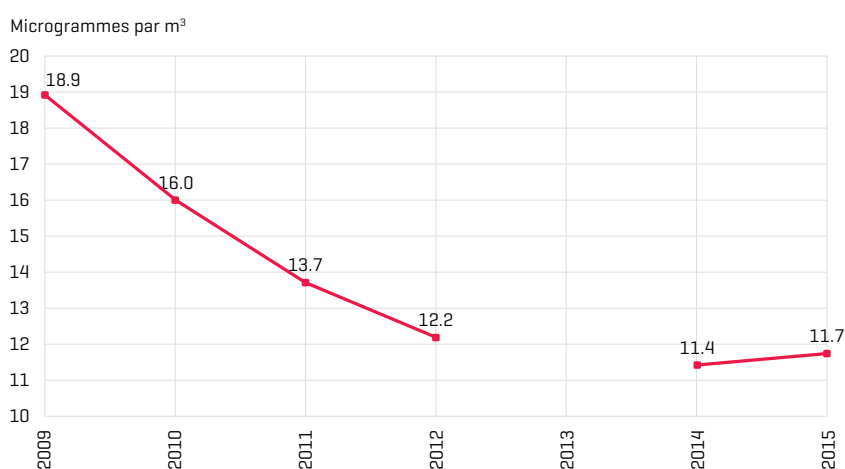
2.9. Domaine 9 Environnement



Indicateur 52: Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines

Définition: Cet indicateur montre la concentration de particules en suspension PM10 et PM2.5²⁰ pondérée en fonction de la population, à laquelle la population urbaine est potentiellement exposée. Il est exprimé en microgrammes par mètre cube.

Graphique 19 **La concentration des particules à laquelle la population urbaine est potentiellement exposée diminue en tendance**



Source: Eurostat

Performance de l'indicateur

On note une baisse de la quantité de particules fines auxquelles les populations urbaines sont exposées. Ce résultat indique que l'air respiré par les populations urbaines est de plus en plus de meilleure qualité.

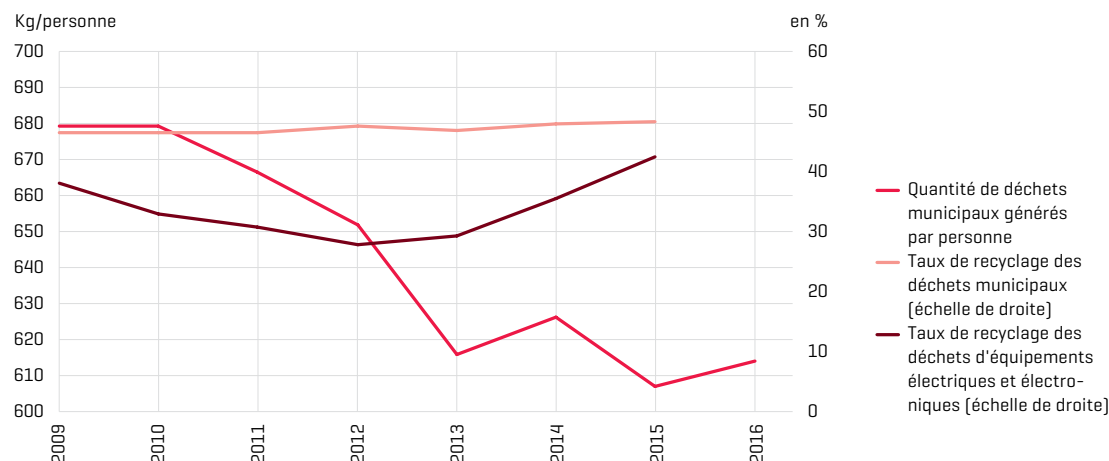
²⁰ L'appellation "PM10" désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (noté μm , $1\ \mu\text{m} = 10^{-6}\text{ m}$ c'est-à-dire 1 millionième de mètre ou encore 1 millième de millimètre). Le diamètre des particules fines PM2.5 est inférieur à 2.5 μm . À titre de comparaison, le diamètre moyen d'un cheveu humain est de 50 à 70 μm .

Indicateur 55: Quantité de déchets produits et taux de recyclage

Définition: L'indicateur quantité de déchets municipaux générés par personne montre la quantité de déchets en kilogrammes produits en moyenne par une personne. Les indicateurs taux de recyclage expriment en pourcentage la part des déchets recyclés.

Graphique 20

Baisse des déchets produits et augmentation du recyclage des déchets électriques et électroniques



Source: Eurostat

Performance de l'indicateur

La quantité de déchets municipaux générés par personne a fortement baissé depuis 2010, passant de 679 kg par personne à 616 kg en 2013. Depuis cette année, la quantité de déchets produite baisse même si elle est moins régulière. Toutefois, on ne sait pas si cette baisse concerne les déchets ménagers non recyclables ou les déchets recyclables. Le taux de recyclage des déchets municipaux est resté stable compris entre 46% et 48% sur la période et celui des déchets électriques et électroniques a fortement augmenté, ce qui est très positif.

Indicateur 56: Part d'électricité renouvelable dans le mix national

Définition: Cet indicateur montre en pourcentage la part de l'électricité renouvelable dans le mix national.

Graphique 21 **La part de l'électricité renouvelable dans le mix national a fortement augmenté**



Source: Institut Luxembourgeois de Régulation

Performance de l'indicateur

Il y a une augmentation de la part d'électricité renouvelable dans le mix national à partir de l'année 2011. Ce bond important pourrait être lié au choix fait par les chemins de fer luxembourgeois de n'utiliser que de l'électricité d'origine renouvelable. Par ailleurs, les ménages luxembourgeois lors de la souscription à un abonnement électrique ont la possibilité de choisir l'électricité d'origine renouvelable, mais nous ne disposons pas de détail sur la part imputable aux ménages dans cette augmentation.

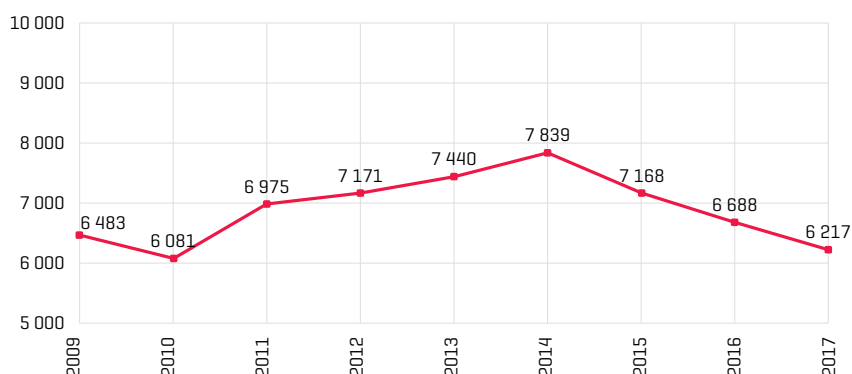
2.10. Domaine 10 Sécurité physique



Indicateur 61: Infractions répertoriées

Définition: Cet indicateur montre le nombre d'infractions recensées par la Police grand-ducale.

Graphique 22 Le nombre d'infractions répertoriées continue de baisser



Source: Police grand-ducale

Performance de l'indicateur

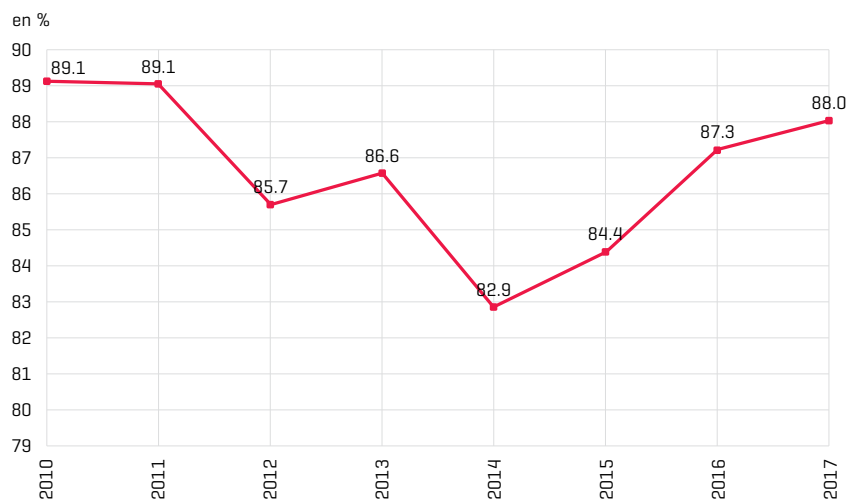
Les infractions répertoriées par la police grand-ducale continuent de baisser régulièrement et ceci depuis 2014. Les baisses concernent essentiellement les escroqueries/tromperies, les contrefaçons ou falsifications, les affaires de stupéfiants, les atteintes aux mœurs, les outrages à agents et les vols à la tire. En revanche, les vols liés aux voitures, les infractions contre la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, l'ivresse publique et les cambriolages dans les maisons ont fortement augmenté²¹. Les infractions contre les personnes ont baissé entre 2016 et 2017 et les infractions contre les biens sont restées stables. Ces chiffres sont uniquement basés sur les infractions déclarées à la police et non sur tous les faits de violence qui ont eu lieu au Luxembourg. Cela peut avoir une incidence sur le sentiment de sécurité des résidents.

²¹ Les cambriolages dans les maisons habitées ont augmenté de 3.9% entre 2016 et 2017 et les cambriolages dans les maisons non habitées ont augmenté +16.4%.

Indicateur 62: Sentiment de sécurité

Définition: Cet indicateur exprime en pourcentage le sentiment de sécurité des personnes dans le quartier où ils vivent.

Graphique 23 **Les résidents se sentent de plus en plus en sécurité**



Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC, rupture de série en 2016

Performance de l'indicateur

Le sentiment de sécurité est en hausse depuis 2014 et corrobore ainsi la baisse des infractions répertoriées par la police à partir de la même année. On peut penser qu'il y a donc une corrélation entre la baisse de ces faits et le sentiment des résidents de vivre dans un pays sûr. Ces deux éléments ont certainement une incidence positive sur le sentiment de bien-être de la population.

2.11. Domaine 11 Bien-être subjectif



Indicateur 63: Satisfaction à l'égard de l'existence

Définition: Cet indicateur indique le score moyen sur une échelle de 0 à 10 de la satisfaction à l'égard de l'existence.

Graphique 24 **La satisfaction globale est stable**



Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC, rupture de série en 2016

Performance de l'indicateur

Entre 2016 et 2017, la satisfaction à l'égard de l'existence n'a pas varié et se situe à 7.5 points.

2.12. Le diagnostic en termes de bien-être

Les indicateurs montrent un accroissement de la richesse au Luxembourg avec une augmentation du revenu national brut par habitant et aussi une croissance du patrimoine. Toutefois, tous les indicateurs de revenus et de patrimoine ne sont pas favorables. Les inégalités ont augmenté comme l'attestent les rapports interdéciles et interquintiles. Un indicateur alternatif de la pauvreté, qui est la population en incapacité de joindre les deux bouts, s'est aussi dégradé. Même si le chômage baisse, le sentiment d'insécurité de l'emploi est en constante progression. Les changements dans les modes de travail induits par la digitalisation et la robotisation créent pour certains groupes de travailleurs des sentiments de crainte dans leur capacité à maintenir leur emploi.

Le logement reste une des problématiques les plus importantes au Luxembourg et l'explosion des coûts de logement ces dernières années, qui affectaient déjà le budget des ménages les plus pauvres, touchent maintenant de plus en plus les ménages modestes. Les aides au logement peinent à limiter l'impact des coûts du logement sur le budget de ces ménages.

Les indicateurs sur la santé et sur l'environnement vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie. Le réseau social des résidents semble se consolider et le sentiment d'équilibre vie professionnelle et vie privée est élevé, malgré la hausse du temps consacré au trajet domicile-emploi qui reste une véritable épine dans le pied.

Les résidents se sentent en sécurité, corroborant ainsi la baisse des infractions répertoriées par la police, notamment les infractions contre les personnes.

Malgré le poids des coûts du logement, la hausse du temps consacré au trajet domicile-travail, la crainte croissante de perdre son emploi et l'impossibilité pour certaines couches de la population à joindre les deux bouts, les résidents luxembourgeois sont en moyenne toujours satisfaits à l'égard de leur existence.

3. Un regard critique et pistes d'amélioration

Un petit nombre d'indicateurs de l'ensemble des 63 indicateurs que compte le tableau de bord nous semblent peu pertinents soit parce que leur définition n'est pas très claire, soit parce que le lien entrevu avec le bien-être nous semble très tenu et discutable. D'autres portent sur une population très faible.

Une batterie de 63 indicateurs représente une quantité d'informations considérable difficile à digérer et à interpréter. Certains des indicateurs racontent aussi peut-être la même histoire ou sont corrélés entre eux. Dès lors, une réduction du nombre d'indicateurs du tableau de bord nous paraît aussi être une piste à creuser à l'avenir.

Ci-dessous, une liste non exhaustive des indicateurs qu'il serait judicieux de soumettre à une analyse critique lors d'une prochaine révision du PIBien-être.

Les indicateurs à supprimer:

Charge de morbidité environnementale

Cet indicateur a pour ambition de mesurer les effets sur la santé de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, au rayonnement, au bruit, etc. Le seul chiffre disponible fourni par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) date de 2012. Il concerne le risque de morbidité et de mortalité et utilise les données sur les impacts attribuables à certains facteurs de risques sur la santé. La méthodologie de calcul est très complexe et une publication régulière est incertaine. Une mise à jour irrégulière et peu fréquente réduit l'utilité de l'indicateur à zéro dans le cadre d'un tableau de bord.

Compétences civiques des élèves

Cet indicateur est uniquement disponible pour une seule année, à savoir 2009 car le Luxembourg n'a pas participé à la dernière vague de l'International Civic and Citizenship Education Study (ICCES) en 2016.

Mesure de prévalence des troubles mentaux

L'indicateur qui a été présenté dans le précédent rapport concerne les décès or il s'agit ici de la morbidité²². La consommation des psychotropes aurait pu être un proxy de cet indicateur mais les variations de cet indicateur sont difficilement interprétables. Il nous semble donc judicieux de supprimer cet indicateur.

22

C'est le nombre de personnes souffrant d'une maladie donnée pendant un temps donné, en général une année, dans une population, ce qui est différent de la mortalité qui est liée aux décès.

Les indicateurs à modifier et/ou à compléter et proposition de nouveaux indicateurs:

Salariés effectuant de très longues heures de travail

Cet indicateur concerne très peu de personnes car il est passé de 0.02% en 2009 à 0.09% en 2015. Il nous semble plus judicieux d'utiliser un autre indicateur à la place: l'indice moyen de l'emploi atypique (travail de nuit, travail du soir, travail de week-end, travail posté, CDD, temps partiel) calculé à partir des données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Cet indicateur semble être plus en corrélation avec la qualité de vie que des longues heures de travail qui, dans certains cas, peuvent être volontaires ce qui n'est pas toujours le cas des CDD ou du travail de nuit.

Taux de recyclage

La performance de cet indicateur est souvent liée à la technologie disponible dans le pays et ne permet pas de savoir s'il y a un comportement vertueux des personnes pour produire moins de déchets. Pour cela nous proposons en complément l'indicateur sur la quantité de déchets municipaux produite par personne qui traduit un changement de comportement qui va dans le sens d'une meilleure qualité de vie.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale

L'indicateur pose un problème car le dénominateur (consommation finale totale) comporte aussi tous les achats de carburants effectués par les non-résidents (les frontaliers en particulier) qui sont assez substantiels. Or, ce qui nous intéresse ici c'est la consommation des résidents. Le choix final s'est porté sur la part d'électricité renouvelable dans le mix national car nous disposons des données sur la consommation d'électricité et aussi de la provenance (renouvelable ou non). Toutefois, une des lacunes de cet indicateur est qu'il ne concerne que l'électricité et les autres sources d'énergie ne sont pas prises en compte.

Indicateurs pertinents mais difficilement interprétables:

Certains indicateurs comme la consommation de psychotropes et le taux de suicide sont très pertinents car ils peuvent traduire un mal-être dans la société mais les évolutions de ces indicateurs ne sont pas aisées à interpréter.

Le suicide est une forme exacerbée d'expression de la détresse et il peut partiellement être compris comme la résultante pathologique des tensions, de pressions sociales exercées sur l'individu, par exemple la charge mentale trop forte de salariés dans certaines entreprises ou la transgression de représentations intériorisées et de normes socialement construites ou une morbidité mentale. Or, les données dont nous disposons ne permettent pas de saisir ces situations. Tout au plus nous disposons de ventilations liminaires selon le sexe ou selon le groupe d'âge, ce qui ne permet pas d'expliquer les potentielles variations du suicide voire d'établir un lien de corrélation ou de causalité avec le bien-être dans la société. En outre, on pourrait opposer la critique (rituelle mais résistante) que corrélation n'est pas causalité. Il faudrait pour véritablement établir une relation entre suicide et bien-être, et utiliser cet indicateur pour élaborer un indice composite, disposer d'informations plus approfondies sur les personnes concernées aussi bien pour les suicides que les tentatives à travers des études spécifiques ou auprès des associations d'aide.

Concernant la consommation des psychotropes, ses variations doivent être appréhendées en lien avec l'état mental de la population. En effet, une hausse de la consommation de ces médicaments peut indiquer à la fois un mal-être mais aussi une amélioration des situations de prise en charge des personnes en détresse et aussi le fait que parler des problèmes psychologiques n'est plus tabou. Et ces personnes traitées gagnent certainement en qualité de vie et se déclarent en meilleur état. Par ailleurs, les données actuellement disponibles ne prennent pas en compte la consommation dans les centres hospitaliers.

Par ailleurs, c'est deux indicateurs ne sont pas présents dans la liste d'indicateurs proposés par l'OCDE, et ne font pas partie des listes d'indicateurs proposés au niveau national par certains pays comme le Canada, l'Italie, l'Australie et la Grande-Bretagne.

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statec.lu